



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
30 SETTEMBRE E 1MU DI OTTOBRE DI U 2021  
2<sup>ME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021  
(1<sup>ME</sup> JOURNEE)**

**(MANDATURE 2021-2028)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
30 SETTEMBRE à 1mu OTTOBRE DI U 2021  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**SOMMAIRE 1<sup>ère</sup> JOURNEE – JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle les modalités d'organisation de la session dans le contexte de la crise sanitaire 18

Ouverture de la séance des questions orales à 10h25

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2021/O2/035 - Remplacement de la Centrale du Vaziu**, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Fà populu in seme » 19

Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 20

**Question n° 2021/O2/031 - Bilan d'étape**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 23

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 25

**Question n° 2021/O2/032 - Déficit structurel et démographie croissante**, posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu » 29

Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse 30

**Question n° 2021/O2/034 - Problématique des Biomédias en Corse**, posée par M. Louis POZZO DI BORGO, au nom du groupe « Fà populu in seme » 32

Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 34

**Question n° 2021/O2/036 - Prise en compte du handicap en milieu rural : recrutement et formation d'auxiliaires de vie scolaire**, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 36

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge du Handicap 37

**Question n° 2021/O2/033 - Lingua corsa**, posée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » 39

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 42

### **Ouverture de la séance à 11h25**

#### **Appel nominal des conseillers par Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance**

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 45

Minute de silence à la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT, Directrice Générale des Services de la Collectivité de Corse, décédée début septembre 46

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 48

### **Suspension de la séance à 12h05**

#### **Reprise de la séance à 12h15**

M. Paul-Félix BENEDETTI - Demande d'une nouvelle suspension de séance (Situation de M. Jacques FIESCHI) 56

### **Suspension de la séance à 12h20**

#### **Reprise de la séance à 12h45**

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS - La Conférence des Présidents s'est réunie pour évoquer la situation de M. Jacques FIESCHI et entamer la discussion avec la Perception de Sartène 57

**Discussion générale à propos de l'arrêt du Conseil d'Etat condamnant la Collectivité de Corse à verser 86,3 M€ à la Compagnie maritime « Corsica Ferries »**

***Prise(s) de paroles :***

58

M. Paul-Félix BENEDETTI, au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu »

M. Laurent MARCANGELI, au nom du groupe « « Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, au nom du groupe « Fà populu in seme »

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, apparentée au groupe « Avanzemu »

Le Président Gilles SIMEONI

M. Louis POZZO DI BORGO - Que la Commission des Finances, prévue à 14h00, se réunisse de suite

M. Hyacinthe VANNI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Nadine NIVAGGIONI

**Suspension de la séance à 13h30**

**Reprise de la séance à 15h25**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 75

En attente de la réunion des commissions thématiques sous la présidence de leurs doyens d'âge - **Les bureaux des commissions thématiques seront constitués demain matin**

**Raportu n° 322 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu à custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2021/2023**

**Rapport n° 322 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2021/2023**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 77

Pour le groupe « Fà populu in seme » : Mmes et MM. Anna Maria COLOMBANI, Paola MOSCA, Petru Antone FILIPPI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour le groupe « Un soffiu novu » : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Didier BICCHIERAY, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

Pour le groupe « Avanzemu » : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI

Pour le groupe « Core in Fronte » : Mme Marie-Claude BRANCA

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition du jury** 80

M. Romain COLONNA - Souhait que les commissions thématiques se réunissent dans l'après-midi 80

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 80

M. Paul-Félix BENEDETTI - Pour un rappel au règlement intérieur et sur le fonctionnement des commissions 81

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 83

Le Président Gilles SIMEONI 84

M. Paul-Félix BENEDETTI

**Raportu n° 323 : Mudificazione di a deliberazione chì porta designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi**

**Rapport n° 323** : Modification de la délibération portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 87

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la modification de la délibération (cf. noms donnés en séance)** 89

**SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Raportu n° 287 : Misura 1.7. Dispositivu territoriale di sustegnu à u finanziamentu di prucedure accunciate à l'amichevule è preventive**

**Rapport n° 287** : Mesure 1.7. Dispositif territorial de soutien au financement de procédures amiables et préventives

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 93

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 95

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 95

**Prise(s) de paroles :** 95  
M. Paul QUASTANA  
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse

**Le rapport N° 287 est ADOPTÉ à l'unanimité** 96

**Raportu n° 325 : Aiuti publichi à l'impresa è sustegnu pè u sviluppu ecunomicu è suciale : Pruposta da rinfurzà l'efficacità di l'aiuti è di i dispositivi di l'ADEC**

**Rapport n° 325** : Aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social : Proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 97

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/033) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 105

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/015) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 107

**Prise(s) de paroles :** 109

M. Paul QUASTANA

Mme Serena BATTESTINI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants 123

### **VOTE du rapport**

**POUR** : Fà populu in seme (32) + Core in Fronte (6) : **38**

**ABSTENTION** : Avanzemu : **8**

**NON-PARTICIPATION** : Un Soffiu novu : **17**

**Le rapport N° 325 est ADOPTÉ à la majorité** 127

## CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Rapportu n° 288** : Mubilità internaziunale di i programmatori culturali è di e cumpagnie corse : cunvenzione cun l'Uffiziu Naziunale di a Diffusione Artistica

**Rapport n° 288** : Mobilité internationale des programmeurs culturels et des compagnies corses : convention avec l'Office National de la Diffusion Artistique

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	127
Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	129
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/016) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	129
<b><i>Prise(s) de paroles:</i></b>	131
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Mme Muriel FAGNI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenantes	133
<b>Le rapport N° 288 est ADOPTÉ à l'unanimité</b>	134

<b>SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE</b>
---

**Raportu n° 293 : Urganizzazione di a settimana « ingrandà bè » di nuvembre 2021**

**Rapport n° 293 : Organisation de la semaine « ingrandà bè » de novembre 2021**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 135

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 136

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/035) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

**Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité** 137

**Raportu n° 294 : Attualizzazione di e regule di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicusuciale di Corsica**

**Rapport n° 294 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse**



Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 137

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/039) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/021) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 139

***Prise(s) de paroles :*** 140

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenant 142

**Le rapport N° 294 est ADOPTÉ à l'unanimité** 143

**Raportu n° 295 : Cunvinzioni di finanziamentu in quantu à l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu**

**Rapport n° 295 :** Convention de financement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 143

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

***Prise(s) de paroles :***

Mme Frédérique DENSARI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenante

**Le rapport N° 295 est ADOPTÉ à l'unanimité** 147

**Raportu n° 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'accolta di notte gestitu da l'associu « A Fratellanza » in a cumuna di Bastia**

**Rapport n° 296 :** Convention de financement de l'accueil de nuit géré par l'association « A Fratellanza » sur la commune de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 143

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

**Le rapport N° 296 est ADOPTÉ à l'unanimité** 147

**Raportu n° 297 : Cunvinzioni di finanziamentu di u Centru d'Alloghju d'Urgenza d'Aiacciu gistitu da a Croci Rossa**

**Rapport n°297 : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix Rouge**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 144

Avis de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

**Le rapport N° 297est ADOPTÉ à l'unanimité** 148

**Raportu n° 298 : Cunvinzioni in quantu à u finanziamentu di i dispositivi d'alloghju d'urgenza è alluczioni timpurania d'alloghju gistiti da FALEP nantu à i tarritorii d'Aiacciu è di Portivechju**

**Rapport n° 298 : Conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et allocation logement temporaire gérés par la FALEP sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 148

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/040) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

**Le rapport N° 298 est ADOPTÉ à l'unanimité** 148

**Raportu n° 299 : Cunvenzione « Tutti benvenuti » trà e Casce d'Allucazione Famigliale 2A/2B, u Statu e a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 299 : Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/036) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

**Prise(s) de paroles :**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Bianca FAZI, en réponse à l'intervenante

**Le rapport N° 299 est ADOPTÉ à l'unanimité** 151

**Raportu n° 313 : Disignazioni di i raprisintanti di a Cullittività di Corsica in u cumitatu lucali di u fondu d'insirzioni di i parsoni cun svantaghju in a funzioni publica (FIPHFP) da impiigadori publicu tarritorialiali**

**Rapport n° 313 : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social

**Titulaire : Mme Muriel FAGNI**

**Suppléant : M. Romain COLONNA**

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de cette désignation** 152

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES**

**Raportu n° 301 : CSGC - Nominazione di u Direttore**

**Rapport n° 301 : CSJC - Désignation du Directeur**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports 153

Les administrateurs du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse quittent l'hémicycle

Mmes Danielle ANTONINI, Véronique PIETRI, Julia TIBERI

MM. Romain COLONNA, François SORBA,

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/032) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

**Le rapport N° 301 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants** 154

NON-PARTICIPATION : « Core in Fronte » : 6

**Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse**

Le Président Gilles SIMEONI 154

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 154

**Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité** 155

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 300 : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC75 (Polluzioni marina)**

**Rapport n° 300 : Droit d'ester en justice : dossier 21REC75 (Pollution marine)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	155
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/025) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	156
<b><i>Prise(s) de paroles :</i></b>	156
M. Pierre GHIONGA	
M. Romain COLONNA	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	159
<b>Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité</b>	162
<b>Raportu n° 302 : Messa in piazza di a Cummissione Cunsultativa di i Servizi Pubblici Lucali (CCSPL)</b>	
<b>Rapport n° 302 : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	162
Pour le groupe « Fà populu in seme » : Mme Véronique ARRIGHI et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI et Jean-Jacques LUCCHINI	
Pour le groupe « Un Soffiu novu » : Mme Chantal PEDINIELLI	
Pour le groupe « Avanzemu » : M. Pierre POLI	
Pour le groupe « Core in Fronte » : Mme Véronique PIETRI	
<b>L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la mise en place de la CCSPL et de la désignation de ses membres</b>	163

## INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu n° 314 : Approvu di a cunvinzioni rilativa à l'assestu di u ghjratoghju di l'Agnareda da traversa d'agglumirazioni di Portivechju**

**Rapport n° 314** : Approbation de la convention avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 164

**MM. Jean-Christophe ANGELINI et Georges MELA quittent l'hémicycle et sont ABSENTS au moment du vote**

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 166

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/024) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 166

**Le rapport N°314 est ADOPTÉ à l'unanimité** 167

**Suspension de la séance à 19h00**

**Reprise de la séance à 19h15**

**Rapport n° 321 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 321** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 168

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O2/026) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 170

**Prise(s) de paroles :** 173

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 176

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le Président Gilles SIMEONI

**Le rapport N° 321 est ADOPTÉ à la majorité** 181

**VOTE du rapport :**

**POUR** : Fà populu in seme **32**

**CONTRE** : Avanzemu **7**

**ABSTENTIONS** : Un Soffiu novu **17**

**NON-PARTICIPATIONS** : Core in Fronte (6) + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : **7**

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 318 : Urganizazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica**

**Rapport n° 318** : Organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 181

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/032) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 185

**Prise(s) de paroles :** 187

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Pierre GHIONGA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants + lecture de l'avis du CESEC 192

**Le rapport N° 318 est ADOPTÉ à l'unanimité des votants** 194

**NON-PARTICIPATION** : Un Soffiu novu **17**

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 290 : Festa di a Lingua 2021**

**Rapport n° 290 : Fête de la Langue 2021**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 195

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/O2/033) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 196

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 196

**Prise(s) de paroles :** 196

M. Pierre GHIONGA

M. Saveriu LUCIANI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 200

**Le rapport N° 290 est ADOPTÉ à l'unanimité** 202

**Communications de la Présidente de l'Assemblée de Corse**

Conférence de presse sur l'Assemblea di a Giuventù : vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 9h00

Mise en place des places des bureaux des Commissions thématiques : 202

**Doyen M. Jean-Paul PANZANI**

Commission de Contrôle **9h30 Salle 2**

Commission des Affaires Européennes **10h Salle 2**

Commission de l'Evolution Statutaire de la Corse **10h15 Salle 2**

Commission des Politiques de Santé **11h30 Salle 3**

**Doyenne Mme Marie-Anne PIERI**

Commission des Compétences Législatives et Réglementaires **11h Salle 3**

**Doyen M. Pierre POLI**

Commission des problématiques de Violence en Corse **14h Salle 3**

Réunion de la Questure à 10h00

**Suspension de la séance à 20h50**



## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 25.**

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons débiter nos travaux.

Je souhaiterais, avant que l'on passe comme d'habitude aux questions orales, quand même vous rappeler un certain nombre de points sur le plan organisationnel de cette session.

D'abord, au niveau juridique, le régime dérogatoire en vigueur depuis le début de la crise sanitaire, pour faciliter la continuité des pouvoirs publics, s'arrête aujourd'hui. Il s'arrête ce soir. Il autorise notamment la participation à distance, donc encore pour aujourd'hui, si nécessaire, et il permet également de doubler le nombre de pouvoirs attribués par conseiller.

Demain, par contre, vous le savez, 1<sup>er</sup> octobre, c'est le régime ordinaire qui va s'appliquer, avec un présentiel, je dis bien un présentiel qui devient obligatoire et un nombre de pouvoirs qui est de 1 par conseiller.

Donc, on a une juxtaposition inédite de deux régimes juridiques au cours de cette session, puisqu'il y a un changement de régime dès ce soir, à 00 h 01.

Au plan sanitaire, ce qui est très important à mon sens : les mesures barrières doivent être appliquées et notamment, le port du masque. Il est très important que vous portiez vos masques et qu'ils soient portés relevés, bien sûr. Et évidemment de conserver le maximum de distanciation sociale.

Donc, nous avons une capacité d'accueil de l'hémicycle qui est de 57 personnes. J'ai conscience, évidemment, des difficultés que cela pose pour les uns et pour les autres, mais notre institution doit donner l'exemple. Donc, il est très important que les choses se fassent de cette manière-là.

Je remercie les personnels, le Secrétariat général, les services de l'Assemblée de Corse pour l'organisation de cette session dans des conditions encore un peu compliquées, en espérant bien évidemment que dès la prochaine fois, nous soyons totalement libérés de ce type de contraintes.

Voilà pour les éléments que je souhaitais vous apporter au regard de l'organisation matérielle et sanitaire de la séance.

Nous passons à la partie relative aux questions orales.

## **QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La parole est à « Fà populu in seme » et à Mme Nadine NIVAGGIONI.

\* **Question orale N° 2021/O2/035** déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu In seme » : **le remplacement de la centrale du Vaziu**

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie,

Depuis que la Corse entière a été plongée dans le noir, en 2005, la fin de vie et le remplacement de la centrale du Vaziu initialement prévu avec des solutions technologiques innovantes, et une alimentation au gaz naturel ont fait l'objet de très nombreux revirements.

Le décret initial PPE Corse, voté le 18/12/2015, est suivi d'un protocole d'accord signé le 13/06/2016 prévoyant l'approvisionnement en gaz naturel dès le début de l'exploitation en 2023 de la future centrale Turbine à Gaz à Cycle Combiné.

La procédure initiale de dialogue concurrentiel menée par la DGEC sur ces bases n'a pas abouti. Le 11/02/2020, est lancé un appel d'offre pour l'alimentation en gaz d'une centrale Diesel. L'Assemblée de Corse adopte le 29/04/2021 un projet de révision de la PPE comportant la possibilité d'alimenter la future centrale au fioul léger, au biocombustible et au gaz naturel.

La Guyane, autre ZNI (zone non interconnectée), a déjà vu sa PPE modifiée en ce sens, avec pour conséquence le renoncement à la réalisation de l'alimentation en gaz naturel, et au paiement des coûts échoués liés à cette alimentation au profit des biocombustibles.

Du 19/04/2021 au 24/05/202, une concertation du public est menée par la CNDP sur saisine d'EDF PEI.

Cet été, le risque de rupture n'a pas été caché.

L'augmentation exponentielle de la population, la sollicitation croissante des climatiseurs et le raccordement de la première vague des véhicules électriques ont contraint EDF, le 13 août, à lancer un appel à la responsabilisation pour réduire la puissance appelée.

Si les abonnés se sont montrés solidaires et responsables, cette solution pour éviter la rupture ne peut être admise.

Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune visibilité sur la date de démarrage du chantier de la nouvelle centrale, du choix du combustible retenu et de son acheminement.

Aussi, à quelques mois de la signature de la nouvelle PPE, nous souhaitons connaître, Messieurs les Présidents, vos exigences sur le sujet face à la situation imposée par la DGEC (direction générale de l'énergie) et par la CRE (commission de régulation de l'énergie) ainsi que vos intentions.

Vi ringraziemu.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons avoir la réponse de l'Exécutif.

M. le Président ?

**M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme de la Corse.

Je vais répondre, Mme la Présidente. Merci.

Chers collègues, Saluti à tutti.

Madame la Conseillère,

Je commencerai ma réponse en reprenant la fin de votre question sur la signature attendue de la PPE en cours de révision.

J'en profiterai également, vous m'en excuserez par avance, pour répondre aussi au Maire d'Aiacciu, notre collègue Monsieur MARCANGELI, qui a indiqué hier dans la presse, dans son interview « que personne n'évoque la PPE » soulignant également « l'absence de réflexion de fond sur l'avenir énergétique de notre île ».

Alors, permettez-moi de vous rappeler quelques éléments essentiels, à mon sens, de la PPE.

Tout d'abord, la stratégie qui s'appuie sur 3 piliers essentiels :

Le premier, la diversification et la massification des différents types d'énergies, notamment renouvelables ;

Le deuxième pilier, la réduction de nos consommations et la maîtrise de la demande en énergie, notamment par le programme de rénovation des logements sociaux, par exemple ;

Et enfin, le troisième pilier, celui que vous évoquez plus précisément dans votre question, la sécurisation de la période de transition jusqu'en 2050 - objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique - par l'alimentation au gaz naturel des centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu envisagée, selon EDF, en 2026 pour une mise en service.

Ensuite, vous rappeler, je crois que c'est important, que ces choix ont fait l'objet d'un très large consensus :

- par la signature d'un protocole d'accord entre le Président du Conseil exécutif et le Premier Ministre de la transition écologique, François de RUGY, en juillet 2019 ;

- s'en est suivi plusieurs réunions du Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat, où également des avis quasi unanimes ont été actés sur ce projet de PPE ; réunions qui se sont tenues entre début 2019 et fin 2020. Et enfin, un vote unanime de l'Assemblée de Corse en avril dernier, sur ce projet.

Toutefois, à ce stade, nous ne sommes qu'à l'une des étapes qui a été franchie. Il nous reste un certain nombre d'obstacles et je vais vous les énumérer, si vous me le permettez :

Premièrement, l'examen en cours par plusieurs comités d'experts au niveau ministériel qui vont remettre leur copie, en principe dans les prochains mois,

Ce qui va permettre un nouveau passage devant notre Assemblée pour prendre en compte leurs avis et leurs recommandations sur le projet qui leur a été soumis.

Et enfin en bout de course, le plus rapidement possible, nous l'espérons, une signature du décret par le Premier Ministre qui rendra cette PPE opposable.

Vous le voyez, aujourd'hui, la balle est dans le camp des ministères et des services de l'État. C'est à eux de répondre à nos, à vos légitimes interrogations.

Ces réponses des services de l'État sont nécessaires si nous ne voulons pas connaître un nouveau black-out comme en 2005 ; une situation, je vous rejoins, qui serait inadmissible.

Ces réponses sont indispensables pour sécuriser le système électrique et répondre aux consommations records que nous avons connues cet été, avec des pics jamais atteints jusqu'à présent, des pics journaliers à plus de 400 MW qui sont dus à plusieurs facteurs : les fortes chaleurs et la consommation des climatisations, la fréquentation touristique, mais aussi des moyens de production contraints, notamment au niveau hydroélectrique par la sécheresse, mais aussi que sur le câble SARCO qui nous relie à la Sardaigne en raison des incendies qui ont ravagés cette île cet été.

Des évènements exceptionnels, une série d'évènements, qui toutefois ne peuvent servir d'excuses car ils risquent bien, malheureusement, de devenir la norme dans les prochaines années.

Enfin et surtout, je crois que c'est le cœur de votre question Madame la Conseillère, ces réponses des services de l'État sont urgentes en raison de la vétusté de la centrale du Vaziu, qui engendre bien entendu, pollution et risque sanitaire.

Il est donc impératif de déverrouiller rapidement le projet du Ricantu en arrêtant son mode d'alimentation ; je crois que c'est la clé aujourd'hui.

À ce sujet, le Président du Conseil exécutif et moi-même rencontrerons prochainement la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos échanges et surtout des résultats de l'appel d'offres qui a été conduit par le ministère, et qui vise à savoir quel choix pour l'alimentation de la future centrale, pour son approvisionnement : est-ce que ce seront des barges dans les golfes d'Aiacciu notamment pour le Ricantu, des terminaux métalliers ou le Gazoduc, les trois solutions étant aujourd'hui à l'étude. D'ailleurs, Monsieur le Maire d'Aiacciu, Monsieur le Président de la CAPA, il aurait été

intéressant de connaître votre position sur ces différentes technologies dans votre interview.

Soyons clairs, pour nous, à ce stade, il n'est pas envisageable de revenir sur l'alimentation au gaz.

Nous sommes aussi déterminés à obtenir rapidement des réponses de l'État et nous ne manquerons pas de lui rappeler ses engagements.

Madame la Conseillère, pour conclure, je crois pouvoir dire que nous avons fait notre part du chemin en élaborant un projet de PPE ambitieux.

Je crois, Monsieur MARCANGELI, que nous n'avons pas perdu une minute dans la mise en œuvre de la PPE. J'ai d'ailleurs rencontré la semaine dernière (donc dans les 100 jours) votre premier adjoint et vos services au sujet d'un projet très concret et très important : celui de la rénovation de l'éclairage public de la Ville d'Aiacciu. Un projet à plusieurs millions d'euros, finançable à 80 % dans la cadre du cadre de compensation que nous avons négocié et qui serait d'un montant d'à peu près 5 M€ de l'AUE, donc très important, et qui je crois est une action concrète de MDE que nous pouvons partager.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Je rappelle qu'une question orale, et j'aurais dû le dire, normalement est posée en 2 minutes, et Mme NIVAGGIONI a respecté à quelques secondes près ce timing, et que la réponse se fait normalement et 3 minutes ou 3'30.

Je le dis pour tout le monde et pour la suite.

Nous continuons. Question orale suivante.

\* **Question orale N°2021/O2/031** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Un soffiu novu » : **Bilan d'étape.**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

Par le truchement de la précédente question orale, un conseiller exécutif a effloré le sujet.

Vous avez pris, Monsieur le Président, l'initiative qui n'est pas très originale, de faire un bilan d'étape des 100 jours, *centu ghjorni*.

Sauf à ce que vous réserviez un certain nombre de ces réponses à un fan club ou à des privilégiés, nous sommes et comme citoyens, et comme représentants démocratiquement légitimes de cette assemblée, assez peu destinataires de votre action durant ces 100 jours et de vos réflexions.

Deux signaux nous sont parvenus à ce jour :

Le premier signal a consisté de votre part à dépêcher une brillante universitaire pour réfléchir à l'évolution institutionnelle de notre collectivité. Nous vous l'avons dit, nous réitérons que nous serons contributeurs afin de réfléchir à l'évolution institutionnelle de cette maison, parce que c'est nécessaire, parce que c'est dans l'air du temps. Mais il ne faudrait pas, et c'est ce qui nous distingue, que cette réflexion masque le reste. Et il y a beaucoup à faire sur un certain nombre de sujets auxquels nous sommes inlassablement attachés.

Le deuxième signal qui semble poindre et qui relève d'un classicisme édifiant en début de mandature : le discours de la méthode. Je le dis pour les jeunes élus qui occupent pour la première fois ces bancs et les jeunes conseillers exécutifs qui n'ont pas longtemps fréquenté cette assemblée, épargnez-nous les feuilles de route.

Si j'ose dire, la route de cette collectivité est jonchée de feuille... de feuilles mortes... *et les feuilles mortes se ramassent à la pelle*.

Et si je poursuis dans l'allégorie, *c'est une chanson qui vous ressemble*, parce que les feuilles ne sont pas toutes mortes et pour certaines, elles sont fraîches, car cette Assemblée n'est pas née il y a 5 ans.

Il *serait temps que l'on se souvienn*e, M. le Président, *des jours heureux où vous étiez*, j'allais dire « unis », en tout cas *amis*. *En ce temps-là, la vie était plus belle* et surtout le soleil brillait plus qu'aujourd'hui.

Je parle du soleil médiatique et populaire qui vous autorisait tout, et Dieu vous bénisse, vous vous êtes tout autorisé. Vous vous êtes tout permis dans le verbe.

Souvenons-nous un instant : on allait voir ce qu'on allait voir ; on allait mettre un terme à la divagation animale ; on allait faire arriver le train jusqu'à Folelli, mais ça, ça devient une itération ; on allait, avec l'Hyperloop, relier les grandes capitales européennes à une demi-heure de la Corse ; on allait, je cite, tout cela est sourcée et retrouvable dans les archives de cette maison, « changer la vie des Corses ».

Alors, pour être plus sérieux et conclure très rapidement, Mme la Présidente.

Nous, nous n'avons pas l'intention, sur des sujets fondateurs, au moins sur deux sujets, de renoncer sinon à changer la vie des Corses, en tout cas à régler les problèmes de la Corse.

Vous avez deux murs qui nous attendent, vous le savez :

- un mur de dettes, et nous aurions aimé que vous dépêchiez un expert, un universitaire ou un cabinet, pour qu'ensemble, je dis bien « ensemble », nous puissions nous pencher sur cette question, nonobstant le coup de massue, prévisible du reste mais nous y reviendrons, qui vous est tombé dessus hier.

- un mur de déchets qui vous attend et nous voulons contribuer à la solution par des politiques publiques. Une politique publique, c'est simple : ce sont les moyens, les objectifs, une évaluation.

Sur ces deux sujets, nous attendons de l'opérationnalité.

Pour conclure, ma question est simple, M. le Président : quand comptez-vous changer, car si tel n'est pas le cas, je crains que les vents du nord, en tout cas les effets ravageurs du temps, emportent vos souvenirs et nos regrets.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, vous avez la parole.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Merci, M. le Conseiller territorial et Cher collègue.



S'il y a un reproche que je ne pourrais pas vous faire, c'est celui de ne pas avoir écouté Yves MONTAND. Sur cela, au moins, nous serons d'accord.

Plus sérieusement, vous avez raison sans doute, de saupoudrez d'humour votre question, mais nous savons vous et moi, les uns et les autres, que le fond du problème est très sérieux et que nous devons nous donner les moyens de réussir. Quand je dis « nous », je parle du Conseil exécutif, de la majorité territoriale mais, au-delà, des élus de la Corse. Nous devons nous donner les moyens de réussir pour la Corse et c'est cet objectif qui me porte, qui nous porte et qui continuera à nous porter.

Il n'est pas possible de répondre à une question aussi dense dans les 3'30 qui sont imparties dans le cadre d'une question orale.

Ce que je voudrais vous dire, et je ne pense pas m'écarter des engagements que j'avais pris, c'est que nous considérons que la mandature à venir doit être celle, premièrement, au plan politique, d'une nouvelle page qui tourne la logique de conflit et qui permet de construire une véritable solution politique.

Deuxièmement, concernant notre société : cette mandature doit être celle de la concrétisation pleine et entière du projet que nous souhaitons porter et que les Corses ont massivement validé, et un projet dans lequel, si vous le souhaitez, vous aurez toute votre place, à la fois pour le définir et pour le mettre en œuvre.

Et enfin, il faut faire barrage à un certain nombre de logiques dangereuses qui arrivent aujourd'hui à des seuils qui sont pratiquement ceux de l'irréversibilité ; je pense notamment à la question foncière, à la place de la langue dans notre société, à l'état sociétal aussi avec un certain nombre de dérives fortes qui pèsent et qui menacent notre devenir collectif.

Une fois qu'on a dit cela, je n'ai jamais eu la prétention de penser que les cents premiers jours nous permettraient de régler ces problèmes. J'ai dit que nous devons impérativement, dans les cents premiers jours, poser les jalons ensemble, si vous le souhaitez, et je m'adresse à toutes celles et tous ceux qui ne soutiennent pas la majorité territoriale et le Conseil exécutif, que nous posions ensemble ou que nous, nous essayions de poser dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le peuple, les jalons de cette action-là. Et cette action-là, elle suppose aussi que nous tirions les leçons de ce que nous avons fait, de ce que nous n'avons pas réussi à faire et sans doute aussi de ce que nous avons mal fait. Et toute action publique implique une part d'évaluation et une part d'autocritique. Et nous sommes exactement dans cet exercice pour nous donner les moyens de réussir collectivement.

Je termine, pour respecter le délai qui m'est imparti.

Nous avons lu votre question orale, elle n'était pas aussi complète et poétique à l'écrit que vous ne l'avez développée à l'oral. Nous l'avons lue et nous nous sommes interrogés avec le Conseil exécutif sur la façon de répondre, puisqu'elle se terminait, cette question écrite, par une question un peu provocatrice : qu'avez-vous fait pour la Corse ?

J'ai envie de vous répondre en une phrase : Da e stelle à e stelle, circhemu à fà bè per u nostru paese è per u nostru populu.

Mais pour être moins lyrique, très concrètement, et les autres cas que j'aurais pu citer ou les autres dossiers portés par d'autres conseillers exécutifs, celles-là et ceux-là m'excuseront, Julien vous a répondu sur l'énergie. L'énergie, c'est un enjeu central. L'autonomie énergétique, c'est un enjeu central. La fin du Vaziu et son remplacement par une nouvelle centrale, c'est un enjeu majeur.

Nous avons fait ce que nous devons faire et, par exemple, pendant les cents jours qui viennent de s'écouler, il n'y a pas eu une semaine où nous n'avons pas noué des contacts au plus niveau du Gouvernement, de la Commission de régulation de l'énergie, de la Direction générale de l'énergie pour dire : nous avons besoin que cet appel d'offres que vous portez, pas que nous portons, nous, qui est porté par l'Etat, nous avons besoin que cet appel d'offres sorte. Et si cet appel d'offres ne sort pas, nous avons besoin de savoir pourquoi. Même si nous n'avons pas accès à l'information, nous avons besoin de savoir s'il y a des oppositions politiques sous-jacentes, nous avons besoin de savoir s'il y a des considérations techniques. Donc, nous avons fait le travail de ce côté-là.

Je me tourne vers Guy ARMANET : les déchets, nous savons, et je voyais Marie-Thérèse MARIOTTI opiner du chef pendant votre question, nous savons toutes et tous que les déchets sont une priorité absolue et que nous devons faire mieux. Nous devons faire mieux que ce qui a été fait.

Vous nous reprochez souvent d'être dans l'opposition systématique avec l'Etat. Nous avons été destinataires en juillet d'une lettre du Préfet de Corse qui formulait un certain nombre d'observations et qui disait que si ces observations n'étaient pas prises en compte, et un certain nombre de réserves n'étaient pas levées, le projet de plan que nous avons soumis risquait d'être querellé. Nous avons travaillé, avec Guy ARMANET, dans un cadre technique, pour l'instant, à lever ces réserves, à trouver les points d'accord, à renforcer le partenariat indispensable avec

les intercommunalités, notamment dans le traitement du biodéchet. Et nous le faisons avec tout le monde.

Julien PAOLINI a parlé du projet de rénovation de l'éclairage public d'Aiacciu ; c'est un bon projet, il sera soutenu.

Nous travaillons avec des intercommunalités, quels que soient les présidentes et présidents de ces intercommunalités pour traiter le problème des déchets, et nous voulons le traiter.

Enfin, un dernier mot et je termine sur les transports, et nous aurons l'occasion d'en parler. Je comptais faire mon intervention sans doute plus générale, mais je vais tout à l'heure la concentrer sur cette question des transports.

La question des transports : on s'était quitté avant la fin de la mandature en disant : nous sommes confrontés à un problème qui est un problème systémique, et ce qui s'est passé hier vient l'aggraver.

Mais la réalité aujourd'hui, au-delà des taquineries, Jean-Martin, sur notre enthousiasme, sur nos rêves que nous voulons concrétiser en projet, la réalité, c'est qu'à la fin du mois de décembre, si nous n'avons pas infléchi la position de la Commission européenne, avec je l'espère le soutien de l'Etat, la réalité, c'est que la Commission européenne, pour aujourd'hui et pour demain, ne veut plus de service public maritime pour la Corse.

Est-ce que nous sommes d'accord sur cela ? Ou est-ce que nous sommes d'accord pour dire toutes ensemble et tous ensemble : nous ne sommes pas d'accord ! Nous pensons qu'une île, la 3<sup>ème</sup> île de Méditerranée, a besoin d'un service public maritime, notamment dans le domaine du fret parce que nous sommes, pour l'instant, et cela n'exclut pas la réflexion sur l'autonomie alimentaire qui a été également engagée et renforcée, nous sommes dépendants, et vous le savez, et nous le savons. Et nous ne pouvons pas être dépendants des lois du marché chaque fois que nos intérêts stratégiques sont en jeu.

Ce sont là les questions que nous avons à traiter ensemble et à régler ensemble. Ça ne sera pas fait en cent jours. Par contre, en nous donnant les moyens, comme nous l'avons fait depuis cent jours, de travailler jour et nuit pour identifier les blocages, pour mettre en place les bonnes méthodes, pour essayer de chercher partout où c'est possible les points de convergence au sein de cette assemblée et en dehors de cette assemblée, je pense que nous nous donnons les moyens de réussir ensemble pour la Corse et pour notre peuple.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Nous passons à la question suivante :

**\*Question orale N° 2021/O2/032** déposée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du Groupe « Avanzemu » : **Déficit structurel et démographie croissante**

**Mme Vanina LE BOMIN**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Madame la Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Notre territoire fait face à une pression démographique toujours plus importante quand arrive la saison estivale, du fait essentiellement du tourisme de masse qui engendre la multiplication, en pleine saison, de la population corse par 3, 4 voire 5 aux moments des pics d'affluence.

Cette situation, chacun de nos concitoyens l'a touchée du doigt cet été via la sollicitation d'EDF, afin que chacun réduise sa consommation d'électricité pour assurer la desserte globale. Elle engendre des problématiques structurelles importantes qui ne sont pas propres à l'énergie mais se répercutent dans bien des domaines.

La Corse n'a pas les moyens démographiques, environnementaux et structurels d'accueillir autant de monde, y compris sur une période saisonnière brève.

Le PEI et le PTIC viennent financer des rattrapages structurels qui, en réalité, permettent tout juste de réaliser des travaux de remise à niveau déjà obsolètes au moment où ils sont terminés. Les débordements démographiques ne peuvent donc plus durer.

Par ailleurs, nous avons bien expérimenté aussi, à travers la crise sanitaire, économique et sociale qui nous touche toujours, le fait que le quasi tout tourisme, tel que pratiqué jusqu'à maintenant, n'est aucunement garant de la santé économique de notre territoire, mais peut, au contraire, constituer une réelle faiblesse en temps difficiles.

Le projet de la Collectivité de Corse, notre projet de société, doit tendre vers un tourisme de qualité et un rééquilibrage des flux tout au long de l'année.

La feuille de route de l'ATC présentée sous la précédente mandature l'évoque longuement, pour autant très peu d'actions en ce sens ont été initiées.

Vous me direz que la conjoncture liée au Covid nécessitait de booster la relance économique en faisant venir cet été un maximum de capitaux liés au tourisme. Je veux bien vous le concéder. Cependant, vous m'accorderez que l'afflux touristique n'aurait pas forcément été différent dans un contexte dit normal puisque aucune mesure de régulation n'est prévue.

Pourtant, les outils sont disponibles et une bonne partie des pistes ont été abordées : filière de tourisme d'excellence tant en qualité qu'en identité, par exemple sous le modèle espagnol des Paradores, définition d'une cible marketing de voyageurs toujours plus enclins à dépenser sur le territoire, mise en place de filières de formations spécifiques débouchant sur des emplois pérennes pour notre jeunesse...

Il paraît aussi primordial d'œuvrer pour la régulation des hébergements disponibles, notamment les locations de particulier à particulier qui viennent concurrencer déloyalement les professionnels du tourisme qui, eux, payent les charges, respectent les normes et proposent toujours des produits de qualité.

Ainsi, Monsieur le Président de l'Exécutif, Madame la Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, la Corse est-elle destinée à subir le sort de la Côte d'Azur ou à maîtriser enfin ses flux touristiques et tendre vers le modèle de tourisme que nous souhaitons réellement et qu'il est temps de définir et de planifier ? Quelles actions concrètes comptez-vous mener rapidement pour redresser la barre ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, Mme la Présidente de l'ATC.

**Mme Angèle BASTIANI**, Conseillère exécutive et Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Merci Madame la Conseillère territoriale,

Vous avez soulevé, dans votre question, le sujet de la surpopulation de la Corse en période estivale et évoqué en écho à cette question plusieurs autres points relatifs au tourisme. Je vais tenter d'y répondre de la manière la plus complète possible dans le temps qui m'est imparti.

Tout d'abord, il est nécessaire d'apporter quelques précisions essentielles à la compréhension des enjeux.

Le phénomène de « pic » de population dont souffre la Corse est précis et chiffré. La variation de population présente en Corse sur une année prend la forme d'une courbe très abrupte dont le pic se situe entre le 5 et le 12 août. Ce pic représente, selon l'INSEE, 430 000 personnes environ présentes dans l'île en plus de la population résidente, et ne dure que quelques jours. La population est donc, à ce moment précis, multipliée par 2,3 et non pas par 4 ou 5, fort heureusement.

Il est important de préciser également, que cette variation de population ne correspond pas au nombre de touristes se rendant en Corse, mais au nombre de personnes présentes à un instant T sur notre île. Parmi elles, on retrouve également les Corses de la diaspora, les propriétaires de résidences secondaires, les étudiants en vacances... Et ce, dans des proportions indéterminées. Je souhaite d'ailleurs recueillir des données plus précises sur la typologie de voyageurs se rendant en Corse tout au long de l'année afin de mieux appréhender le problème.

Ceci étant posé, la problématique de la surfréquentation est réelle, chacun aura pu le constater cet été, et il existe des solutions à apporter, en deux temps : à très court terme et à moyen terme.

Tout d'abord, à court terme, il est nécessaire de protéger les sites naturels victimes de leur succès, en collaboration avec les territoires.

Ces démarches existent déjà sur notre territoire, avec le soutien de l'ATC, notamment sur les Opérations Grands Sites actuelles et à venir, sur les secteurs Parata/Sanguinaires, Nebbiu/Conca d'Oru et Bunifaziu, qui ont pour objectif notamment de procéder à l'aménagement des espaces fragiles et à la régulation de la fréquentation des visiteurs. D'autres opérations Grands Sites devront être mises en œuvre, notamment à Bavella ou dans la Restonica.

En dehors de ces Grands Sites, l'ATC soutient activement les territoires qui désirent maîtriser la fréquentation de leurs sites naturels, cela a notamment été fait au Capu Laurosù à Prupia et sur de nombreux sites appartenant au Conservatoire du littoral, mais également en montagne comme dans la vallée du Verghellu, celle du

Fangu ou celle de la Richiusa, ou dans l'espace maritime, avec les diverses Zones de Mouillage Organisé financées tout autour de la Corse. Ces opérations permettant un contrôle et une meilleure répartition des flux humains seront intensifiées et multipliées dès cet hiver, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs : les communes, intercommunalités, opérateurs privés, Parc Naturel, Comité de Massif et, bien évidemment, l'Office de l'Environnement.

A moyen terme, la surfréquentation doit être jugulée par un mécanisme de déconcentration touristique. Le phénomène de concentration revêt un triple aspect : temporel, géographique et de provenance. Pour simplifier, les touristes viennent tous du même endroit, au même moment et vont au même endroit. Notre politique touristique sera celle de la déconcentration. A ce titre, nous allons travailler dès cet hiver sur une programmation de parcours thématiques permettant la diversification et la meilleure répartition des flux touristiques, et en parallèle, nous allons travailler sur la promotion de notre destination auprès de publics différents, notamment à l'étranger, afin de faire baisser le taux de tourisme domestique qui oscille selon les années entre 72 et 86 %.

La problématique de la surfréquentation des sites touristiques appelle donc une double réponse : une action locale, site par site, avec tous les acteurs concernés, et en parallèle l'impulsion d'une politique de déconcentration touristique qui permettra d'accueillir non pas plus ou moins de touristes, mais de les accueillir mieux, sur une période plus longue, et de la manière la plus acceptable pour l'ensemble des Corses et pour notre terre.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Présidente de l'ATC.

Question suivante :

**\*Question orale N°2021/O2/034** déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO au nom du Groupe « Fà Populu Inseme » : **Problématique des biomédias en Corse.**

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs,

Chers collègues,

Depuis plusieurs mois, nous les avons vues fleurir sur nos plages, puis sur nos réseaux sociaux, sans tout d'abord comprendre ce qu'étaient réellement ces pastilles.

Ces médias filtrants dits « biomédias », utilisés dans de nombreuses stations d'épuration depuis le début des années 2000, s'échouent en grande quantité sur les plages de Méditerranée. Et la Corse n'est malheureusement pas épargnée par cette problématique, qui est en train de devenir un véritable fléau pour notre littoral, en particulier sur la façade orientale de l'Île.

Je précise, pour les non-initiés, que ces biomédias sont censés évoluer dans un circuit d'assainissement fermé des stations d'épuration et que leur rejet est apparemment dû à un défaut de conception entraînant une fuite. Les circuits qui les contiennent ne nécessitent d'ailleurs théoriquement aucun réassort sur l'ensemble de leurs durées d'exploitation.

Chers collègues, nous sommes ici face à une problématique qui est une problématique internationale. De nombreux citoyens s'en sont saisis sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, allant parfois jusqu'au dépôt de plaintes d'associations italiennes - comme cela a été le cas contre Veolia, principal concepteur de ces circuits.

Avec le Maire de Bastia et le Président d'Acqua Publica, régie publique de la Communauté d'Agglomération de Bastia en charge notamment de l'assainissement sur notre territoire communautaire, nous nous en sommes immédiatement préoccupés en demandant un diagnostic précis de la station d'épuration de l'Arinella.

Après investigation, Acqua Publica a estimé une perte de 10 m<sup>3</sup>, soit environ 2 millions d'unités, sur les 512 m<sup>3</sup> que compte la station. Depuis l'an passé, des travaux de sécurisation ont été effectués afin d'éviter de nouvelles pertes et d'autres sont actuellement en cours.

Je précise également que les biomédias qui sont utilisés dans cette station seraient utilisés par plus de 90 % des stations d'épuration, ainsi que par d'autres industriels, et nous ne disposons d'aucun listing précis des utilisateurs. Il n'est donc pas possible, à ce stade, d'identifier la provenance précise des biomédias échus sur nos plages.

Face à cette situation, Monsieur le Président, il nous paraît donc urgent d'entreprendre plusieurs actions pour :



1. Établir un recensement précis des types de biomédias utilisés dans chacune des stations de l'île, voire plus largement en Méditerranée,
2. Identifier la provenance et quantifier le volume de perte,
3. Sécuriser les circuits d'assainissement défectueux,
4. Faciliter le nettoyage de nos plages et mener des actions de sensibilisation.

J'en viens ainsi à mes questions :

- Comment la Collectivité de Corse, via notamment ses agences, offices et satellites, peut-elle accompagner les collectivités sur ces points et combattre ainsi ce qui est en train de devenir un véritable fléau pour notre littoral ?
- Si après enquête et diagnostic dans les différentes stations d'épuration de l'île, voire du pourtour Méditerranéen, le constructeur ayant réalisé les installations défectueuses devait être mis en défaut, le Conseil exécutif serait-il prêt à procéder à un dépôt de plainte, via éventuellement l'Office de l'environnement, pour les préjudices subis ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Je suppose que c'est le Président de l'Office de l'Environnement qui va répondre.

**M. Guy ARMANET**, Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de Corse.

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour cette question.

Je vais donc essayer de répondre en apportant des éléments très précis. Mais en préambule, je voudrais dire deux mots à nos confrères ici présents dans cette Assemblée.

Le travail que nous avons à faire sur les déchets, et notre ami Jean-Martin l'a rappelé, il s'agit d'un mur, je ne compte pas le gravir tout seul, bien évidemment. Nous sommes en train de purger l'aspect technique et administratif et je ne manquerai pas de revenir vers vous assez rapidement, et notamment auprès des intercommunalités et des communes qui détiennent tout ou partie de la clé.

Donc revenons aux biomédias et plus précisément la question posée par M. Louis POZZO di BORGO. Bien-sûr que c'est un aspect extrêmement préoccupant que nous avons découvert, non pas cette année, mais depuis quelque temps maintenant. Il ne constitue qu'un aspect du problème global de pollution du milieu marin puisqu'il en fait partie, on sait très bien que les plastiques, les macrodéchets et microdéchets, ce phénomène qui est lié directement ou indirectement aux biomédias s'est répandu sur toute l'aire de la Méditerranée. C'est un enjeu extrêmement important et très préoccupant, je vous le confirme.

Les effets néfastes de cette pollution n'épargnent ni les espèces marines, ni les fonds marins et, compte tenu des germes bactériologiques qu'ils sont susceptibles de contenir, ils constituent une menace sanitaire évidente avec un impact direct sur les êtres humains.

À cet égard, la Collectivité via l'Office de l'Environnement, est décidée à engager ou à appuyer toute démarche juridique contre les producteurs de ces déchets. Nous sommes en train de constituer un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

De manière concomitante, il est en effet fondamental d'établir un recensement précis des types de biomédias utilisés dans chacune de ces stations et vous l'avez précisé, et lorsqu'on se rend compte qu'il y a un dysfonctionnement, ce n'est pas moins de 2 millions de capsules qui se sont répandues sur nos côtes. Vous avez cité dans vos propos *Acqua publica* et on peut les remercier d'avoir rapidement résorbé le problème, puisqu'au moment où l'on se parle il est réglé depuis déjà fort longtemps. Mais quoiqu'il en soit, on continue de recevoir ces biomédias du pourtour méditerranéen et certainement aussi d'une partie de l'Italie.

Donc, la démarche qui est en cours est une démarche qui va permettre d'être beaucoup plus opérationnel.

Nous avons d'ores et déjà mandatés nos agents qui sont commissionnés et qui vont intervenir dans des missions de récupération de ces supports, puisqu'au moment où je vous parle nous n'avons aucun fonds de dossier, si ce n'est les réseaux sociaux qui s'interrogent et qui posent des questions.

J'invite d'ailleurs les personnes qui récupèrent ce genre de choses, d'en informer l'Office de l'Environnement le plus rapidement possible puisque nous devons établir des constats et des procès-verbaux, afin que nous puissions ensuite les verser à un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

Enfin, dans le cadre de sa politique menée au titre de la lutte antipollution, l'Office de l'Environnement joue un rôle bien évidemment dynamique dans la sensibilisation et la prévention, afin que la Corse soit dotée de plans d'intervention efficaces, de personnels formés et entraînés ainsi que de matériel approprié pour affronter de façon efficiente ce type de catastrophe écologique et socio-économique.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de l'Office de l'Environnement.

Dernière question orale télévisée, ensuite il y en aura une autre non télévisée.

**\* Question orale N°2021/O2/036** déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un soffiu novu – Un nouveau souffle pour la Corse » : prise en compte du handicap en milieu rural : **recrutement et formation d'auxiliaires de vie scolaire.**

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Mme la Présidente, merci.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mmes et MM. les conseillers,

Cette année, pour la rentrée scolaire, en Haute-Corse notamment, 25 enfants n'ont pas d'auxiliaire de vie scolaire. Une situation inacceptable, d'autant que beaucoup d'enfants ne sont accompagnés que quelques heures. On a l'impression que c'est tous les ans le même problème et qu'il est récurrent. Nous avons déjà, à ce sujet, lors des dernières mandatures, évoqué le problème.

On déplore le manque d'anticipation au niveau des recrutements et une formation insuffisante des auxiliaires de vie scolaire.

Des parents sont obligés d'arrêter de travailler, ce qui a créé des situations difficiles au quotidien, sans compter les sorties scolaires auxquelles ces enfants ne peuvent pas participer, faute d'accompagnants. En effet, à chaque fois, les parents doivent prendre des congés pour les accompagner.

Les enfants avec handicap ne sont pas les variables d'ajustement d'un système qui manque de moyens ou est mal organisé.

L'école pour eux n'est pas la charité, elle est un droit inscrit dans la loi depuis 2005.

Un obstacle supplémentaire dans le parcours du combattant des familles avec enfant handicapé, Ces difficultés d'accès, déjà existantes hors pandémie, se sont aggravées pendant la crise sanitaire.

Notre rôle d'élu est aussi de faire du handicap et de l'autonomie un sujet prioritaire, avec la mise en place de synergies propices à des actions constructives et innovantes en faveur des personnes handicapées et de la préservation de leurs droits.

Ensemble, nous nous devons d'être aux côtés des personnes en situation de handicap, des familles, des employeurs, des acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé au travail et du handicap, pour soutenir en toutes circonstances la construction d'une société plus inclusive.

Ma question sera simple, Madame la Conseillère, que peut faire la Collectivité de Corse pour mieux prendre en compte le handicap et faire de la Corse un site pilote en la matière ?

A solidarietà, ghjè per tutti è soprattuttu per quelli ch'anu bisognu. Allora avà tocca à noi.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive, je vous en prie.

**Mme Lauda GUIDICELLI**, Conseillère exécutive en charge du handicap.

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Je suis, comme vous, très attachée à la scolarisation des enfants en situation de handicap et à la notion d'école inclusive comme l'entend l'esprit de la Loi du

11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi, je m'attelle chaque jour, au sein de la Maison des Personnes Handicapées, la MDPH que j'ai l'honneur de présider, à favoriser l'inclusion et l'insertion de ce public en milieu ordinaire.

Concernant les élèves en situation de handicap, la tâche est particulièrement complexe car elle nécessite l'articulation de mes services, de ceux de l'Education nationale, mais également ceux du monde associatif. A ce titre, nous pouvons nous prévaloir d'une collaboration forte où l'intérêt de l'enfant apparait comme un fil d'Ariane inébranlable et incontournable.

Comme vous le savez en votre qualité de membre de la commission exécutive de la MDPH mais aussi en tant que membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue l'ensemble des demandes déposées au sein de mes services afin de formuler une proposition la CDAPH qui reste souveraine.

Celle-ci notifie chacune des décisions dans des délais qui nous placent parmi les deux MDPH les plus rapides de France, si l'on se réfère aux statistiques relatives à la centaine de structures en activité.

Pour les demandes relatives à la scolarité des enfants, notamment pour la mise en place d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, les fameux AESH, individualisés ou mutualisés, la procédure reste identique.

L'ensemble des demandes est traité à la fin de l'année scolaire afin que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour la rentrée suivante.

Bien évidemment, le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de déterminer au mieux le besoin de l'enfant au regard de ses difficultés et ce quel que soit son lieu de vie, ou encore son lieu de scolarisation.

Néanmoins, le financement et la gestion de ces personnels ne relèvent absolument pas de la compétence de la Collectivité de Corse, mais de celle des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale et du Rectorat. Nous n'avons malheureusement aucune autorité ou position hiérarchique qui pourrait influencer leurs recrutements ou affectations.

Par conséquent, après avoir été alertée par plusieurs parents, j'ai saisi la Rectrice de l'Académie afin qu'elle déploie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur scolarité. Cette dernière ne doit en aucun cas être altérée par des manquements d'ordre humain ou budgétaire et, même si nous n'avons aucun pouvoir de coercition, nous ne pouvons tolérer ceci et avons toujours agi pour trouver des solutions, notamment lorsqu'il s'est agi de faciliter le pourvoi de postes vacants en milieu rural. Et je me retourne vers Juliette PONZEVERA qui à l'époque siégeait en CDAPH, comme c'était l'état le cas d'un enfant dans le Cap corse qui n'avait pas d'accompagnant et qui, par le biais de coups de fil, avait pu trouver une personne qui avait pris en charge cet enfant qui, du coup, avait pu être scolarisé.

J'ai été destinataire hier de la réponse de la rectrice qui m'indique qu'à la date du 24 septembre, ce ne sont pas 25 mais 6 élèves (1 en Pumonti et 5 en Cismonti) sur les 323 élèves concernés qui restent en attente d'une prise en charge par un AESH, mais qui m'assure que les procédures de recrutement sont en cours.

Je profite également de cette intervention pour rappeler la qualité du travail réalisé par chaque agent sur le terrain et l'investissement de l'ensemble des acteurs qui participent de près ou de loin au traitement de ces demandes, et au respect des préconisations et recommandations pédagogiques.

J'ai ainsi parfaitement compris votre inquiétude et espère vous avoir rassurée tout en vous rappelant qu'il nous appartient, comme vous le faites, de rester vigilants afin que notre niveau d'exigence favorise une scolarité confortable et brillante pour tout un chacun, quels que soient les difficultés, le handicap ou l'environnement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous en avons terminé pour les questions orales télévisées. Je pense que la presse va se retirer.

Il reste une question orale :

\* **Question orale N° 2021/O2/033** déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du Groupe "Avanzemu" : **Lingua corsa**

**M. Saveriu LUCIANI**

O Sgiò Prisidente, cari cullegghi,

Si sà chì a lingua, primura maiò di a vita d'un Populu, arrempa una bella parte di a so strategia di riacquistu sucetale nant'à a pulitica educativa è l'insignamentu.

Per principià, un passu in daretu per salutà à quelli di a Direzione di a Lingua ch'anu fattu sti pochi anni, malgradu e difficoltà, un travaglione, accimendu unepochi di cartulari propiu utuli, cum'è u pianu media, a messa in anda di e case di a lingua, a cunvenzione lingua corsa cù u retturatu, l'azzione di canopé, tir' avanti è passa, senza scurdacci di a crescita più chè significativa di u bugettu, oramai à 3 milioni è mezu.

Duie parolle dinò per ammentà l'acquisti dipoi u 2016, u cuncorsu di l'agregazione, u grande pianu di furmazione per i maestri di l'elementariu, l'entrata di l'immersivu in 15 scole materne pubbliche per macaru 320 sculari. Pensendu stamane dinò à l'apertura di 2 siti assuciativi in Bastia è Biguglia, nati in u filu di sta mossa più larga.

Ch'ella mi sia cuncessa di porghje un sustegnu sinceru à ste centinaia d'insignanti impegnati in l'educazione bilingua, certi dipoi a fine di l'anni stettanta, mentuvenduvì quantunque ch'elli eranu, di settembre 2020, più di 11000 i zitelli in u primariu in 564 scole (sia 45%), guasi 8500 à seguità corsi à u cullegiu, ma solu 15%, una volta ghjunti in prima è in terminale.

Ne vengu avà à u nostru sugettu : Oghje ghjornu, in a logica d'un prugettu astradatu di veranu scorsu, s'hà da principià un pianu di furmazione per u secondu gradu à prò di e squatre di professori di discipline cusì dette non linguistiche.

Previstu in l'oggettivi di u CPER 2021-2028 à tempu à l'apertura di parechji siti immersivi, entre in a strategia nostra palisata di l'annate di lotta, cù, s'e mi ricordu bè, a scelta pulitica di u movimentu naziunale d'investisce a scola pubblica in lu 1984.

Un'antru passu in daretu per divvi ch'ellu ùn si capisce micca u fattu ch'ellu ùn ci sia statu apertura d'altre scole immersive pubbliche stu settembre, quandu à listessu tempu n'aprenu 4 à u Paese bascu...

Ma chì rege l'intuttu è traduce a vulintà d'avanzà ferma u CPER.

Ghjustu à puntu, l'anzianu CPER lingua corsa 2015-2020 prupunia 17,8 milioni, per mezu Cullettività è Statu, ma cù una cunvenzione lingua (oggettivi è valutazione) firmata solu di novembre 2016, cù e cunsequenze dannifiche ch'omu hè capace oghje ghjornu di misurà.

U CPER 2021-2028, almanaccatu durante l'inguernu è u veranu scorsu hà permessu d'anticipà u travagliu di CANOPE - 300.000 euros vutati di maghju da l'Assemblea - è sopr'à tuttu di prupone, capunanzu, una crescita di 50%, passendu da 17,48 à 24 milioni per a parte educativa, è à 30,4 milioni s'ellu s'aghjusta a parte sucetale ch'ùn esistia micca sin'à avà.

In fatti, a lingua corsa, in u CPER attuale, varcheria dunque i 30 milioni.

Serà stu cartulare u mo primu quistiunamentu, interrughendu l'esecutivu senza sapè troppu quale hè chì hè à cura di stu duminiu, oghje chì ne simu à impalcà à bella megliu un sistema educativu bi plurilinguu per stu paese, è à milità per una à sparghjera generalizata di l'usu di u corsu in a sucetà.

Secondu puntu, in sta logica d'emancipazione, u raportu nant'à l'insignamentu immersivu cummandatu da Castex à i deputati Kerlogot è Euzet in seguitu à a decisione di u Cunsigliu Costituizunale francese di u 21 di maghju.

À l'accorta, prupone a creazione d'un cunsigliu di l'insignamentu di e lingue regionale à modu soiu, arrimbusi quantunque nant'à l'articulu 2 di a custituzione francese è mentuvendu per indettu :

*“ En tout état de cause, il devrait être rappelé que la langue de communication des établissements avec les acteurs institutionnels et les parents usagers est le Français. La langue régionale peut être utilisée à l'intérieur de l'établissement, c'est de façon facultative et sur le fondement de justifications pédagogiques. ”*

À dilla franca, e so cunclusionone ci rallegranu, fendu l'apulugia di u facultativu, sempre è sempre, cù sta precisione ottimista : “ une reflexion pourrait être engagée à plus long terme sur l'opportunité éventuelle d'une révision de la constitution”.

Eviva !

Quì m'arregghju. Si cunnoscenu, mi pare, à sente d'i, e cunclusionone di l'ultima inchiesta nant'à a trasmissione fatta st'ultimi sei mesi; hè una cunferma franca è chjara di l'adesione popolare inquant' à l'avvene di sta lingua.

In stu solcu, eccu e mo domande :

- Firmerete u CPER cù u bugettu lingua corsa definitu da l'esecutivu stu veranu ?



- Difenderete a pratica generalizzata di l'immersione in u settore publicu ?
- Quandu cuntate di turnà à pone, cù u sustegnu di st'assemblea, a quistione di u statutu di a lingua è di a cuufficialità ?
- Un mese dopu sta rientrata 2021, ci puderistite cumunicà i sciffri cuncernendu l'effettivi, per ciò chì tocca l'insignamentu di a lingua per l'elementariu è u secundariu ?

Per cunclude, per contu nostru, sia cum'ella sia, a sapete bè, cumpieraghju dicendu un'antra volta chì nè a Francia di Macron nè a Francia d'un qualunque presidente di repubblica à vene o di u so governu ùn puderanu parà sta rivendicazione storica di u Populu Corsu.

O Sgiò Prisdente, aspettendu a risposta, diceraghju, cum'è l'avia detta in lu 2016 à a ministra Vallaud Belkacem : « u corsu, a lingua di tutti, una lingua per tutti ».

À ringraziavvi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qual'hè chì risponde ? U Presidente di l'Esecutive ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidamente. A ringrazià vi per a vostra quistione, Caru cullega.

Cunniscite bè stu duminiu, postu ch'è vo site statu incaricatu durante a mandatura passata accant'à a vostra funzione di Presidente di l'Uffiziu Idrolicu, di a quistione di a lingua corsa. Dunque ùn riveneraghju micca nant'à ciò chì hè statu fattu incù voi, incù i servizii, i punti pusitivi, dinù e debulezze certe volte di a nostra azione ch'emu sempre circatu à parà, e debulezze pè rinfurzà a nostra mandatura. À u livellu puliticu è essenziale è ùn riveneraghju micca nantu a primura maiò ch'ella ripresenta a piazza di a nostra lingua chì ghjè parte di u nostru esse cullettivu è di ciò ch'è no simu in tantu chè populu.

Pè risponde à e vostre quistione, di manera concreta, nanzu di parlà di ciò ch'è no circheremu à fà in seme durante a mandatura. L'affare di e sciffre è di l'effettivi, a sapete bè chè tutti l'anni straziemu incù u retturatu per ottene ste sciffre, chì ci dicenu chè ùn sò ancu validati da i so servizii, ciò ch'è no circhemu à fà è a sà ancu Josepha postu ch'ellu c'era a lingua d'una parte è a cultura, chì ghjè un travagliu glubale è cumunu, ùn ci pudemu micca rimette e manu à u retturatu pè sapè, ci vole à travaglià in direttu incù tutti l'attori, incù tutti l'insignanti per circa à sapè u scartu ch'ellu ci pò esse

trà e sciffre ufficiale è a realtà di l'effettivi è di a pratica inde u sistemu educativu. Questu pè e sciffre.

Secondamente pè u cuntrattu di pianu di modu generale sapete chè ùn simu micca i soli, e regione di drittu cumunu sò in listessa situazione, avemu un problema glubale incù u governu. Pè ciò chì tocca a piazza di a lingua corsa, a sapete l'avemu fatta insieme è avemu fattu a scelta è di sicuru, hè mantinuta, di duppia è insistu, u sforzu finanziariu postu chì inde u cuntrattu chì si finisce trà 2015 è 2021, aviamu cunsacratu 17.5 milioni per a lingua è sapete chì ghjè un finanziamentu à paru trà Cullettività è Statu. Dunque 17.5 milioni, 8 è 7 di a parte di a Cullettività è avemu dumandatu è ottenutu nant'à u principiu ch'ella creschi sta somma à 30.2 milioni incù 15.6 milioni di a parte di Cullettività di Corsica. Dunque à u livellu finanziariu duppianu mà al di là di u quantitativu ciò chì c'impreme hè u qualitativu, è què ci permette dinù di parlà per esempiu di a furmazione inde u primu è po inde u secondu gradu. Sapete chì avemu dumandatu, senza ottene, una valutazione di ciò chì hè statu fattu ghjè impurtantissimu, à u livellu di a metudulugia ci vole à rinfurzà u nostru travagliu, ancu s'ella hè stata fatta, ma ci vole à rinfurzà i segni pusitivi à tutti quelli ch'aspettenu assai di noi, vogliu parlà di l'insignanti, di l'associ di i parenti, di l'associ chì travaglianu nant'à u terrenu.

Nant'à a quistione di a pratica di generalizà l'immersivu publicu, simu ind'e listesse pusizione, noi ùn circhemu micca à oppone u publicu è l'iniziative assuciative simu impegnati direttamente nant'à u travagliu magnificu chì ghjè statu fattu da Scola Corsa pè apre ste duie scole immersive in Biguglia è in Bastia. Ma ùn ci vole micca chì st'iniziative assuciative sianu una scusa o venghinu à addibulisce a dimarchja di l'immersivu inde u publicu è quessa custi hè a nostra primura, l'aghju ripetuta direttamente à u primu ministru Jean Castex, postu chì a sapete avemu avutu una riunione cù l'associ di sfarenti rigione di Francia chì travaglianu nant'à l'immersivu associativu, aghju dettu è ripetutu chì pè noi l'immersivu linguisticu era à tempu quellu di u serviziu publicu di l'insignamentu è quelle d'iniziative assuciative ch'è no sustenimu.

È po custi dinù a sapete, l'immersione linguistica và al di là di l'immersione di u sistema educativu ancu s'ellu hè un puntellu maiò è què ghjè tutta a pulitica di difusione di sparghjera di a nostra lingua di a sucetà chì ci toccherà insieme à rinfurzà.

Quartu è ultimu puntu, quellu di cuufficialità, chì ghjè a prima battaglia è sapemu chì avete ripetutu a manera di vede e cose, sapemu bè chì custi, ci hè un'opposizione fundamentale trà u nostru parè è e nostre cunvizione è quelle chì stanu sempre à u core di a pratica è di l'ideulugia di u Governu è di u Statu.

A cuufficialità, travagliemu per esempiu incù Euskadi. Sapete, ch'è no avemu passatu una cunvenzione di cuuperazione per circa à vede al di là di l'aspetti ghjuridichi cumu facenu elli inde u so paese per sparghje a lingua, circhendu à ripiglià ste ricette ind'è noi è al di là ci vulerà à cuntinuà, postu chì avete fattu riferenza à una mudificazione di a custituzione è s'è no vulemu un statutu glubale d'autunumia è un statutu di cuufficialità sapemu bè chì ci vulerà à passà pè una mudificazione di custituzione. Ghjè un chjassu longu, petricosu, ma simu annant' à stu chjassu dipoi anni è anni è ùn rinfiataremu micca.

Finiscu dicendu chì, ci hà da vulè insemi, micca solu u Cunsigliu esecutivu, l'Assemblea incu tutti l'attori di mandature à vene.

Rivengu nant' à ciò ch'aghju dettu nanzu, sia una mandatura chì ci permette di fà insemi un passu maiò per a nostra lingua, un passu in tutti i duminii, inde a scola di sicuru ma inde a sucetà sana, è stu travagliu custì l'avemu da fà speru insemi inde i mesi è l'annate à vene.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avemu compiu e quistione urale.

Ghjustu una rimarca, perche aghju pigliatu i tempi listessu à tempu chè vò parlavate, en moyenne, nous avons des questions orales de 3,2 minutes précisément, la durée de la question orale, donc, on est à plus 50 % au-delà du temps réglementaire, et pour les réponses de l'exécutif, on est à 5 minutes au lieu de 3 minutes, donc plus 40 %. Au total donc, normalement les questions orales doivent durer 30 minutes pour celles qui sont télévisées et ça a duré 42 minutes.

Voilà quelques éléments de précision, non pas pour, du poste que j'occupe, faire la professeure, pas du tout, mais c'est simplement que, comme nous allons travailler dans le futur, sur le règlement intérieur, il était important qu'ensuite on calibre les temps de manière raisonnable. Ça ne sert à rien de dire qu'il faut 2 minutes si tout le monde va monter à 3. Voilà, la première réflexion que je souhaite faire sur ce petit diagnostic rapide et statistiquement étayé.

Nous allons passer à l'appel. Je tiens à préciser, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'aujourd'hui nous sommes sous le régime où on peut toujours travailler en distanciel, donc il y a 2 personnes qui participent à la session à distance, en Visio.

On y va, s'il-vous-plait, Mme la secrétaire de séance.

*Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance à 11 h 25.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente, Signore è signori Consiglieri esecutivi, Signore è signori Consiglieri, Care tutte, cari tutti.

Apru oghje sta sessione incù un'emuzzione tamanta è una tristezza sincere.

In a notte di u 4 à u 5 di sittembre scorsu, Marie-Christine BERNARD GELABERT, a Direttrice Generale di i Servizi di a Cullettività s'hè spenta.

U nostru stunamentu, a nostra pena, in fronte à sta nutizia, sò stati tamanti è ancu oghje, hè difficiule di rializà chì ùn travagliaremu più cùn ella.

A sò quantu u Cunsigliu esecutivu, l'eletti, u persunale di a cullettività è tutti quelli chì anu tavagliatu à fiancu à ella, a stimavanu, a prezavanu è sò tocchi da a so sparizione.

Ghjera una persona brava, amena è una funziunaria di gran valore, sempre pronta - notte è ghjornu - à impignà si pà a Cullettività mà soprattuttu pà a Corsica è i Corsi.

Di a Corsica era una figliola, ella chì hà dattu tantu energia, tantu corre à u serviziu di stu paese. Di què, a sucetà corsa ùn si ne scurderà.

Pour ma part, je n'oublierai pas ce sourire que ni le travail, ni la maladie n'ont réussi à ternir. Un sourire qui traduisait une forme d'allégresse quotidienne que je qualifierai de « pudiquement contenue ».

Je voudrais dire aussi au Président de l'Exécutif et à son administration, à tous les collaborateurs directs de notre DGS que l'Assemblée de Corse et l'Assemblea di a Giuventù sont avec eux.

Nos pensées et notre affection se tournent vers sa famille et ses proches et je voudrais leur redire au nom de l'Assemblée de Corse que nous sommes avec eux.

Et j'aimerais, en la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD GELABERT, directrice générale de la Collectivité de Corse, vous inviter à observer une minute de silence.

**(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle à la mémoire de Mme Marie-Christine BERNARD GELABERT).**

Vi ringraziau.

Il y a quelques semaines, nous a aussi quitté Léo MICHELI, chef de la résistance Corse et je souhaite ici, lui rendre hommage. Son combat pour la liberté et son engagement ont fait l'histoire et demeureront dans la mémoire collective.

Malurosamente u malanu hà pichjatu altre ghjente, quì indè a nostra cullettività.

Mme Joëlle NIVAGGIOLI a perdu son fils Antoine âgé de 17 ans à peine.

Mm Rosa SANTONI, notre sténotypiste, a perdu sa maman.

Nous leur disons à elles aussi et à leur famille notre amitié et notre soutien.

Ces mois d'été ont été marqués par une forte fréquentation touristique, cela a été rappelé tout à l'heure après deux années difficiles dans le secteur. S'il est naturel de se réjouir de cette reprise, sans que les pertes économiques et sociales de 2020 aient été complètement recouvrées, force est de constater que la croissance des flux a été fortement concentrée dans l'espace et dans le temps et a entraîné, des congestions du réseau routier, une surexploitation des ressources en eau et en électricité nécessitant des coupures intermittentes, ainsi qu'une pression accrue sur certains sites naturels.

Il nous faudra collectivement trouver des solutions à ce défi qui consiste à vouloir recevoir des touristes, tout en ne dépassant pas nos capacités de charge écologique, sociale et infrastructurelle.

Mais je ne doute pas un seul instant de la capacité de l'Agence du Tourisme de la Corse et de l'Office de l'Environnement mais aussi de toutes les parties prenantes pour opérationnaliser de manière effective la transition écologique du tourisme corse qui a été décidée au sein de ce même hémicycle.

La torpeur estivale a été perturbée par l'agitation politique qui a entouré les élections au Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud. Permettez que je félicite Jean BIANCUCCI, élu président du SDE. Il est absent aujourd'hui mais nous lui souhaitons, évidemment, un retour rapide dans l'hémicycle.

Je félicite pareillement tous les présidents élus ces dernières séances, je ne vais pas tous les citer, dans tous les organismes satellites de la Collectivité, c'est très important, ils ont une mission très importante à réaliser pour le collectif.

En particulier, je rappelle que Romain COLONNA a été élu Président de la SITEC. Notre île, peut-être davantage que d'autres territoires, a besoin de solutions spécifiques en termes de réseaux, de communications et d'hébergement de données. La Corse doit se donner les moyens de soutenir aussi une véritable transition numérique et une plus grande autonomie en la matière.

Si ce besoin d'autonomie vaut pour la gestion de l'énergie et du numérique, il vaut aussi dans de nombreux autres domaines.

Depuis six années les Corses sont de plus en plus nombreux à voter pour un projet politique axé sur une autonomie de plein droit et de plein exercice, et ce, élection après élection. Malgré les fins de non-recevoir que nous adressent l'État et le gouvernement, les Corses croient au potentiel de cette autonomie. Et d'ailleurs, nos homologues des autres régions métropolitaines, reconnaissent tous la légitimité totale de notre demande d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

C'est dans cette perspective que le Président de l'exécutif a mandaté la Professeure de droit public, Mme Wanda MASTOR pour produire une analyse diagnostique sur le fonctionnement de nos institutions, mais aussi une analyse prospective sur leurs évolutions possibles. L'Assemblée de Corse y est associée, tous les groupes également, mais aussi au-delà différentes composantes et représentants de la vie politique insulaire, et il faut s'en féliciter.

Dans l'attente d'un signe d'ouverture de l'État dans ce domaine, il nous faut saisir chaque outil qui s'offre à nous. Je pense notamment à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui a débuté en mai dernier et qui court jusqu'en avril 2022, j'ai l'honneur d'y participer au titre du comité des régions d'Europe. Sa déclinaison corse a été initiée par Mme la Ministre Elisabeth MORENO vendredi dernier à Lucciana, nous y étions présents avec le député CASTELLANI, mais aussi par l'Alliance libre européenne qui a tenu la semaine dernière un séminaire dédié à cet effet à Bastia.

La plateforme en ligne ouverte par la Commission européenne, qui est accessible à tous les citoyens européens, permet de recueillir les vœux, les idées, les projets des Européens pour construire ensemble l'Europe de demain.

Pour ce qui nous concerne, ce sera une Europe des peuples, une Europe solidaire, une Europe où les processus d'autodétermination sont possibles. Et je compte aussi sur l'Assemblea di a Giuventù, dont la mandature sera renouvelée en cette fin d'année pour participer à cette grande consultation européenne.

Enfin, permettez que je revienne un instant sur une très mauvaise nouvelle pour la Collectivité de Corse. Nous avons appris hier en fin d'après-midi, cette nouvelle : notre institution semble définitivement condamnée à payer 86 M€ à la compagnie Corsica Ferries qui s'était plainte de l'attribution de la DSP 2007 - 2013. Au-delà du préjudice économique pour notre institution, si cette dernière décision du conseil d'État était rendue exécutoire, mais aussi pour la Corse qui a déjà subi les pertes inhérentes à la crise COVID-19, nous subirions, une fois de plus, les conséquences désastreuses de la gestion passée des affaires publiques de la Corse par nos prédécesseurs. En cela me semble-t-il, cette affaire revêt aujourd'hui une dimension éminemment politique que notre Assemblée ne saurait ignorer.

Je reste malgré tout profondément confiante en la démocratie et en notre capacité collective de mobilisation face à l'injustice. Nous avons tous ici été élus pour défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse et nous devons nous montrer dignes des responsabilités qu'il nous a confiées.

Per a Corsica è per u populu corsu è a so giuventù.

A ringrazià vi.

M. le Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers exécutifs, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers territoriaux, chers collègues, chers amis, un mot d'abord pour m'associer à l'hommage qui a été rendu aux personnes disparues et nos témoignages de soutien pour leurs familles.

Rappeler, c'est vrai, que de nombreux agents de la Collectivité de Corse ont connu des deuils cruels dans leur famille, à Aiacciu, à Sartè, à Pruprà, à Luri et dire donc à ces agents que nous sommes à leurs côtés.

Rappeler que des personnalités importantes de la société corse ont effectivement disparu pendant les quelques semaines écoulées, vous avez fait référence à Léo MICHELLI, qui était un chef historique de la résistance corse et qui, après la deuxième guerre mondiale, a continué à être un acteur engagé, dont j'ai eu l'occasion, à l'invitation du parti communiste français et de sa famille, de souligner tout ce qu'il avait pu apporter en termes éthiques et politiques, ainsi que ses frères et sœurs d'arme et de résistance.

Je voudrais aussi citer Joëlle ORABONA, qui était animatrice et journaliste à RCFM.

Jean-Simon PERETTI-STEFANI, qui nous a quitté le 5 août dernier, qui était un ancien membre du CESEC et un acteur culturel important, notamment dans le domaine du cinéma.

Et enfin, bien sûr, Lisandru BASSANI, nous avons au moment de sa disparition le 7 août, les uns et les autres, soit individuellement, soit collectivement, rendu hommage à cet acteur engagé, ce défenseur inlassable de la protection et de la transmission de la langue et de la culture corses, également un patriote de la première heure. Donc, nous pensons à lui aujourd'hui et nous pensons, bien sûr, à sa famille.

Enfin, comme vous l'avez dit Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, la douleur de la perte de Marie-Christine BERNARD-GELABERT directrice générale des services à la Collectivité de Corse, la douleur de cette perte est toujours vive, bien sûr. Vous avez, par vos mots, exprimé tout ce qu'elle était au plan professionnel, tout ce qu'elle était au plan humain et personnel. Ça a été un véritable privilège de pouvoir travailler avec elle, de pouvoir la connaître.

Nous avons été, sous le coup de la surprise, abasourdis par la nouvelle de sa disparition. Nous avons exprimé à sa famille, notre compassion bien sûr, mais nous n'avons pas eu le temps de lui dire combien nous l'aimions, parce que nous ne savions pas que la fin était si proche. Donc, elle aura marqué, comme d'autres DGS avant elle, mais elle aura marqué, peut-être plus encore aussi parce qu'elle était une femme, elle aura marqué l'histoire de cette institution et quelque part aussi l'histoire contemporaine de la Corse, parce qu'indépendamment de sa fonction de directrice générale des services, elle avait été un artisan de l'ombre, mais inlassable, notamment de la création de la Collectivité de Corse, mais également de la prorogation du statut particulier dans



le domaine de la fiscalité, de la transmission successorale, l'affaire dite des Arrêtés Miot, même si improprement au plan juridique, elle s'était beaucoup battue. Et, nous ne savions pas, lorsque nous avons fait sa connaissance, en tout cas, je ne savais pas qu'elle était Corse, et je voyais cette directrice de cabinet adjointe du ministre BAYLET, qui s'engageait particulièrement sur ce dossier et qui faisait en permanence le lien entre le Gouvernement et la Collectivité de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, son directeur de cabinet, Sébastien QUENOT, Jean-Baptiste CALENDINI et moi-même.

Et, nous avons appris à la connaître, Marie-Christine, et ensuite elle nous a fait l'honneur de nous rejoindre et nous avons travaillé, jours et nuits, et c'est vrai que le sourire ne la quittait jamais. Donc, c'est ce que nous garderons en tête lorsque nous pensons à elle.

Donc, il y aurait beaucoup de choses à dire pour un discours après une élection en juin dernier, avec un été qui vient de se passer, avec des rendez-vous importants qui nous attendent.

Moi, je voudrais concentrer mon propos en proposant, en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, qu'éventuellement les groupes qui le souhaitent puissent prendre la parole sur la question de la condamnation hier de la Collectivité de Corse parce que c'est à la fois une décision juridique qu'il faut accepter, parce qu'on est dans un état de droit. L'accepter, ça ne nous empêche pas de dire pourquoi nous trouvons qu'elle est injuste.

Mais au-delà de la discussion juridique, je pense qu'il y a une vraie réflexion sur l'impact budgétaire et surtout sur l'arrière-plan politique, non pas tant pour se retourner vers le passé, si ce n'est pour essayer d'en tirer ensemble les leçons, sans esprit polémique, mais surtout pour aborder les échéances du présent et de l'avenir.

Donc moi, très brièvement, je voudrais dire que cette affaire qui a connu son épilogue juridictionnel en droit interne hier à travers l'arrêt du conseil d'État qui a refusé d'admettre le pourvoi de la Collectivité de Corse, elle a commencé sous la mandature 2007-2013. Alors, moi je ne veux pas faire de procès, c'est toujours facile a posteriori de venir dire « il aurait fallu, etc. », mais je pense, et ça je le dis sous le contrôle de l'histoire, je pense qu'au moment où ce système a été mis en place, tous ces protagonistes savaient qu'il était illégal. Quand je dis tous ces protagonistes, je l'affirme, je dis qu'il y avait à l'époque la Collectivité de Corse autour de la table, matériellement ou en tout cas dans le périmètre de la discussion, je dis qu'il y avait l'État, doublement concerné, à la fois parce qu'il est l'État, l'autorité qui verse la subvention de dotation de continuité territoriale, également parce qu'il est l'autorité en charge du contrôle de la

légalité et triplement concerné parce qu'il était aussi actionnaire principal à l'époque de la SNCM.

Donc, il y avait la Collectivité de Corse, il y avait l'État, il y avait les compagnies maritimes, et au premier chef la SNCM, également la Méridionale, et puis il y avait également dans le périmètre de la discussion, la Corsica Ferries.

Alors, le système de 2007-2013, je ne vais pas revenir en arrière, mais ceux qui ont la mémoire de l'institution ou ceux qui ont la mémoire du dossier, le savent, l'accord de 2007-2013, le financement complémentaire, le service complémentaire, 23 M€ environ par an, est un service qui vient surcompenser, à l'évidence, la prise en charge, par voie de subvention, d'un trafic estival qui n'a pas besoin de cette compensation. Donc, nous sommes dans une surcompensation à l'évidence, et ça été à l'époque dénoncé comme tel.

Ce que je dis sous le contrôle du dossier, c'est que la contrepartie de ce service complémentaire qui a été institué, a été l'aide sociale qui, là aussi, je le dis sous le contrôle du dossier, était un mécanisme tout aussi contestable et tout aussi illégal que le service complémentaire. Une aide sociale aux passagers transportés, avec des critères évanescents, avec simplement un régime déclaratif, 23 M€ d'un côté, environ 15 M€ de l'autre, ces 15 M€ ayant principalement bénéficié à la Corsica Ferries puisque l'aide sociale était sur les ports desservis à titre principal par la Corsica Ferries.

Donc, nous sommes sur un système qui est fondamentalement vicié et qui conduit chaque année à donner 23 plus 15, 38 M€, 38 M€ fois 6 ans, ça fait environ 240 M€ qui n'auraient pu dû être versés et qui ont manqué à la Collectivité de Corse. Et ça, personne ne peut le contester, ni sur le fond, ni sur le fait que ce système-là n'a pas été en justice, tandis que le service complémentaire l'a été. Et aujourd'hui, 15 ans après, la « Corsica ferries » a eu gain de cause.

Donc, moi je ce que dit très tranquillement, c'est qu'indépendamment des décisions de justice, nous devons avoir une discussion politique aujourd'hui sur la façon dont nous en sommes arrivés là. En tant que Président du Conseil exécutif de Corse, je vous propose que nous disions que la Corse de 2021, les Corses d'aujourd'hui et les Corses de demain n'ont pas à payer ou en tout cas n'ont pas à payer seuls, pour les conséquences budgétaires et financières d'un système politique et économique qui a été mis en place de façon délibérée. Cette discussion-là, il faudra que nous l'ayons à un moment ou à un autre, et nous l'avons à plusieurs reprises demandée.

Je dis donc que l'État ne peut pas être absent de cette discussion parce qu'il était autour de la table, il n'a jamais exercé son contrôle de légalité, et je me tourne vers

les Conseillères et Conseillers exécutifs, lorsque l'on voit des lettres d'observation ou des recours pour la virgule près, et vers les maires aussi qui le savent, aujourd'hui sur des affaires qui sont des affaires qui jouent à la marge, on se dit qu'il n'est pas possible que pendant des années, on ait fonctionné comme ça, sauf à le vouloir. Mais si on l'a voulu et qu'on l'a choisi, il faut aussi assumer les conséquences aujourd'hui. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, l'État n'a pas transmis le contrat de délégation de service public à l'Union européenne, alors qu'il avait l'obligation de le faire. Cette rétention est une rétention qui a été jugée fautive. Donc, nous aurons cette discussion.

La deuxième chose, je l'ai dit, il y a une décision de justice, j'en prends acte. Ça ne m'empêche pas de dire à nouveau publiquement, ce que je pense de l'évaluation de ce préjudice parce que c'est de l'argent public. Cet argent qu'on nous demande payer, qu'on demande aujourd'hui à la Collectivité de Corse de payer, c'est l'argent dont vous décidez tous les jours, par vos délibérations, des secteurs qu'il va venir irriguer et innerver, et nous en sommes comptables ensemble.

Donc, moi je continue à ne pas comprendre et je disais : le droit interne est terminé, mais ça ne veut pas dire que la bataille juridique est terminée. Moi, je continue à ne pas comprendre, et j'en dirai quelques mots à nouveau, ça été écrit, mais je veux le redire devant cette Assemblée. Il faut qu'on m'explique comment, une fois que le service complémentaire a été jugé illégal, le principe du droit réparation c'est de dire : on remet les parties dans la situation qui aurait été celle qu'elles auraient connue si le service complémentaire n'était pas intervenu.

Autrement dit, qu'auraient fait les passagers qui ont pris les bateaux de la « SNCM » depuis Marseille entre 2007 et 2013, ce flot de passagers dont une partie a été absorbée dans des conditions jugées illégales parce qu'à travers un service complémentaire qui permettait d'avoir des prix meilleurs, qu'auraient fait ces passagers si la SNCM n'avait pas eu ce service complémentaire ? Donc, c'est une reconstitution qui est une reconstitution théorique.

Donc, l'expert suivi par la cour, validé par le Conseil d'État, a considéré que la totalité des passagers qui sont passés par Marseille, ou la quasi-totalité, auraient pris des bateaux de la « Corsica Ferries ». Ça c'est la première chose, à mon avis qui ne résiste pas à l'examen, tous les gens qui sont passés par Marseille, ce n'est pas parce qu'il y aurait eu 10, 15, 20, 30 euros de différence sur le prix qu'ils auraient pris le bateau à Nice. Ça, ça n'existe pas. C'est le premier problème.

Le deuxième problème, l'expert après avoir développé ce raisonnement, nous dit : ça aurait généré 100 millions de chiffre d'affaires et la marge bénéficiaire de la « Corsica Ferries », ça aurait été les 90 millions.

Donc, sur cette opération, Corsica Ferries aurait fait un taux de rendement sur son chiffre d'affaires global de 100 M€, qui est déjà contestable, de 90 M€. Je ne comprends pas comment c'est possible.

Et je ne suis pas le seul à le comprendre, je l'ai cité, puisque le rapporteur public devant le Conseil d'État, la première fois où nous sommes allés devant le Conseil d'État pour arrêter l'exécution provisoire, parce qu'on avait été condamnés par provision, le rapporteur public avait dit, mot pour mot, et il l'a écrit : je comprends les doutes de la Cour, la Cour qui avait arrêté l'exécution provisoire, donc en attendant le fonds, on n'exécute pas, le rapporteur public, je cite : je comprends les doutes de la Cour vis-à-vis de la dernière expertise en date, qui retient des hypothèses dans lesquelles la société « Corsica Ferries » en augmentant de 100 M€ son chiffre d'affaires, en retirerait un bénéfice de 90 M€, ce qui lui assurerait un taux de marge opérationnelle qui nous avons du mal à trouver réaliste pour une activité de transport de voyageurs. Ce n'est pas nous qui parlons, c'est le rapporteur public devant le Conseil d'État.

Eh bien, malgré cela, malgré le fait qu'à nouveau devant l'audience le rapporteur public, le nouveau, ait dit : cette somme nous paraît totalement disproportionnée, le Conseil d'État a considéré qu'il n'avait pas à admettre notre pourvoi et à examiner nos arguments au fond et notamment notre critique en droit de cette analyse.

Je considère que juridiquement ce choix est contestable, et je vous dis : nous envisageons avec nos conseils la possibilité d'engager une procédure, cette fois-ci, devant la Commission européenne pour contester le refus d'examiner au fond notre moyen, ça c'est au plan juridique. Au plan politique et de l'analyse de bon sens, personne ne m'empêchera de dire, de penser et de continuer à défendre que cette somme que l'on nous demande de payer avec de l'argent public, ne correspond pas à la réalité du préjudice qui a été subi.

Et, un dernier élément, j'en veux pour preuve que la « Corsica Ferries » dans les comptes qu'elle a déposés pour les années 2007 à 2013, eh bien, a présenté un bénéfice annuel de 2 M€ sur la totalité de son activité, 2 M€ ! Et que si on tient pour vrai le calcul du juge, validé par le Conseil d'État, ces 2 M€ seraient devenus 14,6 M€ de bénéfice supplémentaire pour un service complémentaire. Moi, vraiment je ne comprends pas et je considère avoir le droit et le devoir de le dire fortement.

Alors que va-t-il se passer ? Il va se passer que nous allons envisager un recours, que nous allons demander, que cette décision est aujourd'hui définitive en droit interne, et que la Collectivité de Corse est condamnée aujourd'hui à payer 86 M€, un peu plus, à titre principal.

Les conséquences budgétaires, pas besoin par quel que bout que l'on prenne le problème, 86 M€, un ratio simple, c'est environ 35 % ou 36 % de notre investissement annuel, si on l'échelonne sur plusieurs années, ça sera 10, 15 % de notre investissement annuel. Donc, on est dans une situation qui est une situation catastrophique.

Donc, il faudra réfléchir au plan budgétaire et au plan politique comment on va faire.

Et enfin, troisième et dernier volet, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, et je veux y insister, le problème, on est dans un système complexe mais dans un système qui est évolutif. À l'époque, il y avait, à l'évidence, me semble-t-il, c'est ainsi qu'en ont jugé de façon systématique les juridictions saisies, une surcompensation, surcompensation pendant la période 2007-2013, surcompensation pour une autre DSP de la mandature suivante dans laquelle nous sommes actuellement en procès également, avec un risque de condamnation supplémentaire.

Je vous rappelle que cette surcompensation nous l'avons fait disparaître puisque dans les années les plus fastes, il était versé jusqu'à 130 M€, 130 M€ pour l'enveloppe de continuité territoriale dans le maritime. Si vous sortez les 23 du service complémentaire et les 15 ou 16 de l'aide sociale, vous arrivez à 38 M€, 130 vous sortez 38 vous êtes à 92, nous on est descendus encore de 10 M€, environ 82, 83 M€ par an.

Donc, à l'évidence aujourd'hui il n'y a plus de surcompensation. Et la Commission européenne l'a reconnu, elle nous l'a dit explicitement. Le problème c'est que maintenant la Commission européenne a changé et c'est en cela aussi que nous n'avons pas avancé sur la formalisation de la compagnie maritime, parce que de 2015 à 2017, 2018, lorsque nous avons travaillé et que nous avons ici fait voter le principe de la compagnie maritime, la Commission européenne nous avait donné une Nihil obstat, sinon un imprimatur, mais un Nihil obstat, absence d'opposition sur le principe de création, notamment à travers une SEMOP.

Eh bien, non seulement la Commission européenne est revenue sur le principe de la SEMOP, mais aujourd'hui elle est revenue sur le principe du service public.

Donc, aujourd'hui la commission ne sanctionne plus seulement la surcompensation, c'est le principe même de la compensation qui est contesté, c'est le

principe même qui est contesté y compris dans le cadre de la procédure actuellement ouverte devant la Commission européenne pour la délégation que nous avons accordée avec 80 ou 81 millions de subvention de continuité territoriale, en nous disant : vous n'auriez pas dû verser de subvention.

Ce qui veut dire que parce que la Commission européenne a durci son approche ultra libérale, eh bien, il y a aujourd'hui un risque de condamnation à nouveau, il y a un risque économique et sociale de disparition, non seulement des emplois générés par les entreprises que sont « Corsica Linea » et la « Méridionale » délégataires, mais c'est le principe même du service public qui est remis en cause aujourd'hui par la Commission européenne, le principe même d'une subvention, quel que soit son montant, en disant : la Corse, aujourd'hui, que ça soit en matière de passagers, vous savez que nous ne compensons plus que 30 000 passagers, donc il n'y a plus aujourd'hui de continuité territoriale sur les passagers. Par contre, nous continuons à subventionner le fret, eh bien, la Commission européenne dit : il n'y a plus de raison de subventionner le fret, laissez faire le marché et laissez faire le marché pour la desserte maritime. Et moi, et nous ensemble, unanimement nous avons dit : ça, nous ne le voulons pas.

Le combat à mener aussi, indissociable du premier sur l'analyse de ce qui s'est passé avant, eh bien, c'est celui-là et c'est celui-là qui nous attend dans les semaines à venir parce que la décision doit être prise avant la fin du mois de décembre, parce que nous devons engager nos procédures de délégation de service public nouvelle là, parce que nous avons 12 ou 15 mois et que derrière il y a l'expiration de la convention actuelle et que nous devons avoir le nouveau régime, qu'il soit DSP ou qu'il soit ce que nous souhaitons, une compagnie maritime régionale ou territoriale. Et qu'au moment où nous parlons, la Commission européenne ne veut ni de l'un, ni de l'autre. C'est celui-là le risque qui est devant nous.

C'est celui-là le risque qui nous commande de réfléchir ensemble, et c'est en tout cas ma proposition, d'agir ensemble sur ce dossier-là. Nous en avons acté le principe lors de la précédente mandature. Il faut que nous agissions ensemble, il faut que nous convainquions le Gouvernement de la justesse de notre demande d'un service public maritime, il faut que nous configurions ce service public maritime par rapport aux besoins de la Corse et il faut que nous fassions valider à l'Union européenne tout en faisant valoir que la Corse n'a pas à porter seule le poids de la condamnation qui vient d'être entérinée par le Conseil d'État.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de l'Exécutif, compte tenu de l'importance du sujet, j'ai joint ce matin les présidents de groupes, je n'ai pas eu tout le monde, il y en a quatre, j'ai évoqué la possibilité de rebondir sur le sujet s'ils le souhaitent. Donc, si les présidents de groupes ou leurs représentants veulent prendre la parole pour un petit instant, pour 5, 6 minutes, l'occasion leur est donnée de pouvoir s'exprimer.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre, Mme la Présidente, est-ce qu'on peut suspendre 3 minutes parce que j'ai une obligation vis-à-vis de Via Stella, ce qui me permettrait d'écouter ce qui serait dit par les présidents de groupes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, on peut faire une suspension de séance, mais vraiment de 3 minutes, une pause technique, on va l'appeler comme ça.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est suspendue.

*La séance est suspendue à 12 h 05 est reprise à 12 h 45.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nous pouvons prendre 5 minutes par groupe pour échanger au sujet de la décision de justice qui vient de tomber, hier soir, relative à l'affaire « Corsica Ferries ».

Donc, qui souhaite prendre la parole » ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, je vais simplement vous demander une nouvelle suspension de séance de 5 minutes et qu'elle soit mise à profit pour que, soit la Présidente, soit le Président, fasse une méditation, nous avons un vieux militant qui a accompagné notre

cause pendant de longues années, Jacques FIESCHI, qui s'est barricadé avec d'autres anciens prisonniers dans la trésorerie de Sartène. Il y a un risque d'intervention rapide des forces de l'ordre qui sont en train de nous écouter. C'est d'ailleurs pour cela que je parle en français, pour que ça se passe bien et pour qu'on trouve les voies et moyens d'entamer une médiation, sachant que l'origine de cette affaire qui aujourd'hui semble financière, c'est la chasse aux sorcières initiée par le préfet BONNET il y a 22 ans, et qui aujourd'hui continue à prendre à la gorge les braves gens.

Donc, moi je vous demande dans ces 5 minutes de faire en sorte qu'ils sortent, que ça se passe bien, et qu'il y ait l'engagement d'essayer de faire une médiation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M le Président de l'exécutif, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

J'apprends cette nouvelle, donc si vous en êtes d'accord, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, en ce qui concerne le Conseil exécutif, bien sûr, nous souhaitons que la session puisse être suspendue quelques minutes et bien évidemment, dès que j'aurai les tenants et les aboutissants de cette affaire, pour bien comprendre ce qui se passe, il est évident que nous entamerons toutes les démarches pour qu'elle puisse se régler au plus vite et au mieux. Nous connaissons Jacques depuis longtemps, vous me direz quelles sont les autres personnes concernées, mais je ne doute pas que nous réussissions à débloquer cette situation et, en tout cas, en ce qui me concerne et en ce qui concerne le Conseil exécutif, nous allons, bien sûr nous y employer immédiatement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous suspendons la séance 5 minutes.

*La séance suspendue à 12 h 20 est reprise à 12 h 45.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de vous installer.

Deux informations, très rapidement, suite à l'interruption de séance qui a été demandée par « Core in fronte », on a réuni la conférence des présidents, nous avons été



donc en contact direct, le Président de l'exécutif, avec les occupants de la perception de Sartène, d'une part et le directeur de la perception.

Donc, les choses ont été un peu, quand même, apaisées, le Président a su trouver les paroles apaisantes et nous reprendrons les discussions tout à l'heure.

Donc, on va rouvrir le débat pour ceux qui le souhaitent sur la dernière intervention du Président relative au contentieux « Corsica ferries ».

Qui souhaite prendre la parole pour une intervention de 5 minutes par groupe ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est vrai que c'est un vieux dossier, c'est l'héritage d'un passif étatique, de la défunte « SNCM ». Des contrats ensuite qui ont été transférés en droit privé, avec une grande braderie, au groupe « Véolia », puis à des intermédiaires et enfin au consortium. Et, à côté de cela, une compagnie privée qui a pu prospérer parce qu'il n'y a pas eu, lorsqu'il y avait commandement étatique ou commandement, je dirai, économie mondialisée, l'affirmation d'une réalité corse en transport maritime.

Cela a permis de créer, je dirai, un géant par rapport au marché méditerranéen, du transport maritime passagers « Corsica Ferries », qui normalement aurait pu se contenter de cette part de marché ultra dominante, avec des chiffres d'affaires très conséquents, avec des bilans masqués, avec des holding qui sont de droit suisse, avec une société par bateau, un maquillage complet des comptes. À l'époque où j'avais travaillé dessus, j'avais eu de très grosses difficultés pour connaître la réalité des marges. C'est pour cela que lorsqu'on en arrive à incrémenter une perte de chiffre d'affaires avec un préjudice économique, on arrive à des sommes qui sont à la fois farfelues et dans le déraisonnable le plus absolu.

La problématique qui va se poser à nous aujourd'hui, c'est qu'on est en fin de parcours judiciaire, qu'on a épuisé les voies de recours en droit français, il y a peut-être un droit européen. Après, il y a un code aussi, c'est le code de la morale, qu'est-ce que l'on doit faire ? Qu'est-ce que l'on ne doit pas faire ? Comment on veut se positionner ? Est-ce que la « Corsica Ferries » veut se positionner en partenaire de la Corse dans le cadre des futures DSP ? Est-ce qu'elle peut avoir une position interne de refus de prendre sur le dos des Corses une enveloppe de quasiment 90 M€ qui représentent presque une année de plein exercice d'investissement de la Collectivité de Corse ? Moi, c'est des questions fondamentales que je me pose et que je pose à ces dirigeants qui sont

Corses, avec qui, Gilles et moi, avons milité sur les bancs de l'université au même moment, pour les mêmes combats ?

C'est pour cela que je crois, bien entendu, quand le gâteau est aussi gros, quand on parle de telles sommes, la conscience, la morale, l'esprit corse, u stintu hè luntanu, mais je crois, qu'il y a cette voie-là aussi, autant que les recours en droits internationaux.

Et, c'est pour cela que je pense qu'il faut médiatiser fortement la réalité de cette soultte injuste, mais qui est la nôtre. Est-ce qu'on doit une dîme à une société suisse qui ne dépose pas de comptes très précis, qui réussit par le truchement des amortissements séparés de chaque bateau à maquiller sa comptabilité réelle ? Je crois que la réponse, on l'a tous, c'est non !

Maintenant, qu'est-ce que l'on peut faire à part se plaindre, à part dire c'est la faute à... ?

Après, il y a l'autre aspect, c'est le mécanisme initial, c'est l'État qui au départ a organisé, qui a validé le système de la haute saison et des 23 M€, pour tenir à flot l'ex-« SNCM » qui était une société d'État.

Ensuite, le temps que la Collectivité de Corse, et ne jette pas la pierre aux précédentes mandatures, s'adapte et comprenne qu'il fallait arrêter, il y avait le risque du conflit social, à l'époque c'était 1 200 salariés, avec en moyenne 30 jours de grève pas an, et une société qui était en déficit permanent. Lorsqu'elle a été privatisée, il y a eu un effacement de quasiment 400 M€ de passif qui étaient, eux aussi, potentiellement soumis à un contentieux, parce que là aussi, il y avait une inégalité.

Donc, à partir de l'histoire de ces mouvements financiers, je crois que la responsabilité la plus forte est celle de l'État et que la CdC elle doit demander, de manière automatique, une compensation exceptionnelle sur une dotation, en provision de la somme qu'il faudra contester jusqu'au bout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui d'autre veut intervenir ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Très rapidement, le Président étant absent, je le remplace.

Je ne vais pas revenir sur l'histoire, l'histoire nous rattrape, nous rattrape entre 2007 et 2013 notamment. Je reviens sur les propos du Président de l'exécutif qui, apparemment, me semblent converger avec notre analyse et celle de Paul-Félix. En gros, on a une décision qui est, juridiquement et politiquement, fallacieuse et qui est pour nous, je le dis, inacceptable quant aux conséquences.

On a une Collectivité qui a un fort endettement, on va frôler le milliard, et ces 86,3 M€, hors intérêt, c'est de l'argent que l'on prend à la Corse. Alors, là-dessus, très rapidement, il y a l'idée de médiatiser. Je ne veux pas rentrer dans les mécanismes, les mécanismes, on les a lus et relus, on est dans une situation qui est quand même inédite et qui est même paradoxale d'une compagnie qui est censée normalement transporter et des passagers du fret en direction de la Corse et au-delà de la Corse.

Donc, l'idée de médiatiser et l'idée, je pense, de s'opposer à ce jeu de l'État, parce que derrière le rideau, si tant qu'il y ait encore un rideau, il y a l'État. Et je crois que l'État doit prendre ses responsabilités parce que, pendant des années, de nombreuses années, il a laissé ce jeu, parce que c'est un jeu finalement, un jeu de poker peut-être pour lui aussi, qui nous pénalise et qui pénalise l'argent du peuple. C'est pratiquement 100 M€ qui vont manquer à notre investissement, qui vont manquer aux capacités de la Collectivité d'investir.

Et là-dessus, on ne peut pas rester sans réaction et les uns, les autres. Donc, sur ce plan-là, soyez persuadés que nous continuerons nous aussi à essayer, au moins de corriger, je suis gentil en disant corriger, c'est l'enseignant qui parle, de corriger le tir et en tous les cas, d'essayer d'infléchir cette situation. Elle est pour nous aujourd'hui plus que dommageable, elle est même catastrophique si elle perdure et si elle est confirmée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Laurent MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Mes chers collègues, d'abord ce que nous pensons au sein de ce groupe, c'est que c'est naturellement un très mauvais coup qui est porté à la Corse à travers la décision de justice qui a été rendue hier. Personne ne peut rester insensible à la situation qu'a évoquée le Président de l'exécutif et qu'ont évoquée les deux hommes qui m'ont précédé dans les prises de position de leur groupe respectif.

Vous l'avez dit en début de propos, M. le Président de l'exécutif, pour après effectivement apporter votre appréciation, je le ferai également, c'est une décision qu'il va peut-être falloir accepter, peut-être, d'un point de vue de l'application du droit et de l'exécution.

Cette décision, je ne suis pas rentré dans l'intimité des différents épisodes, effectivement elle est lourde, excessivement lourde au regard de l'historique du dossier. Mais c'est une décision aujourd'hui, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, qui a touché sa limite en droit interne au niveau des voies de recours, et nous devons en tenir compte.

Il y a un principe de réalité qui va devoir s'imposer dans la gestion de ce problème, qui est un gros problème pour la Corse, celui l'exécution de la décision. Je ne reviendrai pas sur le passé, néanmoins je tiens à rappeler effectivement, l'exécutif n'est pas responsable de la situation initiale, de la genèse du problème, l'exécutif actuel. Je compatis au sens étymologique du terme, souffrir avec parce que moi-même, là où j'exerce des responsabilités exécutives, il m'arrive de devoir payer des dettes qui n'ont pas été contractées par la gestion que j'ai depuis maintenant 7 ans à la ville d'Ajaccio ou à la communauté d'agglomération du pays Ajaccien.

Néanmoins, lorsque l'on candidate pour être aux responsabilités, on sait qu'on va prendre quelques héritages, ils sont parfois positifs, et ne sont parfois pas positifs. Là, c'est la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Ceci étant dit, je voudrais axer le propos sur plusieurs sujets.

D'abord les suites judiciaires ou juridictionnelles plutôt, que vous entendez donner. Vous avez évoqué dans la presse ce matin et puis dans votre intervention, l'éventualité de vous tourner vers des juridictions communautaires pour continuer le combat juridique.

C'est votre droit le plus absolu, il vous est conféré par vos fonctions de Président du Conseil exécutif, mais je voudrais que l'ensemble de la représentation de la Corse et ceux qui nous écoutent, aient conscience d'une chose, les instances européennes sont à l'origine même du problème. Je vois mal donc les juridictions venir démentir ce qui a été dit en droit interne. C'est une analyse qui peut être démentie, peut-être, mais il faut quand même avoir le souci de ne pas dire aux Corses, « peut-être que », dans une certaine manière, d'un point de vue de la décision de justice, ce serait peut-être : « s'il-vous-plaît, M. le bourreau, quelques minutes supplémentaires ». C'est en tout cas, le point de vue que je défends aujourd'hui au nom du groupe, sur l'action en justice.

Sur ce qui a précédé dans les dernières années, je vous sais amateur et friand du « Noble Art », M. le Président de l'exécutif : la boxe. On sait tous que lorsque l'on est en responsabilités, on va prendre des coups, certains sont rudes, et aujourd'hui nous évoquons un coup particulièrement rude. Si nous devons aujourd'hui éventuellement vous reprocher quelque chose, puisque nous sommes dans un exercice de contradiction, c'est que vous n'avez pas suffisamment fait preuve de résilience et d'anticipation par rapport à ce lourd coup qui est porté à la Corse, et dont nous avons connaissance et conscience depuis longtemps.

Je m'explique. Lors de la prise de responsabilités de votre majorité, sous les précédentes mandatures, nous savions tous, et vous saviez mieux que personne, que l'issue de ce que nous vivons aujourd'hui, était une possibilité. Il y a eu des décisions en justice, tribunal administratif, cour administrative d'appel, qui sont venus le rappeler, avec des sommes très lourdes.

La question que je suis en droit de poser et qui vous avait été posée par mes amis qui siègent à mes côtés, sous la précédente mandature, c'est pourquoi n'avons-nous pas provisionné, anticipé sur la question, parce que vous le savez aussi bien que moi, gouverner c'est prévoir.

C'eut été possible par différents truchements, ça n'a pas été la décision qui a été la vôtre. Vous bénéficiiez de la légitimité du peuple, vous l'avez prise en conscience. Mais aujourd'hui, elle se réinvite à notre vie à tous ici. Donc, ça c'est déjà la première chose, « gouverner c'est prévoir », faire preuve de résilience, est une nécessité lorsque l'on est en responsabilité, et nous pensons que cela n'a pas été le cas sur ce dossier précis.

Deuxième chose, encore une fois, c'est l'avenir qui doit aujourd'hui nous occuper toutes et tous.

D'abord, l'avenir sur la gestion financière de notre collectivité parce que nous aurons bientôt des débats d'orientations budgétaires, nous aurons des budgets primitifs à voter et nous ne pourrons pas débattre de nos orientations budgétaires, et nous ne pourrons pas voter nos budgets sans tenir compte de cette décision de justice.

C'est une nécessité de sincérité budgétaire qui, à un moment, viendra s'imposer à nous tous dans les débats. Et là, je le dis puisque cela a été évoqué par vous-même dans les colonnes de Corse Matin, il y a des choix qui vont devoir être opérés nécessairement, via la répercussion de la décision sur nos finances.

Nous demandons à ce que nous soyons éclairés le plus rapidement possible. Vous avez évoqué les deux dépenses dans la presse. Rien qu'en fonctionnement, sur les frais de personnel, le fameux chapitre 012, je ne vois pas ce que vous serez en capacité de faire, M. le Président, et on va se le dire très tranquillement. Il y a des dépenses qui sont incompressibles.

Il y a le chapitre 011, je ne pense pas que vous allez faire payer les associations, dans les subventions que notre collectivité leur accorde, le prix de cela.

Donc on va essayer de dire que, sur le fonctionnement, il y aura peut-être des ajustements à réaliser sur du pluriannuel, mais je ne vois pas où on va vraiment tailler. Donc, on en arrive à l'investissement et donc à la nécessaire révision de ce que vous avez planifié, et là il va falloir qu'on soit éclairé rapidement par rapport à la PPI. Quels choix vont être opérés ? Quelle opération va être différée, voire tout simplement annulée ? Et cela, nous avons besoin de le savoir rapidement, je pense, dans le cadre d'une discussion sur les investissements que la Corse s'est engagée à réaliser pour nos territoires, pour notre équipement, et j'en passe, vous êtes mieux placés que moi pour le savoir.

Ensuite, pour regarder vers l'avenir, il y a l'étape d'après sur nos transports et sur le modèle que nous voulons.

Moi, je vous dis que nous sommes partants pour être à vos côtés pour aller défendre un modèle, un modèle qui fasse la part à un service public. Nous n'avons pas d'opposition sur la question.

Ceci étant dit, vu les doctrines qui aujourd'hui ont le vent en poupe à la Commission européenne, nous devons nous préparer à un plan B. Nous ne pouvons pas aller munis de nos envies, nos ambitions, nos doctrines, sans préparer éventuellement le fait de ne pas gagner la bataille. Sinon, on en reviendrait également au même point que j'évoquais tout à l'heure, on ne sera pas résilient quand on prendra le coup sur la tête. On n'aura pas le plan B.

Alors, moi, je vous le dis, je suis prêt à défendre bec et ongle le fait de proposer un modèle qui soit celui de la Corse en matière de service public des transports, nous le ferons. S'il faut aller à Bruxelles avec vous, nous irons. S'il faut discuter avec les responsables gouvernementaux, ici et ailleurs, nous le ferons. Mais je vous demande également de prendre en compte que ces décisions qui seront prises nous échappent et que nous sommes peut-être demain amenés à avoir des décisions qui ne vont pas le sens des logiques que nous défendons ici et donc nous y préparer afin de ne pas le subir une fois que nous n'obtiendrons pas gain de cause.

C'est aussi simple que cela. C'est la résilience. C'est la possibilité d'anticiper sur des décisions qui n'irons pas dans le sens que nous souhaitons et qui, je pense, nous ne pourrons pas, si nous ne sommes pas prêts, à aller dans un sens vertueux pour notre gestion sur les transports, mais également plus largement sur tout ce que nous voulons entreprendre ici au service des Corses et de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour « Fà populu in seme », Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. le Conseiller, vous avez la parole.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Mme la Présidente.

M. le conseiller exécutif, Mmes et MM. les conseillers et conseillères exécutives, chers collègues, Messieurs les présidents de groupes,

Je ne vais pas être très, très long. Je vais simplement, à l'aune de ce qui a été dit par les uns et les autres, où on voit se dessiner quand même une ligne de conduite avec évidemment des différences, ce qui est normal, affirmer le fait que ce qui se joue là, cela va sans dire mais c'est mieux en le disant, va au-delà d'une question budgétaire ou financière. C'est un problème fondamentalement Politique (avec un grand P), cela a été souligné par le Président du Conseil exécutif, de ce que l'on tente d'imposer depuis l'histoire des choses, avec des forces contraires, à cette Assemblée.

Cette Assemblée doit être, en tout cas ça a été la volonté qui a été la nôtre depuis 2015, le lieu de définition de sa politique des transports et je pense que personne n'en disconvient. Elle doit être le lieu avec les compétences de définition de sa politique des transports.

Or, par le truchement de fautes passées sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais qui ne sont pas simplement des fautes liées à des errements, on n'a pas su, etc. C'était des mécaniques, c'était des systèmes, cela a été bien expliqué d'ailleurs par mon collègue Paul-Félix BENEDETTI, parce qu'il fallait acheter la paix sociale, parce qu'il fallait alimenter les intérêts économiques de lobbies du port de Marseille, parce qu'il fallait faire plaisir au Roi du moment à Paris et faire en sorte que l'enveloppe qui touche la terre de Corse reparte. C'était cela en fait le système qui était imposé à la Corse, qui a produit ces monstres juridiques, ces monstres et les conséquences d'aujourd'hui.

Et puis l'autre système, je le dis aussi parce qu'il faut le dire, puisque c'est le cas, c'est l'instrumentalisation d'un opérateur privé, que l'on respecte, mais qui a fait du juridisme un outil de combat pour s'imposer dans le paysage de la politique des transports de la Corse. Donc, au-delà des moments où il a eu raison, et il y a eu souvent des moments où il a eu tort depuis 2015 puisqu'il a fait du juridisme où il a perdu devant les tribunaux, ce qui n'était jamais arrivé avant, aujourd'hui il continue et quand je dis « il continue », et je vais chuter sur le propos de mon collègue Laurent MARCANGELI, il continue à faire le siège de la Commission européenne pour aller au-delà de la question juridique et de l'obtention financière de gains devant les tribunaux, dont tout le monde s'accorde à dire ici qu'ils sont quand même surannés, ridicules et évidemment contestables. Il suffit de voir évidemment les propos qui ont été rapportés par le Président du Conseil exécutif sur les sommes entre le chiffre d'affaires et la marge. Il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr et de l'ENA pour comprendre que là, on est au-delà du droit.

Donc, ce problème d'intérêts d'opérateurs privés qui veulent peser sur l'intérêt public de la définition de la politique des transports va jusqu'à faire en sorte, et je terminerai mon propos là-dessus, qu'une Commission européenne qui nous dit, j'étais là puisque j'y suis allé au nom du Conseil exécutif avec le Président discuter avec la commission, qu'un système est bon : par exemple, celui qu'on a été amené à concevoir avec des ateliers, à proposer à cette assemblée au départ, du moins le 6 septembre 2016, qui d'ailleurs a fait l'objet d'un vote en majorité absolue ce jour-là, y compris avec l'aide du groupe de la droite qui a voté pour, je parle de SEMOP (société d'économie mixte à opération prioritaire), qui n'est nul autre que la transcription en droit français du droit européen, avec la validation sur le principe et sur l'architecture de la SEMOP par la commission que nous avons vue et qui a une attitude totalement opposée aujourd'hui par le truchement d'un jeu qui n'a rien à voir avec le droit, qui s'appelle pudiquement le lobbying économique, le lobbying politique. Et il faut le dire aussi, avec une écrasante responsabilité de l'État, je parle du SGAE évidemment, qui représente Matignon en la matière, qui dit blanc trois ans auparavant et dit noir pour des raisons qu'il conviendra que le Gouvernement explicite, pour en arriver jusqu'à détruire totalement le service public.

Et là, je rejoins tout ce qu'a dit mon collègue Paul-Félix BENEDETTI, on est dans la définition de la morale politique, on n'est plus dans le droit. On n'est plus dans le juridique. On est dans l'instrumentalisation de rapports de force qui visent à faire chuter des systèmes pour des intérêts importants, puisqu'on est, dans le transport maritime, dans un effet de rente très important à l'échelle de l'économie de la Corse. Et on se doit, cette logique-là, de ne pas l'accepter, on se doit de faire en sorte, quelles que soient nos différences, de dire, premièrement, que la politique des transports doit être



définie ici et qu'il n'y a personne, quelconque intérêt d'un groupe financier quel qu'il soit, ce peut être « Corsica Ferries », le groupe « STEF », car on pourrait revenir sur le comportement de la « CMN » aussi... qui va tordre le bras à l'Assemblée délibérante et à son Conseil exécutif.

Je crois que c'est important de le dire. Et en ce sens, ce qui se joue dans notre réaction, au-delà de la question du principe de réalité, en ce qui me concerne, mais le Président répondra, et je pense qu'on est tous d'accord pour dire au groupe « Fà populu in seme » que d'abord, constater que c'est cette majorité qui a commencé à provisionner sur ce sujet, et pas les anciennes mandatures alors que le contentieux était déjà lancé.

Ensuite, nous assumons, le Conseil exécutif assume le fait de ne pas avoir totalement provisionné, tout simplement parce que la somme est tellement disproportionnée que nous n'allions pas contraindre les acteurs économiques, les associations, les communes, les besoins de l'intérêt général de la Corse au nom de cette provision, et nous assumons ce choix.

Je crois que la principale question qu'il faut se poser, c'est : comment réagissons-nous ?

Je crois qu'en l'état, et il faudra définir ce qu'on entend de « en l'état », on se doit de ne pas accepter cette situation et de mandater ou de prévoir les choses budgétairement de manière lisse comme cela. C'est une dimension politique et je crois qu'il convient de faire en sorte que cette Assemblée, en tout cas c'est ce que nous demandons au Président du Conseil exécutif, prenne l'initiative de fédérer les acteurs qui vont être impactés si le système allait jusqu'au délitement du service public, parce que cette question se joue à court terme. Je parle évidemment des acteurs économiques, des chambres consulaires, des syndicats avec les emplois liés aux compagnies délégataires parce que c'est une dimension politique, au sens noble, qui se joue.

Créer les conditions d'une initiative qui fédère pour créer les conditions d'une discussion avec l'État, évidemment sur le passif financier, mais sur l'avenir, parce que l'État français doit donner sa position sur l'île et sur le transport public de l'île, parce que le SGAE est toujours là quand on discute avec la Commission européenne, il est toujours à nos côtés. On n'est jamais seuls quand on discute avec un commissaire européen et il a un avis politique à donner.

Eu égard à son passif et aux manquements grotesques, c'est un système vicié, je ne vais pas revenir dessus, c'était voulu, aujourd'hui en 2021, et ça c'est une discussion politique qu'il faut avoir et on ira au bout des systèmes. Mais nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est impensable, qu'il serait irresponsable d'aller à

l'abattoir de la fin d'un service public maritime au service de l'intérêt de la Corse. Et nous sommes de ceux, mais on débattrà de cela, sur le modèle de ce que nous avons déjà présent, qui disons qu'il faut même aller plus loin pour contrôler les retombées pour la Corse.

Donc, c'est à cela que le groupe « Fà populu in seme » invite l'Assemblée et le Conseil exécutif.

Je vous remercie.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Oui, sur le quota du groupe ! Je mesure les temps de parole, y compris pour me roder. Très bien, vous avez 2 minutes pas plus.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente, deux mots simplement.

Sur l'héritage et le passif, on y est, ceux qui m'ont précédée y sont largement revenus, l'héritage des anciennes mandatures évidemment, la passivité de l'État, parce qu'il faut quand même la rappeler aussi et elle a été rappelée à juste titre ; l'héritage d'un système, d'une mécanique qui, à un moment donné, a exclu de la décision et a tordu le bras, cela a été dit à l'instant, d'une Assemblée délibérante aussi, parce que c'est un système qui consiste à faire que nous ne soyons plus souverains sur une politique de transport qui est une politique stratégique.

Aujourd'hui, effectivement, ont été épuisés les recours en droit français. L'exécutif dira ce qu'il compte entreprendre en termes de droit et notamment de droit européen. À l'époque où j'étais de l'autre côté de cet hémicycle, nous avons, et je l'assume aussi à ce titre, sur la question de la provision, pris la décision de ne pas provisionner parce qu'il y avait une disproportion scandaleuse, et surtout que nous ne pouvions hypothéquer les politiques à venir, à mettre en œuvre pour la Corse et pour les Corses. À ce titre, nous continuons sur ce banc de l'assumer et de le revendiquer.

Pour ce qui est de la question, et je terminerai là-dessus, du légal : il y a le légal et puis, d'autres l'ont dit avec d'autres mots, il y a le légitime. Il y a aussi l'illégitimité totale de cette décision et l'illégitimité peut être soumise à appréciation. Mais quand je vois que dans la bouche de chacun des intervenants, chacun s'évertue

à dire qu'un coup a été porté à la Corse, je crois que derrière cela, chacun juge que ce coup est illégitime. Donc, il va falloir agir en conséquence et que cette décision ne puisse pas peser sur l'avenir, sur le budget de cette Assemblée, sur le budget de la Collectivité et surtout sur les politiques que nous devons mettre en œuvre pour la Corse et pour les Corses dans le domaine des transports comme dans d'autres.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. D'autres interventions ? Tous les groupes se sont exprimés.

M. le Président de l'Exécutif, souhaitez-vous vous exprimer à nouveau ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Quelques minutes, très brièvement, en forme de synthèse et peut-être de perspectives à proposer pour concrétiser les larges points d'accord.

Je ne reprendrai pas le fil des différentes interventions, mais quand même, parce que chacune d'entre elles a été pertinente.

Sur l'intervention, et dans l'ordre dans lequel elles se sont présentées, en ce qui concerne l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, s'adresser à la « Corsica Ferries », au-delà des liens personnels humains anciens que l'on peut avoir beaucoup de ses dirigeants actuels ou passés, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. La Corsica Ferries est un opérateur, elle a une vision, elle a porté un modèle économique, ce modèle économique ne nous convient pas, nous l'avons dit et nous avons dit pourquoi. Par contre, dans l'offre de transport maritime que nous proposons pour la Corse, nous n'avons jamais exclu personne a priori, mais nous poserons un certain nombre de conditions que nous considérons être essentielles dans le domaine de la qualité de service bien sûr, dans le domaine des prix, dans le domaine social, dans le domaine environnemental et puis aussi dans le domaine fiscal et des retombées économiques, notamment pour la Corse. Mais nous n'excluons personne.

Et, effectivement, nous souhaitons pouvoir construire des sorties par le haut chaque fois que c'est possible.

Vous avez eu raison également de revenir sur les complexités des situations. Cela a été fait aussi par Jean-Félix ACQUAVIVA, on l'avait dit à l'époque, le système, on savait qu'il ne pouvait pas tenir. En arrière-plan, il y avait des enjeux sociaux, comme nous avons aujourd'hui des enjeux sociaux terribles lorsque nous prenons ou

devons prendre la décision de ne pas attribuer une DSP. Et vous le savez, nous l'avons fait ce choix là parce que nous avons considéré que les offres que nous avons reçues n'étaient pas satisfaisantes, nous n'avons pas attribué et il y avait derrière les marins, leur famille qui nous disaient « mais si vous n'attribuez pas, nous allons nous retrouver à la rue ».

Et donc, nous, nous voulons construire aussi un système, y compris dans la durée, y compris à travers la compagnie que nous appelons de nos vœux, qui donne de la prévisibilité et qui ne laisse pas la Collectivité de Corse otage d'un certain nombre de situations entre le choix de suspendre une activité qui est essentielle ou de faire disparaître des emplois qui sont légitimes, d'un côté ou de l'autre attribués dans des conditions qui ne préservent pas les intérêts de la Corse. Donc, nous voulons construire un système qui nous fasse échapper à cette alternative.

Saveriu LUCIANI a souligné la communauté de vue, y compris sur l'impact et la situation dans laquelle nous nous retrouvons et bien sûr, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Josépha GIACOMETTI, avec la rectitude et l'honnêteté intellectuelle qui la caractérise, a rappelé comment nous avons collectivement formé un certain nombre de choix, et nous l'assumons. Et je répondrai sur ce point très amicalement à notre collègue Laurent MARCANGELI.

Enfin, Jean-Félix ACQUAVIVA a rappelé ce que devrait être, à notre avis, la boussole pour l'action dans les mois à venir. Donc, je pense qu'il y a de très larges convergences, y compris avec l'intervention de nos collègues de l'opposition de droite.

Quelques mots simplement, pour être tout à fait clair.

Sur le recours : c'est un recours devant la Commission européenne qui consiste à dire, en gros, qu'en écartant sans examen au fond notre pourvoi, le Conseil d'État nous a privés d'une possibilité d'avoir un débat juridique, y compris sur des points qui n'ont jamais été traités. Par exemple, la question préjudicielle ; je l'évoque simplement pour que les gens comprennent.

Nous, nous considérons que le fait d'allouer aujourd'hui une indemnité qui est manifestement disproportionnée, selon notre analyse, à la Corsica Ferries, s'analyse comme une rupture de la concurrence pour les années à venir. Puisqu'en gros, si le juge, et il n'a pas répondu à cette question le juge national, le juge du droit interne... Nous disons, si vous allouez une somme qui est beaucoup plus importante que la juste indemnisation de l'illégalité que vous avez constatée, vous créez un avantage

comparatif aux bénéficiaires de la société et vous rompez l'égalité des chances entre les différents candidats. Pas besoin là encore de sortir de St Cyr pour comprendre que la Corsica Ferries, si elle part dans la compétition, en Corse et ailleurs, avec un matelas de 90 M€ qui est supérieur à la juste indemnisation du préjudice, elle part avec un avantage qui peut être constitutif d'un avantage indu au sens du droit européen. Donc, c'est la question préjudicielle.

Le Conseil d'État a reconnu que cette question n'avait pas été traitée en droit interne et donc, nous considérons qu'elle méritait une réponse. Donc, nous allons le dire, sans doute sous réserve de l'analyse de nos avocats dans le cadre d'un recours que nous introduirons devant la Commission européenne. Mais là-aussi, il faut être très clair, ce recours fait partie de la gamme des solutions qui s'offre à nous, mais il n'est pas dans mon intention de laisser croire ni à l'Assemblée de Corse, ni aux Corses qui peuvent nous écouter que nous construisons notre stratégie par rapport à ce recours. Donc, les choses sont claires de ce côté-là.

Sur la question de la résilience, sur le passé et sur l'avenir, je veux vous répondre là-aussi de façon apaisée, non polémique, parce que je considère que ce qui est important, c'est d'essayer de trouver les points qui nous feront être forts sur ce qui est essentiel.

La résilience passée, ça a été dit par Jean-Félix ACQUAVIVA, le contentieux existait, il n'avait jamais été provisionné, nous avons provisionné en cours d'exercice et nous avons augmenté 5 M€, 7 M€, 20 M€. C'est un choix, vous l'avez dit. Là-aussi, et vous avez eu l'honnêteté intellectuelle aussi de le dire, si on veut faire des économies, ou on les fait sur le fonctionnement, ou on les fait sur l'investissement.

Sur le fonctionnement, on est à l'os, grosso modo. On pourrait avoir des discussions, sur les emplois, sur ceci, sur cela, vous verrez, je les aborde tranquillement parce qu'on ne peut pas d'un côté aussi se doter de nouvelles compétences, les attentes dans le domaine social, dans le domaine environnemental, etc. et ne pas générer...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pardon, M. le Président, il y a une communication en Teams, 2 personnes qui sont en communication... Voilà, merci.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

... Et ne pas générer les emplois qui vont avec et donc, l'accroissement des dépenses de fonctionnement, en l'espèce des dépenses de personnel. Donc, on n'aura plus de marge.

Je rappelle aussi, pour mémoire, qu'on a quand même été confrontés à une spirale budgétaire extrêmement difficile en 2015, 2008, etc., etc. Donc, ce n'est pas un orage dans un ciel tranquille, il y avait déjà beaucoup de nuées, il y en a une supplémentaire.

Donc, nous, on a fait le choix et, j'allais dire, sincèrement, si on avait fait un autre choix, vous nous l'auriez reproché aussi. Il n'y a pas 36 solutions. On nous dit souvent « vous n'investissez pas assez, il faudrait aller plus loin », nous, on a choisi d'investir ; provisionner, c'aurait voulu dire immobiliser sur un compte des sommes que nous avons investies. Et nous, nous avons considéré que nous n'avions pas à provisionner.

Alors, pourquoi on a provisionné 20 M€ ? On n'a pas provisionné 20 M€ par hasard. On a provisionné 20 M€ sur la base d'un rapport d'expertise qui considérait (ce rapport d'expertise) que, à supposer l'illégalité acquise, ce qui est le cas aujourd'hui, le montant maximum du préjudice subi par Corsica ferries pouvait être évalué à 20 M€. Et non seulement le rapport d'expertise a fait cette évaluation, mais cette évaluation a été faite par les juges d'appel lorsqu'ils nous ont condamnés par provision. Lorsqu'ils nous ont condamnés par provision, ou lorsqu'ils ont envisagé de le faire, ils ont dit « ce qui est le périmètre non contestable, ça peut être 20 M€ ». Donc nous, on a provisionné ça sans préjudice de savoir, une fois que le quantum définitif serait fixé, qui l'assumerait, parce que je continue à dire que la dette, 90 M€, 60 M€ ou 20 M€, je considère que ce n'est pas à la Collectivité de Corse, comme vous, je pense, d'en assumer la totalité.

Donc, je pense que sur la question de la provision, aussi bien sur le principe, le choix de ne pas provisionner la totalité de la somme, que le choix de provisionner 20 M€, nous avons été très clairs.

Sur la résilience dans la discussion à mener : par définition, un responsable politique doit se préparer à envisager tous les cas de figure, mais moi, je vous dis que si nous acceptons d'envisager une Corse où il n'y ait plus de service public maritime, ça voudrait dire que nous aurions subi une défaite majeure. Donc, nous ne pouvons être certains d'obtenir la victoire, mais nous devons nous donner les moyens de l'obtenir cette victoire. Et ce que je ne comprends pas dans l'évolution de la Commission européenne, et notamment de sa direction générale à la concurrence, c'est qu'on est

passé, encore une fois, d'une logique, dans les années 2015, 2016, 2017 où on nous disait « s'il n'y a plus de surcompensation, on accepte le principe et on accepte même le principe d'une compagnie régionale, en tout cas on n'est pas opposés. Travaillez là-dessus » à aujourd'hui où on nous dit « on ne veut plus du tout de service public », alors même que, de façon générale, la crise du COVID a conduit quand même la Commission européenne à légitimer des interventions étatiques majeures, et je ne citerai que la plus connue d'entre elles : la recapitalisation d'Air France - KLM pour 4 Md€ par l'État, qui a été validée par la Commission européenne.

Donc, qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas un chemin pour l'île de Méditerranée que nous sommes, la 3<sup>ème</sup> île de Méditerranée, avec la structure de notre économie, pour dire « nous avons besoin d'un service public de qualité et un service public de qualité autour des notions de qualité du service, de prix, de régularité et d'exigence sociale environnementale » !

Dernier point. J'ai écouté avec attention, comme vous certainement, ce qu'a dit le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors des assises de la mer, à Nice ; propos qui ont été repris, développés et mis en forme techniquement par le Ministre des transports, M. DJEBARRI, qui est venu dire que la présidence du Conseil européen de 6 mois par la France serait l'occasion de demander une modification du droit européen, pour demander que les acteurs du transport, qu'il soit maritime, aérien ou ferroviaire, soient mis à égalité en termes d'exigence de normes sociales et fiscales.

Donc, cette réforme qui est prévue pour la France tout entière et pour l'Europe, nous avons quand même vocation nous aussi à en bénéficier, en disant que nous avons besoin d'un service public, d'un outil de service public qui, pour nous, reste la compagnie régionale ou territoriale et d'un outil dans lequel nous dirons que nous voulons que les opérateurs, qui peuvent être X, Y et Z, et nous n'excluons personne a priori et notamment, nous n'excluons pas la Corsica ferries du tour de table potentiel, mais en disant qu'il faudra respecter des règles sociales, des règles environnementales, des règles de régularité de mise à niveau de la flotte, etc., etc. Donc, nous avons un discours qui n'a pas varié.

Et je termine par-là, il me semble qu'il y a deux points sur lesquels nous sommes d'accord, et c'est le travail que je vous proposerai lors de la suspension d'audience : est-ce qu'aujourd'hui, nous sommes d'accord pour dire que, premièrement, il y a une condamnation qui est définitive en droit interne et que, quel que soit in fine le périmètre de la créance dont se prévaudra Corsica ferries eh bien, la Collectivité de Corse ne doit pas payer seule. Elle ne peut pas payer seule car ce serait injuste politiquement, juridiquement et moralement. Premier point.

Et, deuxième point, est-ce que nous sommes d'accord pour dire ensemble, et aller le dire et construire un argumentaire, notamment et à titre principal vis-à-vis de l'Union européenne, et pour convaincre aussi le Gouvernement que nous avons besoin d'un service public maritime et que la Corse et les Corses en ont besoin.

C'est la proposition que je vous fais autour de ces deux points pour avoir une réponse qui soit une réponse commune du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse par rapport à la situation créée par l'arrêt du Conseil d'État hier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Une réflexion à avoir, non pas entre midi et 14h mais entre 13h30 et 15 heures.

Je vais suspendre la séance, elle reprendra à 15 heures.

Dans l'intervalle, il y a deux commissions qui doivent se réunir. Il n'y a pas beaucoup de dossiers, un dossier en commission des finances – je parle sous le contrôle de Louis POZZO di BORGIO... Je vous en prie, M. le Président, vous avez demandé la parole.

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Merci, Mme la Présidente.

Simplement une proposition, si tout le monde est d'accord : peut-être réunir la commission des finances immédiatement, de façon à avoir le temps par la suite de déjeuner. Sinon, à 14 heures la commission des finances, il est déjà 13 h 30... Enfin, si M. le Président du Conseil exécutif en est d'accord... Sinon, on la tiendra à 14 heures, normalement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, M. VANNI ?

**M. le Président du Gilles SIMEONI**

La proposition, c'est : soit on mange 15 heures, soit on ne mange pas ? C'est ça ?



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, je propose qu'on ne mange pas, mais...

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce n'est pas la peine de s'imposer des heures qu'on ne va pas respecter, ce n'est pas possible. Le temps d'aller manger, il va être 14 h 30, donc on dit que la commission, on la fait à 14 h 30 et qu'on reprend à 15 h 30, c'est plus réaliste, à mon avis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On ne va pas reprendre à 15 h 30. Donc, on fixe 15 heures, il n'y a pas besoin de passer 2 heures au restaurant, selon moi.

Vous voyez, si vous voulez faire la commission, M. le Président, tout de suite ou pas. Il faut se fixer un objectif : il faut qu'on reprenne à 15 h 30. Il faut se fixer un objectif de 15 heures, sinon on ne va pas y arriver !

Donc, moi je serai là à 15 heures et si j'ai un quorum, je continue.

Autre chose : il y a à 14 heures la remise du prix du lecteur du livre corse, donc je vous invite à y participer bien évidemment... pour ceux qui ne déjeunent pas...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Présidente, on envisageait que la commission des finances se réunisse et que nous, dans la foulée, on fasse ensuite...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout à fait ! C'est une très bonne idée !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Donc, on sera au 2<sup>ème</sup> rapport et à la motion portée...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est très bien ! Merci !

*La séance est suspendue à 13 h 35 et reprise à 15 h 30.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais procéder à la présentation des rapports de la présidence de l'Assemblée. Tout d'abord, le rapport 320.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica**

**\* Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous vous souvenez, les 29 et 30 juillet derniers, nous avons procédé à la constitution des commissions organiques et thématiques, avec une répartition des membres de groupes au sein de ces commissions.

Les commissions organiques fonctionnent déjà, vous le savez, et désormais il faut élire les bureaux des commissions thématiques afin qu'elles puissent engager leur action, sans préjuger de ce qu'elles deviendront ensuite avec le nouveau règlement intérieur.

Je me permets de faire une parenthèse très rapide.

Les travaux relatifs à la modification du règlement intérieur ont débuté hier matin. Nous avons une séance d'installation du groupe de travail qui a eu lieu, qui s'est parfaitement passée, la méthodologie a été calée et donc, nous espérons avoir un règlement intérieur pour la fin novembre, au plus tôt la fin novembre. Donc nous sommes sur un bon pas de temps. Je ferme la parenthèse.

Concernant les bureaux, comment se réunit la commission si elle n'a pas de bureau ? Vous le savez, c'est le Président par intérim, qui est le doyen d'âge ou la doyenne d'âge, qui va officier.

On ne va pas le faire en direct, mais je me permets de rappeler, alors ce n'est peut-être pas très agréable, mais je vais être obligée de rappeler qui est le doyen ou la doyenne d'âge pour chacune des commissions. On ne va pas le faire maintenant, bien évidemment. Charge ensuite à chaque doyen d'âge de chaque commission de réunir les membres de la commission d'ici demain soir maximum pour qu'ils puissent établir le bureau, c'est-à-dire un président ou une présidente, un vice-président ou une vice-présidente et un rapporteur ou une rapporteure.

Comme il se trouve, et c'est logique, qu'on peut avoir le même doyen pour plusieurs commissions, je vais citer aussi par ordre d'âge décroissant les autres personnes qui pourraient éventuellement le remplacer. Évidemment, le secrétariat général sera à votre entière disposition.

Je vous préconise plutôt d'essayer de vous réunir, si vous le pouvez, demain matin puisqu'une grande partie d'entre nous, demain matin, sera au Congrès des maires et il y a aura quand même un temps qui pourra être utilisé.

### **Commission des compétences législatives et règlementaires :**

**Doyenne** : Marie-Anne PIERI

Je ne sais pas si elle sera présente jusqu'à demain, je remercie par avance son groupe de le lui indiquer.

### **Commission de contrôle :**

Doyen : Jean BIANCUCCI, mais il n'est pas là.

Donc, M. PANZANI et M. Pierre POLI au cas où M. PANZANI ne pourrait pas assurer cette fonction-là.

### **Commission des affaires européennes :**

M. PANZANI.

### **Commission de l'évolution statutaire de la Corse :**

M. PANZANI

Je vous propose de demander à Marie-Anne PIERI de vous remplacer ou à Nadine NIVAGGIONI.

**Commission des politiques de santé :**

M. PANZANI, Pierre GHIONGA et Dany ANTONINI suivent.

**Commission des problématiques de violence en Corse :**

M. Pierre POLI

Je vous prie de bien vouloir vous réunir (il n'y a pas encore de délibération bien sûr) d'ici demain, de vous organiser et de nous faire remonter d'ici demain après-midi les compositions des bureaux. Merci.

**\* Raportu n° 322 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu à custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2021/2023**

**\* Rapport n° 322 :** Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2021/2023

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La mandature actuelle s'achève le 21 octobre prochain ; date à laquelle la dernière session de cette Assemblée, que j'ai l'honneur de présider, s'arrête.

Nous devons donc préparer la suite, ça a déjà commencé bien sûr.

Comment est organisée l'Assemblea di a Ghjuventù ? Vous avez 4 collèges : un premier collège qui est la représentation des lycées, et c'est le CAVL qui désigne les lycéens qui en sont membres.

Je rappelle que l'Assemblea di Ghjuventù est composée aussi de 63 membres à répartir entre les différents collèges, représentants des lycées d'abord disais-je ; représentants des étudiants avec les syndicats étudiants qui désignent leurs représentants ; et représentants des jeunes actifs qui, eux, sont désignés par les syndicats, donc syndicats de travailleurs bien sûr.

Et là, pour les 3 collèges, vous avez 32 membres.

Ensuite, concernant les candidatures libres, c'est donc un quatrième collège qui sera constitué. Ces candidatures libres sont recueillies à partir d'un appel à candidatures qui est déjà parti, vous avez dû le voir.

Demain matin, d'ailleurs, je vous invite à participer de 9 heures à 10 heures à une conférence de presse où je souhaite que les présidents de groupes ou leurs représentants, mais aussi les gens qui seront membres du jury dont on va parler dans un instant puissent participer. Ce serait vraiment très bien.

Les candidatures libres, ce sont 32 personnes qui seront sélectionnées dans un vivier, qui lui est constitué à la base à partir d'un appel à candidatures. Donc, cette sélection se fait à partir d'un jury, ce jury est composé de 14 personnes, ces personnes sont issues des rangs de l'Assemblée de Corse.

Compte tenu de la règle de désignation au plus fort reste, nous avons :

7 conseillers pour le groupe « Fà populu in seme » qu'il faut désigner,

4 conseillers pour le groupe « Un soffiu novu »,

2 conseillers pour le groupe « Avanzemu »,

1 conseiller pour le groupe « Core in fronte ».

Vous avez été avertis de cela, ne fut-ce que par le biais du rapport qui vous a été transmis, je vais vous demander de nous désigner, et l'administration va prendre note, les personnes que vous souhaiteriez voir siéger dans ce jury.

Qui veut prendre la parole ? Je donne la parole à l'Assemblée.

Je vous en prie, Mme MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Mme la Présidente.

Nous proposons les noms de Christelle COMBETTE, qui y était déjà ; Didier BICCHIERAY, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. VANNI, pour « Fà populu in seme ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Anna-Maria COLOMBANI, Paola MOSCA, Petr'Antò FILIPPI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Don Joseph LUCCIONI, Dany ANTONINI et vous-même, Mme la Présidente, si vous en êtes d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je me tourne vers les autres groupes.

Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Mme BRANCA.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Et pour « Avanzemu » ?

Vous êtes 2, donc si j'ai compris le langage des signes : Saveriu LUCIANI et Josepha GIACOMETTI.

Je sou mets donc à votre approbation la composition du jury suivant pour la désignation des 32 candidats issus du collège des candidatures libres.

Les personnes sont les suivantes :

Pour « **Fà populu in seme** » :

Mme Anna-Maria COLOMBANI

M. Don Joseph LUCCIONI

Mme Paola MOSCA

M. Petr'Antò FILIPPI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Mme Danielle ANTONINI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour « **Un soffiu novu** » :

Mme Christelle COMBETTE

M. Didier BICCHIERAY

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Charlotte TERRIGHI

Pour « **Avanzemu** » :  
 M. Saveriu LUCIANI  
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Pour « **Core in fronte** » :  
 Mme Marie-Claude BRANCA

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition du jury.<sup>1</sup>**

Ce jury est composé, donc une réunion interviendra prochainement. Vous serez convoqués, sachant que l'appel à candidatures se déroule jusqu'au 23 octobre. Donc, par définition, avant le 23 octobre, vous n'aurez pas de réunion à ce sujet.

Des questions ?

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais revenir une seconde sur les commissions thématiques.

Si j'ai bien compris, vous avez dit que les doyens d'âge de ces différentes commissions convoquaient demain matin les membres pour qu'ils se retrouvent ici... Est-ce que ce n'est pas plus simple, au gré d'une pose d'ici ce soir, de formaliser un quart d'heure, on a toutes les salles à disposition, comme il y a à peu près tous les élus qui sont présents aujourd'hui, plutôt que demain matin où il y a plusieurs réunions et ça va être un peu plus compliqué de faire venir l'ensemble des élus ici... Je ne sais pas, c'est une proposition que je vous fais.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a des élus qui seront présents demain matin à 9 heures, et la proposition de le faire demain matin est venue de plusieurs personnes également de l'hémicycle.

À partir du moment où cet après-midi... On a beaucoup de choses cet après-midi, il est déjà 15 h 45, donc il faudra avancer le maximum de dossiers d'ici ce soir. Donc, s'il s'avère qu'on a une pause et qu'on peut effectivement, à un moment donné, judicieusement, caler les réunions des commissions à ce moment-là, pendant que nous

---

<sup>1</sup> Délibération N° 21/145 AC

travaillons sur un autre sujet, pourquoi pas... Mais il me paraît plus judicieux de le faire demain matin ; c'est ce qui a été aussi évoqué avec des membres d'ailleurs de votre groupe, qui est le mien aussi par ailleurs... De toute manière, certains élus sont dans plusieurs commissions, ça risque d'être un peu compliqué.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Presidente, vogliu fà un ramente o una richjama à u rigulamente interne di l'Assemblea.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè, chì ghjè ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Avete parlatu di i cummissioni. Eu saria più cuntentu s'eddi si mettissimu in opera à u travaddu è ch'eddu ci sia un filu chjaru nant'à u funziunamente è nant'à a vuluntà di rispettà l'unu è l'altu.

Eu aghju ricevutu una lettera di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, u 10 di sittembre, chì c'imparava ch'eddu vulia rispittà u so ingaghjamente di candidatu nant'à i 4 punti ch'ellu avia ispusatu nant'à u so discorsu d'investitura.

Ci parlava di u rinforzu di a complementarità trà u Cunsigliu esecutivu è trà l'Assemblea, di u rinforzu di i diritti naturali di l'upposizioni, di u rinforzu di a cuuperazioni incu tutti l'organismi cunsultativi è cù a vuluntà d'assucià i movimenti pulitichi, micca riprisintati à l'Assemblea, è dinò a sucietà civile allargata à i travaddi di l'Assemblea. Hè qualcosa chì mi pariva, quandu l'aghju ricevutu, naturale, ùn emu fattu nissun dichjarazione è mancu un principiu di ghjudicamento nant'à s'affari.

E c'imparava chè pè andà più luntanu, vulia prupone à una ghjurista di nivellu mundialu, Mme MASTOR, a pussibilità di fà un travaddu di ricerca è di pruposti.

Mà u 21 sittembre, 10 ghjorni dopu, u Prisdente, è a so cunsigliera scelta, hà fattu una conferenza di stampa per prisintà ciò ch'ellu vulia fà pè via d'issu travaddu. E tandu sò ghjunti 2 punti solamenti.

U primu puntu, ghjè di rinfurzà a dimucrazia interna di i nosci istituzioni, più o menu vulia di u travaddu nant'à i 4 punti ch'eranu nant'à a lettera, chì i 3 altri prisdenti di gruppi anu ricivuti.



Mà c'hè dinò un secondu puntu ch'hè ghjuntu : di fà un studiu nant'à l'ivoluzione istituzionali di a Corsica versu l'autunumia. Ùn n'era micca scrittu, ùn n'era micca privistu, ghjè qualcosa ch'hè vinutu com'è un rigalu d'altrò.

Allora, eu, mi dumandu parchì micca studii dinò nant'à l'indipendenza ? Parchì micca un studiu nant'à u federalismu di tutti l'isule di u Mediterraniu ? Parchì micca un studiu nant'à a pussibilità d'organisà à listessu chè a Catalogna, a Scutia o a Canachia, un referendum com'è l'altri ?

Eu, ciò chè voddu di ghjè chì quì, l'Assemblea, l'eti dettu nanzu, t'avemu 3 cummissioni, chè sò cummissioni pulitiche : quella di l'affari europei, quella di l'affari di u dirittu è di u ghjuridismu, è quella di l'evoluzioni istituzionali.

A chì anu da serva, si, da par ellu, u Presidenti si permette di fà una scelta, da par ellu, di purtà un studiu, ch'hè vevule, mà chè n'hè chè un studiu à mezu à d'altri pussibilità ?

No simu independentista, emu fattu una parte di u viaghju tutt'inseme. Simu pronti à accumpagnà u primu viaghju, u primu passu, u primu scalu di a supranità, mà eu sò prontu à travaddà, simu pronti à dà a mani, mà ùn ci vò micca à riceve una lettera è quand'ella si leghje d'amparà un'antra affari.

Allora vulete parlà di u rispettu di l'istituzione, da a manera di travaddà, mà eu vogliu chì u travaddu sia chjaru. Vole dì chì quandu i cummissioni ùn sò micca stati in piazza, ùn si pò micca fà una scelta ch'hè una scelta pulitica, maiò chè ind'è u spinu di a noscia storia, mà ch'ùn n'hè micca quante a cumpetenza di a Cullettività territoriale.

Vò di ch'eu dumandu d'attempà a decisione di fà un studiu nant'à l'autunumia, parchì u studiu, se no u femu, ghjè un studiu pè cunvince tutt'u mondu, ùn hè micca un studiu pè chè una partita di a pulitica corsa s'impatruniscesi di un'idea.

L'idea hè l'idea di a Corsica, l'idea di a noscia storia, l'idea di i nosci sacrificii.

Hè parquissa chì eu è noi quì vidimu chì, primamentu, tempu chè no sapemu micca com'è anu da funziunà i cummissioni, ùn ci andaremu micca. È dopu, eu dumandu di piantà un studiu, ch'hè u studiu di una parti è ch'ùn n'hè micca statu fattu d'accensentu cun l'altri, è dinò ch'ùn hè micca statu fattu, ni e regule di funziunamentu di l'Assemblea di Corsica.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

V'aghju lasciatu parlà, mà u puntu ch'emu da vede avà di stu raportu, emu vutatu è emu da vutà, ghjera ghjustu di puddè custituì e cummissione.

Dopu, ind'è e cummissione, si pò sempre travaglià.

**Brouhaha.**

Non, non ! Ci vole un presidente pè cummincià à travaglià. Ci vole un presidente, un vice-presidente, è qualchissia ch'hà da fà u raportu. Eccu. E ghjustu què.

V'emu intesu, ùn sò micca se u Presidente di l'Esecutivu vole risponde.

**Brouhaha.**

Mà aghju capitu bè, ùn c'hè micca prublemi.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Eu, aghju travagliatu 6 anni fà nant'à i cummissioni ch'ani purtatu à fà chì a Cullittività di Corsica diventessi ciò ch'ella hè.

Vò dì ch'ani travagliatu incu a sincerità, incu a cunfianza è senza avè un cummandamente supranu. E ciò chè ha purtatu tutti i guai di u nostru movimentu naziunalistu, d'avè un cummandamente di capu unicu.

O t'avemi i cummissioni, mettimi in piazza pè i 7 anni chì venenu una manera di travaddà è dimu chè una cummissioni nant'à l'evoluzione istituzionale tocc'à ella di fà e pruposte, è ùn tocca à nimu d'altru o a cummissioni ùn serva à nunda !

Paul hà fattu i grossi discuzioni in Parighji nant'à Matignon, l'affari si sò fatti incu tutt'u mondu.

E quandu ricevu una lettera chì si dice ch'emu da mandà un cunsiglieru d'altrò per fà un studiu è che à a fine, u studiu ùn hè micca quissu quì, hè un'antru, à mè mi pona un problema.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè u vostru avisu, di tutt'a manera ci vole à principià à travaglià. A cummissione, ripetu, scusate, sò chjucuta, mà ci vole un presidente, un vice-presidente è un secretariu, ancu puru per fà u travagliu, è ghjè u vostru parè, che vo pudete fà.

Per ch'ellu ci sippia un'espressione demucratca, ci vole una struttura di cummissione. Oghjè chì ghjè oghjè, i titule di e cummissione sò quelli ind'è a lista chì ghjè ind'è u regulamente attuale. E ste cummissione anu bisognu d'avè una direzione incu un presidente, un vice-presidente è un secretariu, ghjè cusì ! E dopu, puderete di tuttu ciò che vo vulete, ghjè nurmale è ghjè a demucrazia ind'è ste cummissione.

Eccu ciò chè vulia di.

Presidente, vulete parlà o risponde ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Aghju da risponde in corte parolle, ancu puru se tutt'u mondu hà capitu ch'un hè micca un porte d'urdine, ce n'est pas un point d'ordre, c'est une intervention qui prend pour argument un point d'ordre, mais je vais répondre.

Il me semble que votre colère est mal dirigée et que vos critiques sont infondées.

Il ne s'agit pas d'empiéter sur le travail des commissions et de l'Assemblée

Il ne s'agit pas d'anticiper sur ce que les commissions décideront d'analyser ou de proposer.

Il s'agit d'exercer les pouvoirs qui sont les miens, de les exercer dans le respect des engagements que j'ai pris et de le faire en demandant à un tiers, à un sapiteur que vous connaissez, que nous connaissons toutes et tous et dont nous connaissons la qualité du travail, d'apporter un regard indépendant sur deux thématiques qui sont distinctes :

La première thématique : les 4 points auxquels vous avez fait référence, qui étaient des engagements que j'avais pris devant les Corses, qui ont été validés par le suffrage universel et des engagements que j'avais pris devant vous.

Les engagements, c'était de réfléchir à la complémentarité entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse (renforcement) ; deuxièmement, de renforcer les droits de l'opposition ; troisièmement, de mieux associer les instances consultatives dans notre processus décisionnel ; et quatrièmement, de réfléchir à des formes nouvelles de démocratie participative pour que nous soyons dans une démocratie la plus respirante possible.

Dans le cadre du respect de ces engagements, j'ai demandé à Mme MASTOR de produire un rapport ; je l'ai fait sur le fondement des pouvoirs qui sont les miens. Ce rapport ne préjuge absolument pas de ce que seront ni le travail des commissions, ni l'ordre du jour du travail des assemblées, ni les décisions du Conseil exécutif, ni les délibérations de l'Assemblée de Corse.

Le travail que s'est engagé à restituer Mme MASTOR est le regard d'un expert indépendant. Il n'est pas le reflet des propositions du Président du Conseil exécutif. Il n'est pas le reflet des propositions du Conseil exécutif ou de la majorité territoriale. Mme MASTOR a accepté cette mission et elle a consulté l'ensemble des groupes, en tout cas elle s'est proposée de le faire, comme elle a choisi de consulter un certain nombre de personnes extérieures à l'Assemblée de Corse.

Donc, je pense que venir aujourd'hui dire que cette initiative est venue empiéter ou qu'elle procède du fait du prince, je pense que c'est faux d'un point de vue des textes, c'est faux d'un point de vue du fonctionnement et surtout c'est méconnaître, parce que ce rapport va être rendu public, il est le reflet de l'analyse qu'aura conduit de façon indépendante Mme MASTOR, et il sera versé aux travaux du Conseil exécutif et de l'Assemblée. Et nous serons ensuite en situation de décider de débattre autour de ce rapport, de nous en écarter, de le valider en tout ou en partie, de dire que nous ne discuterons pas de ce rapport, de dire que nous discuterons d'autres choses, etc.

Donc, sur le premier volet, je pense que votre reproche est infondé.

Il l'est tout autant sur le deuxième.

La première partie du travail qui a été faite, c'est celle que nous venons d'évoquer.

Mme Wanda MASTOR est intervenue à deux reprises déjà. Elle est intervenue une première fois dans le cadre du rapport dit « Carcassonne », vous le savez. Elle est intervenue ensuite à la demande du Président de l'Assemblée de Corse, dans le cadre d'une mission qu'il lui avait donnée et nul n'a songé à quereller le Président de l'Assemblée de Corse sur le fait qu'il avait pris cette initiative. Et elle

intervient aujourd'hui, à la fois à ma demande et toujours avec le même regard d'expert indépendant, parce que d'une part, elle est une experte au plan européen et au plan international dans le domaine du droit constitutionnel, premièrement ; deuxièmement, qu'elle connaît particulièrement bien le statut de la Corse ; troisièmement qu'elle a déjà travaillé sur ce dossier et que sa parole fait autorité, y compris à l'extérieur.

Ce que je lui ai demandé, c'est là aussi un rapport sur ce qu'est la notion d'autonomie.

Sur l'autonomie, sur les engagements que moi, j'ai pris devant les Corses, j'ai entendu dire de votre formation politique ou d'autres formations indépendantistes que l'autonomie comme une étape pouvait être conçue.

J'ai entendu dire, du côté d'« Avanzemu », que l'autonomie pouvait être conciliable avec l'autodétermination.

J'ai entendu dire du côté du groupe « Un soffiu novu » que l'autonomie ne faisait pas peur dès lors que l'on savait exactement ce qu'il y avait dans le concept.

J'ai demandé à Mme MASTOR de nous produire un rapport technique sur la notion d'autonomie. Ce rapport technique sera fourni au débat, il sera fourni à la réflexion du Conseil exécutif de Corse, il sera fourni à la réflexion de l'Assemblée de Corse et nous ferons, et vous ferez de ce rapport ce que nous souhaitons qu'il soit. Il n'enferme en rien le débat. Il n'enferme en rien et ne limite en rien la capacité d'initiative, de proposition de délibération de l'Assemblée de Corse. C'est un élément technique important, parce que produit par un expert, comme l'autre rapport est un élément technique produit par un expert. Et si je l'ai fait et si je l'ai fait rapidement, c'est précisément parce que je souhaitais que ces deux rapports, que Mme MASTOR va produire dans des délais qui sont courts, puissent venir utilement nourrir nos travaux en début de mandature si nous décidons de le faire.

Donc, je crois, peut-être aviez-vous besoin de ces explications, peut-être si l'ampleur de votre incompréhension était aussi forte, peut-être que vous auriez pu que demander, et j'aurais directement donné des informations que je viens de vous fournir, suite à votre interpellation publique.

En tout cas, je vous répète qu'en ce qui me concerne, je considère qu'il n'y a pas là, matière à de mauvaises querelles, je considère que le pouvoir de délibération, le pouvoir d'inscription à l'ordre du jour, le pouvoir de champ de travail, et du Conseil exécutif, et de l'Assemblée de Corse, et de la Collectivité de Corse, ne sont pas absolument pas amputés, diminués ou impactés par la demande de production de ce

travail. Et j'aimerais, et je pense que ce serait profitable pour tout le monde, que votre groupe puisse apporter son regard s'il le souhaite ; s'il ne le souhaite pas, il s'exprimera en d'autres occasions, et notamment dans le travail que vous ne manquerez pas de produire.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Une minute...

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, ce n'est même pas l'ordre du jour...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un rappel au règlement, on ne m'a pas répondu sur le règlement. Il y a une lettre, je suis d'accord avec la lettre, il y a les quatre points. Moi, quand on commande un deuxième rapport, on a la politesse ou de me téléphoner, si on est dans l'oralité, je suis un latin, je peux l'admettre, ou on me l'écrit.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous passons au rapport suivant, puisque le rapport à l'ordre du jour, c'était le jury de l'Assemblea di a Giuventù et je pensais que vous alliez intervenir sur ce sujet. De manière élégante je vous ai donné la parole, vous êtes exprimé à deux reprises, le Président du Conseil exécutif vous a répondu. Donc maintenant, on peut avoir une autre discussion avec le Président de l'Exécutif, si vous le souhaitez ou pas, je ne sais pas, et pour répondre en l'occurrence au sujet posé, pour pouvoir discuter en commission, y compris du sujet de l'étude de Mme MASTOR, il faut bien qu'il y ait un bureau qui se réunisse.

Donc, maintenant nous passons au rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 323** : **Mudificazione di a deliberazione chì porta designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

\* **Rapport n° 323** : **Modification de la délibération portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

### **Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, c'est ce que nous avons fait le 22 juillet dernier. Il se trouve que dans l'intervalle, il y a des organismes qui nous ont interpellés parce que les propositions n'avaient été, non pas correctement faites, mais peut-être les demandes aussi, tout simplement, n'étaient pas correctement formulées, notamment des questions de parité.

Donc nous avons pour l'université de Corse, des modifications à opérer, en particulier pour satisfaire des règles de parité.

Pour le conseil d'administration de l'université, deux représentants, donc il y a une femme et un homme en qualité de titulaires, ainsi qu'une suppléante et un suppléant.

Ensuite, pour la commission de la vie universitaire, il y a un représentant, c'est une femme titulaire ainsi qu'une suppléante.

Pour le conseil de la faculté des sciences et techniques, c'est une représentante, c'est une femme titulaire et une suppléante.

Et pour le conseil de l'école Paoli Tech, il y a une représentante et une suppléante.

Enfin, pour le centre de formation des apprentis, le CFA universitaire, il manque un suppléant homme.

Il est précisé que chaque conseiller désigné, ne peut être membre de plus d'un conseil central, c'est-à-dire le conseil d'administration, le conseil de la vie universitaire, le conseil scientifique, mais il n'est pas concerné par la demande de modification.

Donc, je rappelle pour le conseil d'administration de l'université : 2 titulaires, 2 suppléants. Il y a Hyacinthe VANNI qui a été désigné, il lui faudrait un suppléant homme : Petr'Antone FILIPPI.

Ensuite, pour « Un soffiu novu », on a désigné un homme, mais en fait c'est une femme qu'il fallait désigner, donc il nous faut une femme.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'en ai discuté avec Hyacinthe, si on pouvait, puisque n'ayant pas l'intention de procéder à une vaginoplastie dans les jours qui viennent et souhaitant siéger à

l'université, si nous pouvions essayer de trouver un arrangement avec le groupe de la majorité, puisque c'est le groupe de la majorité qui, par son genre, impose le genre opposé pour le deuxième siège de l'université.

**M. Hyacinthe VANNI**

On inverse Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS avec Jean-Martin MONDOLONI.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, Marie-Hélène est titulaire. On remodifie la modification, on est bien d'accord ? Si vous vous êtes entendus, tout va très bien. Donc, il faut changer le suppléant, à la place d'Hyacinthe VANNI, c'est Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et donc il faut une femme : Françoise CAMPANA.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI et Jean-Michel SAVELLI en suppléant.

Pour la commission de la formation et de la vie universitaire, il y a Paola MOSCA qui est titulaire et il faudrait une femme suppléante, Mme FRANCISCI, notre secrétaire.

Ensuite, pour le conseil de la faculté des sciences et techniques, il y a aujourd'hui comme titulaire : Sandra MARCHETTI, pour « Fà populu » et il faut une femme suppléante : Mme Anna-Maria COLOMBANI.

Pour le Paoli Tech, c'est Mme NIVAGGIONI qui est titulaire, il nous faut une suppléante : Vannina LUZI.

Pour le CFA universitaire, Jean-Charles GIABICONI, il nous faut un suppléant homme : Hyacinthe VANNI.

**On PREND ACTE de la modification de la délibération.<sup>2</sup>**

Ensuite, concernant le Parc Marin di u Capi Corsu è di l'Agriate, « Fà populu » avait désigné Anne-Laure SANTUCCI titulaire et suppléante Juliette PONZEVERA, et pour « Un soffiu novu » il nous faut un titulaire et un suppléant.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 21/146 AC



**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je veux bien être titulaire et Marie-Thérèse MARIOTTI suppléante.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc titulaire : Jean-Martin MONDOLONI et suppléante : Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

Ensuite, concernant la CADEC, nous avons désigné quatre titulaires qui sont au siège du conseil d'administration de la CADEC. Il nous faut un représentant permanent parmi ces quatre-là, je vous rappelle qui sont les quatre, au cas où vous l'auriez oublié : Jean-Paul PANZANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA et Pierre POLI.

Donc, c'est à « Fà populu » normalement de présenter quelqu'un : Sandra MARCHETTI.

Je vous demande de prendre acte.

Ensuite, il y a une modification à faire, c'est-à-dire une suppression de désignation de Mme Frédérique DENSARI et de Véronique ARRIGHI qui sont titulaire et suppléante parce que nous avons désigné trois représentants titulaires et trois suppléants au sein de cette instance. L'instance, c'est le conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la Collectivité de Corse. Nous avons désigné 3 titulaires, 3 suppléants. Les services nous ont indiqué que les deux formations spécialisées constituaient la forme plénière de cette instance portant le nombre de représentants à 2 titulaires et 2 suppléants.

Donc, il convient de revenir en arrière et de corriger les désignations de Mme Frédérique DENSARI et Mme Véronique ARRIGHI, c'est-à-dire que nous avons trop désigné, pour le dire simplement.

Il n'y a pas de soucis ? A moins que vous vouliez procéder un changement suite à cette suppression ? Non, très bien.

Ensuite, concernant maintenant les commissions départementales d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, nous avons

désigné un seul titulaire. Il faut désigner désormais 2 autres titulaires et 4 suppléants afin de porter le quota total à 2 titulaires, 2 suppléants au sein de ces instances.

Pour la Haute-Corse : 2 titulaires. On avait Jean-Félix ACQUAVIVA, ça été fait, il nous faut un suppléant pour « Fà populu » : Hervé VALDRIGHI.

Il nous faut pour « Un soffiu novu » encore deux désignations, un titulaire, un suppléant pour cette commission départementale d'aménagement commercial, titulaire : Jean-Michel SAVELLI et suppléante : Marie-Thérèse MARIOTTI.

Commission départementale d'aménagement commercial pour le Pumonte, 2 titulaires et 2 suppléants. Pour « Fà Populu », on a Mme NIVAGGIONI, titulaire, cela avait été fait. Il nous faut un ou une suppléante : Romain COLONNA.

Et « Un soffiu novu » : titulaire : Georges MELA, suppléante : Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Maintenant, il s'agit des commissions départementales d'aménagement cinématographique. Il nous faut des suppléants pour les 2 titulaires que l'on avait déjà désignés. Je vous rappelle que pour le Cismonte, c'était Anna-Maria COLOMBANI et qu'il nous faut une suppléante ou un suppléant pour « Fà populu » : Lisa FRANCISCI.

Et pour la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pumonte, la titulaire est Mme Muriel FAGNI et il le suppléant ou la suppléante que vous proposez est Jean-Paul PANZANI.

Je vous demande de prendre acte.

Alors, pour gagner un peu de temps, le rapport 324, il s'agit des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs. Ça risque de prendre un petit peu de temps. Je préfère que vous vérifiez bien, parce qu'autrement je vois qu'on n'y est pas là, donc je préfère qu'avec vos groupes et vos assistants, vous vérifiez bien le contenu du rapport et les qui vous sont faites pour les désignations, parce qu'il y en a encore quelques-unes, et qu'éventuellement, soit en fin de journée, soit demain après-midi, de toute manière il va falloir les faire, et nous les ferons si jamais au dernier moment, mais nous les ferons, plutôt que de perdre du temps maintenant là-dessus.

Dans le temps qui m'est accordé, que je m'accorde en tant que Présidente, je tiens à signaler aux élus, puisqu'après nous allons passer aux rapports du Conseil exécutif, je souhaite informer les élus qu'hier en CPD, nous avons voté le plan de formation des élus, et comme en CPD évidemment pas tout le monde n'est là, par définition, je tenais à vous en informer, qu'on a tenu compte des remontées que vous aviez faites dans le cadre du questionnaire qui vous a été transmis par le secrétariat général, que je remercie pour cette enquête. Donc, nous avons voté le plan de formation pour six ans et demi, nous en ferons une évaluation tous les ans au moment du compte administratif, pour voir ce qui convient et ce qui ne convient pas, et comment on peut réorienter les choses.

Sachez qu'il y a quand même des moyens dévolus à ces formations et qu'il est bien dommage qu'elles ne soient pas pleinement utilisées.

Donc, je veillerai personnellement à ce que vous puissiez défendre vos droits en la matière. L'opportunité a été créée hier, à vous de vous en saisir et nous répondrons, avec le secrétariat général, à toutes vos demandes de formations dans les thématiques que vous avez citées.

Voilà, j'en ai terminé.

Je peux passer la parole au Conseil exécutif. Par correction on va peut-être attendre que le Président revienne ou un conseiller peut débiter, comme vous le souhaitez.

Normalement, à l'ordre du jour qui a été voté hier en commission permanente organisationnelle, en CPO, nous avons des dossiers qui relèvent du développement économique et doivent être présentés par le président de l'ADEC.

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

\* **Raportu n° 287 : Misura 1.7. Dispositivu territoriale di sustegnu à u finanziamentu di procedure accunciate à l'amichevule è preventive.**

\* **Rapport n° 287 : Mesure 1.7. Dispositif territorial de soutien au financement de procédures amiables et préventives.**

V'aghja dà a parolla a menu per u primu, ancu puru si u Presidente ùn hè micca quì, per u primu, pudemu cumincià.

## **M. Alexandre VINCIGUERRA**

U primu raportu tratta di l'aiuti à u finanziamentu di e prucedure preventive.

Ce rapport vous sera présenté en deux grandes parties. C'est un rapport qui est issu des travaux de votre Assemblée sur le plan Salvezza, plan qui a été voté en fin d'année dernière. Mais c'est un rapport que l'on doit actualiser aux vus de la situation actuelle de l'endettement des entreprises corses. Donc, je vous parlerai d'abord de cette situation pour ensuite préciser les aides au financement de procédures amiables et préventives.

Donc, la situation de l'endettement aujourd'hui reste, à notre sens, très préoccupante même si les chiffres d'affaires à la fin août sont en forte augmentation, (plus de 36 % en Haute-Corse, plus 27 % en Corse-du-Sud). Les déclarations de TVA immobilière sont elles aussi en augmentation, plus de 17 %, en comparaison annuelle fin août.

Mais la fin de la politique du « quoi qu'il en coûte », annoncée le 31 août par le ministre de l'économie et des finances, nous place ou place notre économie, dans une position de forte incertitude.

En effet, malgré l'allongement à 6 ans des PGE et l'annonce de possibilité d'étalement des dettes sociales, l'économie corse se verra confrontée dès l'automne à un volume de remboursements qui ne comblera pas l'augmentation des chiffres d'affaires de l'été.

Contrairement aux annonces de l'Etat en Corse qui déclare dans la même communication, que tout va bien, mais qu'il va falloir néanmoins instaurer un comité de sortie de crise, tout va bien, mais il y a une crise, notre propre suivi de situation appelle à la plus grande inquiétude et nous partageons cette situation et cette analyse avec les chambres consulaires.

En effet, il reste 1 400 milliards d'euros à régler par les entreprises corses. Ce 1 400 milliards d'euros se décompose en 109 M€ de charges sociales avec des possibilités d'étalement exceptionnel sur 48 mois, à 197 M€ de charges fiscales et à 1,094 milliard de prêts garanties par l'Etat, 1,094 milliard que portent 6 600 entreprises.

1,094 milliard, pour vous donner une idée, c'est trois années habituelles d'endettement des entreprises en Corse.

Mais ce qui est le plus important, à notre sens, c'est qu'au-delà des tensions de trésorerie, l'accroissement de la dette a aussi pour effet de geler la capacité d'endettement futur, donc la capacité d'investissement et in fine, la compétitivité de nos entreprises.

Donc, tout ne va pas bien, M. le préfet.

De plus, on note sur les derniers chiffres donnés par la banque de France, que 200 entreprises significatives, c'est-à-dire faisant plus de 750 000 € de chiffre d'affaires, qui ont bénéficié de PGE, sont déjà cotées négativement et sont donc en risque majeur, d'où l'importance d'accélérer la mise en place de l'aide au financement de procédures amiables et préventives.

En effet, vous savez que face à des difficultés dans des situations parfois proches d'un état de cessation de paiement, les chefs d'entreprises hésitent à engager des procédures amiables ou préventives, du seul fait des coûts et des dépenses prévisionnelles qui s'y rattachent.

Donc pour y remédier, l'aide issue du plan Salvezza, c'est l'aide que nous vous proposons d'adopter, portera sur le soutien au financement de conseils externes, qui sera réalisé par des intervenants spécialisés, comme les experts comptables, les mandataires et administrateurs judiciaires, les cabinets conseil, les cabinets d'avocats, et qui inclura les frais de procédure, et notamment les frais de greffe des tribunaux de commerce. Une même mesure a été proposée par le ministre de la justice lors d'une communication commune avec le ministre de l'économie. Mais cette mesure n'est toujours pas décrétée.

Donc, quelles sont les procédures éligibles à cette aide ? Ce sont les procédures amiables de type mandat ad hoc et conciliation, les procédures collectives de sauvegarde, toutes les procédures qui demeurent des procédures préventives au sens où elles concernent les entreprises en difficulté.

Ne sont pas éligibles à cette aide, pour des raisons de réglementation, les procédures collectives de redressement judiciaire et de fait, ne sont pas non plus éligibles, les frais liés à une procédure de liquidation judiciaire.

Donc, cette aide pourra participer à une prise en charge des honoraires des cabinets conseils et professionnels spécialisés à hauteur de 80 % du montant facturé avec un montant qui ne pourra excéder 50 000 €, montant qui intègre la possibilité pour une entreprise de recourir de façon graduée à différentes procédures au regard de l'évolution de sa situation.

Cette aide sera traitée par les services de l'ADEC. Je vous demande d'en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Donc, sujet ô combien important.

Concernant les rapports, je pense que la CDENATE s'est réunie à ce sujet précisément tout à de l'heure.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Mme la Présidente. Il n'y a pas d'observation sur ce rapport.

Il y a un avis favorable de la commission, non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. La commission des finances et de la fiscalité.

**M. Joseph SAVELLI**

Sur ce rapport, pas de discussion non plus. Avis favorable de la commission, avec la non-participation de « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour les rapports. Maintenant, je passe la parole aux groupes. Qui souhaitent intervenir ?

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Mme la Présidente. Juste une question au Président de l'ADEC, à combien on peut estimer le nombre d'entreprises qui auront besoin de cette procédure ? Et, avec un plafond de 50 000 €, à combien tout cela va revenir ? Quel va être le coût financier de cette opération ?

### **M. Alexandre VINCIGUERRA**

Alors ce qui est à-peu-près acquis, pour vous donner des données techniques, c'est qu'on a une centaine d'entreprises qui sont cotées à la banque de France, 7 et plus, donc une centaine d'entreprises qui certainement devront passer par la case tribunal.

Sur cette centaine d'entreprises, on peut imaginer que la moitié soit directement liquidée. On peut imaginer aussi qu'une moitié soit sauvable grâce aux procédures de sauvegarde. Donc, 50 entreprises.

Le montant n'ira pas jusqu'à 50 000 €, généralement le montant il sera plus près des 20 000 € que des 50 000 €. 20 000 €, c'est 9 000 € de frais de greffe. Vous savez qu'une entreprise quand elle va voir le greffe du tribunal de commerce, c'est déjà 9 000 €, ce qui retarde d'autant le fait de déposer, parce que les chefs d'entreprises n'y vont pas.

Donc, à mon avis, il faut cibler dans un premier temps et avant la fin de l'année, une cinquantaine d'entreprises à accompagner. Et puis, dans un second temps, ça sera, à mon avis, beaucoup plus important. On peut là, cibler sur les 6 premiers mois, facilement 200 entreprises à accompagner. Donc, c'est 200 fois en moyenne, 20 000 €, parce qu'on est allés jusqu'à 50 000 €, parce qu'on a laissé la possibilité aux grandes entreprises, à notre échelle, d'aller devant ce tribunal de commerce, donc ça nécessite une expertise plus grande.

Donc, l'épure financière que l'on peut faire, c'est à-peu-près 200 fois 20 000 €.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Donc, je soumetts à votre approbation le rapport.

Qui est pour ? Tous les groupes (63).

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

**Le rapport N° 287 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 21/147 AC

Rapport suivant :

\* **Raportu n° 325** : Aiuti publichi à l'impresa è sustegnu pè u sviluppu ecunomicu è suciale : Pruposta da rinfurzà l'efficacità di l'aiuti è di i dispositivi di l'ADEC.

\* **Rapport n° 325** : Aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social : Proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC.

**M. Alexandre VINCIGUERRA**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les conseillers,

Oghje ch'hè oghje, simu, cume dicenu i prufessori d'ecunomia, simu in una situazione di " incertitudine radicale".

Incertitudina sanitaria : basta una malattia in una città di u centru di a China per ch'è u mondu sanu si piantessi di vive.

Incertitudina climatica : timpeste, riscaldamentu, polluzione facenu oramai parte di a nostra vita.

Incertitudina finanziaria : c'hè una finanziarizzazione di tutte l'attività anche è piu statale, si vede cum'hè trattata a salute.

In fine : incertitudine suciale incù una sparghjera di e ricchezze di più in più inegualitaria.

Ma soprattuttu mezu à tutte isse certitudine, c'hè una certitudina : a regula di u mercatu mondiale, ch'è per certi hè respunsabile di a perdita di a nostra cultura è di a nostra identita, respunsabile di inegualità suciale, è ancu di fratture territoriale, ma ch'è per altri hè una ricchezza, rende più faciule l'innuvazione, permette di truvà capitale per investisce, di cercà marchi novi è dunque di rinfurzà a ricchezza di i territorii.

Indè stu cuntestu, e decizione è l'azione di e pulitiche ecunomiche sò cumPLICATE.

Nous sommes plongés dans une guerre économique globale, incertaine et brutale. Dans cette guerre économique, la décision publique n'est pas simple. Elle doit à la fois répondre aux énormes défis de court terme en soutenant les entreprises, tout en



s'engageant dans des programmes de long terme ambitieux sous-tendus notamment par la transition écologique.

L'action publique doit à la fois redistribuer et « pré-distribuer ».

Notre institution doit chercher, avec des moyens qui restent modestes, et l'actualité du jour les rendra certainement encore plus modestes, à contrer les effets négatifs de la mondialisation, et à mobiliser au service du développement économique et social, les opportunités qu'offre la conjoncture actuelle.

La Collectivité de Corse qui a en charge le développement économique a donc la responsabilité de porter un modèle de développement original et reconnu qui tire parti des avantages de la mondialisation et qui surtout en combat les inconvénients.

Depuis un demi-siècle, ces modèles de développement n'ont pas manqué, il y en a à peu près un tous les quinze ans. Je suis remonté en 1957, le programme d'action régionale ; en 1975, le programme de développement économique de la Corse ; en 1993, le plan de développement de la Corse ; le PEI en 2002 et enfin le PADDUC en 2015.

Et ce qu'on peut remarquer, ce n'est pas tant la définition et l'adoption des stratégies qui posent problème, mais c'est surtout leur mise en œuvre qui reste très difficile.

Notre objectif immédiat n'est donc pas de remettre en cause la stratégie du PADDUC, mais plutôt de se forger les armes les plus efficaces pour participer au mieux à la guerre économique.

Ce n'est donc pas un rapport stratégique qui vous est présenté, mais un rapport méthodologique qui vise à améliorer l'attribution d'aides publiques au développement.

Cette méthodologie se déclinera en trois étapes : aujourd'hui les principes de l'action. Dès le mois prochain, je pense, si ce rapport est adopté, une présentation du guide des aides et une présentation de nos outils financiers après une large concertation, notamment avec l'ensemble de nos partenaires, (je pense aux chambres consulaires). Et avant la fin de l'année, une mise en œuvre très pratique de nos outils à travers un plan Rilanciu mis à jour qui nous positionnera sur les prochaines années, en termes plus stratégiques.

Mais pour ancrer cette méthode dans l'action concrète et efficace, on l'espère, au service des entreprises corses, il nous faut aujourd'hui nous accorder sur 5 principes.

Notre premier principe consiste à appuyer notre méthode sur les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse et plus particulièrement son PADDUC, autour notamment du concept « di u Riacquistu economicu è sociale », qui, je vous le rappelle doit permettre de promouvoir un modèle de développement économique et social équilibré et diversifié ; fonder une nouvelle trajectoire de croissance en promouvant une stratégie de l'innovation ; combattre toutes formes de précarité ; agir pour l'agriculture de production et les filières vertes ; assurer entre territoires la solidarité territoriale.

Je vous rappelle aussi qu'en matière de développement économique, la déclinaison très pratique de cette stratégie a été formulée lors de l'adoption du SRDE2I, (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) en décembre 2016.

N'oublions pas qu'au-delà des perturbations de la crise, nous avons vu ses premiers effets dans le rapport précédent, ces orientations stratégiques du PADDUC s'appliquent à une île dont aujourd'hui la situation économique reste caractérisée, à mon sens, par trois handicaps majeurs.

Quels sont-ils ? Au cours de ces dix dernières années, l'avènement d'entreprises dominantes et/ou franchisées, a laissé peu de place pour une production locale sur des biens ou services. La plus grande part de la valeur ajoutée produite en Corse n'est pas réinvestie en Corse, mais profite à des sociétés extérieures à la Corse. Et comprenons-nous bien, je n'en fait pas grief aux entrepreneurs qui optimisent ce système, mais pour le développement de l'île, à mon avis, c'est le premier handicap.

Le second handicap, c'est une saisonnalité très marquée de la demande interne. Là encore, nous n'avons rien contre le tourisme qui est la grande chance de la Corse, mais en quatre mois de saison, comment équilibrer ses investissements, comment pérenniser l'emploi ?

Le dernier handicap, c'est la mauvaise adéquation entre offres et demandes d'emploi, avec en plus des salaires plus bas qu'en moyenne nationale, ce qui freine la pleine utilisation des capacités d'emploi.

Donc, vous l'avez bien compris, en synthèse, l'incertitude qui pèse sur la production et le commerce mondial, l'indispensable décarbonation des activités productives, l'insoutenabilité de la dette française et sa conséquence la raréfaction annoncée des ressources publiques, la faiblesse du tissu productif encouragée par une forte dépendance de l'économie corse, nous conduisent, mais comme dans toutes les économies du monde, à recentrer l'aide publique au développement au bénéfice d'une économie locale plus productive.

Conformément aux attentes du PADDUC, notre premier principe sera donc de favoriser une production locale de biens ou services.

Notre second principe consiste à adapter à cet objectif de production les méthodes d'attribution de l'aide publique car depuis plus de vingt ans, une quinzaine de millions d'euros de crédits publics sont octroyés annuellement aux entreprises corses pour soutenir leur développement sur la seule et l'unique complétude administrative des pièces remises.

Les dispositifs de soutien économique actuellement en vigueur prévoient uniquement, et même exclusivement, une éligibilité de la demande d'aide quelle que soit la nature du projet présenté. Papier jaune, aide jaune, papier bleu aide bleue.

Or, ce n'est pas la norme de l'imprimé qui impulse le développement, c'est bien la qualité de la démarche du chef d'entreprise.

Les critères d'éligibilité jusqu'à aujourd'hui mis en œuvre ne permettent pas de s'assurer dans quelle mesure les investissements ou opérations financés se traduiront par un accroissement de la productivité, de la compétitivité, de l'innovation ou encore engendreront des emplois de qualité et bien rémunérés.

Le renforcement de l'évaluation qualitative des démarches présentées devient donc une priorité.

Et, pour évaluer la qualité de la démarche, trois groupes d'éléments nous semblent utiles.

Premier élément : vérifier les principes essentiels visés par le PADDUC.

Je vous les rappelle : La durabilité de l'économie : en intégrant les questions de préservation de l'environnement, de gestion des ressources notamment énergétiques, de la transition numérique, l'économie circulaire et surtout l'économie sociale et solidaire.

Deuxième principe : l'optimisation du capital humain. Il s'agit principalement d'impulser le soutien à l'emploi local, la réduction des inégalités sociales, salariales, territoriales, de formation, avec pour objectif majeur la recherche d'emplois de qualité.

Troisième objectif : l'innovation productive. L'objectif central doit être de faire de l'innovation et de l'investissement un des moteurs de l'intervention publique.

Quatrième principe : le recentrage sur les territoires et plus particulièrement les territoires ruraux.

Et enfin, cinquième principe : la promotion dans l'entreprise de la culture corse, parce que dans un monde globalisé, posséder un critère de différenciation culturel et linguistique est un atout.

Donc, premier élément, le respect des principes du PADDUC.

Deuxième élément, plus technique : l'analyse de l'entreprise. Est-ce que le dirigeant est qualifié, quelle est la géographie de son capital, a-t-il fait des études de marché, a-t-il considéré de la concurrence, quelle est l'activité, la rentabilité et la structure de ses finances ? Des éléments classiques.

Et enfin, troisième élément, ce sont des éléments relatifs à la méthodologie de projet : quels sont les objectifs du projet, sont-ils planifiés, s'intègrent-ils à l'environnement, le prévisionnel est-il possible, y a-t-il un plan de financement équilibré ?

Il est donc proposé de travailler à une modification du règlement des aides intégrant cette évaluation qualitative.

Notre troisième principe consiste à instaurer un accompagnement renforcé du porteur de projet à toutes les étapes du projet.

Nous allons distinguer les démarches individuelles des démarches collectives.

L'accompagnement du porteur de projet individuel doit être global, transversal et sur le long terme, prenant ainsi en considération l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les porteurs de projets.

Cela suppose d'introduire une évolution forte de méthode, passer d'une instruction pensée comme une prestation administrative à un management permettant à des métiers ou des spécialités différentes de travailler ensemble.

A l'instar des agences régionales de développement économique en Europe, il est fondamental de renforcer et structurer l'approche de l'ADEC en matière d'animation afin de mieux incarner la fonction de facilitateur.

Notre objectif est bien de renforcer l'accompagnement du porteur de projet à toutes les étapes de son élaboration, notamment avec les banques qui restent et qui

resteront les principaux financeurs du développement. Mais aussi avec les outils financiers, de partage de risques, de garantie, d'apport en fonds propres, les agences et offices de la Collectivité de Corse et les services de la Collectivité de Corse, (je pense notamment à la formation et à l'emploi), mais aussi les services de l'Etat, notamment les services sociaux ou fiscaux.

Donc, notre objectif est de présenter un projet réalisable devant un bureau qui statuera non plus sur la complétude administrative, mais sur l'opportunité de l'accompagnement.

Deuxième type d'accompagnement qui nous paraît essentiel et à renforcer, c'est l'accompagnement des démarches collectives.

La conduite d'actions collectives relèvera de trois logiques, Une logique filière, vous l'appréhendez assez bien, elle accompagne des entreprises d'un même secteur d'activité dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel.

Une logique territoriale qui accompagne les entreprises sur un même territoire pour les soutenir dans la réalisation d'un plan de développement, et notamment sur les territoires ruraux.

Et puis, une logique projet qui accompagne le soutien d'un groupe d'entreprises qui n'appartient pas forcément au même secteur d'activité, mais qui a le souhait de mettre en commun une action partagée, ça peut être par exemple un groupe d'entreprise qui participe à une action à l'export.

L'accompagnement des actions collectives nécessitera un partenariat étroit avec les organismes consulaires.

Et, notre ambition est de créer « une fabrique à projets » autour des 12 filières que l'on a identifiées dans le SRDEII ; 4 filières « clés » : le tourisme, les services de proximité, et BTP, le transport et la logistique ; 4 filières « souveraines » : le numérique, la santé, sport et la silver économie, l'énergie et le développement durable, l'agriculture et les industries agro-alimentaires ; 4 filières « d'avenir » : les industries culturelles et créatives, l'aéronautique, le nautisme et la cosmétique.

Donc, sur la base de diagnostic partagé avec les porteurs de projets, les entreprises et territoires, sont définis des objectifs quantifiables et mesurables, ce qui permet le lancement d'un appel à projets, et ce qui permet aussi de faire en sorte que les entreprises puissent déposer un véritable projet partagé et non pas établi par

l'administration car il s'agit de répondre à des besoins exprimés et concrets et non pas d'administrer un secteur économique.

Notre quatrième principe consiste à accélérer les procédures en intégrant la sécurisation juridique et technique de la décision de soutien.

Les mécanismes actuels économiques de financement public des projets ne sont pas encore des déclencheurs de l'investissement.

Le fait que depuis 2018 le bureau de l'ADEC puisse individualiser les aides directes aux entreprises et que l'agence puisse payer ces aides a certes réduit les délais de traitement des aides sans pour autant parvenir à réconcilier totalement le temps administratif et le temps économique.

Il est donc indispensable de hisser notre niveau d'exigence en le plaçant à la hauteur des attentes des entrepreneurs bénéficiaires de nos aides.

Une aide arrivant trop tardivement renforce son aspect opportuniste et soulève des insatisfactions de la part des porteurs de projets qui ont prévu qu'une ressource financière publique abonde leur projet.

En ce qui concerne les délais de paiement des aides aux entreprises, la direction de la tutelle a effectué une évaluation du dispositif d'individualisation et de paiement par l'ADEC et a dressé un comparatif des deux mécanismes, lorsque le dossier passe par l'ADEC, nouvelle mouture avec l'ADEC qui décide, le délai de l'engagement moyen est de 118 jours, alors que lorsqu'il passait en Conseil exécutif, il était de 178 jours.

Donc, nous avons déjà fait des progrès, mais ça reste 118 jours, quatre mois.

Donc, il est proposé d'engager sans attendre une réforme qui vise, premièrement à augmenter la fréquence des instances. Les administrateurs de l'ADEC, je les remercie, ont accepté de tenir un bureau de l'ADEC tous les mois.

Deuxièmement, il est proposé un dossier unique partagé par l'ensemble des intervenants, aussi bien par les outils financiers, et on va essayer aussi de le faire partager par les banques, mais aussi par d'autres partenaires, et je pense notamment à l'agence du tourisme, avec qui on travaille pour la mise en œuvre d'un dossier unique.

Troisième principe, généraliser, et vite, l'usage du numérique pour toutes les pièces et justificatifs.

Quatrième principe, créer un fonds de relais de subventions qui permet dès la décision du bureau, de créditer les entreprises.

Afin de permettre au financement direct public d'être plus efficient et plus pertinent.

Donc, il est envisagé la création d'un outil financier supplémentaire qui serait un fonds d'avance relais.

Notre cinquième principe repose sur une procédure d'évaluation de l'efficacité des aides

En concertation avec la direction générale adjointe en charge de la tutelle des offices et agences, l'ADEC intégrera dans les dispositifs d'aides une démarche d'évaluation, de pertinence, d'efficacité des aides au secteur économique.

Un rapport annuel d'évaluation sera ainsi présenté annuellement à l'Assemblée de Corse.

Enfin, toujours en perspective de l'élargissement des compétences de la Collectivité, mais surtout de la simplification du paysage institutionnel et administratif, nous proposons d'engager un travail partagé sur la demande de transfert à la Collectivité de Corse des compétences et services suivants, le l'Etat : le département Entreprises-Economie, la délégation régionale à la recherche et à la technologie, le service de l'Economie Sociale et Solidaire qui sont aujourd'hui gérés par l'Etat.

Donc, dans ce rapport, vous l'avez compris, nous vous demandons de bien vouloir vous positionner sur ces cinq principes : favoriser une production locale de biens ou services, conditionner notre attribution d'aide publique à la qualité du projet, renforcer les accompagnements de projets, accélérer significativement les procédures et évaluer systématiquement l'efficacité des aides.

Je vous remercie, je vous demande d'en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de l'ADEC.

Donc, il doit y avoir des rapports, la CDENATE.

### **Mme Vannina LUZI-CHIARELLI**

Il y a des observations des commissaires sur ce rapport.

A la lecture des chiffres énoncés dans le rapport Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a mis l'accent sur le constat édifiant conduisant à proposer aujourd'hui un changement de méthode, mais également à s'interroger sur les raisons qui expliquent une telle situation.

Elle a fait valoir la nécessité d'évaluer les besoins et les attentes des entreprises et notamment ceux des TPE, lesquels ne disposent pas de l'ingénierie suffisante pour structurer leurs projets et constituent l'essence même du tissu économique insulaire.

Elle s'est fait le relais des difficultés rencontrées par certaines entreprises en matière d'emploi et de recrutement, faute d'adéquation entre l'offre d'emploi et le besoin exprimé. Aussi, elle a estimé fondamental de se pencher sur la question de la formation pour proposer des parcours qui correspondent aux besoins des entreprises. Elle a estimé que l'Université de Corse et la Collectivité de Corse avaient un rôle fondamental à jouer.

Elle a pointé par ailleurs le manque d'opérationnalité souvent observé dans la mise en œuvre des schémas directeurs et des règlements d'aide.

Aussi, soulignant l'intérêt du rapport et la complexité du domaine, elle a appelé à faire preuve de vulgarisation et de simplification afin de ne pas voir se reproduire le même constat. De son point de vue, il s'agira de répondre aux questions suivantes : quels sont les besoins des entreprises ? Comment y répondre en différentes phases transitoires ?

M. VINCIGUERRA a apporté différents éléments de réponse.

En premier lieu, il a précisé que le présent rapport constituait une première phase qui trouverait sa déclinaison pratique dans le futur guide des aides.

Il a pointé la nécessité d'avoir une action publique lisible par tous et surtout par les chefs d'entreprise, au premier rang desquels les TPE et les artisans, en travaillant notamment à la rédaction d'un guide d'aides qui soit le plus accessible possible.



S'agissant de la question de l'ingénierie, il a confirmé le manque cruel d'ingénierie notamment auprès des entreprises ou d'autres institutions, nécessitant de travailler également à son renforcement.

Sur la question de l'embauche, afin d'évaluer les problématiques, il a précisé que la démarche d'action collective de filières proposée constituait un élément fondamental. Il s'agira de faire émerger, par filières, les besoins collectifs des entreprises, voire même d'envisager la création de précontrats afin de sélectionner les candidats adaptés, les former et les mettre à disposition.

Pour ce qui concerne la question de la lisibilité, il a indiqué que le travail consisterait, tout d'abord, à proposer des documents d'accès simple et facile.

En conclusion, il a indiqué que le rapport présenté nécessitait, dans un premier temps, de recueillir l'avis de l'Assemblée de Corse sur la démarche proposée, logique de projets, logique de production locale, logique de simplification, pour entamer ensuite la rédaction d'un nouveau guide des aides.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a salué la présentation de ce rapport jugé déterminant dans l'orientation d'un nouveau cap.

Afin d'harmoniser et d'optimiser le dispositif futur, il a fait valoir la nécessité d'avoir une synergie avec les différents offices et agences afin d'atteindre les objectifs assignés et notamment, ceux relevant du PADDUC.

Enfin, il a souligné l'importance des projets collectifs de filières, une approche territoriale devra être envisagée, notamment par le biais des communautés de communes, qui disposent de la compétence économique.

Sur la question de l'harmonisation des différents outils de la Collectivité de Corse, le Président VINCIGUERRA a fait valoir son caractère essentiel et confirmé que cela pourrait faire l'objet de précisions au sein du rapport.

Revenant sur la question des besoins en matière de recrutement, Mme COMBETTE a rappelé le rôle essentiel joué par le CREFOP. Aussi, elle a insisté sur l'urgence d'un travail étroit à mener par la direction de la formation et l'ADEC, la priorité des entreprises, comme cela a été souligné, consistant aujourd'hui à satisfaire leurs besoins de recrutements.

Revenant sur l'Université de Corse, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité nuancer les propos de Mme MARIOTTI en soulignant le rôle essentiel de la

faculté dans la formation d'hommes et de femmes aux profils particulièrement intéressants. Elle a précisé qu'il s'agissait d'un changement notable, observé depuis plusieurs années, grâce notamment aux parcours de formation dispensés par l'IUT et l'IAE.

Elle a rappelé la mission essentielle de la direction de la formation de la CdC où chaque année un travail d'évaluation des besoins en recrutements est réalisé. A cet effet, elle a rappelé que le programme régional de formation, mis en œuvre par la CdC, déclinait de façon précise différentes actions de formation destinées à répondre aux besoins recensés.

Pour autant, elle a rejoint le constat de secteurs d'activités demeurant sous tension faute d'attractivité, tels que le BTP ou encore le tourisme qui devront faire l'objet d'un travail approfondi.

D'un point de vue plus global, elle a fait part de l'intérêt porté par son groupe à la production de ce rapport, et ce pour diverses raisons : une approche orientée vers le projet de développement plutôt que le traitement purement administratif du dossier, l'augmentation de la fréquence des bureaux, l'harmonisation des différentes sources de financement, la création du dossier unique, la réduction des délais, etc.

En conclusion, elle a salué la méthode proposée qui supposera des changements importants, à la fois intellectuels et organisationnels, mais qui demeure indispensable.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la rapporteure. Il y a aussi un rapport de la commission des finances.

**M Joseph SAVELLI**

Oui, Mme la Présidente. Il y a eu des observations.

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir si les services de l'ADEC avaient une idée de la cotation prévisionnelle entre les actions ou projets individuels et les projets collectifs, et en cas de dépassement des projets individuels sur les projets collectifs, si une marge de manœuvre était prévue.

M. VINCIGUERRA, a précisé que l'on changeait d'univers méthodologique et qu'en conséquence, on entrait dans une incertitude budgétaire de la couverture de l'ensemble des projets.

L'étude réalisée par l'ADEC a mis en avant le soutien par l'aide directe aux entreprises, à hauteur de 10 millions d'euros par an, ainsi que l'existence d'une multitude d'outils financiers qui seront renforcés par des fonds européens.

À ce propos, M. VINCIGUERRA a fait observer que l'Assemblée de Corse aura à se prononcer, dès le mois d'octobre, sur un rapport concernant les outils financiers qui sont aujourd'hui de plus en plus importants, plus d'une vingtaine de fonds à ce jour.

Il a fait remarquer que le recours aux aides publiques doit être maintenu pour rendre les projets de production locale encore plus compétitifs. Ainsi un projet qui aurait une couverture bancaire devra être accompagné en subvention pour le rendre plus compétitif.

Mme BATTESTINI a souligné qu'il existait un problème au niveau du financement bancaire en Corse et que si les aides ne concernaient principalement que les projets bénéficiant d'un appui bancaire, les aides n'iraient qu'à ceux qui n'en ont pas besoin.

Elle a fait observer que la Corse allait entrer dans une période de crise, où les banques ne jouaient pas le jeu ; la BPI n'a pas octroyé de prêts rebonds dans l'île, faisant de la Corse la seule région où les chefs d'entreprises n'en ont pas bénéficié ; seule l'ADIE est intervenue sur des petits projets de 10 000 € pour des entreprises qui n'ont pas bénéficié de financements bancaires.

Mme BATTESTINI a souhaité que l'ADEC s'intéresse et accompagne la volonté entrepreneuriale, très importante en Corse en faisant une pression sur les banques pour qu'elles jouent leur rôle et qu'elles puissent contribuer à l'économie.

M. VINCIGUERRA a précisé, pour que les banques puissent jouer leur rôle, que la garantie bancaire va être renforcée. Cela se fera par le lancement d'un appel d'offres, d'ici la fin de l'année.

Deuxièmement, les parts de cofinancement que peuvent prendre certains opérateurs, tels que CAPI et l'ADIE, vont être renforcées pour qu'ils puissent être beaucoup plus efficaces dans la création d'entreprises.

Enfin, notre Collectivité va trouver les modes de financement renforcé à travers l'ensemble des outils financiers puisque que la CdC a, à la fois, une opportunité, une obligation et une chance ; une opportunité, grâce au programme REACT-UE, de renforcer nos outils financiers ; une obligation, au niveau de la réglementation européenne qui demande aux autorités de gestion d'avoir une part très importante de leur programmation sur les outils financiers ; et enfin une chance d'avoir un panel d'outils financiers intéressants qu'il va falloir doper.

Des discussions avec la BPI vont se faire afin d'obtenir des prêts de trésorerie d'après crise et ces prêts permettront aux entreprises d'avoir accès à des financements plus rapides.

M. VINCIGUERRA a souligné que les banques avaient leur logique, qu'il était difficile d'influer sur leur stratégie et que le seul moyen de les convaincre d'accompagner le projet est de créer avec elles, des outils limitant leurs risques.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in Fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le rapporteur. Donc, je vais passer la parole aux groupes. Les temps de parole sont de 10 minutes maximum.

### **M. Paul QUASTANA**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'ADEC, si on excepte aujourd'hui le fait qu'il y a le PADDUC, toute la philosophie que vous avez développée, la méthode, l'évaluation, le contrôle, c'est à-peu-près la même que celle qui prévalait à l'époque de M. GUZZELLI, vous y étiez, et j'y étais aussi. Donc, ça me rappelle ça. Ce n'est pas un reproche, mais tout ça pour dire qu'il n'y a rien de bien nouveau, sauf peut-être la réflexion sur les filières.

La réflexion sur les filières, ça a un côté intéressant, ça avait très rarement été évoqué, mais je crois que ça ne suffira pas, je crois qu'il faut mettre la barre beaucoup, beaucoup plus haut.

L'aghju da fà à l'accorta, parce que c'est un débat qui prendrait beaucoup de temps.

Je crois que ce dont ce pays a besoin c'est un projet économique, social, culturel à long terme, étalé sur 10, 20, 30, 40 ans s'il le faut, on ne sera plus voir pour en voir la fin. Ce projet, il doit être planifié de façon rigoureuse dans tous les domaines, par exemple l'indépendance énergétique, par exemple l'indépendance alimentaire, en faisant converger tous les moyens, financiers, en termes de formations, en termes foncier, en termes hydraulique, tous les moyens possibles avec des étapes, tous les 5 ans ou tous les 10 ans, ou tous les 8 ans, et là, a faciu corta, parce que sinon on pourrait parler pendant deux heures.

Et à partir de là, on va arriver rapidement aux limites de nos compétences. C'est-à-dire qu'on va avoir besoin d'outils juridiques que nous n'avons pas, nous allons avoir besoin d'outils administratifs que nous n'avons pas. Et, c'est à partir de ça, quand ces limites seront atteintes et qu'on aura identifié clairement quelles sont ces limites et pourquoi on a besoin d'une dévolution de tel ou tel pouvoir, c'est à partir de là et uniquement à partir de là, qu'en collationnant tout ça et le résultat de tous les travaux qui seront fait, on pourra avoir une base solide pour négocier avec l'Etat, en dehors des concepts généraux. Et ces discussions, elles seront argumentées, tout le monde verra qu'il ne s'agit pas de l'application d'un dogme ou d'un caprice, mais que c'est absolument indispensable au développement de ce pays.

Et si la démonstration est faite que ces nouvelles dévolutions sont nécessaires, on pourra aussi beaucoup plus facilement s'appuyer sur l'opinion publique.

A faciu corta, parce que c'est un débat qui devrait être un débat à lui tout seul.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui veut s'exprimer ? Je vous en prie, M. QUASTANA a mis trois minutes, elle a le temps de parler.

**Mme Serena BATTESTINI**

Merci, Présidente. Juste une précision.

Ce n'est pas la BPI qui n'a pas octroyé de prêts rebonds aux entreprises corses, c'est la Collectivité de Corse qui n'a pas fait d'accord avec la BPI pour que les entreprises corses puissent en bénéficier. Et, là, maintenant, si on va rentrer en négociation, les entreprises corses, avec des prêts intéressants (le plus intéressant pour les entreprises étant le prêt rebond), les entreprises corses auront 2 ans de retard, donc.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaitait intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu », Paul-Jo CAITUCOLI pour « Fà populu in seme » ensuite et Marie-Thé MARIOTTI.

Jean-Christophe, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, puisqu'il a été assez largement question du rapport, je crois, en CESEC, en commission et aujourd'hui dans cette Assemblée.

On ne va pas refaire l'histoire, Alex VINCIGUERRA a planté les choses de manière objective et fidèle au déroulement des processus passés. Simplement rappeler quelques éléments et quelques points de repère.

On est, c'est vrai, dans un volume d'aides publiques aujourd'hui qui est annuellement de l'ordre de 10 à 15 M€, tous types d'aides confondus. C'est deux fois plus que le budget de l'ADEC au moment où la stratégie du *Riacquistu economicu* a été mise en œuvre, nous accédions ensemble aux responsabilités. Donc, on a dû, durant cette période-là, augmenter de manière considérable le périmètre budgétaire de l'Agence, avec des arbitrages qui à l'époque donc ont été positifs. Il importe de le consolider, c'est un autre sujet, le budget étant un moyen, pas une finalité. Mais, on a été aussi confrontés à ce sujet-là et à cette nécessité d'un arbitrage sur la portée politique et financière de l'ADEC et des actions dédiées.

Deuxièmement, vous avez bien connu l'ADEC, sous bien des fonctions, il y a un temps dont on n'a pas beaucoup parlé, y compris lorsque j'en étais président, où l'ADEC, vous le savez, comptait en son sein la compétence énergie, avant qu'elle ne

soit transférée à l'AUE, la compétence numérique, l'économie rurale, l'économie sociale et solidaire qui a été pour partie réorganisée au profit des services centraux de la Collectivité. Et j'en oublie.

Je pense qu'il serait bon que l'on pose ensemble, si on en est capable, un principe de nouvelle ventilation des compétences et pour être précis, et pour les besoins du débat, je crois que l'économie circulaire, par exemple, dont l'impulsion aujourd'hui dépend dans une large part de l'Office de l'environnement, aurait vocation, en tout ou partie, parce que c'est fondamental, à réintégrer l'ADEC. Je le dis sans jugement porté sur la manière dont la compétence est exercée, pas plus d'ailleurs que sur le reste.

Idem pour l'économie rurale. Le bilan aujourd'hui de l'exercice de la compétence économie rurale à l'ODARC, il est assez édifiant et il donne à penser que relocaliser la compétence au sein de l'ADEC serait plus pertinent que de la laisser a priori où elle est aujourd'hui.

Idem pour l'ESS, dont on aurait plutôt intérêt à ce qu'elle retrouve, de mon point de vue... On demande le transfert à l'Etat de la compétence relative au sujet, je pense qu'il serait bon en parallèle qu'on finisse de l'harmoniser au sein de notre propre agence.

Et enfin, on a le sujet majeur du numérique dont je continue de penser qu'il gagnerait soit à être réinternalisé, soit à être mieux articulé. On le sait, l'objectif au-delà de la réduction des temps de paiement des aides et d'autres choses, c'est de voir comment la Corse, et on en est d'accord je pense, peut s'inscrire dans les grandes transitions de son temps : numérique, climatique, énergétique.

Sur la question de l'énergie, les choses sont allées trop loin au sein de l'AUE pour qu'il faille revenir en arrière, dont acte. La compétence est bien où elle est et j'ai l'impression qu'elle est plutôt bien exercée.

Sur toutes les autres, je vous invite à ce stade à une réflexion. Je n'ai pas de religion, je n'ai pas de certitudes, mais je pense qu'on doit réfléchir à reposer les choses de cette manière-là. Sinon que se passera-t-il ? On aura une stratégie qui sera morcelée et dont il n'est pas certain, avec la meilleure volonté du monde, si elle est au rendez-vous, que les choses aillent assez vite, assez mieux.

Deuxièmement, quelques exemples de ce morcellement qui ne vous est pas imputable, qui l'était peut-être par le passé à moi-même ou à d'autres, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui :

La filière bois : c'est l'exemple type. On a l'ADEC qui aidait plutôt la deuxième transformation ; l'ODARC qui aidait plutôt la première ; l'interpro, aujourd'hui défunte ou presque, qui organisait les entreprises ; et au sein de la Collectivité, tel ou tel service qui pilotait des sujets liés à la certification, à la ressource, etc.

Je pense qu'on aurait intérêt à unifier les stratégies et pourquoi pas, là-aussi, à savoir clairement qui fait quoi. Si c'est l'ODARC, c'est l'ODARC. Si c'est l'ADEC, c'est l'ADEC. Mais moi, je continue de penser que si on veut trouver un avenir à la filière bois, il faut qu'on génère un marché. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de marchés pour le bois corse, pas uniquement parce qu'il n'est pas certifié ou parce qu'on a des difficultés d'accès à la ressource, parce qu'on n'a pas de relation entrepreneuriale à la transformation du bois. On préfère importer, et Dieu sait qu'on le fait massivement, plutôt que de transformer du bois local. Donc, là il y a un sujet qui est fondamental et qui doit susciter à mon avis, si on veut en sortir une fois pour toutes, une approche ciblée.

Paul le disait à raison qu'il est des sujets dont on parle dans les mêmes termes depuis longtemps, celui-là est éloquent, on en parle dans les mêmes termes depuis peut-être 10 ou 20 ans, et je crois qu'il serait temps, ensemble, qu'on essaye d'en sortir.

Le second, c'est celui de l'innovation. Nanette MAUPERTUIS, en d'autres temps, nous y avait rendus collectivement attentifs, on a un peu d'innovation à l'ADEC, au sens du soutien aux start-up, etc. Cela ne suffit pas. Et on sait tous ici que sans stratégie intégrée de l'innovation et donc unifiée, on n'aura pas de capacité à remettre le territoire sur une trajectoire de transformation. On accompagnera des entreprises avec des bonheurs relatifs, on voit aujourd'hui le bilan de certaines, mais peu importe, ce n'est pas le sujet du jour et je voudrais aller vite. Mais on n'aura pas réussi à insérer le territoire dans cette grande transition de l'innovation. Or, elle est fondamentale pour l'économie corse des 20 ou 30 prochaines années.

Donc, je crois qu'il y a ce sujet-là qui est fondamental et qui doit consister à dire : ok, on va plus loin dans la réforme. Nous à l'époque on a fait voter un SRDEII, on n'avait pas de doctrine économique ; aujourd'hui on en a une, elle est perfectible. Elle est même, à certains égards, dépassée puisqu'elle date de l'avant-COVID, il faut l'actualiser, y compris pour des raisons législatives parce que le SRDEII a un caractère prescriptif et donc, dès lors qu'il est prescriptif, il ne peut pas être considéré comme une donnée relative. Donc, il faut aujourd'hui le reprendre et l'actualiser. C'est une obligation, dirons-nous, de « nature législative ».



Il y a cette question donc de la réorganisation et après, il y a deux ou trois éléments de constat sur lesquels je diverge un peu.

On ne peut pas dire que la complétude de la démarche administrative suffise à accorder une aide. Le SRDEII avait ciblé des publics d'entreprises, des publics de demandeurs d'emploi et commencé à opérer un tri, par rapport à ce qui était pratiqué auparavant et durant longtemps, à savoir qu'on l'aidait à l'aveugle.

On a, par exemple, sous le chapitre des demandeurs d'emploi, mais j'y reviendrai, établi 5 publics cibles.

Idem sous les entreprises : on exclut en marchant un certain nombre, par exemple, de franchises. Pas toutes, mais certaines. On a limité les aides publiques à l'endroit des entreprises du BTP, en considérant que la reprise de la commande publique, ou les effets de marché, allait suffire, pour partie au moins, à en assurer la trajectoire de sauvegarde et de croissance.

Donc, il y a des choix politiques qui ont été posés dont ont découlé, comme ils en découleront demain, des démarches administratives. Mais on ne peut pas dire que remplir un dossier jaune ou bleu suffisait à disposer d'une aide, et on sait tous que ça n'était pas le cas.

Je le dis sans polémiquer, mais de manière très objective et très sereine.

Donc, il faut qu'on finisse de cibler les publics d'entreprises qui ont besoin d'une aide publique.

Deuxièmement, sur les demandeurs d'emploi : 4 000 emplois marchands créés durant la période ; près de 700 aidés. Ça me paraît, à titre personnel, un ratio assez satisfaisant.

Mais je prends le raisonnement par l'autre bout : le sujet, c'est qu'il y a des emplois dont on sait tous qu'ils n'ont pas besoin d'être aidés par la puissance publique pour être créés et même maintenus. Donc, l'objectif n'est pas d'aider pour aider ou d'atteindre un ratio de 20, 30, 40 ou 50 %. Certes, il faut mieux coller à la demande sociale et à l'aspiration des demandeurs d'emploi à une insertion professionnelle retrouvée. C'est évident. Mais je veux rappeler aussi d'où l'on venait.

Quand on crée le *Pattu impiegu*, il y a de mémoire 16 mesures d'aide à l'emploi. Aujourd'hui il y en a 1, il faut la faire évoluer, il faut l'adapter, mais elle est

posée. Et, je le redis, elle s'adresse prioritairement à 5 types de demandeurs d'emploi, peut-être faut-il là-aussi, dans le cadre de la réforme du SRDEII, aller un peu plus loin.

Très vite, mais on pourrait en parler longtemps et je pense qu'on le fera le moment venu, et notamment à l'occasion du rapport du mois d'octobre, quelques remarques.

Se réunir une fois par mois, c'est très bien. Mais on le sait tous, les administrateurs ne sont rien sans les instructeurs. Or, et vous le voyez bien aujourd'hui, on a un sujet auquel on a tous été confrontés, qui n'est pas un sujet d'ailleurs propre qu'à l'ADEC, d'harmonisation du statut des agents.

Les offices et agences de la Collectivité ont, par principe et dans l'histoire, beaucoup d'agents de droit privé. La Collectivité inclut une grande majorité d'agents de droit public.

Les agents de droit privé n'obéissent pas et pour cause, aux mêmes contraintes. Mais on a à l'ADEC, comme partout ailleurs, des agents des deux types. Mettre ces agents dans une configuration donnée impose, mais ce n'est pas propre qu'à l'ADEC, je le redis, qu'on harmonise l'ensemble des statuts des agents des offices et agences relativement à celui de leurs collègues, beaucoup plus nombreux mais néanmoins, de la maison-mère.

Donc, reposer la question du statut des agents des offices et agences au regard de celui des agents, pour la plupart de droit public, de la CDC, ça me paraît participer d'une consolidation de cette politique. Moi, j'en accepte l'augure, mais si on veut qu'elle se transforme dans les faits, il faut permettre à ceux qui la font vivre, les administrateurs ne faisant, même s'ils débattent largement, que valider in fine. Donc, ceux qui animent et qui créent les dossiers, dans un dialogue avec l'entreprise, eh bien ceux-là doivent être reconnus et à mon avis doivent évoluer dans la construction ou la révision de leur statut.

Deuxièmement, il en est un peu question dans le rapport, j'ai entendu qu'il en serait beaucoup plus question au mois d'octobre prochain, tant mieux, ça me rassure, j'étais un peu inquiet à la lecture du rapport sur le sujet des outils. Et Dieu sait que vous le connaissez bien.

Le sujet des outils : en juillet 2019, on a fait voter ici un rapport. 50 M€ d'ingénierie financière votée au titre de la création de Fin'impres...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir s'arrêter.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

J'ai fini.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Fin'impres dont il est question avec un effet levier de 1 à 5. Donc, 250 M€ d'injectés. On fera un bilan, on verra. Mais cette réforme des outils, après le COVID, elle devient tout à fait fondamentale.

Et aujourd'hui, la question est posée de savoir comment on peut mieux articuler d'une part l'ADEC, d'autre part la CADEC, FEMU QUI, l'ADIE, la CAPI et tous ces outils dont il est question.

Je laisse ouverte la question des FIP, avec dans le contexte de crise, et vous le savez, un risque majeur par rapport à ce qui a été financé et par rapport aux conditions éventuelles de sortie des FIP d'ici quelque temps, parce qu'on évoque beaucoup la question du mur de dettes pour les entreprises et pour le secteur privé, autant que pour les collectivités publiques et c'est vrai. Il faut qu'on évoque aujourd'hui la question des FIP, parce qu'elle pose des grands débats qu'on a déjà un peu commencé à aborder.

Donc, voilà à grands traits ce que je voulais dire pour ne pas être trop long et contribuer au débat général. On y reviendra à l'aune du rapport, je l'espère, qui sera présenté au mois d'octobre.

Donc, le rapport est intéressant, mais il faut, ensemble, qu'on essaye d'aller plus loin dans cette trajectoire.

Et je repose 3 priorités :

- actualiser le SRDEII au sens où on doit bénéficier d'une stratégie nouvelle ;

- harmoniser les statuts des agents parce qu'on a besoin d'un back-office qui soit à l'aise dans ses missions et en conformité avec ce qui est pratiqué par ailleurs, et notamment ici ;

- réorganiser l'ensemble de l'environnement, avec bien sûr cette question des outils, et on en reparlera au mois d'octobre me semble-t-il.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Mme NIVAGGIONI qui prend la parole pour « Fà populu in seme ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

M. le Président de l'ADEC, ce rapport met en avant un marqueur politique fort.

Dans un premier temps, il tourne le dos à la globalisation, très clairement, vous l'affichez de façon décomplexée et je pense que c'est une façon intelligente de mettre nos particularités, notre identité et vous l'affichez ainsi.

De la même façon, l'action collective. C'est quelque chose que nous évoquons depuis longtemps. Tout à l'heure, notre collègue a parlé de l'époque de M. GUAZZELLI, effectivement, c'est là que l'action collective a été lancée, mais depuis, ça s'est essoufflé.

Donc, ce regain au niveau des territoires et au niveau de l'action collective aura un intérêt, selon nous, intéressant.

Cette approche qui, par exemple, va donner un souffle nouveau à certaines entreprises qui, par le biais de la mutualisation, de la complémentarité, avec d'autres, vont pouvoir être accompagnées.

Dans la méthode elle-même : jusque-là, nous avons souvent parlé de transversalité. Cette transversalité ne se matérialisait pas forcément. Aujourd'hui, vous affichez une coopération interne et externe.

Interne, avec les différents organes, (agences et offices), et j'en suis le premier témoin puisque, dès demain matin, nous avons, avec la SEM Corse Bois

Energie, une réunion où autour de la table seront l'ensemble des agences et offices qui pourront contribuer à accompagner cette entreprise de droit privé.

Et à l'externe, évidemment, on l'a dit, ça simplifierait énormément les démarches lorsque autour de la même table, on aura et la banque, et les différents organes qui peuvent accompagner une entreprise et, nous le savons, c'est bien ce que nous reproche jusque-là tous les chefs d'entreprise. Ils nous disent : c'est le parcours du combattant, on frappe à une porte, on va ensuite frapper à une autre porte, les choses se font en tuyaux d'orgue et on a des difficultés à obtenir une harmonisation de la prise en charge.

Donc, selon nous, ce sont des points forts ; des points forts évidemment qu'il faudra concrétiser, mais nous vous faisons confiance.

Enfin, c'est une méthodologie d'administration publique, mais qui s'inspire de la gestion de l'entreprise privée. C'est-à-dire qu'on veut être réactif, efficace. On fait en sorte que le temps de l'entreprise, qui n'est pas celui de l'administration, puisse à un moment donné trouver écho.

Il y a aussi un point qui nous semble déterminant, c'est le fonds d'avances relais. Jusque-là, on l'a dit, il y avait une instruction du dossier et les entreprises attendaient de nombreux mois avant d'avoir une acceptabilité, ou en tous les cas un versement de l'aide. Il pouvait se passer un certain temps qui faisait qu'à un moment donné, cette aide n'était plus indispensable au moment où elle était perçue. Soit, ce n'était pas fondamental ; soit l'entreprise était en difficulté.

Donc, ce fonds d'avances relais, effectivement, vient donner un coup de booste à la trésorerie de l'entreprise, qui n'aura pas besoin à ce moment-là de se mettre en difficulté. C'est extrêmement important selon nous.

Voilà en quelques mots donc, efficacité, simplification, harmonisation des acteurs sont, selon moi, des éléments qui doivent être bien perçus par les entreprises dès demain et qui prouveront que cette méthode peut permettre à nos entreprises corses qui en ont besoin, qui ont besoin d'être accompagnées, que l'ADEC soit un peu plus réactive.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez terminé, Mme NIVAGGIONI ? Paul-Jo, allez-y !

## **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Cara Presidente, Cari colleghi,

Sgiò cunsigliere in carica di u sviluppu economicu, l'aghju dittu ind'è u raportu nanzi, pensu chì su raportu quì è issa strategia (parlaraghju unicamente di l'azione cullettiva) hè per me un piddastru maiò. Paulu QUASTANA l'hà dittu nanzi, in tantu chè militante storicu è in tantu chè specialistu dinò di l'ecunomia, è l'aghju intesu.

Vulariu dà l'esempiu di ciò chè hà datu st'azione cullettiva ind'è u 2000, quandu era tecnicu di prumuzione è chi Jean-Claude GUAZZELLI è vo stessu, Sgiò Presidenti, aveti ingaghjatu issu travaddu. Hà permessu à a Corsica di cuddà à u Salon di l'Agricoltura, non più per fà l'espunzione universale incu prudutti industriali, chì i misuri d'aiutu ch'eddu purtava u Statu dipoi 50 anni serviani à fà un agroalimentariu à u serviziu di e materie prima impurtate. E vi possu dì ch'elli sò stati milioni è milioni d'euro, di franchi à l'epica, e pruduzioni, se n'aviamu missu in raportu e strutture agroalimentarie chì vulianu travaddà incu a materia prima, a Corsica saria stata un ortu.

Un parleraghju mancu di l'aiutu à la spurtazione di i prudutti corsi, ch'hè stata una scrucheria tamantu u mondu.

E tandu, incu iss'azione cullettive, avete permessu, emu permessu cullettivamente, incu una struttura di puddè accuncià è lancià una quindicina di filiere agriculi chì oghje, per a piupparte, anu avutu i so segni ufficiale di qualità.

E emu mischiatu dinò a prima azione di territorialisazione chì oghjè hà fattu ancu scola in Auropa : a Strada di i sensi, chì aldilà di un pruduttu turisticu era dinò un strumentu di sviluppu è di transversità.

Allora, di sicuru, ùn basta micca.

Di sicuru, oghje, pensu chì ciò che n'emu fattu à s'epica quì, ch'hà duratu 3 anni, parchì 3 anni dopu u Statu chì vulia piddà a seguita, ùn hà micca tenu i so engaghjamenti. E dunque, ùn c'era micca u liamu incu a pruduzione.

Oghje, ciò ch'ellu pò purtà su prughjettu quì hè di ritruvà a strada di u cummunu, di putè mubilisà tutt'isse terre agriculi, induve ci facenu u rimprovu oghjè d'avè missu tandu ESA, dicendu : mà ùn c'hè micca pruduzione, induve sò l'agricultori ?

E bè, sa dinamica quì, à u livellu di l'agroalimentariu purterà una pruduzione pè putè andà annant'à l'autunumia alimentaria è pè putè dà à manghjà à u populu ch'hè a prima funzione di l'agricultura.

Allora sicura, chè u passu hè maiò è ci hà da vulè tantu tempu.

Eppo diciaraghju chì, sta manera di fà, pensu ch'ellu ci vò dinò, l'aghju dittu ind'è u raportu, ch'elli ci siani tutt'i cambri cunsulari è a cambra regionale di l'ecunumia suciale è sulidaria. Pudemu tirà dinò sa lotta contr'à u periculu ch'elli sò i fochi, è apprò di l'inserzione di l'umani, di l'omini chì ponu accuncià a so vita ritruvendu i stradi di a pruduzione.

Dunque, eiu pensu chè à si niveddi quì, ci hè da fà. Mà pensu chì, pè avè su prughjettu maiò, prima di ghjunghje à ciò ch'hà dittu Paulu, à i strumenti istituzionali chì sarani indisponibili...

Hà sapete chì in Toscana è in Sardegna c'hè una cambra di cummercia, di mestieri è d'agricultura, hè una. Una ! Allora, a sò chè n'emu fattu passi maiò, mà pensu chì quissa dinò, ci vularà à trattà la ind'è u prughjettu di Wanda MASTOR.

E pà finiscia, diciaraghju chì sa sinergia ùn pò micca andà s'eddu c'hè micca una mubilisazione à traversu una fundazione pà u riacquistu economicu, suciale è culturale ch'hà da permette d'andà à circa a cuntribuzione di u populu, di a ghjente è ancu di l'impresi chì putarani esse defiscalizati è purtà su prughjettu d'avvena pà u nosciu tarritoriu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signore cunseglieru.

Avà, a parolla ghjè à Marie-Thé MARIOTTI, pè « Un soffiu novu ».

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'ADEC, nous ne mettons pas en cause votre engagement, ni même votre volonté de faire mieux. Et nous n'allons pas réexprimer ce que nous avons dit en commission ; le débat a été bien entamé.

Ce rapport d'ailleurs qui, pour nous, est plus un point d'étape, un point d'information qu'un rapport que l'on doit soumettre à délibération. Mais c'est surtout un constat, un constat d'échec.

Les chiffres sont éloquentes : 82 % des emplois créés le sont sans le soutien de l'ADEC, 96 % des investissements également et surtout, ce qui est encore plus interpellant, c'est que nous n'avons mobilisé que 9 % des fonds « Salvezza è sustegnu » qui, je vous le rappelle, sous la houlette du Président de l'Exécutif, engendré de très, très longs débats dans cet hémicycle.

Donc, c'est un constat d'échec – et ce n'est pas de la provocation – de votre majorité, même si vous n'étiez pas là. C'est un constat d'échec de votre majorité depuis 6 ans.

Ce qui est un peu surprenant, mais c'est peut-être dû au fait que vous arrivez et que vous voulez imposer, et c'est compréhensible, votre marque, on a l'impression que vous arrivez vierge de tout sur ce dossier.

J'entends parler de marqueurs politiques, j'entends parler de soffiù novu, donc nous prenons acte qu'aujourd'hui c'est encore une nouvelle ère qui démarre.

Le diagnostic, il est posé depuis plusieurs années. Moi, je ne suis élue que depuis 2015, M. QUASTANA l'a rappelé, c'est toujours le même. Le problème, c'est toujours la dimension opérationnelle qui manque, parce qu'on a chaque fois l'impression de revenir toujours à la case départ et d'enfoncer des portes ouvertes.

On va prendre très synthétiquement l'exemple de la formation.

On parle encore de feuille de route ; effectivement, détermination des besoins des entreprises, on sait qu'il y a une adéquation entre l'offre et la demande, on sait que les secteurs sous tension ne sont plus uniquement le BTP et le tourisme, mais que malheureusement aujourd'hui ils touchent tous les pans de l'économie. Mais il faudra peut-être essayer d'exploiter les données dont nous disposons. Ma collègue Christelle COMBETTE a parlé du CREFOP, Nadine NIVAGGIONI a parlé également de la direction de la formation, on a des données. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être commencer par dire : arrêtons de relancer des études et des études, on a des données, il faut les exploiter pour accoucher de mesures opérationnelles.

Alors, bien sûr, en plus je viens du privé, je ne peux, avec mon groupe, que vous rejoindre quand vous parlez de transversalité, de simplification, et ce n'est pas facile, de synergie, d'efficacité et d'évaluation. C'est vrai, c'est de l'argent public et



aujourd'hui plus qu'hier, face à la rareté, j'allais dire, de l'argent public, il faut évaluer tout cela.

Nous pouvons vous rejoindre également sur les généralités. Mais par contre, comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, il y a des prérequis et pour nous, un des prérequis, puisque vous avez parlé de guichet unique, ça ne doit pas être qu'un seul concept : c'est réorganiser le travail des agences et offices pour concentrer à un seul endroit le guichet unique qui sera le seul interlocuteur, j'allais dire, des entreprises et supprimer ce mille-feuille administratif qui, aujourd'hui comme hier, est contreproductif.

Donc, c'est un des exemples qui prouvent qu'il ne faut pas une énième réalisation de rapport, mais il faut vraiment une réforme de fond. Et j'en dirai deux mots également quand on va parler des effectifs de cette assemblée, c'est une réforme de fond de notre collectivité qui s'impose.

Alors nous attendons de vous, M. le Président, puisque vous avez l'expérience et probablement l'expertise, que vous ne reveniez pas avec un énième règlement, mais avec la fameuse réforme de fond que nous attendons, sur la base bien évidemment de principes et de règlements clairs et opérationnels.

En conclusion, vous nous demandez de prendre acte du rapport, de vous donner mandat pour organiser la concertation, c'est le libellé de la délibération, et de prendre acte d'une proposition de modification de règlement. Je vais être un peu provoc : si j'osais, je dirais que vous nous demandez de vous autoriser à faire votre travail. Mais faites-le, nous vous y encourageons, mais avec profondeur.

Donc, notre groupe aujourd'hui ne participera pas au vote car, comme je vous l'ai dit, il s'agit pour nous d'un point d'étape et d'un constat. Par contre, nous attendons avec impatience le changement de cap, le nouveau marqueur et le souffi novu, et nous interviendrons, bien évidemment, dans cette Assemblée et même en commission quand vous serez prêt pour nous proposer la réforme que nous appelons de nos vœux. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

L'hémicycle s'est exprimé, je donne la parole au Président de l'ADEC.

### **M. Alexandre VINCIGUERRA**

Pour revenir sur toutes vos interventions, très intéressantes pour moi parce que je pense que ça permet vraiment de faire avancer la réflexion du Conseil exécutif, je commencerai par vos remarques, M. QUASTANA.

Homme d'expérience, avec un long passé dans le développement économique et dans son appréhension, je vous dirais que, vraiment, réfléchir sur le long terme n'est pas contradictoire réfléchir sur le court terme. On est dans le court terme. La proposition qui vous est faite, c'est vraiment de réformer à court terme : le mois prochain, le guide des aides. Réformer à court terme notre façon d'agir. Cela n'engage en rien sur une réforme et une réflexion sur le long terme, avec entre les deux, un moyen terme qui sera la revue du SRDEII (schéma régional de développement économique). Mais je vous rejoins absolument sur la nécessaire projection. Alors, à 30 ans, aujourd'hui, vous savez comme moi que le plan n'existe plus et que plus personne ne réfléchit si loin, et c'est dommage peut-être, mais certainement à 10 ans. Je ne désespère pas d'ici la fin de la mandature, avec mes collègues du Conseil exécutif, de vous proposer un schéma de développement pour la Corse de 2030.

Mme BATTESTINI, sur le Prêt Rebond BPI, c'est vrai qu'il n'a pas été souscrit de cofinancement avec la BPI et c'est pour cette raison que la BPI n'a pas exercé son Prêt Rebond. Mais à l'inverse, et bien mieux que le Prêt Rebond de la BPI, il y avait un prêt de trésorerie mobilisé sur les fonds PEI de la CADEC, qui était un prêt à taux 0 bien moins cher que celui de la BPI. Aujourd'hui, nous reprenons langue avec la BPI, qui est un rouleau compresseur très important, qui d'ailleurs affiche des résultats après crise surprenants en termes de rentabilité. On peut se demander comment une banque qui accompagne l'investissement en période de crise peut afficher de tels résultats. Néanmoins, on va retravailler avec la BPI, parce que la BPI, c'est à peu près une centaine d'outils disponibles et ça serait dommage de se passer de ses services. Mais si nous travaillons avec la BPI, nous travaillerons à notre main, et non pas avec un blanc-seing donné à la BPI. Et c'est, je crois, ce qui a empêché la signature du Prêt Rebond en Corse, comme en Aquitaine ou en Normandie.

M. ANGELINI, la première chose, c'est l'ensemble des compétences que l'ADEC a eu, que l'ADEC n'a plus et que l'ADEC pourrait avoir.

Moi, je crois vraiment au travail collectif et notamment au travail collectif au sein du Conseil exécutif. J'ai une grande confiance en mes collègues du Conseil exécutif et je crois qu'on réfléchit mieux si on est plusieurs à réfléchir. Donc, c'est vrai que les compétences peuvent paraître aujourd'hui réparties sur plusieurs agences, offices ou services, mais c'est vrai aussi que l'instance du Conseil exécutif permet de

mieux échanger sur les compétences partagées et de mieux travailler, je crois, sur ces aspects-là.

En ce qui concerne l'augmentation budgétaire de l'agence, c'est tout à fait remarquable que d'avoir augmenté de façon massive ces budgets. C'est remarquable aussi que d'avoir donné des orientations fortes et on sait combien il est difficile de mener des politiques publiques. Par contre, pour avoir été pendant quelques années directeur d'agences et offices, moi je crois que l'importance n'est pas d'augmenter le budget de l'agence ; l'importance, c'est d'évaluer ce qu'on en fait.

Et donc, aujourd'hui, ce que je propose, c'est vraiment qu'on ait une évaluation claire, sereine des activités des agences et offices, et je crois que cette position est largement partagée par mes collègues.

En ce qui concerne la partie « innovation et stratégie », on aura avant la fin du mois de juin, comme nous engage à le faire la loi, une refonte du SRDEII. On y intégrera deux choses qui me semblent essentielles : la première, les effets de la crise dont on perçoit quand même qu'ils seront massifs, mais dont on ne peut pas se satisfaire en termes de développement. Donc, il serait important, et vous avez raison, de remettre la logique d'innovation au centre de nos préoccupations et surtout de lui donner une déclinaison très pratique.

Aujourd'hui, il n'existe plus de réseaux de diffusion technologique, il n'existe plus d'aide à l'innovation en tant que soutien à l'innovation directe aux entreprises. Les quelques start-up que nous arrivons à faire émerger, elles s'en vont parce qu'elles ne trouvent pas de financements. C'est compliqué l'innovation et c'est encore plus compliqué dans une petite île de Méditerranée qui a 300 000 habitants, mais c'est essentiel. C'est compliqué, mais c'est essentiel.

Donc, nous aurons, à travers la réforme du SRDEII et à travers certainement un dossier sur l'innovation et sa gouvernance, à nous pencher sur ce problème.

En ce qui concerne l'harmonisation du statut des agents, il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous amènera, très certainement, à réfléchir sur l'harmonisation du statut des agents, mais c'est un dossier, vous comprenez bien, qui dépasse largement le cadre de ce rapport.

Par contre, moi, ce que je remarque, et je suis heureusement surpris par les agents de l'ADEC, mais je crois par les autres aussi, je remarque que ces agents ont besoin d'un fil rouge, d'une stratégie. Ils ont besoin de savoir pourquoi ils se lèvent le matin. Ça, c'est très important et ça c'est du management. Je crois que le management

des agences et offices, et le management de façon générale du corps social public doit attirer toute notre attention et toute notre énergie.

Mme NIVAGGIONI, merci pour votre appréciation. Sur la globalisation, notre position, mais que ce soit en développement économique, en transport, nous l'avons vu ce matin, notre position, c'est évidemment chaque fois qu'on est menacé et que les intérêts de notre peuple et de notre région, de notre pays sont menacés, c'est bien évidemment faire en sorte d'aller contre le marché.

Je pense qu'il ne faut pas systématiquement aller contre le marché, sinon ça devient l'Albanie. Mais je pense qu'il faut pouvoir comprendre le marché, anticiper le marché et s'adapter au marché en préservant nos intérêts.

Sur la transversalité, c'était la réponse que je faisais à M. ANGELINI, vous avez bien compris qu'aujourd'hui, on est dans un conseil exécutif où tous les sujets sont transversaux. L'économie et le développement économique, c'est transversal, ça concerne aussi bien les transports que le tourisme, que l'énergie, que la formation, et on en reparlera, que le sport et la santé, que l'environnement bien sûr ou l'hydraulique, ou l'agriculture. Le développement économique, c'est transversal et donc, il est très important de pouvoir allier nos stratégies pour les rendre cohérentes, mais surtout faire en sorte que nous soyons très opérationnels dans la déclinaison pratique de notre action.

Sur le fonds d'avances relais, là aussi c'est un sujet simple, mais essentiel.

Quand vous payez une entreprise au bout de 12 mois, après qu'elle ait eu son arrêté de subvention, ce n'est pas la même chose que quand vous la payez au bout de 12 jours. Et le rôle de catalyseur de développement que peut jouer l'ADEC dans cette condition-là, il devient essentiel.

Sur la transversalité, j'aimerais aussi insister sur la mise en œuvre d'un lien fort, notamment sur les actions collectives, avec l'ensemble des services de la Collectivité, des agences et offices, avec l'ensemble des partenaires du développement. Je reviens sur les chambres consulaires, même si elles sont multiples, elles restent preneuses de ce type d'action, parce qu'elles comprennent bien que, là-aussi, il vaut mieux que leurs entreprises chassent en meute, que chassent toutes seules ; en meute, on est plus forts.

M. CAITUCOLI, vous avez insisté vous-aussi sur la transversalité, vous avez souligné la démarche de constitution de filières en agriculture ; c'est vrai que, en agriculture, à la fois parce que l'histoire veut ça, à la fois parce que le mot de coopération en agriculture, ça a un sens, mais aussi parce que nos agriculteurs ont

compris que lorsqu'ils fixaient un niveau de qualité et un prix auprès des acheteurs continentaux, leur valeur ajoutée était renforcée.

C'est cette ambition, cette idée que nous entendons porter, que nous souhaitons porter auprès des filières qu'on a identifiées aujourd'hui. On a commencé à travailler avec Mme GUIDICELLI sur la filière « économie du sport », on a commencé à travailler sur l'économie circulaire. C'est ces filières-là qui demain trouveront leur place chez nous, mais surtout à l'extérieur.

Enfin, vous avez parlé d'une fondation nécessaire au développement et c'est vrai, c'est un sujet très important, il va falloir qu'on trouve les moyens du développement.

Il y a des moyens publics : on parlait des programmes européens et de leur optimisation à travers les outils financiers.

Il y a des moyens européens qu'on ne mobilise pas encore tout à fait : je pense à la Banque Européenne d'Investissement.

Mais il y a aussi des moyens très importants en Corse. Vous savez qu'aujourd'hui, en Corse, son encours d'épargne est bien supérieur à son encours de crédit. Il y a à trouver un système qui puisse mobiliser l'épargne corse au service de l'investissement en Corse, et pour le trouver, la première chose que nous devons démontrer, c'est la confiance. Sans confiance, pas de mobilisation d'épargne.

Enfin, Mme MARIOTTI, merci de m'autoriser à faire mon travail. Moi, ce n'est pas un constat d'échec que je dresse. Je pense que dresser un constat d'échec, c'est être très sévère et je crois que, depuis 50 ans, depuis qu'il y a des plans de développement, quelles que soient d'ailleurs les personnes qui les ont menés, les personnes ou les institutions, je crois qu'il est très difficile de décliner des stratégies. C'est pour cela et c'est uniquement pour cela que j'insiste sur la méthode.

La méthode, elle est essentielle. Vous venez, vous l'avez dit, de l'entreprise et vous savez qu'une entreprise, si elle n'a pas de méthode, elle ne dure pas. Moi, pour faire le travail que vous m'autorisez à faire, je voudrais durer un peu.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de l'ADEC.

Est-ce que du côté de l'exécutif, il y a une autre intervention ? Non.

Très bien, je vais soumettre au vote le rapport qui vous a été présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : Fà populu in seme (32) + Core in fronte (6) : **38**

ABSTENTION : Avanzemu : **8**

NON-PARTICIPATION : Un Soffiu novu : **17**

**Le rapport N° 325 est ADOPTE<sup>4</sup>.**

Nous allons passer au rapport suivant, mais auparavant je souhaiterais qu'on remette son masque, pour ceux qui l'ont enlevé. On va avoir des pénalités de temps, on va débiter du temps pour ceux qui ne mettront pas les masques.

Nous allons donc passer les rapports « culture » présentés par Mme la conseillère en charge de la culture et du patrimoine, entre autres.

## CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**\* Raportu n° 288: Mubilità internaziunale di i programmatori culturali è di e compagnie corse : cunvenzione cun l'Uffiziu Naziunale di a Diffusione Artistica**

**\* Rapport n° 288: Mobilité internationale des programmeurs culturels et des compagnies corses : convention avec l'Office National de la Diffusion Artistique**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

Le rapport soumis à votre examen aujourd'hui porte sur un projet de partenariat entre notre Collectivité et l'Office National de la Diffusion Artistique, donc l'ONDA pour développer la promotion et aider à la mobilité nationale et internationale des acteurs corses du spectacle vivant, qu'ils soient artistes ou programmeurs culturels.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 21/148 AC

Donc, en Corse, les acteurs du spectacle vivant sont confrontés à des surcoûts pour faire circuler leurs œuvres à l'extérieur de l'île. Il est vrai qu'ils bénéficient déjà, dans le cadre du RDA culture, qui a été voté par votre Assemblée en mars dernier et proposé par notre collègue Josépha GIACOMETTI, une aide financière importante leur permettant d'assurer la promotion et la diffusion de leurs œuvres à l'extérieur de l'île.

Cependant, à côté de cette aide, il nous a semblé opportun de permettre à l'ensemble des programmeurs insulaires de favoriser leur diffusion, dans le cadre d'une mise en réseau en convention donc avec l'ONDA.

L'ONDA est une association de diffusion artistique qui a pour mission de favoriser la diffusion de créations contemporaines, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou de formes apparentées, de danse, de cirque ou de marionnettes... Il s'agit d'un réseau vaste d'échanges artistiques et de réflexion qui ne se contente pas d'être un réseau au niveau national, mais qui est bien un réseau de niveau européen et international.

Donc, il y a une réelle plus-value à ce que nos programmeurs puissent bénéficier de l'appui de ce réseau.

L'ONDA a pour mission de travailler sur l'ensemble du territoire et de s'adapter à la spécificité de chaque collectivité avec laquelle elle travaille.

Donc, la Collectivité a sollicité l'ONDA pour bénéficier des structures de programmation corses pour qu'elle puisse en bénéficier et ce partenariat offrira également la possibilité de co-construire des projets en coprogrammation avec les acteurs extérieurs de Corse pour, encore une fois, accentuer la visibilité des acteurs insulaires de notre île.

Il vous est donc proposé de passer une convention triennale 2021-2023 avec l'ONDA. Plusieurs axes vous sont proposés, notamment développer des rencontres, favoriser la mise en réseau nationale et internationale.

Donc, cette convention prévoit une subvention de 10 000 € par an, soit 30 000 € au total pour aider à la mobilité des acteurs et des artistes culturels corses.

Vous l'avez compris, le plus de cette convention n'est pas financier, puisqu'il s'agit uniquement de 10 000 € par an, mais bien de permettre à l'ensemble des acteurs culturels corses de bénéficier de ces équipes et du réseau de programmeurs.

Cette demande vient également des programmeurs, car certains travaillent déjà avec l'ONDA. Donc, l'idée, c'était vraiment de formaliser un partenariat au travers de l'engagement formel de notre Collectivité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a deux rapports de commissions.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente. Avis favorable de la commission. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune observation.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; abstention des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous avons un rapport de la commission des finances, puisqu'il y a un engagement financier avec cette commission.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme la Présidente, le rapport a fait l'objet d'observations de la part des commissaires :

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité connaître les raisons pour lesquelles la Collectivité de Corse a fait appel à un organisme extérieur, en l'occurrence l'Office National de la Diffusion Artistique, dont le siège social est loin de la Corse et ce, pour accompagner les acteurs du monde du spectacle vivant.

Selon lui, il serait préférable d'avoir un service instructeur interne à la CdC, sachant que la mobilité entraîne des frais d'hébergement et de transport, ce qui permettrait d'avoir une enveloppe dédiée et un service instructeur séparé ne dépendant pas de règles nationales souvent clivantes et pouvant écarter des créateurs individuels.



Il a fait observer que ces organismes sont des systèmes adaptés à des troupes théâtrales ou à des systèmes de représentations plurielles, avec des tournées, ce qui n'est pas forcément le cas des groupes artistiques insulaires.

Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI, directrice de la culture, a rappelé que la Collectivité de Corse aidait les programmateurs et les acteurs culturels dans le cadre de l'aide à la promotion pour leur diffusion.

Elle a également précisé que les programmateurs sont déjà financés par l'ONDA et cette convention prévoit que cet accompagnement puisse bénéficier à tous les acteurs culturels et que les notions ne sont pas imposées au niveau national.

Elle a fait observer que des représentants de l'Office national vont venir en Corse mi-octobre, afin de rencontrer plusieurs programmateurs insulaires. Ces rencontres faciliteront une mise en réseau des programmateurs et permettront à des créations insulaires d'être partagées sur le territoire national, voire international et européen.

Elle a précisé que la Collectivité de Corse a mis en œuvre des aides à la promotion, dans le cadre du règlement des aides « culture » adopté par l'Assemblée de Corse, des aides permettant à des compagnies et à des artistes d'aller au Festival d'Avignon récemment ou dans des théâtres à Paris.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité savoir si les 500 € accordés étaient un plafond d'aide par personne et non pas 500 € pour un déplacement pour un groupe.

Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI a précisé qu'il s'agissait bien d'un montant plafond tout en sachant que les aides à la promotion et aux déplacements sont beaucoup plus importantes dans le règlement des aides « culture », règlement qui s'applique en plus de la convention avec l'ONDA.

Elle a fait remarquer que l'Office national est là pour accompagner, pour conseiller et que cet organisme subventionne déjà de nombreuses compagnies régionales au niveau national. Ainsi en 2020, l'Office a attribué plus de 2 M€ pour les déplacements et la mise en réseau.

M. Paul-Félix BENEDETTI, rappelant que la CdC intervient à hauteur de 50 % de même que l'ONDA, a interrogé les services sur l'ordre de grandeur des volumes financiers.

La directrice de la culture a précisé que la CdC a inscrit 10 000 € par an et l'ONDA a prévu le même montant.

Au-delà de l'aspect financier, elle a souligné l'intérêt de l'accompagnement et de la mise en réseau des programmeurs culturels.

M. Paul-Félix BENEDETTI a interrogé les services sur le choix, qu'il espère discrétionnaire, des acteurs culturels qui bénéficieront de cet accompagnement.

En réponse, Mme Andrée GOUTH-GRIMALDI a précisé que l'accompagnement allait concerner, en priorité, des structures émergentes. Pour cela, le Comité d'aide à la création statue, tous les ans, sur des aides en direction des artistes et des compagnies pour faire leurs créations et c'est en fonction de ces aides octroyées par ce Comité que les choix seront opérés pour bénéficier de l'accompagnement de l'ONDA.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, en marge de l'examen de ce rapport, a souhaité que les services lui fassent parvenir le règlement d'attribution du Comité d'aide à la création.

La directrice de la culture a répondu que ce règlement sera transmis au secrétariat de la Commission des Finances.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Josépha GIACOMETTI pour le groupe « Avanzemu ».

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente de me donner la parole.

Merci, Mme la Conseillère.

Vous avez rappelé, à juste titre, l'aide à la promotion qui a déjà été développée et qui a été renforcée d'ailleurs il y a quelques mois, puisque l'objectif était véritablement d'ancrer une stratégie de rayonnement à l'échelle internationale de la Corse par la création future, si vous poursuivez parce que cela vous appartiendra, de l'outil culturel que nous avons entrepris de créer en mai dernier, suite à de nouvelles investigations auprès des acteurs culturels. Il est vrai que pour avoir une stratégie à l'international, il y a besoin d'échanges, mais il y a besoin d'ingénierie, il y a besoin d'être accompagné sur le montage des dossiers et il y a besoin de formations également dans ces domaines et il y a une forte demande de nombreux acteurs. Et il y a évidemment, ça paraît évident besoin de réseaux.

Donc, s'ancrer dans un réseau... Bon, l'ONDA, c'est un réseau qui travaille déjà depuis longtemps avec les acteurs et de manière indirecte, la Collectivité soutenait déjà, vous l'avez rappelé, les initiatives que les acteurs culturels entreprenaient avec ce réseau.

Mais nous avons, il y a quelques mois, avec les services, prospectés sur d'autres réseaux. C'est-à-dire que ce que j'encourage, c'est de ne pas se cantonner, mais je ne fais pas de procès d'intention, c'est un premier rapport, forcément il y en aura très certainement d'autres, ne pas se cantonner à une logique de réseaux franco-centrés.

Il faut vraiment, et nous avons commencé à l'entreprendre, aller sur une stratégie de réseaux à l'international et nous l'avons déjà entamée notamment avec côté Italie et avec le fonds régional d'art contemporain côté catalan. Nous avons également tissé d'autres réseaux même outre-Atlantique d'ailleurs.

Donc, il va falloir aujourd'hui renforcer et cet outil culturel, que nous avons préconisé il y a quelques mois, peut être vraiment une réponse parce que c'est une stratégie globale pour accompagner les acteurs

Alors, oui, s'inscrire dans la logique de réseaux !

Oui, établir ce genre de convention !

Mais avoir vraiment la volonté d'accroître ce qui avait été entrepris dans ces domaines, et j'ai entendu dans vos propos que vous souhaitiez le renforcer, la logique de rayonnement international et d'accompagner les acteurs culturels avec nos outils propres et ce sera important de les renforcer en ce sens.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Mme FAGNI pour « Fà populu in seme ».

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Présidente.

Je ne comptais pas intervenir sur ce rapport, mais je réagis aux propos de mon collègue rapporteur de la commission des finances et pour revenir aussi sur les propos de Josépha GIACOMETTI, il faut voir cet outil comme un outil complémentaire et ne pas l'opposer à la stratégie de l'ensemble de la culture de la Collectivité de Corse. En fait, il faut le considérer comme un autre dispositif d'accompagnement. C'est tout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions dans l'hémicycle ? Non.

Donc, je redonne la parole à la conseillère exécutive, je vous en prie.

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Conseillère.

Effectivement, aujourd'hui, on peut faire état du fait que ce réseau est un réseau français, mais qui bénéficie aussi de soutiens, notamment via le programme culture européen ou le programme « Europe Créative » qui permet justement, sur certains projets, d'associer ce réseau français à un certain nombre de partenaires européens. Donc, ça peut être intéressant au niveau européen. Mais ça n'enlève rien au fait qu'il faudra continuer à travailler sur l'outil pour disposer de nos moyens propres.

Mais il nous est apparu important de présenter aujourd'hui cette convention, d'abord parce qu'il y a des acteurs culturels qui sont déjà engagés avec ce réseau et pour lequel il y avait un intérêt à ce que les programmeurs viennent ; d'ailleurs ils seront sur l'île les 14 et 15 octobre et ils sont ravis de pouvoir présenter un certain nombre de spectacles et d'œuvres qui ont été notamment financés par la Collectivité. Donc, il y a un intérêt qui se concrétise très prochainement.

La deuxième chose, c'est que c'est vrai que ce réseau-là n'enlève rien à tout ce qui a été fait.

Pour rappel : 12 projets ont été financés en 2019 pour un volume de 120 000 € à peu près ; en 2020, ça a été un peu compliqué avec la crise du COVID ; 13 projets financés pour 2021, à ce jour, donc 170 000 € encore pour l'aide à la mobilité des artistes.

Donc, nous ce qu'on veut, c'est essayer de transformer cela pour vraiment créer nos propres outils, mais pour cela, on a besoin d'aide, que ce soit à la formation et à la structuration de notre propre réseau. Donc, l'ONDA, finalement n'est qu'un premier pas à une structuration plus globale à l'échelle de notre territoire.

Merci, Muriel, également, pour les propos qui vont dans le sens de l'argumentation que j'ai tenue.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 288 est ADOPTE et donc la convention afférente également.<sup>5</sup>**

Rapport suivant, « Santé et Social », Mme Bianca FAZI.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Je vais donc commencer par le rapport 293.

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**\* Raportu n° 293 : Organizzazione di a settimana « ingrandà bè » di novembre 2021**

**\* Rapport n° 293 : Organisation de la semaine « ingrandà bè » de novembre 2021**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 21/149 AC

## **Mme Bianca FAZI**

La petite enfance est une période cruciale pour réduire les inégalités sociales de santé et soutenir des trajectoires plus favorables pour la santé de tous les enfants à court, moyen et long termes.

L'accompagnement des mille premiers jours de l'enfant est un axe fort qui se veut transversal et interdisciplinaire. Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse, les deux caisses d'allocations familiales et la MSA, ainsi que de nombreuses municipalités et associations ont instauré un nécessaire décloisonnement afin d'être au plus près de l'ensemble de ces familles.

C'est dans un esprit collectif que le Président, avec les équipes de la Protection Maternelle et Infantile, propose d'organiser une semaine complète d'évènements et d'activités sur tout le territoire, autour des thématiques suivantes : grossesse, naissance, famille, les mille premiers jours de l'enfant.

Je vous rappelle qu'avec la crise COVID, en plus, ces enfants, bien que les services aient continué et avec les confinements, il y a eu moins d'accès aux actions proposées par la PMI.

Cette semaine appelée « Ingrandà bè » s'ouvrira le lundi 15 novembre au Palais des Congrès d'Aiacciu, avec l'intervention de Mmes Fabienne GALLET, qui est une sage-femme et le Dr Catherine SALINIER, Pédiatre, reconnues pour leurs actions dans les mille premiers jours de la vie. Elle se poursuivra sur chaque territoire avec la tenue de diverses actions et hors les murs ; un agenda sera proposé.

Enfin, cette semaine sera clôturée par l'intervention de Boris CYRULNIK, Président de la commission sur les mille premiers jours de l'enfant et neuropsychiatre au théâtre municipal de Bastia, le vendredi 19 novembre.

Des partenariats humains et financiers sont engagés. Donc, les dépenses liées à ces événements se monteront au maximum à 30 000 € qui incluent la location des salles, l'achat de matériel, objets de publicité, défraiement des intervenants. Elles seront imputées au programme de notre budget.

Il vous est donc proposé d'approuver l'organisation de l'ensemble des événements, d'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Le programme est très, très intéressant, si je puis me permettre.

Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Pas d'observations. Un avis favorable de la commission des finances.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ;

Absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avis de la commission de la culture ?

**Mme Frédérique DENSARI**

Mme la Présidente, je vous remercie.

J'ai moi-même remercié les services pour ce rapport très important sur la petite enfance. Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant constituent un moment fondateur pour le développement de son cerveau, qu'il convient de stimuler pour lui offrir les meilleures chances d'épanouissement dans sa vie.

Pour autant, j'ai souhaité demandé qu'il soit précisé quels seraient les territoires concernés par ce projet et également je me suis interrogée sur l'implication des zones rurales qui sont souvent des territoires impactés par la précarité.

Mme GRISONI a précisé que l'agenda serait finalisé dans les plus brefs délais, et indiqué qu'outre Ajaccio et Bastia les activités seraient réalisées sur les communes de Borgo, Santa Reparata di Balagna, Propriano, Sartene, Pietrosella, Porto-Vecchio, Folelli et Ghisonaccia.

Concernant la commune de Corte, Mme GRISONI a souligné que les services participaient à une semaine dédiée, mise en place par l'association « A Rinascita ».

Sur toutes les zones où sont implantées les équipes de protection maternelle et infantile, des activités seront organisées, en partenariat pour la majorité avec les municipalités qui mettent à disposition des locaux.

Mme Muriel FAGNI a mis en exergue le maillage du territoire qui est essentiel à ce projet.

Mme Danielle ANTONINI est revenue sur l'importance des 3 premières années de la petite enfance, et a cité Françoise DOLTO pour qui « tout se joue avant 6 ans, mais pas que, tout se joue peut-être en 8 jours » et Marcel RUFFO pour qui rien n'est joué par avance « mon sang latin ne fait qu'un tour en entendant cette phrase » pour lui « tout se rejoue toujours, les enfants ont une deuxième voire une troisième chance ».

La commission a émis un favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et abstention des groupes « Core in fronte » et « Avanzemu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Je donne la parole aux groupes. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention. Donc, je soumetts à votre approbation.

Qui est pour ? Tous les groupes.

**Le rapport N° 293 est ADOPTE à l'unanimité<sup>6</sup>.**

Rapport suivant :

\* **Raportu n° 294 : Attualizazione di e regule di l'aiuti è di l'azzione sociale è medicusociale di Corsica.**

\* **Rapport n° 294 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Je précise que pour le précédent rapport, il y avait un avis favorable du CESEC.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 21/150 AC



Donc, le rapport 294, c'est une actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

L'Assemblée avait adopté le 30 avril dernier le premier règlement des aides et des actions médico-sociales et sociales. Ce règlement vise à prendre en charge essentiellement des situations individuelles à travers notamment l'attribution d'allocations telles que l'APA, allocation pour l'autonomie, la PCH qui est pour le handicap et le Revenu de Solidarité, des secours financiers d'urgence à des personnes vulnérables, en difficulté, qu'il s'agisse de personnes isolées, de familles avec ou sans enfants et de bénéficiaires du RSA.

Ces dispositions ne sont pas figées dans le temps, ont vocation à évoluer selon et en fonction de la réglementation en vigueur, mais pas que, des besoins de la population et de la politique menée par la Collectivité de Corse.

A ce jour, il convient d'apporter les modifications suivantes, s'agissant de l'aide exceptionnelle de fin d'année, le fameux « panier de Noël », à destination des personnes en situation de précarité, pour tenir compte des revalorisations annuelles des barèmes des minimas sociaux, il est proposé que les dossiers dépassant le quotient familial autorisé, au motif exclusif de la revalorisation annuelle des minimas sociaux, seront dorénavant éligibles.

Par ailleurs, il convient également d'actualiser la liste des pièces justificatives en apportant les précisions suivantes : au titre de la justification de domicile, nous admettons les attestations sur l'honneur de l'hébergeant à titre gratuit ; au titre de la justification de ressources, autoentrepreneurs...

Enfin, il est proposé d'apporter une modification sur le calendrier de traitement des demandes, à savoir que « le retrait et le dépôt des dossiers se fait entre le 15 septembre et le 31 octobre de chaque année ».

S'agissant de la protection de l'enfance ; l'Assemblée a adopté en décembre 2020 la mise en place d'une commission consultative pour l'attribution d'Allocations mensuelles temporaires, les AMT.

Ces dernières visent à apporter un soutien financier à des familles qui connaissent une insuffisance de ressources, dans le but de préserver l'équilibre familial et/ou pour favoriser le maintien des enfants au foyer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette instance, afin d'en améliorer le fonctionnement, il est apparu indispensable que celle-ci se dote d'un règlement intérieur.

Il est donc proposé de rajouter dans le règlement des aides, la disposition suivante : « La Commission établit son règlement intérieur ».

Il est proposé de rajouter dans la liste des membres de la commission, le « chef de service de la coordination administrative et financière » de la Direction de la protection de l'enfance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Il y a deux rapports.

Commission de la culture, Mme DENSARI.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Muriel FAGNI a souligné que la révision du quotient familial engendrerait l'augmentation du nombre des personnes éligibles à ce dispositif.

M. BALDRICHI a ajouté qu'une réflexion de fond est en cours sur l'évolution de ce quotient.

J'ai moi-même souligné que la modification du règlement des aides avait été très certainement impactée par la crise sanitaire, qui a malheureusement mis en exergue les difficultés des familles déjà précarisées ainsi que celles ayant subi les répercussions économiques liées à la COVID. Par conséquent, je me suis réjouie de l'état d'avancement et de modification de ce dispositif.

M. BALDRICHI a précisé que la motivation première était d'être réactif et de s'adapter au mieux aux problématiques actuelles, pour autant l'élaboration d'un règlement était nécessaire.

M. Saveriu LUCIANI a souligné être totalement en adéquation avec ces fondamentaux, néanmoins, il a ajouté que chaque année plusieurs milliers de personnes

émigraient en Corse et qu'il serait judicieux d'initier une réflexion de fond sur cette problématique sociale.

La commission a émis un favorable, avec une non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu nova » et une abstention du groupe « Core in fronte ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. La commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente. Il y a eu des observations des commissaires.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité avoir des précisions sur le nombre de bénéficiaires de ces aides et les montants inscrits.

M. Georges BALDRICHI, chargé de la mission de coordination des travaux d'harmonisation, a indiqué qu'il y avait environ 4 400 bénéficiaires ces dernières années pour un montant global d'aides de 700 000 €.

Il a précisé qu'un travail de fond devait être mené par les services afin d'identifier les personnes qui pourraient prétendre à ses aides et qui pour autant, ne bénéficiaient pas du dispositif.

D'une manière générale, il a fait observer que les familles sollicitant ces aides étaient suivies régulièrement par les travailleurs sociaux et étaient donc identifiées. Une campagne de communication via la presse existe également sur ce dispositif.

Malgré cela, M. Georges BALDRICHI a indiqué que subsistaient effectivement des personnes qui ne faisaient pas la démarche, ce qui soulevait la question de savoir comment, dans le cadre plus général du travail social, il serait possible d'aller vers ce public éligible à ces aides.

Pour conclure, il a indiqué la mise en œuvre, par les services, d'une évaluation plus fine qui permettra de quantifier le nombre de personnes éligibles mais non bénéficiaires.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais être court. Sur ce type de rapport, quand il y a un effort important et qui émane exclusivement de la Collectivité de Corse, il est bon de préciser le montant, là en l'occurrence c'est un montant à 700 000 €, de préciser les bénéficiaires, ça permet ensuite de se poser les bonnes questions. Quand on regarde les données qui pour le moment, comme on n'a pas d'observatoire territorial, sont les données INSEE, on connaît aujourd'hui le panel des personnes qui sont sur les types de revenus et qui peuvent être des ayant-droits potentiels. Quand on touche 4 000, parce qu'ils demandent, il y en a plus du double qui sont potentiellement dans l'attente de cette mesure.

Ce n'est pas parce qu'ils ne l'a demandent pas, qu'ils n'en n'ont pas besoin. Il faut faire un effort énorme pour cibler, pour flécher, pour s'adresser.

Personnellement j'ai eu le désagrément d'être obligé de m'occuper de quelqu'un qui était hors des radars de la vie, et il est mort tragiquement avant que j'ai pu même réussir à lui faire avoir des papiers, toucher le RSA, et les compensations retraite auxquelles il avait droit, c'est quelqu'un qui en plus avait travaillé 25 ans. Ça veut dire qu'on a un gros problème d'interlocuteur, qui s'occupe de quoi ? Quelle est l'assistante sociale ou l'assistant social qui est en charge tel secteur ? Parce que suivant que vous êtes en ville, si vous avez des enfants, si vous êtes veuf, il y a des tas de critères qui sont complètement confus. Et, il serait bon que de manière prioritaire, on prenne vraiment la tâche du recensement.

Si demain on doit mettre l'argent, c'est là, parce qu'on discute de petites sommes, mais multipliées par le nombre, on arrive à des enveloppes conséquentes. Et aujourd'hui, on ne doit pas, par exemple sur un budget nouveau, remettre la ligne de l'année d'avant. On doit avoir l'objectif, malheureusement, de rentrer dans l'attendu de l'aide sociale à toutes ces personnes parce que quand on a une telle situation de détresse et le nombre de personnes qui sont en-dessous de tous ces radars de la vie, ça doit être notre priorité, c'est pour ça que j'ai posé cette question, j'ai eu des bonnes réponses, j'ai eu des bonnes intentions, mais je voudrais que ça soit traduit d'effets.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, y a-t-il d'autres interventions dans l'hémicycle parmi les groupes ? Non. Donc, je vous passe la parole Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. L'intervention de Paul-Félix BENEDETTI est très intéressante, comme toujours d'ailleurs, je dois dire.

Donc, je voudrais vous répondre et en profiter pour vous dire que nous avons un plan sur la précarité et qu'effectivement nous nous sommes attelés à ce genre de choses dont vous venez de soulever le problème. Un portail des ressources humaines, par rapport au social, a été élaboré, qu'il y a une synergie qui a été élaborée avec les associations, avec nos services. Nous pouvons aller vers l'utilisateur, de faire faire un accueil à moins de 30 minutes, parce que nous avons quand même une situation géographique qui fait que nous avons des villages très éloignés de certains centres.

Donc, je pense que nous allons répondre à vos questions parce qu'effectivement, nous avons eu la même réflexion et que nous voulons vraiment aller vers ces personnes.

En ce qui concerne le rapport INSEE, nous avons commandé un rapport INSEE pendant le dernier confinement, il a été rendu public en mai 2021, avec un recensement de chaque microrégion et tous les problèmes. Je vous invite à le lire, parce que franchement il a été très bien fait, et avec tous les problèmes.

Alors, c'est vrai qu'on ne recense pas peut-être toutes les personnes parce que certaines personnes ont encore cette difficulté à aller vers, et c'est un peu caché chez nous parce qu'on a du mal à dire qu'on est dans la précarité, mais honnêtement, je pense qu'on devrait arriver à faire un travail beaucoup plus factuel et beaucoup plus pratique sur le terrain.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je soumetts au vote le rapport.

Qui est pour ? Tous les groupes.

**Le rapport N° 294 est ADOPTE à l'unanimité<sup>7</sup>.**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 295 : Cunvinzioni di finanziamentu in quantu à l'attività d'accolta di ghjornu gistita da a FALEP in a cumuna d'Aiacciu.**

**\* Rapport n° 295 : Convention de financement relative à l'activité d'accueil de jour gérée par la FALEP sur la commune d'Aiacciu.**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. En fait, les quatre rapports ont été réunis, les 295, 296, 297 et 298. Ça rejoint un peu ce que je disais sur la précarité et montrer notre politique volontariste puisque ça porte sur la matière de l'hébergement d'urgence, qui est fait n'est pas une compétence Collectivité, ais qui est une compétence Etat et mairies.

Donc, pour lutter contre l'exclusion, nous avons décidé de participer au financement d'actions d'accompagnement social dans les domaines suivants : la mise à l'abri des personnes seules, sans domicile fixe, grâce à une participation aux dispositifs d'accueil de nuit géré par « Fratellanza » sur Bastia et le centre d'hébergement de la Croix Rouge sur Aiacciu.

**\* Raportu n° 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'accolta di notte gestitu da l'associu « A Fratellanza » in a cumuna di Bastia.**

**\* Rapport n° 296 : Convention de financement de l'accueil de nuit géré par l'association « A Fratellanza » sur la commune de Bastia.**

**Mme Bianca FAZI**

Donc, le rapport n° 296 concerne l'accueil de nuit géré par « Fratellanza » qui propose un accueil inconditionnel pour les personnes sans domicile fixe ou en situation de détresse. Ils offrent une solution transitoire qui doit permettre une orientation des bénéficiaires vers une structure adaptée susceptible de les accompagner selon leur situation.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 21/151 AC

De plus, afin d'éviter un retour des personnes à la rue, entre la fermeture de l'accueil de jour et l'ouverture de l'accueil de nuit, l'association a choisi d'étendre ses horaires d'accueil en proposant des activités sur ce créneau.

La Collectivité, afin d'aider l'association à faire face aux dépenses supplémentaires de cette augmentation d'activités, contribue à hauteur de 15 000 € mensuels au financement du fonctionnement de l'accueil de nuit.

**\* Rapport n° 297 : Cunvinzioni di finanziamentu di u Centru d'Alloghju d'Urgenza d'Aiacciu gistitu da a Croci Rossa.**

**Rapport n° 297** : Convention de financement du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aiacciu géré par la Croix Rouge.

### **Mme Bianca FAZI**

Le rapport 297, quant à lui, nous précise que le centre d'hébergement d'urgence, le CHU, de la Croix Rouge, propose un accueil inconditionnel pour les personnes sans domicile fixe.

Il s'agit, là également, d'une solution transitoire.

En 2020, elle est restée ouverte, malgré la crise COVID, en continu, et elle souhaite poursuivre ce mode d'organisation qui a permis d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies et leur orientation vers des solutions pérennes.

Notre participation s'élève à 60 000 €.

**\* Rapport n° 298 : Cunvinzioni in quantu à u finanziamentu di i dispositivi d'alloghju d'urgenza è alluazioni timpurania d'alloghju gistiti da FALEP nantu à i tarritorii d'Aiacciu è di Portivechju.**

**\* Rapport n° 298** : Conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et allocation logement temporaire gérés par la FALEP sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju.

### **Mme Bianca FAZI**

Deuxième domaine d'intervention volontaire, une mise à l'abri des ménages sans domicile fixe, par le biais d'un hébergement en hôtel. Il s'agit là de la FALEP 2A

sur Aiacciu et Purtivechju. Donc, il y a l'hôtel et les appartements à gérer, c'est donc le rapport 298.

Sur ces territoires, donc, deux dispositifs qui ne pouvaient pas être pris en charge par le centre d'hébergement d'urgence de la croix rouge, il s'agit de femmes avec enfants, et parfois de femmes victimes de violences.

Donc, l'hébergement d'urgence en nuitée d'hôtel ou en logement famille, permet l'abri de manière immédiate, un diagnostic de la situation sociale. La Collectivité participe au fonctionnement de ces dispositifs, en complément des financements de l'Etat, à hauteur de 84 046 €, pour le premier, c'est-à-dire pour l'hôtel et 54 000 € pour les appartements.

Troisième domaine que nous présente le rapport 295, un accueil de jour proposé par l'Association FALEP au public défavorisé et/ou sans domicile fixe à Aiacciu.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la FALEP, propose des services gratuits répondant aux besoins de première nécessité.

Il y a également un accompagnement social et une orientation vers un large réseau de partenaires pour l'aide alimentaire, la prise en charge médicale, sociale et l'hébergement.

Dans la cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité participe au financement de cette structure, à hauteur de 112 190 € en complément des aides toujours attribuées par l'Etat.

Enfin, le panorama ne serait pas complet sans le volet logement, avec la prise en charge de public en situation de précarité, grâce à l'intervention de l'agence immobilière ALIS. C'est un dispositif d'accès à un logement pérenne, qui sera présenté en session du mois d'octobre.

Et, pour l'ensemble des acteurs précités, il s'agit de fixer la participation 2021 de la Collectivité de Corse pour soutenir leur action et d'approuver les conventions relatives à ce financement tel que figurant en annexe, et d'autoriser le Président à signer la convention. Je vous remercie.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Donc, pour ce bloc de rapports, nous avons des avis, mais je vais laisser les rapporteurs s'exprimer, des avis favorables, commission des finances et commission de l'éducation et de la culture.

Je vous en prie, M. SAVELLI.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme la Présidente, est-ce que l'on doit détailler rapport par rapport, c'est juste un point d'ordre, ou est-ce que l'on donne simplement l'avis, puisque l'avis est le même pour chacun des rapports et les votes identiques ?

Donc, avis favorable de la commission des finances sur l'ensemble des rapports, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Etant entendu, que les résultats de vote ont été les mêmes pour tous les rapports ?

**M. Joseph SAVELLI**

Oui pour tous les rapports.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, merci. Et pour la commission éducation, culture, social ?

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, sur l'ensemble des rapports, les votes sont également les mêmes.

Donc, la commission a émis un avis favorable, avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et une abstention du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

A ringrazià vi. Est-ce que vous avez des questions sur l'une de ces conventions ?

**Mme Frédérique DENSARI**

Mme la Présidente, si vous le permettez, simplement je souhaiterais saluer l'ensemble du travail de ces associations qui ont été là et qui sont toujours là, malgré la crise COVID, et j'ai envie de dire heureusement qu'elles ont été là pendant la crise, parce qu'elles ont fait un travail extraordinaire. Donc, je souhaitais les saluer et me réjouir que la Collectivité de Corse soit à leurs côtés. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

A ringrazià vi. Et, je partage tout à fait votre avis.

Mme la Conseillère si vous voulez intervenir avant le vote.

**Mme Bianca FAZI**

Simplement pour saluer le travail des associations qui travaillent très bien avec nos agents, dont je tiens également à souligner le travail, et qui étaient présents également pendant la crise COVID.

Et, ce rapport a fait l'objet aussi d'un avis du CESEC, j'ai oublié de la dire, qui est un avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci. Donc, nous allons procéder au vote rapport par rapport.

Vote sur le rapport 295 :

**Le rapport N° 295 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Vote sur le rapport 296 :

**Le rapport N° 296 est ADOPTE à l'unanimité<sup>9</sup>.**

---

<sup>8</sup> Délibération N° 21/152 AC

<sup>9</sup> Délibération N° 21/153 AC

Vote sur le rapport 297 :

**Le rapport N° 297 est ADOPTE à l'unanimité<sup>10</sup>.**

Vote sur le rapport 298 :

**Le rapport N° 298 est ADOPTE à l'unanimité<sup>11</sup>.**

Très bien, merci. Donc, nous passons au rapport suivant :

\* **Rapport n° 299 : Cunvenzione « Tutti benvenuti » trà e Casce d'Allucazione Famigliale 2A/2B, u Statu e a Cullettività di Corsica.**

\* **Rapport n° 299 : Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mme la Conseillère, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Je vous lis l'intitulé, c'est Convention « accueil pour tous » entre les Caisses d'Allocations Familiales 2A/2B, l'État et la Collectivité de Corse.

En date du 9 juin 2021, la Collectivité a déposé une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt accueil pour tous, lancé par l'Etat.

La Corse est marquée par une dynamique démographique spécifique, une part de la population jeune en hausse plus forte que la moyenne française, une surreprésentation des familles monoparentales, un taux de pauvreté élevé, des disparités territoriales ciblant des zones à plus forte vulnérabilité sociale. C'est le fameux rapport INSEE qui le montre avec un constat qui a été dressé collectivement avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance et l'enfance à l'occasion d'un diagnostic très récent mené dans le cadre du schéma directeur de l'enfance, que j'aurai l'occasion de vous présenter fin octobre, et qui sera le schéma directeur de l'enfance pour la période 2021 - 2027.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 21/154 AC

<sup>11</sup> Délibération N° 21/155 AC

Donc diagnostic également, je vous l'ai dit, partagé avec l'INSEE, avec un chiffre qui doit nous faire réfléchir à tous, un enfant sur quatre en Corse, est dans une famille pauvre, un enfant sur quatre.

Donc, les inégalités sociales de santé se cristallisent dès la petite enfance. Cette réponse à candidature a pour vocation à répondre aux problématiques des modes de garde, à favoriser la socialisation et le bon développement dès les 1000 premiers jours de la vie, à poursuivre les actions dans le cadre du plan de lutte contre la précarité adopté en 2017 et de la contractualisation en 2020 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance.

Ce levier doit permettre également un retour à l'emploi pour certains parents.

La réponse est articulée autour de deux axes, une intervention transversale entre toutes les directions de la Collectivité concernées, c'est-à-dire la protection maternelle et infantile, la formation et la culture. Un axe de développement territorialisé, la création de places nouvelles sur des micro territoires, comme la Plaine orientale ou le taux de précarité est très élevé, comme certaines régions touristiques telles la Balagne, Purtivechju et le grand sud où nous avons beaucoup de personnes en situation de précarité qui, notamment, restent après l'été, et d'autres territoires périurbains et des régions de l'intérieur qui portent un projet de revitalisation.

Les termes de la convention à consentir portent sur un volume pluriannuel d'engagements financiers d'un montant de 474 000 €. Je vais vous détailler les différentes répartitions : 100 000 € seront attribués à une aide à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement d'ingénierie ; 334 000 € pour l'accompagnement des projets sur les territoires ; 20 000 € pour un budget de communication pour rendre visibles les modes d'accueil aux usagers ; 20 000 € de temps d'équivalent temps plein du personnel de PMI. Les recettes seront inscrites au budget, bien entendu.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre les CAF Cismonte et du Pumonte, l'Etat et la Collectivité de Corse ; de nous autoriser à signer la convention jointe en annexe et les conventions à venir.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

Donc, il y a un avis et un rapport. Avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme la Président, avis favorable de la commission, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Maintenant rapport de la commission sociale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Françoise CAMPANA s'est interrogée sur le processus qui permettait de repérer les familles en difficulté.

Mme GRISONI a précisé que ces familles étaient identifiées par un travail de fond effectué par les services sociaux qui ne concerne pas cette convention. Ce dispositif relevait plus du rapport sur « la contractualisation sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » qui sera présenté lors de la prochaine session.

La convention présentée ce jour concerne plus particulièrement un travail d'ingénierie qui permettra de comprendre pourquoi, dans les structures d'accueil sont rarement rencontrées des familles dites vulnérables.

La commission a émis un favorable à l'unanimité, avec une non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu » et une abstention du groupe « Core in fronte ». Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente. Vous l'avez dit, dès la petite enfance, des inégalités de santé se développent et auront des conséquences graves et des conséquences sur la vie à venir de ces jeunes.

Ce qui est important aussi, c'est de mettre en place ce type de repérage en milieu rural, parce que souvent le milieu rural est abandonné. Il est important que les

assistantes sociales se déplacent au sein des écoles, au sein des centres de formation, afin de faire un repérage un peu plus poussé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Oui, c'est vrai que sur les territoires ruraux, alors je vais vous dire, ce ne sont pas les assistantes sociales qui se déplacent, mais c'est la PMI qui y va, donc les puéricultrices, et je pense qu'honnêtement le travail est bien fait pour avoir moi-même participé, et notamment en centre Corse. Ensuite, c'est la PMI qui va orienter vers l'assistante sociale si besoin, et souvent, et je dois dire, grâce à elle, les institutrices ou les directrices d'écoles, nous alertent et c'est vrai que ça c'est très important, parce que sinon souvent on n'aurait pas les alertes. Donc, je rejoins votre propos, s'il faut intensifier, nous le ferons.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je sou mets au vote le rapport :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 299 est ADOPTE à l'unanimité<sup>12</sup>.**

Je crois qu'il faut en reste un dernier :

**\* Raportu n° 313 : Disignazioni di i raprisintanti di a Cullittività di Corsica in u cumitatu lucali di u fondu d'insirzioni di i parsoni cun svantaghju in a funzioni publica (FIPHFP) da impiigadori publicu tarritorialiali.**

---

<sup>12</sup> Délibération N° 21/156 AC

\* **Rapport n° 313** : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial.

**Mme Bianca FAZI**

Il s'agit juste de désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en qualité d'employeur public territorial.

Vous avez les désignations, je ne vais peut-être pas toutes vous les lire, vous avez le rapport qui suit et vous avez les titulaires, les suppléants et les représentants des associations de personnes handicapées.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il y a des désignations à faire.

**Mme Bianca FAZI**

Nous avons un titulaire et un suppléant, je peux vous donner les anciens noms : Muriel FAGNI et M. BERNARDI, il nous reste donc à proposer deux nouveaux noms.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il nous faut une proposition de « Fà populu », s'il-vous-plaît. Donc, titulaire : Mme Muriel FAGNI qui reste, il nous faut un suppléant : M. Romain COLONNA pour le Comité local du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Je soumetts à votre approbation cette double désignation.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de cette désignation<sup>13</sup>.**

Je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive pour la qualité de vos interventions, sur le fond comme sur la forme, qui nous a permis de bien avancer dans l'ordre du jour. Très bien.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 21/157 AC

Nous allons passer maintenant au rapport suivant :

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS  
SPORTIVES**

\* **Raportu n° 301** : CSGC - Nominazione di u Direttore.

\* **Rapport n° 301** : CSJC - Désignation du Directeur.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge des sports, de la jeunesse, qui va s'en charger.

**M. Romain COLONNA**

Mme la Présidente, excusez-moi, est-ce que les administrateurs du CSJC doivent sortir ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, mais il faut qu'il nous reste quand même un quorum, je vois que l'amphi se vide.

Allez-y, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Mme la Présidente.

Vous l'avez dit dans le titre du rapport, il s'agit de désigner le directeur du centre du sport et de la jeunesse Corse. Un nouveau conseil d'administration s'est tenu le 6 août dernier et des nouveaux administrateurs ont été nommés, ainsi que Dany ANTONINI à la présidence de cette structure.

Aujourd'hui, il est proposé de nommer Eric PASERO à la fonction de directeur, c'était l'ancien directeur sous la précédente mandature, et nous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il n'y pas de rapport ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Il n'y a pas de rapport parce que c'était une désignation conformément au statut du CSJC, donc c'est passé directement en Assemblée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi-même en aparté, j'ai été surprise que la désignation se fasse comme ça, c'est la question que je posais à M. le Secrétaire général.

Donc, je soumetts au vote de l'Assemblée de Corse cette proposition qui est faite par le Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation : « Core in fronte ».

**Le rapport N°301 est ADOPTE à l'unanimité des votants<sup>14</sup>.**

Normalement nous avons des rapports du Président du Conseil exécutif qui apparaît au moment où on en parle.

Donc, M. le Président, si vous le permettez, avant de continuer dans la présentation des rapports, il y a un point de droit, c'est que comme nous avons dépassé 18 h, il convient de mettre en place la procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous demande d'appliquer la dérogation dont nous sommes convenus, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour que ce soit clair pour les nouveaux arrivants, effectivement les personnels de l'Assemblée de Corse ne peuvent travailler au-delà de 10 h. Certains sont là depuis ce matin tôt, bien avant le début de la séance. Donc, il faut une dérogation au

---

<sup>14</sup> Délibération N° 21/158 AC

régime ordinaire du temps de travail pour que ces personnels puissent continuer à être avec nous. On va essayer d'aller jusqu'à 20 h, en tout cas ça sera 21 h maximum, sachant que ce matin on a été obligés d'évoquer des sujets d'actualité qui nous ont pris du temps, compte tenu de la décision du conseil d'Etat, et plusieurs choses ensuite ont été décalées. Demain matin nous ne siégeons pas, certains vont siéger en commissions et en conférence de presse également. Donc, on est obligés de demander cette dérogation pour aller au-delà de 18 h.

Donc, le Président vous demande cette dérogation.

**La dérogation est ADOPTÉE l'unanimité.**

Merci, nous en profitons, et je pense que le Président s'associe à moi aussi, pour remercier les personnels qui vont nous accompagner encore ce soir au-delà de l'heure réglementaire. Merci.

Dossier suivant dans l'ordre du jour :

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

\* **Raportu n° 300** : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC75 (Polluzioni marina).

\* **Rapport n° 300** : Droit d'ester en justice : dossier 21REC75 (Pollution marine).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, je vous passe la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la pollution qui est intervenue cet été, le 11 juin 2021 au large de Solenzara, Aléria et puis ensuite vers l'extrême sud de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, me semble-t-il.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a eu des observations des commissaires, en l'occurrence de M. BENEDETTI qui a rappelé que l'Assemblée de Corse avait, en début de mandature, déjà voté un rapport donnant pouvoir au Président du Conseil exécutif d'ester en justice. Il s'est donc interrogé sur la nécessité de procéder à nouveau à l'examen et au vote de ce rapport.

M. MORTINI, chef du service contentieux, a répondu qu'il y avait un débat juridique de fond sur ce sujet, du fait de l'existence d'une incohérence entre les textes du Code général des collectivités territoriales, entre les départements, les régions et la Collectivité de Corse.

Aussi, afin de permettre de sécuriser la procédure mise en œuvre, il a indiqué qu'il était préférable de procéder, pour chaque dossier, au vote d'une délibération par l'Assemblée de Corse, habilitant le Président du Conseil exécutif.

M. MORTINI a précisé qu'un travail avait été initié sur ce sujet afin de permettre une modification des textes qui conduirait à simplifier et sécuriser les procédures futures.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a des questions ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

**M. Pierre GHIONGA**

Nous sommes bien entendu favorables pour autoriser le Président à ester en justice, mais je profite, si je peux, de ce rapport pour essayer de faire le point sur les moyens de lutte antipollution. M. le Président, c'est possible ou non d'évoquer les moyens de lutte antipollution ?

Si ma mémoire est bonne, la lutte antipollution est une compétence d'Etat et les moyens étaient localisés à Ajaccio. Or, tout le monde sait que le risque le plus important est dans le canal de Corse, où il n'y avait rien, et la France a normalement une entente avec la marine italienne qui doit intervenir en cas de pollution dans le canal de Corse.

Nous avons prévu à l'époque de commencer à réfléchir sur des moyens territoriaux qui seraient confiés aux SIS. Je voudrais savoir s'il y a une réflexion là-dessus, si cela à avancer, oui ou non ?

Voilà, M. le Président, la teneur de ma question.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Question de « Fà populu in seme ».

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Un peu dans le prolongement de que disait notre collègue, Pierre GHIONGA, on a un rapport qui nous est présenté, qui appelle une double lecture dans l'immédiateté. Bien évidemment, que le groupe « Fà populu in seme » vous suit pour approuver cette délibération pour ester en justice, même si ce n'est pas exactement l'objet du rapport, sur le long terme ça pose quand même un problème par rapport à la sécurisation des transports en Méditerranée.

Il y a eu un drame écologique à travers ce dégazage sauvage, enfin ce qui pourrait être vraiment quelque chose de dramatique. Plusieurs semaines après, on ne sait toujours pas quel est le bateau ou les bateaux concernés.

Moi, à titre personnel, c'est quelque chose qui me semble, j'en discutais avec notre collègue François SORBA à l'instant, en aparté, c'est quelque chose de totalement impensable. C'est compliqué à concevoir qu'à l'heure où, notamment par le biais de nos téléphones, on est pisté, on sait à-peu-près tout sur tout, qu'on ne puisse pas savoir, face à une catastrophe écologique ou de futures catastrophes écologiques en prévision, parce que le 11 juin ça été cette catastrophe-là, on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve en la matière.

D'un point de vue de la sécurité maritime, je me mets juste à la place des personnes qui ont fait cela, dans quel état d'impunité doivent-elles se sentir, lorsque l'on prend la responsabilité de dégazer de manière sauvage en pleine Méditerranée ? C'est juste effrayant !

Donc, si on pouvait aussi ajouter à la réflexion globale, à la suite des propos de Pierre GHIONGA, aussi une réflexion sur une meilleure coordination, même si je le sais, bien évidemment ça ne relève pas de la compétence de cette Collectivité, mais je

crois que la Collectivité doit aussi poser la question de ce point de vue-là. Je crois que ça serait très profitable. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Jean-Félix ACQUAVIVA.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Mme la Présidente.

Sans vouloir alourdir le débat, c'est vrai que ce rapport pose la question évidemment de l'efficacité et de l'intervention, notamment en situation de flagrant délit. Ce n'est pas une situation qui concerne que la Corse, ça concerne la Méditerranée, il faut savoir qu'il y a quand même entre 180, 190 et 250 dégazages par an, et je crois qu'une des seules opérations qui a pu être efficace, collaborative entre Italiens, Espagnols et Français, avec des moyens mobilisés, c'est l'opération OSCAR-MED qui avait réussi, après une longue enquête, à constituer le flagrant délit, sur un dégazage au large de Porquerolles, Toulon.

Pour dire qu'on est à peine, malheureusement et ça suppose que nous en tant qu'entité Collectivité de Corse, au cœur de la Méditerranée, on se fasse l'écho de ça, avec des résultats très faibles en termes de flagrant délit.

Et, je ne peux qu'aller dans le sens de mon collègue Romain COLONNA, entre les discours politiques, je parle des deux ministres qui étaient venus, que nous avons accompagnés sur site avec le Président de l'exécutif et le Sénateur, et d'autres élus du Fiumorbu notamment, lors du dégazage, qui s'engageaient à dire que 3 navires avaient été repérés et qu'on allait pouvoir resserrer les mailles. La réalité d'aujourd'hui, c'était il y a quelques mois, rien ne s'est passé et on est toujours dans l'inefficacité.

Donc, à l'heure où on parle de Méditerranée, à l'heure où on parle de transition évidemment écologique et de pollution maritime, qui est une réalité malheureusement angoissante dans nos mers, je crois qu'il faut se donner les moyens d'une réflexion très fine à faire remonter, notamment dans le cadre du débat aujourd'hui autour de la nature, de l'environnement, où il y a le congrès de l'UICN à Marseille, ce constat-là d'inefficacité ne peut, même s'il faudra trouver des collaborations d'autres territoires, nous satisfaire, à l'évidence, de ce cas que l'on vient malheureusement de rencontrer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Est-ce que le Président de l'exécutif veut répondre ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement.

Ces événements du 11 juin 2021 et des jours suivants ont impacté la Corse entre Aléria, Solenzara, et ensuite un certain nombre de communes, notamment Vintisari, U Sulaghju, Zonza, Lecci, Conca, Purtivechju, Bunifaziu. Pollution majeure, en tout cas, risque de pollution majeure, pollution importante, événement grave qui est venu après beaucoup d'autres.

D'abord notre première réponse a été la mobilisation sur le terrain, on est allé dans les différentes communes, U Sulaghju, Sulinzara, Ventiseri, Purtivechju, où il y avait des cellules de crise, services mobilisés, ceux de l'Etat bien sûr, ceux des communes en question, des moyens intercommunaux, les moyens de la Collectivité de Corse, des initiatives citoyennes. Et puis aussi, il faut le dire, la chance qui a été de notre côté dans la mesure où la météo n'a pas rabattu les nappes d'hydrocarbure vers les côtes.

Donc, on est passé, encore une fois, à côté d'une catastrophe et ce, alors qu'on était en ouverture, en plus, de saison touristique.

Premièrement, la réaction et la réponse juridictionnelle. Alors, on a fait une requête devant le tribunal administratif aux fins de faire désigner un expert, cette expertise est en cours. On a essayé procéduralement de permettre aux communes d'intervenir à la requête que nous avons sollicitée, sans avoir à engager des frais de procédure. Il y a eu une difficulté procédurale, je pense qu'elle devrait pouvoir se régulariser, notamment pour les communes qui ont répondu favorablement à la proposition de s'intégrer dans cette procédure plutôt que d'engager une distincte.

Ça c'est la procédure administrative, avec la désignation d'un expert. C'est important, parce que ça va nous permettre de recueillir les éléments de preuve et notamment d'établir le lien de causalité entre le dégazage et les boulettes que l'on a retrouvées sur le littoral. Si on n'a pas cet élément probatoire, à supposer que demain on identifie l'auteur de la pollution, il pourrait dire : vous n'avez pas la preuve que la pollution dont vous me parlez, provient de mon bateau, etc.

Donc là, on a pris des mesures conservatoires au plan administratif.

Nous avons également déposé une plainte contre X, puisque vous vous rappelez que dans les jours suivants, il avait été dit, notamment par la Ministre de la mer, Mme GIRARDIN, et la Ministre de la transition écologique, Mme POMPILI, qui étaient venues sur site, que tous les moyens d'identification seraient mis en œuvre et qu'on avait même un certain nombre de suspicions.

Donc nous, nous avons déposé une plainte au nom de la Collectivité de Corse. Pour l'instant, l'enquête est au stade préliminaire, donc les éléments d'enquête ne sont pas publics. Par contre, de façon systématique et récurrente, j'ai demandé aux services de la Collectivité de Corse, d'interroger les services du parquet pour savoir si les diligences sont accomplies et où on en est.

Donc, ce qui nous a été dit, c'est que les diligences se poursuivaient, que le spectre des auteurs ou de l'auteur potentiel était en train de se restreindre et que les services en charge de l'enquête avaient bon espoir d'identifier le navire à l'origine de la pollution.

Donc, nous serons présents, bien sûr, de façon constante, nous y sommes procéduralement et nous montrons aussi par nos relances systématiques, que nous n'entendons pas laisser cette procédure tomber dans l'oubli si le risque d'une telle évolution devait exister.

Et puis troisièmement, c'est la réflexion plus structurelle sur globalement, ce que disait Pierre GHIONGA, les moyens de lutte, leur coordination. On l'a dit, on l'a répété, ça été systématiquement au menu de toutes les discussions que l'on eues, non seulement avec les ministres que nous avons vus, auxquels nous avons écrit, avec l'Amiral ISNARD, qui était le Préfet maritime en charge de la Méditerranée, avec lequel nous avons eu de très bonnes relations pendant tout le temps de l'occupation de sa fonction. Il l'a désormais quittée pour d'autres horizons, il a été remplacé, je ne connais pas le successeur de l'amiral, mais ce que je peux vous dire c'est qu'avec lui, on travaillait. On avait listé ce qui est à faire.

Ce qui est à faire est à faire est important bien sûr. D'abord, dans le domaine de la coopération franco-italienne, plus généralement méditerranéenne. On sait que les moyens d'intervention sont basés loin de la Corse et que, notamment en matière de lutte antipollution, s'il faut attendre par mauvais temps, qu'un bateau vienne, par exemple, de Toulon, le temps qui est perdu risque d'être catastrophique. On est passés à travers, que ça soit dans le Cap-Corse ou dans l'extrême sud.

Deuxièmement, il y a les limitations à apporter au trafic, dans un certain nombre de sites dangereux, notamment E Bocche di Bunifaziu ; le renforcement des contraintes en matière de circulation, ça, ça été acté ; l'augmentation des moyens positionnés en Corse, qu'il s'agisse de bateaux ou de moyens antipollution.

Donc, nous nous avons, en concertation avec l'office de l'environnement, construit un argumentaire et une demande, nous avons échangé avec l'Etat. Pour l'instant, il y a des concrétisations qui sont attendues, il n'y en a pas eu autant que nous le souhaiterions, mais ça fait partie clairement des priorités.

On essaye aussi d'anticiper. Sous le contrôle du Président de l'office de l'environnement, on va essayer de mettre en place des moyens propres, peut-être pas en direct, mais à travers un appel d'offres sur les moyens de lutte antipollution d'intervention rapide, puisqu'il y a des initiatives qui ont été prises en Corse par un certain nombre d'acteurs. On va sûrement avoir un recours à un appel d'offres de ce côté-là pour pouvoir sécuriser et intervenir au plus vite en cas de nécessité.

Donc voilà, toute cette réflexion-là, non seulement elle est en cours mais elle s'est aujourd'hui concrétisée par des propositions qui sont sur la table, et ça doit faire l'objet de discussions.

Il ne faut pas perdre de vue aussi un contexte de restrictions budgétaires qui laisse la Corse très démunie en matière de protection des côtes. On a eu la discussion, y compris dans un autre domaine, sur la douane, etc., vous savez que la vedette de Bastia n'est pas remplacée, celle d'Ajaccio qui était tombée en panne, il y avait un fort risque qu'elle ne le soit pas, il a été dit qu'elle le serait, tant mieux, une diminution aussi des effectifs.

Donc, de façon générale, il y a un contexte de restrictions budgétaires, et jusqu'à aujourd'hui une insuffisance prise en compte des risques spécifiques que court la Corse, qui est quand même un endroit de passage important pour toute sorte de trafic maritime, et notamment des transports de matière qui peuvent être dangereuses et polluantes.

Donc, à suivre avec attention, mais sachez que nous sommes vraiment déterminés et très présents sur ce dossier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, je sou mets à votre approbation ce rapport.



**Le rapport N° 300 est ADOPTE à l'unanimité<sup>15</sup>.**

Maintenant que le rapport est adopté, on pourrait rajouter aussi la coopération Marittimo en Méditerranée, qui permet aussi d'avoir des suivis de pollution dans le cadre du programme INTERREG, notamment.

Nous passons au rapport suivant :

**\* Rapport n° 302 : Messa in piazza di a Commissione Cunsultativa di i Servizi Pubblici Locali (CCSPL).**

**\* Rapport n° 302 : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).**

Les services veulent vérifier quelque chose concernant la désignation... Allons-y, M. le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

La mise en place de la commission consultative des services publics locaux, prévue par l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission est consultée avant toute délégation de service public et avant tout projet de création de service public, en délégation ou en régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle se réunit au moins une fois par an pour l'examen des rapports annuels, lorsque lesdits services de délégation de service public existent.

Donc, les membres de la commission sont composés d'une part d'élus nommés par l'Assemblée délibérante et d'autre part d'utilisateurs, à savoir des représentants d'associations locales.

Cette commission doit être constituée en début de mandature. Nous avons repris le règlement de la mandature précédente, elle était composée à l'époque de 5 membres de l'Assemblée de Corse et de deux représentants d'associations locales. C'était la délibération du 7 janvier 2018 que nous vous proposons de reprendre à l'identique, avec une désignation en ce qui concerne les élus qui assurent, je crois que

---

<sup>15</sup> Délibération N° 21/159 AC

chaque groupe peut être représenté, en tout cas c'est l'esprit qui nous a animé lorsque nous avons composé les différentes commissions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, conformément à ce qui a été dit, il y a pour les membres de l'Assemblée de Corse, 3 personnes au titre du groupe « Fà populu in seme », donc qui avaient déjà été désignées : Mme ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, il nous manque quelqu'un, il faudrait un troisième nom : Paul-Joseph CAITUCOLI.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je signale, je pense que tout le monde n'est pas attentif, je signale que si on applique la représentation proportionnelle, d'après ce que m'avaient indiqué les services, on risquerait de se retrouver avec le groupe « Core in fronte » sans représentant.

Donc, je disais dans mon propos, que l'esprit qui avait été le nôtre lors des commissions, était de faire que chacun puisse être représenté.

Maintenant, je ne fais que souligner cette éventuelle difficulté ou ce point.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Donc, pour « Un soffiu novu », on avait Chantal PEDINIELLI et Jean-Louis SEATELLI. Mais il faut choisir, c'est une des deux. Donc, c'est Mme Chantal PEDINIELLI.

Pour le « Avanzemu », c'est M. Pierre POLI.

Ensuite, pour « Core in fronte » : Mme Véronique PIETRI.

Très bien, je sou mets à votre approbation cette désignation.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la mise en place de la commission et de la désignation de ses membres<sup>16</sup>.**

Le rapport suivant :

---

<sup>16</sup> Délibération N° 21/160 AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

\* **Raportu n° 314** : Approvu di a cunvinzioni relativa à l'assestu di u ghjiratoghju di l'Agnareda da traversa d'agglumirazioni di Purtivechju.

\* **Rapport n° 314** : Approbation de la convention avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous écoutons Mme MATTEI, Conseillère exécutive en charge des transports, Présidente de l'office des transports.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

MM. les Conseillers exécutifs, Mmes les Conseillères exécutives, MM. les Conseillers territoriaux, Mmes les Conseillères territoriales, je vous présente le rapport qui fait mention d'une approbation avec la commune de Purtivechju relative à l'aménagement du giratoire de l'Agnareda sur l'ex. RT 10.

Donc, un peu de contexte au niveau de l'opération. L'ex RT 10 représente un axe structurant, comme tout le monde le sait, un rôle économique d'une grande importance. Du coup, cette ex RT 10 constitue l'itinéraire de contournement de Purtivechju.

Un problème récurrent est l'insécurité des automobilistes, nous avons des tournes à gauche provoquant des accidents, au niveau des carrefours débouchant directement sur l'ex. RT 10, une multiplicité des accès le long de l'axe, qui est en plus un axe quasiment rectiligne, avec une vitesse excessive des automobilistes sur l'axe routier.

Donc, le carrefour entre l'ex. RT 10 et le chemin de l'Agnareda pose des problèmes de sécurité, comme je l'ai énoncé. Il s'agit ici d'approuver cette convention pour implanter un carrefour giratoire permettant de sécuriser ce carrefour.

L'objet du projet est bien de remplacer l'aménagement existant par un carrefour giratoire, avec un îlot central, une chaussée annulaire, des entrées, des sorties, composé, on ne va pas rentrer dans les détails techniques, mais avec un rechargement sur voirie existante, une structure neuve pour les différentes routes, à savoir l'ex RT 10, le carrefour giratoire et le chemin de l'Agnareda.

Ensuite, sont prévus également à l'ensemble des lots qui vont être présentés, les équipements et signalisation, à savoir les équipements de sécurité comme glissières, la signalisation, marquage au sol signalisation de police, etc. et enfin, les éclairages, quelques candélabres existants qui seront à déplacer notamment, et qui seront gérés par la commune. Il n'y a pas nécessité forcément à installer d'armoire de commande supplémentaire.

Un aménagement paysager également qui sera mis en œuvre, avec la transplantation sur l'îlot central du giratoire situé à partir des arbres qui seront extraits du talus de déblai impacté par le giratoire, certains oliviers notamment. La maîtrise d'ouvrage de l'opération relative aux aménagements paysagers sera assurée par la commune en ce qui concerne ces prestations.

Alors, un petit descriptif rapide au niveau des lots. On sera sur lot 1 : Terrassement et réseaux ; lot 2 : les enrobés ; lot 3 : la signalisation et les dispositifs de retenues et enfin lot 4 : les éclairages.

Cette opération est éligible au financement par l'excédent de dotation de continuité territoriale, c'était à noter. En termes de calendrier, nous serons sur une opération de 8 mois, en tout cas pour la durée et le délai d'exécution des travaux, et le début des travaux sera lancé en novembre 2021.

Au niveau de la convention pour le financement, il s'agit donc de proposer une participation communale à hauteur de 40 % pour les prestations : assainissement pluvial, travaux de trottoirs, travaux type mobilier, gardes corps et parapets.

Pour les autres travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération susvisée, c'est-à-dire à l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019.

En conclusion, je vous demande d'approuver les caractéristiques principales du projet énoncées rapidement, bien entendu, et d'approuver également la répartition financière suivante, en ce qui concerne l'opération. Donc, c'est-à-dire la part de la

Collectivité de Corse à hauteur de 675 000 € HT et la part de la commune de Portivechju pour 75 055 € HT.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a deux rapports.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Il n'y a pas eu d'observations, Mme la Présidente, sur ce rapport.

Il y a un avis favorable de la commission.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a eu une observation de forme.

Afin d'éviter les lourdeurs d'écriture, M. Paul-Félix BENEDETTI a sollicité les services afin que les montants indiqués dans ce type de rapports puissent être arrondis à l'euro supérieur.

M. Loïc MORVAN, Adjoint au Directeur général adjoint en charge des routes, a précisé que par le passé le reproche inverse avait pu être formulé et notamment la présence d'arrondis un peu trop excessifs.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ANGELINI ne peut participer ni au débat, ni au vote. Ainsi que M. MELA.

Je sou mets à votre approbation cette convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N°314 est ADOPTE à l'unanimité<sup>17</sup>.**

Nous allons faire une suspension de séance de 2 minutes, mais vous restez dans l'hémicycle.

Vous noterez qu'il est 19 heures et que nous attaquons déjà le programme de demain, c'est quand même bien comme performance.

*La séance est suspendue à 19 heures et reprise à 19h15.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il-vous-plaît, installez-vous, nous reprenons la présentation des rapports, dernière ligne droite.

M. le Président, quel est votre choix ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le rapport sur le tableau des effectifs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allez-y!

**Corsica** \* Raportu n<sup>u</sup> 321 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di

**Corse** \* Rapport n° 321 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de

---

<sup>17</sup> Délibération N° 21/161 AC

## **Le Président SIMEONI**

Le présent rapport a pour objet de proposer des modifications du tableau des effectifs. Il y a plusieurs opérations.

Les agents lauréats de concours, afin de permettre leur nomination au sein de la Collectivité, il est proposé de créer 5 postes correspondant au nombre de lauréats de concours et les cadres d'emploi qui étaient occupés par ces agents jusque-là, seront supprimés après leur titularisation.

Concernant les demandes de changement de filière :

Afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, suite aux demandes de changement de filière formulées par certains agents occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emploi, il est proposé de créer :

- 6 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dont 4 postes qui doivent permettre aux agents titulaires du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement d'évoluer dans leur carrière et de se positionner sur des postes ouverts au sein des autres services de la collectivité.

- 5 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- 6 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Les cadres d'emplois occupés par les agents (hors ATTEE) jusqu'alors seront ensuite supprimés ; ils ne peuvent l'être dans l'immédiat car ils doivent permettre de repositionner des agents pour maintenir ainsi les niveaux des effectifs à celui requis.

Concernant la pérennisation des agents contractuels :

Il s'agit d'agents qui ont été recrutés sur des besoins présentés comme ponctuels (surcroît d'activité), mais qui ont ensuite été identifiés par les directions concernés comme des besoins devenus permanents et nécessitant donc la création de postes. Il s'agit de :

- 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il s'agit de personnes qui, en général, sont présentes sur leur poste depuis plusieurs années. Comme je viens de le dire, certains besoins des services ont perduré et donc il y a une nécessité de créer. Cela correspond aussi à un besoin social : celui sortir d'une situation de précarité qui perdure depuis longtemps et de valoriser l'expérience acquise au poste quelquefois, je l'ai dit, depuis plusieurs années.

Concernant les besoins en recrutement externes :

Un poste de secrétaire général au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales. Il s'agit d'un poste stratégique qui n'est plus pourvu depuis plusieurs mois, ce qui crée une difficulté et ce d'autant mieux, vous le savez, que malheureusement nous avons perdu Marie-Christine BERNARD-GELABERT, la DGS ; également 2 DGA importants qui ne sont plus dans les effectifs pour des raisons indépendantes de notre volonté et qui n'étaient pas prévisibles : la DGA affaires sociales et le DGA en charges des marchés et des bâtiments, Jean PINELLI et puis nous avons également ce poste de secrétaire général.

Par exemple, dans le social qui relève de Bianca FAZI, il y a la DGS qui fait défaut, la DGA et le secrétaire général. Donc, on est en grande difficulté.

C'est un poste qui a donné lieu à plusieurs appels à candidatures internes. Aujourd'hui, nous souhaitons l'ouvrir également en externe. Il pourrait y avoir de nouvelles candidatures en interne, donc la nécessité de créer ce poste.

Ensuite, un poste d'assistante de la conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et de l'éducation.

Un poste de chargé d'opérations d'investissement au sein de la DGA éducation : il ne s'agit pas d'une création ex-ante pour ces 2 postes, puisque pour l'un il existait déjà, mais la personne qui occupait ce poste lors de la mandature précédente est partie avec son support de poste, il faut donc le créer.

Même chose pour le poste de chargé d'opérations d'investissement, puisque ça fait suite, cette création à la radiation des cadres de l'agent titulaire qui est malheureusement décédé.

Enfin, un poste d'assistante au sein du secrétariat général du Conseil exécutif de Corse relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, adjointes, assistants ou assistantes, en charge du suivi opérationnel des actes des instances délibérantes et consultatives. Cela fait suite à des demandes récurrentes, notamment de votre Assemblée sur le suivi des décisions et délibérations qui ont été prises.



Enfin, un dernier poste : dans le cadre du recours aux alternants au sein des services de la Collectivité, il est proposé de procéder à la création de 5 postes non permanents d'apprentis. Il s'agit donc d'apprentis et non des alternants.

Notre Collectivité souhaite s'engager dans une nouvelle orientation de sa politique de recrutement et notamment, dans les métiers dits en tension : prioriser le recrutement des apprentis sur ces métiers en une spécificité de profil en matière de diplôme, de titres requis ou de rareté des compétences.

La porte d'entrée par le statut d'apprenti permet donc de progresser, de bénéficier d'un tutorat et cela se passe notamment dans des secteurs en tension, et notamment le secteur social pour les apprentis, par exemple, préparant un diplôme d'intervention de technicien d'intervention sociale et familiale, et d'assistante sociale. Ça fait partie des réponses, essayé d'anticiper aux besoins.

Est également priorisé l'apprentissage sur des missions techniques pour lesquels la Collectivité a historiquement rencontré des difficultés de recrutement, ça fait partie aussi des points qu'on a mis en lumière. Je vous l'ai dit, il y a même eu des situations de sous-effectifs durables, la nécessité de faire venir des personnes d'ailleurs, parce qu'à plusieurs reprises nous avons essayé de recruter au plan local, mais nous n'avions pas les personnes idoines bénéficiant des qualifications.

Donc, dans certains domaines, comme l'entretien des véhicules, la mécanique, la maintenance et la veille informatique, la lutte contre les feux de forêt, le statut d'apprenti permet de valoriser des jeunes et de leur permettre de s'intégrer dans un processus qui leur permettra ensuite, s'ils donnent satisfaction et qu'ils sont engagés sur ce poste de bénéficier d'un vivier dans lequel la Collectivité de Corse pourra recruter dans certains secteurs en tension.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Il y a un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a quelques observations, donc je vais me proposer d'en faire la lecture.

M. Paul-Félix BENEDETTI a fait part de sa désapprobation quant à la proposition d'adaptation de l'organigramme découlant de la découverte de besoins nouveaux et a rappelé que l'élaboration récente de l'organigramme des services de la Collectivité aurait dû permettre de figer le cadre d'emplois des besoins.

Il a fait observer qu'au regard du nombre d'agents présents dans la Collectivité, il lui apparaissait opportun de s'engager dans la voie de la mutualisation afin de réduire l'inflation budgétaire.

À ce titre, il s'est inquiété d'une augmentation du GVT (Glissement vieillissement technicité) qui pourrait atteindre plus de 4 % par an et obérer à court terme la capacité de manœuvre de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, faisant référence à « a casa di i territorii », M. Paul-Félix BENEDETTI a regretté l'absence d'approche programmatique relative à la territorialisation des emplois. Il aurait ainsi souhaité que dans le cadre de la création d'emplois puisse être indiquée la localisation d'implantation de ces derniers.

Enfin, il a également regretté la création d'un poste d'attaché territorial, afin de pourvoir un poste de secrétaire général laissé vacant suite une mobilité ayant conduit à la consommation de son poste budgétaire. À cet égard, il a soulevé le risque de création de doublons.

En conclusion, tout en admettant que les emplois créés étaient nécessaires, il a fait part de ses réserves quant à la forme du rapport.

Concernant la territorialisation des emplois, Mme Sabrina BARTOLI, Directrice des parcours professionnels, a indiqué que ces postes découlaient d'un reliquat et d'un recensement effectué au titre de l'exercice 2021.

Elle a par ailleurs précisé, qu'au titre de l'exercice 2022, les localisations des postes nouvellement créés seront bien prises en compte.

Sur les pérennisations des contractuels, elle a indiqué que ces besoins étaient réinterrogés à l'issu de chaque contrat.

Dès lors, si le fonctionnement des services laissait apparaître la nécessité de ce renfort, celui-ci pouvait être considéré comme faisant partie intégrante des activités principales du service, nécessitant la création d'un poste permanent.

Enfin, sur le poste de secrétaire général, Mme Sabrina BARTOLI est revenue sur l'existence, au moment de la fusion des trois collectivités, de trois SIRH (système d'information des ressources humaines) différents qui ne permettaient pas d'assurer un suivi des postes de travail, associés aux postes budgétaires, en tenant compte des effectifs alloués à chaque Direction générale adjointe (DGA).

Elle a précisé qu'avait été déployé, depuis janvier 2021, un SIRH unique ayant permis la mise en place d'un référentiel des postes, des emplois et des métiers permettant ainsi un suivi plus précis des postes budgétaires attribués à chaque DGA.

Sur ces explications, M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité revenir sur la gestion des besoins occasionnels et notamment, sur la requalification d'un contrat à durée indéterminée en besoins permanents.

Il a rappelé que lors de la présentation du rapport d'activité 2020, avait été mentionnée l'existence de 450 emplois non permanents au sein de la Collectivité, ventilés en 3 tiers, afin de pourvoir les postes rendus vacants suite à des arrêts maladies, aux effets de la crise sanitaire et à l'émergence de nouveaux besoins.

Aussi, concernant les nouveaux besoins, il a indiqué que le rapport ne faisait mention que de 20 postes créés au lieu des 130 existants et a souhaité qu'à ce titre, une planification des futures créations soit mise en place dans un souci d'anticipation et afin de permettre également à certains fonctionnaires d'évoluer dans leur carrière par la voie des concours.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Abstention du groupe « Core in fronte »

Non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? M. le Conseiller, je vous en prie.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je ne vais pas vous refaire une nouvelle prose, mais je vais vous dire des choses nouvelles.

On est en début de mandature, on discute de quasiment 50 postes, avec en gros la moitié sur des mouvements qui ne génèrent pas, en théorie, de créations de postes nouveaux et, l'autre moitié, des créations nouvelles, sans qu'il y ait en annexe un organigramme global qui permet de visualiser la réalité et l'affectation de ces postes.

Je pense qu'un organisme doit s'inscrire dans la stabilité et dans la durée. Quand je vois qu'un poste stratégique, secrétaire général DGA en action sociale, part parce que quelqu'un a pris le poste, donc je suppose qu'il a pris le grade et l'avancement qui va avec, qu'on l'affecte à côté et qu'on revient le lendemain pour dire « oui mais c'est très important, il faut le remettre », moi ça ne me convient pas.

Je pense que ce n'est pas la méthode, ce n'est pas la forme. Qu'au moins les grosses cases, celles qui font partie de l'organigramme de commandement, elles ne doivent jamais bouger. Sinon, ça veut dire que l'organigramme est bidon et qu'on le refait en permanence, au gré des humeurs ou au gré des affectations sur les directions, ou sur les politiques qui sont en charge des directions par une complétude et pas forcément par un rôle d'ordonnateur.

C'est pour cela que j'insiste sur le fond, sur la nécessité de figer un organigramme, qui veut dire une méthode de travail, qui veut dire une mise en œuvre de moyens et surtout l'affectation des hommes et des femmes en fonction de la réalité des besoins.

Je sais que cela s'apprécie au fur et à mesure de la découverte des tâches, qu'il y a eu la fusion des trois collectivités et que ce n'est pas quelque chose de facile, mais je suis persuadé qu'il y a encore de très nombreux doublons, il y a de très nombreuses inutilités qui sont même préjudiciables à la santé de l'agent qui peut se retrouver en manque d'affectation fonctionnelle.

Se dire que ça n'existe pas et que je fais des élucubrations, je pense que c'est faux. Cela veut dire qu'on doit être dans un souci d'être opérationnel et de donner aux agents le sentiment d'être adossé à un projet de société et un projet de structuration. C'est une administration qui pour moi est une administration d'équivalence étatique. Elle doit avoir un critère de performance optimisé et de voir comme ça des mouvements sur 47 postes sans qu'il y ait d'explications fondamentales, ça me gêne.

Et l'autre point crispant pour moi, c'est qu'il n'y a pas de référence pour ces mutations, ces changements de grade, ces créations de postes, de passage devant la commission technique. C'est quelque chose qui n'est pas rationnel, puisque c'est quelque chose de réglementaire. Moi, ça m'interpelle.

J'ai presque sacrifié ma carrière d'ingénieur pour aider au progrès social, quand je vois ça, ça me pose un problème par rapport à l'histoire du syndicalisme en Corse, par rapport au respect de certaines contraintes, par rapport à des avis. Donc, j'ai pensé que c'était un oubli, j'ai cherché à savoir et on me dit que peut-être ça n'est pas passé. Si ce n'est pas passé, vous ne pouvez pas nous le présenter, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Mme la Présidente.

Depuis 2016, nous avons eu plus de 30 ajustements de tableaux des effectifs de la Collectivité à analyser, à voter ou pas d'ailleurs dans cet hémicycle. Et nous avons toujours insisté sur le côté extrêmement difficile d'appréhender effectivement ces tableaux. En juillet 2020, je vous disais 4 600, 5 200, 3 700... On ne sait pas finalement quel serait le bon atterrissage.

Et plutôt que d'ajustements, on est la plupart du temps dans un phénomène d'embauches.

Alors, ce qu'on a vu ce matin avec, effectivement, l'indemnité que la Collectivité est condamnée à payer à Corsica Ferries nous incite à la plus grande des prudences. Et quand on dit qu'il n'y a aucune marge de manœuvre à rechercher ou à trouver dans le fonctionnement, j'ai des doutes. Je me trompe peut-être, mais en tout cas il faudrait déjà nous convaincre qu'il n'y a pas d'économie d'échelle à réaliser.

Ce qui est un peu gênant, c'est qu'on se retrouve face à une envolée de la masse salariale : on est à + 8,2 % d'augmentation de charges salariales (comptes administratifs) en deux ans, avec un chiffre prévu au budget de 218 M€. Ce n'est pas une fatalité. On a des régions qui font moins bien, mais il y a des régions aussi qui font mieux. Alors, vous allez me dire « elles n'ont pas les mêmes compétences que nous ». Mais quand on voit, par exemple, comme Auvergne, Rhône-Alpes ou comme l'Ile-de-

France qui ont plus récupéré des compétences venant des départements, entre autres les transports scolaires, qui ont pu contenir l'évolution de leurs charges de personnels à + 3 % en 4 ans, nous nous sommes persuadés qu'il y a quelque chose à faire.

Nous sommes d'autant plus, effectivement, inquiets que l'effet ciseaux que l'on annonce pour certains dans 4 ou 5 ans, nous, nous pensons que nous y sommes face à l'effet ciseaux.

Et ce qui nous fait réfléchir aussi, c'est qu'on reçoit maintenant, depuis quelques temps, des alertes de syndicats semblant retracer également un malaise social. On parle de dégradation de conditions de travail, de process de décision de plus en plus lourds, de reconnaissance insuffisante de la hiérarchie, de déficience de l'organisation, et j'en passe...

Donc, nous, nous sommes convaincus qu'avant de parler d'embauche, et c'est un travail qui aurait peut-être dû être fait bien en amont, mais je vous rappelle qu'on a mené à la hâte la fusion des trois collectivités, il fallait vraiment se poser la question : quelle organisation cible je voudrais pour la Collectivité de Corse ?

On a souvent pris l'exemple des routes, je ne suis pas experte, mais j'ai du mal à comprendre comment en fusionnant deux départements et une collectivité, trois directions des routes, comment on peut encore avoir des trous dans la raquette sur le terrain, ça honnêtement j'ai vraiment du mal à le comprendre.

Quand on parlait avec M. le Président de l'ADEC, de réforme de fond, M. le Président de l'exécutif, nous, nous pensons que le travail vraiment urgent à faire, c'est de travailler sur l'organisation cible de notre Collectivité. Il y a peut-être des doublons, M. BENEDETTI l'a dit. Il y a peut-être des choses à optimiser. Quelle économie d'échelle peut-on dégager ? On n'en aura peut-être pas, mais on en aura peut-être. Comment on peut fluidifier les process de décision ? Comment on peut mettre un peu plus de transversalité ? On a parlé de départs en retraite, est-ce qu'on est obligés de remplacer chaque départ en retraite ? Est-ce qu'on est obligés de faire systématiquement ou souvent appel à du recrutement externe ? Est-ce qu'on ne peut pas pousser la mobilité interne ? Est-ce qu'on ne peut pas insister sur la formation ?

Ce n'est pas nouveau, ce sont toutes les questions de fond qu'une entreprise, comme la Collectivité dans ce cas-là, doit se poser.

Donc, en clair, c'est quelle vision et quelle projection de l'organisation et des effectifs à court, moyen et long termes ?

Donc, toutes ces questions que l'on pose déjà depuis de longs mois, nous confortent dans le fait que ce modèle économique et social n'est pas tenable à court et moyen termes, et que cette course aux embauches, que vous avez peut-être, justement ou pas, tant critiquée par le passé doit peut-être cesser, en tout cas le temps de se poser.

Justement, je pense qu'un groupe de travail, pourquoi pas, sur ce sujet, que l'on réclame déjà depuis pas mal de temps, serait peut-être un bon moyen de démarrer la nouvelle ère et le *soffiu novu* que vous voulez justement insuffler.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Donc, je redonne la parole au Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vais essayer de répondre tranquillement, parce que ce sont des matières techniques, il y a des choses vraies qui sont dites, il y en a d'autres qui le sont moins et il y en a d'autres qui sont totalement inexactes.

La course aux embauches, je vais redire ce que je vous ai déjà dit. Il suffit de prendre 2017, 2015, 2016 avant la fusion, la Collectivité territoriale de Corse a diminué ses effectifs à partir de 2016 dans la perspective de la fusion. Les deux conseils départementaux les ont augmentés et pour certains ont augmenté les effectifs de façon drastique. Je vous l'ai démontré, les chiffres sont à votre disposition, pas besoin de le redire.

Deuxièmement, depuis la fusion, vous me dites « une course aux embauches » : il y avait 4 425 agents présents au 31 décembre 2017, il y en a 4 420 au 31 décembre 2020, 5 en moins. On a maintenu le périmètre. Dans ce périmètre, il a fallu réorganiser, redistribuer. Il y a des endroits où on est totalement sous-doté en ressources humaines, il y en a d'autres où on a une ressource humaine surabondante, on a des problèmes de mobilité, on a des problèmes de formation... On a voté, dans la perspective de la fusion, à la demande des syndicats, à l'unanimité des trois présidents à l'époque, qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée, etc., etc.

Enfin, lorsque vous dites « course aux embauches », je voudrais quand même que vous vous rappeliez que ce rapport, qui vous donne l'occasion de dire qu'on est

dans la course aux embauches et nous donner le conseil de l'arrêter, on ne parle pas des 50 poste, Paul-Félix. C'est vrai que c'est souvent intéressant et vrai ce que vous dites, mais le problème c'est que des fois, emporté par votre verve, vous êtes dans des approximations qui finissent par discréditer votre démonstration.

Dans cette affaire-là, on parle de gens qui ont été nommés aux concours, ceux-là, on crée leur poste et on supprime celui qu'ils quittent.

On parle de changements de filières, ceux-là on les met ailleurs et on supprime.

On parle de 5 apprentis, une politique qu'on a tous validée ensemble.

On parle de 4 postes qui existaient avant et qui ont disparu par l'application d'une règle mécanique et je vais y revenir. La règle a été appliquée, elle est appliquée pour tout le monde. Bien sûr, je trouve, comme béotien, que c'est idiot de supprimer un poste de secrétaire général dont on sait qu'il est pérenne et tout en haut de la pyramide. Parce que là, vous ne m'attaquez pas à moi en fait, vous attaquez le travail qui est fait par les ressources humaines et c'est pour cela que je suis un peu véhément, je vais me calmer, c'est la fin de la journée. Peut-être aussi qu'on ne fait pas assez de pédagogie.

Je pense que vous ne mesurez pas la difficulté qui est celle de la direction en charge des ressources humaines, et je vais y revenir un instant.

Je finis donc la démonstration, il y en a 4, et après il y en a 10 et 10. Mais les 10 dont on parle, dans la filière technique, et les 10 adjoints administratifs, beaucoup d'entre eux n'ont pas été embauchés par moi, sous ma présidence. Ce sont des gens qui sont là depuis longtemps et qui sont des services, et ce sont les mêmes services dont vous nous avez signalé qu'ils étaient en tension et qui ont généré des grèves parce qu'ils n'avaient pas assez de monde, et qui m'ont demandé la pérennisation des postes.

Soyons quand même cohérents et honnêtes intellectuellement. On ne peut pas, d'un côté, répercuter dans cet hémicycle, et c'est votre droit le plus absolu de le faire, les inquiétudes des personnels en me disant « mais il faut bouger, il faut recruter, il faut pérenniser les CDD » et quand je le fais, y compris selon des règles qui sont des règles de l'antériorité et de la manière de servir non contestée, et selon des critères validés avec les syndicats, vous ne pouvez pas me le reprocher. C'est cela ce rapport. Ce n'est rien d'autre.

Je vais revenir un instant.



Dans la collectivité que nous voulons construire, bien sûr que nous devons avoir un tableau des effectifs et que nous devons pouvoir comparer l'état des effectifs actuels avec le nombre de postes que nous avons, et pouvoir gérer comme on le fait.

Par exemple, pour les ATTEE, on n'a pas modifié le périmètre de l'intervention, donc on sait qu'il y a des critères : les collèges, le nombre de collégiens ou de lycéens, le nombre d'ATTEE qu'on a, le nombre de postes budgétaires, les titulaires, les gens qui arrivent en CDD en remplacement sur des postes où il y a des agents de longue durée. On est sur un système qui est stabilisé.

Votre remarque sur le fait que c'est énervant d'arriver, comme ça, avec des créations, par exemple 10 et 10 là, vous dites « c'est sur le fil, on devrait avoir une planification ». Bien évidemment ! Mais c'est ce travail-là auquel se livre la direction des ressources humaines.

Votre démonstration est vraie, sauf qu'elle ne prend pas en compte le fait générateur de la difficulté actuelle. Le fait générateur, de la difficulté actuelle, c'est la fusion.

La fusion est arrivée, elle a conduit à rapprocher 4 500 agents, à partir des 3 collectivités, avec, vous le savez, cela vous a été dit en commission, un système informatique des ressources humaines qui n'avait pas fusionné. Donc, on s'est retrouvé dans l'incapacité d'avoir la vision globale de cette nouvelle entité. On avait les trois systèmes juxtaposés qui n'avaient pas fusionné dans un même système de gestion. Qu'a fait la direction des ressources humaines ? J'ai essayé de me le faire expliquer pour le comprendre.

En gros, c'est la métaphore des chaises, la règle qu'ils ont fixée : chaque personne qui est dans la Collectivité vient avec sa chaise, c'est-à-dire avec son poste. Et lorsqu'elle bouge au sein de la Collectivité nouvelle, parce qu'on n'a pas de vision globale, y compris des besoins des services, elle bouge avec sa chaise et donc avec son poste. Et donc, on a ce système qui consiste à supprimer le poste lorsque la personne s'en va. On l'a retrouvé, y compris au niveau du secrétariat général.

Moi, je pense qu'on n'aurait pas dû faire une application aussi mécanique, mais on a pris une règle, on l'a appliquée jusqu'au bout. A mon avis, intellectuellement, ce n'est pas très satisfaisant, mais il n'y a pas de pêché là-dedans.

Exemple concret : il y avait M. X qui était Secrétaire général de la DGA « Social », il est parti sur un autre poste, il a emmené son support budgétaire et maintenant, on recrée, parce que si on avait pourvu en interne à travers les 3 appels

qu'on a faits, la personne en interne serait venue avec son poste, et on n'avait pas besoin d'en créer un.

Donc, là, comme il n'y a personne en interne et qu'on veut (ça fait 3 fois) ouvrir la possibilité, y compris en externe, on vous demande de le créer.

Je termine. Il faut bien sûr qu'on y arrive, mais lorsque, indépendamment de la fusion, on a demandé aux différents DGA, aux différentes directions de me communiquer (pour que soit communiqué ensuite l'effectif cible) ce qu'elles considéraient comme l'effectif nécessaire, on a eu une demande de création de 700 postes, parce qu'il y avait un décalage énorme entre le résultat mécanique de la fusion de l'existant et les besoins nouveaux, y compris en termes de qualifications dans certains secteurs, etc., induits par la fusion. Et ce décalage-là, on ne la pas encore, on ne l'a pas encore rattrapé. Donc, ce travail dont vous parlez, c'est le travail de la DGA des ressources humaines. Alors, bien sûr, j'aurais préféré moi-aussi qu'ils le fassent plus vite.

Peut-être que pour répondre à ces interrogations qui reviennent de façon récurrente, je ne veux pas croire qu'il y a de façon systématique de votre part une volonté de critiquer, etc. Je comprends que ça puisse être difficile, puisque moi-même j'ai beaucoup de mal quelquefois à comprendre, y compris lorsque je passe du temps pour me le faire expliquer. On va réfléchir, on a des instances qui nous permettent de débattre cela, des instances dans lesquelles lors de la mandature précédente, on allait au fond des dossiers et il y avait une présence et un engagement de tous les élus qui montraient aussi aux personnels et aux organisations syndicales que le dialogue social, on le fait vivre.

S'il faut créer un autre espace pour qu'on discute de tout cela de façon très tranquille, moi j'y réfléchis, on en parle ensemble et on regarde comment on purge ces problèmes-là. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Président, je n'ai pas eu la réponse à une question.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous ne pouvez pas intervenir, je suis désolée.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je pose une question, je veux une réponse sur tout.

Le passage en commission technique, est-ce qu'il y est ou pas ? Cela va conditionner mon vote. S'il y a un passage en commission technique, on me dit « ils sont tous favorables », je demande une suspension de séance, je lis le rapport, je viens et je vote pour.

S'il n'y est pas, je prends une autre position.

**Le Président SIMEONI**

Le passage en CT n'est pas obligatoire pour ce type de création. Il n'est pas obligatoire. Maintenant, si vous voulez qu'on le systématise, on peut le systématiser.

**Brouhaha.**

Écoutez-moi, après je réponds, on ne va pas polémiquer. Ces créations-là, ce n'est pas moi qui les demande, d'accord ? Ce sont les services, en concertation avec les gens qui travaillent, avec les organisations syndicales. Et j'ai freiné des quatre fers et on me l'a suffisamment reproché.

Donc, votez en votre âme et conscience. Je vous ai dit ce qu'était la réalité de ce dossier. Et puis, pour le reste, on peut discuter de tout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR** : Fà populu in seme **32**

**CONTRE** : Avanzemu **7**

**ABSTENTIONS** : Un Soffiu novu **17**

**NON-PARTICIPATIONS** : Core in fronte (6) + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : **7**

**Le rapport N° 321 est ADOPTE<sup>18</sup>.**

Quel rapport souhaitez-vous passer ? Puisque la communication passe bien, nous passons à la 5G.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**\* Raportu n° 318 : Urganizazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica**

**\* Rapport n° 318 : Organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse**

### **Le Président SIMEONI**

Sur ce que rapport, je rappelle, le 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse, sur un rapport du Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, a approuvé par délibération le principe d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en Corse.

Cette délibération n'avait pas pour objectif de s'opposer par principe au déploiement de cette technologie, mais de prendre en compte un certain nombre d'incertitudes scientifiques et d'inquiétudes et réserves exprimées par de nombreux acteurs et de nombreux citoyens.

Cette délibération a bien sûr été transmise aux différents opérateurs en leur demandant de bien vouloir s'y conformer, de suspendre le déploiement de cette technologie dans l'attente de cette concertation. Vous savez que c'était une demande qui a été développée par d'autres assemblées délibérantes en France et en Europe.

Quelques mois ont passé, nous nous sommes rendu compte cet été, à la lecture de plusieurs articles de presse, que certains opérateurs se félicitaient d'avoir déployé dans les villes la technologie 5G, ce qui constitue manifestement une entorse et un non-respect de la délibération de notre Assemblée. A mon avis, à notre avis, cette situation pose à la fois des problèmes de principe et des problèmes de fond qu'il convient de purger.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 21/162 AC

Sur les problèmes de principe, je rappelle que l'Assemblée de Corse, c'est en tout cas notre vision, est la garante, la dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Une délibération de l'Assemblée de Corse, indépendamment de ce que nous pensons être l'institution, est faite pour être appliquée et être respectée. Et au terme des textes, le Président du Conseil exécutif est chargé de veiller à l'exécution, à l'application et au respect des délibérations de l'Assemblée de Corse. Ça, c'est le premier point.

Au visa de ces textes, j'ai donc écrit aux opérateurs pour leur dire que je considérais qu'il était anormal qu'ils aient procédé au déploiement de cette technologie nonobstant la délibération de l'Assemblée de Corse. Même si, c'est vrai, quelques mois ont passé, je pense qu'il aurait été de meilleure politique que de prendre attache avec notre collectivité pour voir selon quelles modalités pouvaient s'organiser à la fois le respect de la délibération de l'Assemblée de Corse, l'organisation d'un débat citoyen qui était prévu et ensuite, les décisions à prendre. Puisque je le répète, une fois encore, il ne s'agit pas de ralentir ou d'opposer des manœuvres dilatoires à un éventuel déploiement, il s'agit simplement de créer les conditions du débat pour que les élus que nous sommes, et au-delà des élus, les citoyens puissent se positionner en connaissance de cause sur un sujet qui est quand même un sujet technique.

Je ne rentre pas ici dans le débat entre les forces et les faiblesses, ou inconvénients, de la 5G. Vous savez que, d'un côté, ceux qui sont les tenants de cette technologie considèrent qu'elle permet bien sûr une amélioration de tous les services numériques, avec un fort potentiel dans tous les domaines, qu'elle vise à remplacer les technologies précédentes, qu'elle est sans impact prouvé sur la santé, etc., etc.

De façon générale, la problématique de la réduction et de la disparition de la fracture numérique en Corse est un problème majeur. Nous nous engageons par ailleurs, donc il est évident que nous avons aussi, pour cette technologie, un regard qui est le regard de dirigeants ou de responsables politiques qui souhaitent que leur territoire et leur île soient, bien sûr, desservis convenablement en matière de nouvelles technologies. Ça, c'est pour les forces.

Pour les faiblesses, il y a quand même derrière ce déploiement de la 5G, d'abord des questions sanitaires, même s'il y a eu un rapport de l'ANSES, il ne répond pas, me semble-t-il, à toutes les questions.

Il y a une question sur les technologies qui sont mobilisées et l'emploi d'un certain nombre de matériaux qui vont à l'encontre des logiques de développement durable.

Puis il y a une question plus fondamentale, existentielle : est-ce que le progrès consiste-il à faire tout ce qu'il est techniquement possible de faire ? Ou faut-il réfléchir à d'autres façons de penser les relations entre les femmes et les hommes, les sociétés, etc., etc.

Donc, ce sont à mon avis des débats dont on ne peut pas faire l'économie, a fortiori à un moment où on s'interroge collectivement sur le modèle de société que nous voulons, y compris après la crise COVID.

Puis, au-delà de ces questions, qui sont quand même des questions globales mais qui se posent aussi en Corse, on a, nous, me semble-t-il, dans le cadre de ce débat citoyen, des questions plus directes à poser.

Moi, j'ai entendu les opérateurs, et j'y reviendrai, nous dire que la 5G allait permettre de limiter en partie les nombreux inconvénients que nous connaissons, notamment dans le domaine de la téléphonie. Mais, il n'empêche que pour l'instant, et sous votre contrôle, malgré nos nombreuses sollicitations, premièrement, nous n'avons pas réussi à avoir d'explications claires sur la dégradation des réseaux en matière de téléphonie cellulaire. Quels que soient les opérateurs, nous continuons à avoir de très gros problèmes en été, bien sûr, mais même en hiver. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, nous nous sommes engagés dans le « New Deal Mobile » pour avoir une meilleure couverture. La Collectivité de Corse s'engage pour identifier, en concertation avec les maires, les zones blanches et de ce côté-là, nous n'avons pas toujours les réponses que nous espérons des opérateurs.

Donc, je considère que nous pouvons légitimement, en amont du déploiement de cette nouvelle technologie, créer les conditions d'un véritable échange pour que nous puissions directement, avec la Fédération française des opérateurs ou avec les opérateurs eux-mêmes, poser les questions que nous avons déjà posées sans avoir eu de réponses.

Donc, il y a la fois un problème de principe, bien sûr, mais également un problème de respect de la délibération de l'Assemblée de Corse. Puis, au-delà, le problème est de savoir ce qu'est le meilleur choix.

Là-aussi, l'honnêteté intellectuelle me commande de dire qu'en amont de cette session, bien sûr, j'avais écrit et puis ensuite j'ai pris attache avec les différents opérateurs. Je leur ai dit, soit directement, soit par l'entremise de la direction du numérique, que nous n'étions pas là pour crier haro sur le baudet ou pour être dans un bras de fer stérile avec les opérateurs de téléphonie mobile. Mais que, premièrement,

une délibération de l'Assemblée de Corse doit être respectée. Deuxièmement, nous avons droit à cette consultation citoyenne et nous souhaitons que, dans le cadre de cette consultation citoyenne, les opérateurs nous donnent des réponses que pour l'instant nous n'avons pas réussi à obtenir.

Alors, j'ai eu un certain nombre de réponses, notamment une réponse écrite de l'opérateur historique, Orange, qui est arrivée hier et que je vous lis dans ses grandes lignes. C'est une présentation de la démarche d'Orange, vis-à-vis de la 5G. Je vous donne les points essentiels :

Premièrement, Orange fait remarquer que, suite à la demande d'un moratoire, Orange a très fortement ralenti ses opérations de déploiement ; qu'il y a eu une intense concertation avec de nombreux élus de Corse, ainsi que les associations. Je ne sais pas, je l'apprends, mais tant mieux... Orange considère que le rapport de l'ANSES répond à une grande partie des questions posées dans le rapport et par le moratoire. Et ensuite, argument technique : afin d'assurer le meilleur fonctionnement du réseau dans les zones denses, donc dans les villes, il était majeur d'ouvrir la 5G sur les quatre villes principales de Corse avant l'arrivée des touristes, pour décharger la 4G et ne pas pénaliser les Corses. Orange est l'opérateur qui a le plus fort trafic en été.

Puis à côté de cela, Orange fait remarquer qu'il y a eu une course au déploiement entre les différents opérateurs et que les autres opérateurs, je vais les citer aussi, Free, Bouygues Telecom et SFR, ont déployé eux-mêmes un certain nombre de sites.

Techniquement : 90 sites pour SFR et Bouygues Telecom ; 77 pour Free ; contre 17 seulement pour Orange.

Dont acte, tout le monde a déployé, vous comprendrez que ce n'est pas pour me faire plaisir. Ils ont déployé, j'en prends acte, mais je considère qu'ils n'avaient pas à déployer dans l'attente de la consultation qui avait été demandée par l'Assemblée de Corse.

Au-delà de ce constat, ce que je retiens, c'est que l'opérateur Orange s'est donné le mal d'écrire. Il dit aussi que, dans l'attente de la consultation citoyenne, si l'Assemblée de Corse devait décider de voter son principe, Orange ne déploiera pas. Etant précisé que, vous l'avez vu, je propose que cette consultation s'organise de façon rapide, pour que nous puissions prendre une décision là-aussi rapide. Il ne s'agit pas de rester dans l'expectative longtemps. Il s'agit de créer les conditions du débat démocratique.

Je termine en disant que, dans le rapport, vous l'aurez noté, le Conseil exécutif propose des modalités d'organisation, mais que ce n'est qu'une proposition, ce n'est pas dans la délibération.

Je souhaite en effet que, si l'Assemblée de Corse vote le principe du respect du moratoire et de l'organisation d'une consultation citoyenne, je vous propose que nous définissions ensemble les modalités de cette consultation pour qu'elle soit à la fois efficace et qu'elle nous permette de répondre à toutes les questions, et qu'elles permettent à tous les Corses qui ont des questions à poser de les formuler et d'obtenir les réponses qu'ils sont en droit d'attendre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la CDENAT à ce sujet, je vous en prie.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Mme la Présidente, il y a eu des observations des commissaires sur ce rapport :

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, observant, d'une part, que la vitesse de déploiement de la 5G était quatre fois supérieure à celle de la 4 G, que certaines conclusions formulées par l'ANSES conduisaient à considérer, qu'à quantité égale, la 5G émettait moins d'ondes que la 4 G et serait donc moins nocive, elle s'est interrogée sur la logique qui consiste à lancer un débat citoyen parallèlement à un déploiement qui est en cours et s'effectue de façon accélérée.

En premier lieu, M. Éric FERRARI, *Directeur de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse*, a précisé que le déploiement de la 5G constituait une priorité pour les opérateurs du fait des engagements pris au niveau national.

Rejoignant le constat de Mme MARIOTTI quant aux carences de couverture dans certaines zones, il a pointé la nécessité d'inscrire comme priorité, sur le territoire insulaire, le renforcement de la couverture et la qualité du réseau 4G avant de s'orienter vers le déploiement de la 5G.

Il a rappelé que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), avait été chargée par le Gouvernement de réaliser différentes études sur d'éventuels risques sanitaires et contribuer aussi à mieux informer les populations.



Sur la pertinence de la tenue d'un débat citoyen, il a fait valoir la nécessité d'entamer une concertation avec la population qui permettra de dégager les forces et faiblesses de la technologie 5G et aboutir ainsi à un consensus territorial.

Dans le cas contraire, cela pourrait conduire à de violentes réactions du secteur associatif à l'instar de celles provoquées sur le territoire national.

M. Jean-Michel SAVELLI a estimé, pour sa part, que cette question recouvrait deux aspects. Si le déploiement de cette technologie peut supposer des risques, elle constitue également des enjeux très importants en participant notamment à l'amélioration de la sécurité sanitaire (télémédecine, appels d'urgence) et à la qualité de vie des citoyens.

Sans remettre en cause la tenue d'une concertation sur le territoire insulaire, il a souhaité savoir si des éléments objectifs concluant à l'existence de risques sanitaires spécifiques à la Corse étaient connus.

Au regard de la faiblesse de sa densité, il s'est interrogé sur les risques réels susceptibles d'impacter la Corse, les risques sanitaires étant surtout avérés dans les grandes villes et métropoles où la densité de la population commande des déploiements plus importants. Aussi, il s'est dit favorable à la mise en œuvre d'une démarche de concertation pédagogique ciblant à la fois les risques et les enjeux pour prendre des décisions en connaissance de cause.

Indiquant partager comme beaucoup de personnes la nécessité d'une couverture technologique de puissance supérieure, la présidente Nadine NIVAGGIONI a estimé que cet argument pouvait être controversé. Elle a fait valoir l'intérêt de la tenue d'un débat citoyen sur ce sujet afin de mesurer et évaluer les incidences éventuelles et tenir compte des populations farouchement opposées au déploiement de cette technologie. Elle y voit, en effet, en faisant œuvre de pédagogie, un moyen de valider le déploiement d'une technologie approuvée majoritairement par l'ensemble des Corses.

M. SAVELLI a tenu à préciser qu'il ne s'opposait pas au principe de la mise en œuvre d'une concertation.

Enfin, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité avoir des précisions sur le déroulement de la concertation.

En réponse, M. Éric FERRARI a précisé que, dans un premier temps, une journée de sensibilisation serait organisée afin de rassembler l'ensemble des parties prenantes (maires, associations, opérateurs, ARCEP, ANSES) pour identifier les enjeux

et risques sanitaires potentiels. Cette journée pourra donner lieu à la production de contributions ; à l'issue de cette journée, une phase de recueil des contributions et d'analyse suivra. Enfin, une restitution des conclusions sera programmée d'ici la fin de l'année 2021.

Le Président du Conseil exécutif de Corse a souhaité faire part aux commissaires de quelques précisions concernant ce rapport.

En premier lieu, il a rappelé que ce dernier s'inscrivait dans le respect de la délibération adoptée par l'Assemblée de Corse le 31 juillet 2020 demandant la mise en place d'un moratoire sur le déploiement de la 5G, dans l'objectif de la tenue d'un débat sur le sujet.

Il a rappelé que les modalités d'organisation indiquées dans le rapport pourraient faire l'objet de discussion avec les commissions de développement économiques et du développement social, sous réserve du vote à intervenir.

Sans préjuger des débats et du vote de l'Assemblée de Corse, il s'est dit favorable, y compris en amont de la session, à entamer des discussions pour examiner les modalités d'organisation d'une réflexion partagée, une fois validé le principe par l'Assemblée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (non-inscrite).

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Mme COGNETTI.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Le plus gros avantage de la technologie, c'est qu'elle nous permet d'innover et d'aller de l'avant. Elle s'applique aussi au développement rural que nous attendons.

Alors, on parle de 5G, de 4G, c'est sur toutes les lèvres, mais les différents services semblent se concentrer sur le milieu urbain et non pas rural.

La 5G, c'est vrai, possède un potentiel pour fluidifier les connexions, même dans les zones les plus reculées. C'est encore une technologie au conditionnel pour nos villages ruraux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Josépha GIACOMETTI.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots, effectivement, et c'est rappelé dans le rapport, lors de la demande de moratoire initiée par le Président de l'Assemblée de Corse et adoptée par notre Assemblée, il n'était pas question de s'opposer à une technologie, mais de prendre en compte les incertitudes, les réserves. Et depuis, certaines conclusions ont été rendues.

Demeurent, effectivement, des forces qui étaient déjà pointées de la technologie 5G, mais demeurent aussi de nombreuses faiblesses et pour l'heure, toutes les réserves ne sont pas levées.

Il était effectivement demandé, dans la suite de ce moratoire qui devait marquer l'acte II d'une prise de décision in fine, une concertation citoyenne à laquelle nous sommes aujourd'hui invités à nous prononcer.

Alors, en quelque sorte, la concertation citoyenne devait être la deuxième étape après le moratoire pour pouvoir, en conscience ensuite, se prononcer.

Effectivement, et le Président l'a rappelé dans sa présentation et c'est dit dans le rapport, ce qui nous interpelle au-delà de ça, c'est le mépris avec lequel encore une fois sont traitées les délibérations de l'Assemblée de Corse et qui doit nous interroger. Il n'est pas question de freiner ou de courir après les technologies, mais à un moment donné, il y a une stratégie qui répond à une stratégie d'aménagement du territoire, parce que la stratégie d'aménagement numérique, c'est une stratégie d'aménagement du territoire et de notre île. Et donc, nous devons là-aussi ne pas en être dépossédés et pouvoir, en connaissance de cause, avec l'ensemble des éléments, décider de ce qui doit être mené.

Bien souvent, nous sommes saisis pour avis d'un certain nombre de projets de lois qui peuvent impacter la Corse par l'Etat, au dernier moment, en 15 jours, de manière un peu triviale, on l'a encore vu à la dernière session. Cette fois, ce sont des

opérateurs privés qui commencent à déployer parce qu'ils déploient en réponse à des appels à projets nationaux français, et qu'ils déploient sans prendre en compte les intérêts de la Corse et des Corses, et c'est rappelé ici.

Pourquoi je dis cela ? Cathy COGNETTI, à l'instant, vient d'évoquer les territoires ruraux. Lorsque l'on regarde, et Marie-Thérèse MARIOTTI à la dernière commission évoquait la difficulté que nous pouvons avoir, lorsque nous dépassons, à avoir une conversation suivie et tenue dans le dédale de nos routes. Aujourd'hui, les zones blanches sont légion et lorsque l'on voit où se concentre le déploiement 5G, cela se concentre sur les zones majoritairement urbaines et périurbaines, là où la 4G est déjà présente.

Donc, ça déploie au mépris des délibérations de l'Assemblée de Corse et au mépris, effectivement, d'une stratégie cohérente qui viendrait combler les zones blanches ; engagement pris - è ùn ne simu micca à 5G ! - engagement pris sur la 4G, c'était des engagements des opérateurs : couvrir prioritairement les zones blanches et avoir un déploiement cohérent.

Donc aujourd'hui, un moratoire, on le balaie ; une stratégie qui est celle des couvertures des zones blanches, on le balaie avec, et quand je dis stratégie de couverture des zones blanches, je parle de 4G et parfois même de 3G.

Donc là, je crois qu'il y a vraiment une problématique importante qui doit nous interpeller à tous, Exécutif et Assemblée délibérante.

Parchì sinò, chì femu quì ? A un moment donné, si nous allons courir après les opérateurs, après des décisions qui sont prises ailleurs, il y a une vraie question de fond de la valeur et de la portée de nos délibérations. Ça c'est une chose et de ce qui est fait dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Ensuite, et pour finir, mais le Président a répondu en partie aux questionnements qui étaient les miens, je dis en partie pourquoi ? Parce que je voulais demander exactement comment allait se dérouler cette concertation citoyenne dans ses modalités, qu'allions-nous porter à connaissance des citoyens, des élus, des associations, des syndicats, qu'elle allait être le contenu derrière la question 5G ou pas 5G, parce que la concertation citoyenne est importante, c'est une question qui est socialement vive et il nous faudra la trancher.

Mais pour cela et pour que ça se fasse dans de bonnes conditions, il faut que nous sachions, et vous avez dit que nous le définissions ensemble, ce que nous allons

porter à connaissance, de quelle manière nous allons le porter et comme allons-nous procéder.

Donc là, je conclurai en disant : du coup vous avez ouvert une autre question, vous avez parlé de délai très resserré. Alors dans quelles modalités nous allons pouvoir ensemble, et dans les délais qui sont impartis, définir ce que sera la concertation citoyenne qui devra être suivie finalement d'un acte trois, revenir devant cette Assemblée, pour prendre une décision et statuer car pour l'heure, nous n'en sommes pas encore arrivés là.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Qui souhaite intervenir ? Alors, il y a plusieurs mains qui se sont levées du côté de la droite, vous avez 10 minutes au total. Alors « Un soffiu », sè t'avette sempre un soffiu !

### **M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, j'interviens rapidement pour dire nos questionnements sont légitimes, mais sachez que la Chine a envoyé un satellite pour expérimenter la 6G qui sera mise en place en 2030. La France finance Nokia et une autre entreprise pour la 6G.

Donc, je pense qu'on ne vit pas dans le même espace-temps que les opérateurs. Est-ce que nos interrogations ont une chance d'aboutir ? J'en doute.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Tout aussi rapidement, un avis et deux questions de fond.

Un avis c'est que cette consultation citoyenne ne va pas infléchir le travail initié par les opérateurs, mais comme il y a un engagement de le faire, il faut désormais aller jusqu'au bout.

Et deux questions de fond sur la nature de la consultation. Est-ce que vous garantissez au début de cette consultation, une impartialité ou est-ce que vous faites valoir le positionnement de l'exécutif sur ce sujet ? Première question.

Deuxième question, tout aussi importante, vous sentez-vous liés par l'issue de la consultation citoyenne ? Parce que si on consulte, a priori, j'imagine que c'est pour

tenir compte de cet avis, est-ce qu'on en tient compte comme une expertise qui en vaut d'autres ou est-ce que vous êtes liés par l'issu cette consultation ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Quelques remarques à ce stade, sans alourdir le débat à cette heure-ci.

Je crois que c'était bien le moins que nous puissions faire et que le Conseil exécutif puisse faire face à ce processus de déploiement, je dirai, hâtif et miné par, en fait, un jeu de concurrence très agressif entre opérateurs, que le Conseil exécutif, suite aux délibérations et suite, y compris lié au fait que la Collectivité a des compétences, notamment sur un certain nombre de choses, dont le numérique et notamment la fibre, puisse intervenir pour une concertation et une tentative de régulation, et pour articuler les choses entre les questions d'ordre sanitaire, les questions d'ordre environnemental.

On n'a pas besoin d'avoir attendu la 5G pour comprendre que les questions d'ordre environnemental, sur la localisation des pylônes, sur les matériaux existaient avant. Il y a eu des tas de levers de boucliers dans les communes pour faire enlever des pylônes auparavant.

Donc, il était bien normal, et il est bien normal, même si le processus est lancé, de rappeler un petit peu les opérateurs à leur devoir de discussion, de concertation. Surtout qu'il y a un enjeu, cela a été dit avant moi, mais il est important de le préciser, d'articulation ne serait-ce que dans la technologie ou les technologies que nous accepterions collectivement. Je veux évidemment parler du new deal qui est un contrat qui existe, qui était lui-même proposé par le Gouvernement pour mettre fin à une concurrence qui se basait sur le constat que les opérateurs délaissaient l'investissement en infrastructures pour faire une course au prix qui se concrétisait par un manque de qualité dans le service au niveau français.

Nous avons, nous-mêmes, des attentes sur le new deal qui ne sont pas totalement respectées sur la 4G, pas respectées sur la spécificité de la Corse. Je rappelle que sur les routes secondaires, on ne déploiera le new deal en Corse qu'à concurrence des tronçons qui auront 5 000 véhicules/jour en moyenne toute l'année, c'est-à-dire Bastia-Ponte-Leccia, on oubliera Bastia-Ajaccio, on oubliera certainement Bastia-Porto-Vecchio.

Ça veut dire qu'il va bien falloir se poser la question dans les équipes projets Collectivité/Etat, par quota de pylônes de 4G ou est-ce qu'on va les mettre puisqu'on ne pourra pas le mettre sur les routes, si on les met ailleurs, ou ça, pour les enlever sur les routes ?

Donc, il y aura des trous dans le gruyère, c'est le moins que l'on puisse dire. Et ça, on le sait parce que la spécificité n'est pas prise en compte dans le contrat du new deal, dans le déploiement de la 4G. Donc, ça accentuera la fracture territoriale, évidemment ça fera l'objet d'une déception des Corses qui attendent que les questions de couverture soient réglées, il suffit d'écouter le « Forum » le matin. Ces rendez-vous là, à force de les manquer, nous ne loupons pas simplement le train de la 5G, nous loupons la mise à niveau d'une technologie acceptée pour faire en sorte que les fractures se résolvent et que le développement se fasse.

Donc, ne serait-ce que sous cet angle-là, nous avons besoin d'une concertation avérée forte, d'autant plus que les opérateurs sont déjà venus en discussion des fois dans des instances que nous avons provoquées sur ces questions.

De toute façon, après on peut faire des remarques sur la qualité de la concertation, de savoir comment elle va se dérouler, etc. Mais le fait qu'aujourd'hui, l'Assemblée décide une nouvelle fois solennellement de dire il faut faire respecter parce que la question de la régulation liée à une technologie, de la perspective et des articulations entre ce qui est dit et fait auparavant et l'accélération mortifère sur la 5G, doit être contrôlée par l'instance politique qui a aussi des compétences d'aménagement, d'infrastructures, sur lesquelles ces technologies se greffent, ne serait-ce que sous cet angle-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Pas d'autre intervention ? Je me tourne donc vers le Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bien sûr, citer le rapport du CESEC :

« Le CESEC s'interroge sur les moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour faire appliquer l'interruption de l'installation de la 5G durant la consultation citoyenne ».

Ça c'est la force politique de notre Assemblée. Si nous envoyons le message que la délibération doit être respectée, il faudra, à mon sens, qu'elle soit respectée.

Je vous ai dit qu'Orange avait dit d'ores et déjà qu'il suspendrait si nous décidons la consultation citoyenne, dont acte. Free également. Par contre, la réponse de SFR, qui s'est vu également délégué par Bouygues le soin de développer pour le compte de Bouygues en Corse, la réponse de SFR est beaucoup plus évanescente. Mais je n'ose pas imaginer que ces deux opérateurs puissent aller contre une délibération, puissent aller à nouveau contre une délibération de la Collectivité de Corse.

Donc, pour répondre au CESEC, le moyen que nous avons c'est de rappeler que notre institution, lorsqu'elle prend des délibérations, votre institution lorsqu'elle prend des délibérations, votre Assemblée lorsqu'elle prend des délibérations, qui deviennent donc des délibérations de la Collectivité de Corse, ces délibérations doivent être respectées parce qu'en arrière-plan, c'est vrai, il y a des choix qui sont des choix fondamentaux qui relèvent, y compris de nos compétences. L'aménagement numérique, c'est l'aménagement du territoire, ça été dit, en arrière-plan de l'aménagement numérique, il y a le développement de l'intérieur, il y a les critères qui sont appliqués, etc., etc.

Donc, moi je considère que nous avons notre mot à dire, et je pense que, pour répondre au CESEC, nous devons faire respecter les délibérations de l'Assemblée de Corse.

Le CESEC « constate ces derniers mois, une dégradation de la couverture téléphonique des réseaux 3G et 4G en Corse ».

Là, c'est aussi ce que disent un peu les services de la Collectivité de Corse, le numérique, qui disent, pour faire écho à l'intervention de Jean-Félix ACQUAVIVA. On nous dit, la réponse d'Orange, que la 5G permet de compenser, mais elle permet de compenser où ? Si elle permet de compenser seulement à Bastia, Aiacciu, Purtivechju, les gros bassins de populations, et que l'on reste dans une logique de profit exclusivement, qui continue de délaisser toutes les zones rurales de la Corse et de l'intérieur, de la montagne, ça ne peut pas nous convenir. Il me semble que l'on a notre mot à dire là-dessus.

Troisièmement, « Regrette l'absence de prise en compte du moratoire, se montre favorable aux objectifs affichés par l'organisation d'une concertation citoyenne et considère cette évolution technologique, continue à soulever de nombreuses interrogations ». Et, donc il faut trouver un espace de débats et un point d'équilibre ». Donc, globalement favorable.



Je termine en disant, pour répondre à Jean-Martin, la consultation citoyenne, je pense qu'il faut que nous voyons pour en organiser les modalités. Telle qu'elle est présentée, ce n'est pas un référendum, c'est une consultation citoyenne. Moi, en tant qu' élu de la Corse, je vais aller dans ces échanges avec les questions que j'ai à poser, pour écouter aussi celles qui seront posées par d'autres intervenants.

Et la logique de cela, c'est que lorsque nous aurons été informés pleinement, en tant que citoyens et en tant qu'élus aussi, eh bien nous reviendrons devant l'Assemblée de Corse et nous tirerons les leçons des échanges qui ont eu lieu et nous nous positionnerons, y compris sans doute par un vote. Voilà comment je vois les choses.

Un dernier mot sur le délai. On avait fixé dans le rapport, d'avoir un résultat de consultation avant la fin de l'année. Donc, on est aujourd'hui fin septembre, à supposer que ce rapport puisse être voté ce soir et que l'Assemblée décide de réaffirmer que le moratoire doit être respecté et décide d'organiser la consultation, on se voit rapidement la semaine prochaine pour en définir les modalités, le contenu et puis on l'organise avant la fin de l'année. Je pense que ça peut se faire sans difficulté pour nous permettre d'être en situation de débattre, y compris peut-être à notre dernière session de décembre 2021.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Alors, nous allons mettre au vote ce rapport.

**Le rapport N° 318 est ADOPTE à l'unanimité des votants<sup>19</sup>.**

**Non-participation (17) :** « Un soffiu novu ».

Dernier rapport :

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

\* **Raportu n° 290 : Festa di a Lingua 2021.**

\* **Rapport n° 290 : Fête de la Langue 2021.**

<sup>19</sup> Délibération N° 21/163 AC

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

A festa di a lingua. Finimu incù a nostra lingua.

Allora, ghjusta pè di chì c'hè statu una dumanda da u nostru culleghu, Saveriu LUCIANI, chì su raportu passi da a cummissione permanente à a sessione generale di l'Assemblea di Corsica ; una dumanda ch'hè stata appughjata da u nostru culleghu Petru GHIONGA in cummissione.

Tengu à di chì di modu naturale, di sicura, aghju dettu ch'eru affavore di sta dumanda. Tengu dinò à sottulinea chì l'aviamu scrittu perchè i servizii anu dumandatu, anu fattu a risposta, avete vistu, perchè vulianu ch'ellu passi prima, perchè avia da cummincià u 26, mi pare, u 27 a festa. Dunque, chì l'associi sappianu chì a decizione era dighjà stata pigliata di sustene.

Ma ghjè un piacè pè noi tutti di pudè dibatte d'issu raportu, postu ch'in più, annu scorsu a festa di a lingua hè stata attimpata per via di u Covid.

Dunque, a sapete, un riveneraghju micca à dossu postu ch'elle u raportu ricurente, sapete chè a festa di a lingua, ghjè una riesciuta tamanta, hè stata iniziata à l'epica da Petru è altri è sustinuta da tutti, hà allargate u chjerchju di i susteni d'intervenzione. Hè una festa ch'hà dà principià u 26 di sittembre è chì s'hà da compia per quist'annu l'8 di dicembre, incù a ghjurnata europeu di e lingue è a decesima edizione di Linguimondi, è pò l'8 di dicembre, dà sicura è dinù à a Festa di a Nazione.

Quist'annu sò 40 strutture chì anu rispostu à a chjama à prughjetti pè a Festa di a lingua 2021, 25 associi, 9 cumune, 4 imprese è 2 centri di furmazione, per un bugettu glubale previsiunale di 471 392,33 € è prupunimu di sustene st'azzione à cuncurenza di 343 000 €.

Dunque, u travaglione, una stonda di spartera, una stonda d'allegria per noi tutti, è forza ma ne parleraghju dopu à l'interventi di l'uni è di l'altri, chì cì vole riflette à ricintra appena, per circa à esse più efficace è circa à aiutà meiu à d'altri chì ùn sò micca abbastanza sustinutu indè a so vulintà di sparghja a lingua. Ma lasciaraghju parlà à unipochi di paisani, chì si sentanu un pocu scurdati, ma ùn'hè micca u casu, tengu à assicurà li.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Cì sò i raporti nant'à stu cartularu ? Allora, a cummissione di a cultura.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente. Je vous ferai grâce de vous lire le compte rendu de la commission, puisque nous avons essentiellement parlé de la problématique du passage en CP ou en Assemblée délibérante. Donc, le Président de l'exécutif a répondu aux interrogations.

Donc, la commission a donné un avis favorable, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Dopu c'era tornu un avisu mi pare, di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Ùn partite micca perchè chì dopu v'aghju da fà, dopu u votu, unepoche d'infurmazione.

Qual'hè chi vole intervene nant'à stu raportu ?

**M Pierre GHIONGA**

Vogliu à ringrazià u Presidente di u Cunsigliu esecutivu d'avè accettatu di fà passà stu raportu in Assemblea.

Ùn'hè micca un pezzu di a nostra parte, ci pare impurtante di parlà di a nostra lingua in Assemblea, perchè ghjè unu pilastru maiò di a nostra pulitica chì ghjè spertuta nant'à tutti i banchi di st'Assemblea. Dunque emu dumandatu, è avete accettatà. In più, a Festa di a lingua hè un arnese impurtante di prumuzione è di spannera di sta lingua.

Vogliu salutà u travagliu di u serviziu di a lingua corsa è spergu chì anderemu sempre più aldilà per diffende a nostra lingua.

Vi ringraziu, O sgiò Presidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Quale c'hè, torna chì vole parlà ? Saveriu.

**M. Xavier LUCIANI**

In corsu ci vole à dì « merci » !

Ghjustu à punta, emu dumandatu à u Presidente à ricurda a dumanda. Ci pare logica per noi, pensu ancu per voi, di mette a lingua in core di st'Assemblea.

Per ciò ch'ellu hà ramintatu Petru, u fattu chì à un mumentu datu, simu quì, vi ricordu quantunque unipochi di voti, incù à l'epica nant'à cuufficialità, nant'à u pianu di a lingua. Dunque, mi pare più chè logica, è para à tutti, ma pensu ch'ella sia in core, ancu s'ellu hè in fina di ghjurnata, è chè no simu appena stanchi.

Duie parolle cusì, una per ripeta appena ciò ch'ellu hà dettu Petru, u travagliu l'hà fattu, eiu a dicu perchè l'aghju cunnisciutu, aghju scumbattutu cù elli, u travagliu ch'ella hà fattu a direzzione di a lingua. Mi ricordu ch'annu c'hè statu l'affare di u Covid, è per quessa c'hè statu spiazzata, si passa a logica di veranu è chì avemu sceltu tandu di fà la à parte da u 26 di sittembre, l'avete ricurdata, a ghjurnata europea di e lingue, sinamenta, quessa era un'idea forse appena strana di noi altri, di fà la compie l'8 di dicembre.

U fattu chì sta chì in pochi anni hè passata di a ghjurnata à a settimana, a mizata, è avà dura guasgi u trimestru. Dunque, c'hè quantunque un segnu dighjà di vitalità di l'associi, ancu s'hè per vultà annu, perchè m'arricordu di cuntestu annu, c'era di più soldi, ci vole à parlà cusì, annu c'era di più forze finanziamente, c'era una dumanda appena più forte.

Pensu chì avà, è ne avete parlatu di prima a presentazione, c'hè un bisognu, di rinfurzà forse u travagliu di terrenu, emu parlatu di territoriu, ghjè un'affare chì à mè mi pare più chè utile, mi pare à u mumentu datu ch'ella sia a strada à piglià. Emu parlatu sta mane di u CPER, di u cuntrattu di pianu, sforzu ch'ellu c'hè per l'educazione è dinò, in logica, sè andemu bè, à livellu sucietale, postu chì duppiate u bugettu di u corsu in u cuntrattu di pianu.

Dunque, l'idea serà dinò ch'ellu ci hè assai più forte cù e scole, esiste per esempiu in Corti cù l'azione di a « Rinascità » è in certi lochi, ma dinò cù à un mumentu datu, a sucietà. C'hè pocu imprese, quantunque assuciate à sta festa.

Dunque l'idea serebbe forse à livellu di i territorii d'avè animatore linguistichi, culturali territoriali. Dunque, postu chì tuttu u mondu dumanda avà a pocu pressu, l'impianti di case di i territorii, ci vole ch'ella sia dinò case per a lingua, ancu s'ella sia accantu, stu sforzu hè statu fattu, n'emu parlatu stamane, nant' à a furmazione per i maiò, ch'ellu sia à u livellu di a furmazione o à u livellu di e case di a lingua, chì per avà sò quantunque, diceraghju, una forza per noi è tutti i territorii postu chì quist'annu c'hè una decina di case, ma accant' à què, c'hè stu bisognu d'avè animatori territoriali di a direzione.

Dunque ci vole allargà appena stu travagliu, è rinfurzà a squadra di a direzione di a lingua corsa.

Eccu, ciò chè vulià di è vi ringraziu per avè messu à l'ordine di u ghjornu di l'Assemblea sta festa di a lingua.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Iè, andate puru, signore CAITUCOLI.

**M Paul-Joseph CAITUCOLI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Una bella manifestazione c'hè passatu d'un ghjornu à una settimana, cum'ellu a dicia.

Eiu, vogliu ghjusta ramintà chì a diversità face ricchezza è chì a nostra lingua suttanaccia, un sia micca sminticata, parchi pensu ch'elle impurtante di mantene.

Pà compia spergu chè ciò ch'ellu dicia Lisandru BASSANI, « un ghjornu, ci ghjunghjaremu tutti insemi, chè sta lingua duvintessa a lingua di u pane » è spergu chè d'insù ci aiuterà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Pà di, par cummincià, à ghjà chì à u livellu persunale, ma a sò chè no semu parechji in st'imiciculu, sò assai cuntentu chì una di e prime sessione oghje emu intesu parlà assai corsu, nant'à sugetti chì vanu aldilà di a lingua, perchè pigliemu u versu, eiu u primu, à e volte, ma ci metti in dentru, d'intervena a spessa in lingua corsa nantu à l'affara di a lingua.

Oghje ùn hè micca statu u casu, ghjè una di e prime sessione di a mandatura, à u livellu cullettivu, hà traversatu ogni bancu di st'Assemblea, dunque què ghjè bè assai.

Si po nutà à traversu stu raportu duie affare.

Di poi unipochi di mesi è d'anni, a crescita di i mezi chì so dati à a lingua corsa, tuttu què avà deve insericesi in una pratica di a lingua generale, què si risente, ci vole à pinsà a lingua veramente in modu glubale è dà un sensu. Ma sta festa di a lingua, n'hè a traduzione, una di e prima traduzione, è mostra qualcosa senza avè analisatu u modu precisu, senza fà una suciulugia di tutti quelli chì dumandanu chì avemu torna quì à traversu tutti i cartulari chì sò purtatu, è ne prufitu ancu eiu, pà ringrazià a direzione di a lingua pà u so travagliu di primura, à chì puntu st'affara di a lingua ùn'hè micca cuncentratu nantu à un settore, nant'a una feta d'anni, ma chì traversu tutti l'anni, tutti i settori di a sucetà, è cità maiò.

Avà, ci vola à fà u sforzu d'ingeneria, a dicia Cathy, pà andà u più vicina à i paesi di u rurale, chì ne anu bisognu. Podassi appena più cumplicata per elli, ma si vede bè à traversu à sta festa, ci rallegra veramente a futugrafia ch'ella dà à chì punti sta lingua hè di sicurà è ancu di grazia, hè sempre purtata da a sucetà è sempre bramata di a sucetà.

Dunque, avà, tocca à noi à purtà i nostri sforzi in modu strutturatu pà l'anni à vena.

À ringrazià vi per u raportu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. A parolla hè à Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

In furia fatta, per di vi chì ben'intesa, simu à prò d'issa manifestazione, chì partecipeghja, cume l'aghju dettu stamane, d'una pulitica publica. E una pulitica publica, deve ripusà nantu à trè pilastri :

U scopu : u scopu ghjè di participà à a salvezza è à a mubilisazione in giru à a vulintà di mentene un patrimoniu linguisticu.

Un'ambizione.

I mezi : i mezi, vene di ramintà la Romain, so in crescita. Manca sempre qualcosa è ogni volta chì c'hè cartulare nanta a lingua, cercu di mantene a nostra posizione : manca a logica di a valutazione.

A festa di a lingua, un'hè micca sola, à sensu nostru, un'occasione di fà festa. A festa di a lingua deve entrà ind'è una logica di valutazione, è à un mumentu datu, mettime assai mezi, emu a ragiò, pensemu ch'è avemu a ragiò di mette assai mezi nanta a lingua. Ma à un mumentu datu, ci vole chè siamu capace di misurà l'effetti di sti mezi chì no mettimi nanta a lingua, è so chì manca à sensu nostru, micca à su cartularu, ma per fà più largu, à a logica di e nostre pulitiche pubbliche in direzione di a lingua.

Je profite aussi, M. le Président, en marge de ce dossier, de vous formuler une demande quant aux délégations, je disais en aparté dans le couloir, avec certains de vos conseillers exécutifs, nous avons identifié parmi vos conseillers exécutifs, celles et ceux qui sont en charge d'un office ou d'une agence, nous avons du mal à mesurer où manifestement il semblerait que la langue corse reste dans le domaine des délégations que vous n'avez pas faites, que vous conservez. Est-ce que dans les jours, indépendamment de l'organigramme, vous pouvez nous indiquer quelles sont les délégations qui s'attachent aux visages, nouveaux pour certains, et d'autres que vous avez effectué en direction de vos collègues du Conseil exécutif ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci sò altre dumande ? No, Presidente vi passu a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Simu tutti d'accunsentu per allegraci di sta stonda prediletta ch'ella riprisenteghja a festa di a lingua.

Hè stata detta da d'altri eletti, dunque à vogliu ripette per contu meiu, di sicuru ringrazià a direzione di a lingua corsa, u direttore, ch'un hè più quì, pè u so travagliu tamantu è u so impegnu. Hè vera chì in più di a cumpetenza, c'hè ancu a passione è dunque si travaglia megliu indè ste cundizione.

À ringrazià vi pè tuttu ciò chè vo fate cù e vostre squadre.

Alors, sur les délégations il y aura, bien sûr, les arrêtés de délégations vous seront communiqués.

Sur la question de la langue corse, pour l'instant, elle n'a pas fait l'objet d'une délégation, je vous explique pourquoi. La langue corse fait partie des sujets stratégiques sur lesquels je souhaiterais qu'ensemble nous définissions une nouvelle manière de travailler, pour essayer de faire mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à aujourd'hui. A mon avis, ça passe sans doute par une réflexion croisée que peut faire le Conseil exécutif, que peut faire l'Assemblée de Corse. Comment peut-on mieux faire travailler l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif dans ce domaine stratégique ? Comment mieux travailler avec les acteurs de terrain ? Quelle véritable stratégie, au-delà des thèmes qui sont les nôtres et sur lesquels nous avons travaillé ?

On a parlé ce matin de renforcer au plan social et sociétal la place de la langue et l'usage de la langue. Je crois que ça doit être un de nos objectifs prioritaires en ce début de mandature. Je souhaite pouvoir en parler avec mes conseillers exécutifs de façon transversale, on a parlé de transversalité, je crois que la langue corse elle est par définition le sujet transversal. Tout à l'heure, il y a eu la présentation d'Alex VINCIGUERRA, l'économie, l'environnement, la jeunesse, la formation, la culture bien évidemment.

Donc, voilà la raison pour laquelle, pour l'instant, il n'y a pas eu de délégation de ce côté-là, c'est simplement pour nous donner les moyens, y compris en termes de fonctionnement, de marquer l'importance qu'a pour nous la politique linguistique. Donc, ça c'est pour vous répondre.

Deuxièmement, sur les améliorations à apporter, c'est vrai qu'on est montés en budget, on est montés en rayonnement. Ce rayonnement n'atteint pas encore un certain nombre d'associations, de petites communes, etc., qui voudraient peut-être se positionner, sans doute repenser la forme de nos appels à projets.

Troisième réflexion qui est en cours et que nous partagerons avec vous, est-ce qu'il ne faut pas recentrer, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, notamment par exemple autour d'une thématique donnée, pour donner plus de lisibilité aux opérations qui vont être financées ? Inciter les acteurs à mutualiser leur action, par exemple autour d'une thématique pour avoir une sorte de filière qui se crée ou autour d'un territoire pour que les petits puissent s'agréger aux acteurs plus puissants ? S'appuyer aussi sur l'expérience de la case di a lingua chì esiste oghje et qui nous permettent d'avoir un enracinement territorial ? S'appuyer aussi sur la variété des parlés dans notre langue, et on sait qu'on est attachés particulièrement à ce que toute cette variété soit mise en valeur, soit préservée et transmise. Et, une politique d'évaluation



aussi, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, là comme ailleurs, je crois qu'il faut qu'on se donne des résultats.

Ça fait partie des enjeux, y compris sur le CPER, le plan de formation premier degré qui a été mis en place, on a les plus grandes difficultés, y compris dans le dialogue avec le rectorat, à avoir une vraie évaluation. On ne peut pas se contenter simplement de données quantitatives, l'augmentation du budget, l'augmentation des associations. Ce qui compte c'est la qualitatif. Est-ce que ce que nous faisons contribue à redonner à notre langue son dynamisme, son caractère d'instrument naturel pour un nombre toujours plus croissant de Corses ? Est-ce que notre langue est un facteur aujourd'hui d'ouverture sur le monde, d'enrichissement, d'accès à l'emploi ? Est-ce que notre langue représente une véritable plus-value pour toutes celles et tous ceux qui vivent ici ou ailleurs ?

C'est à l'aune aussi de ces objectifs-là que nous devons essayer de construire une grille d'évaluation de la politique linguistique que nous mettons en œuvre. C'est le travail que je propose de mener ensemble dans les semaines et dans les mois à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

A ringrazià vi. Dunque aghju à fà vutà nant'à stu cartularu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un votu micca ?

Tuttu u mondu ghjè à prò.

**Le rapport N° 290, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité<sup>20</sup>.**

A ringrazià vi. V'aghju da fà parte d'unepoche d'infurmazione, l'aghju dighjà dettu, ma hè megliu à ripete.

Dumane matine à 9 ore, c'hè una conferenza di stampa per l'Assemblea di a Giuventù. Allora quelli chì sò stati numati per a ghjuria di a scelta di a mità guasgi di l'Assemblea di a Giuventù, so invitati à vene s'elli volenu.

Vi ramentu e persone qual'hè sò :

Per « Fa Populu Inseme » : Danielle ANTONINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Petr'Antone FILIPPI, Don-Joseph LUCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 21/164 AC

Per « Un Soffiu Novu » : Didier BICCHIERAY, Christelle COMBETTE, Jean-Michel SAVELLI et Charlotte TERRIGHI.

Per « Avanzemu » : Julia TIBERI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Per « Core in Fronte » : Marie-Claude BRANCA.

Què ghjè à 9 ore.

Dopu, à partesi di 9 ore 30, ci sò unepoche di cummissione. Nurmamente, avete ricevutu un messaghju, ci sò unepoche di cummissione tematiche ch'anu una reunione per sceglie u so scagnu.

Si cummencia à 9 ore 30 per a cummissione di u cuntrollu.

Dopu c'hè a cummissione di l'affare europei internaziunale à 10 h.

A 10 ore 15, quella di l'evoluzione statutare di a Corsica.

Eppò dopu à 11 ore 30, quella di e pulitiche di a salute.

È tutte què hè sott'à a presidenza di u Signore PANZANI.

Dopu, ci n'hè un'antra à 11 ore, c'hè quella di e cumpetenze legislative è reglimentarie, è sott'à a presidenza di Marie-Anne PIERI.

Eppò dopu sott'à a presidenza di Pierre POLI, ci n'hè una nant'à e prublematiche di a viulenza à 14 ore, simu d'accordu ?

Dunque, simu chjari nant'à e cummissione.

Dopu, ùn partite micca, à 10 ore, listessu tempu, ci hà da esse una reunione, ùn so micca cume si dice « la questure », « a questura », sott'à a presidenza di Hyacinthe VANNI chì cunnosce bè tuttu què.

À listessu tempu, certi di noi andemu à u Cungressu di i merri, simu invitati. Ci sò ghjente qui, chì so merri è chì ci anu da andà dà sicura, eiu, u Presidente di l'Esecutivu è dopu emu à principià à 2 ore, d'accordu ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A 3 ore ! Scusatemi, dumane avete previstu, ùn'interessa micca u Cunsigliu esecutivu, ma se voi avete previstu d'eleghje e cummissione, ci vularia à esse sicuri chè l'eletti sò qui.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Di tutta manere ùn pudemi micca fà altrimenti, dumane matine ci sò e cummissione è ci anu à esse pricure in cummissione, l'anu prevista, l'assistante l'anu prevista.

Dunque, cumincemu à 3 ore, ci arrestanu trè cartulari, mi pare. Eppò emu e muzione, eppò forse sicuramentu torna una o duie discussione ?

Va bè 3 ore ? Femu cusì !

A ringrazià vi è bona sera !

**La séance est suspendue à 20h50.**

## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>ND</sup>A SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
RIUNIONE DI U 30 DI SETTEMBRE E DI U  
1<sup>MA</sup> D'UTTOBRE DI U 2021  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
(2<sup>ÈME</sup> JOURNEE)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
30 SETTEMBRE è 1mu OTTOBRE DI U 2021  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**SOMMAIRE 2<sup>ème</sup> JOURNEE – VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021**

**La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.** 8

**Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI**

**Appel nominal des conseillers** 8

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n<sup>u</sup> 319 : Raportu rilativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale**

**Rapport n° 319 : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 8

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/034) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 20

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 22

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	22
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	41
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	43
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Le Président Gilles SIMEONI	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Louis POZZO DI BORGO	
<b>Suspension de la séance à 17h35</b>	52
Réunion de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (un représentant par groupe pour la CF)	
<b>Reprise de la séance à 18H00</b>	52

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 324 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni**

**Rapport n° 324 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 52

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations prévues dans ce rapport et des modifications opérées sur d'anciennes délibérations** 66

**Suspension de la séance à 18h35**

**Reprise de la séance à 19h30** 66

**Rapport n<sup>u</sup> 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 66

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse** 68

**Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse**

Le Président Gilles SIMEONI 69

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 69

**Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité** 69

**MUZIONE / MOTIONS**

**N° 2021/O2/033** déposée par les groupes « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » et « Fà populu in seme » : **Station thermale de Petrapola (motion substitutive à la motion n° 2021/O2/024 suite à son examen par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, réunie le jeudi 30 septembre 2021)**

**Motion à laquelle s'associent les groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte »** 70

Présentation de la motion substitutive par Mme Marie-Anne PIERI 70

<b>Prise(s) de parole :</b>	70
Mme Marie-Anne PIERI	
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	74
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	74
<b>La motion est ADOPTÉE à l'unanimité</b>	76
N° 2021/O2/029 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien de la proposition de loi relative au gel des matchs le 5 mai	
Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	76
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	
<b>La motion est ADOPTÉE à l'unanimité</b>	78
N° 2021/O2/028 déposée par M. Joseph SAVELLI du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement	
Présentation de la motion par M. Joseph SAVELLI	78
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	80
<b>La motion est ADOPTÉE à l'unanimité</b>	80
N° 2021/O2/030 déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968	
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	81
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	82
<b>La motion est ADOPTÉE à l'unanimité</b>	83



**N° 2021/O2/026** déposée par le groupe « Avanzemu » : U Corsu : **a lingua di tutti, una lingua per tutti**

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI 83

**Prise(s) de parole :** 85

Le Président Gilles SIMEONI

M. Saveriu LUCIANI

Le Président Gilles SIMEONI

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité** 86

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 319 : Raportu rilativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale**

**Rapport n° 319 : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 86

**Prise(s) de parole :** 86

Mme Nadine NIVAGGIONI présente les avis et les votes de la CDENATE sur les 7 amendements 87

Le Président Gilles SIMEONI 87

**Examen des amendements** 88

**Explications de vote** 94

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Louis POZZO DI BORGO

Le Président Gilles SIMEONI 97

**Vote sur le rapport amendé :**

**38 voix POUR :** « Fà populu in seme » (32) + « Core in Fronte » (6)

**24 Non-Participations :** « Avanzemu » (8) + « Un Soffiu novu » (16)

**1 Absente :** Mme Charlotte TERRIGHI (Un Soffiu novu)

**Rapport, ainsi amendé, ADOPTÉ à l'unanimité des votants**

101

**La séance est levée à 21h00**

**La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute à tutti ! Emu da ripiglià i nostri dibatitti.

*M. Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Il nous reste un dossier important concernant le prix des carburants. Nous avons également le résultat de la désignation des bureaux dans les diverses commissions thématiques, sur lesquelles vous avez travaillé ce matin. Et nous avons la désignation également dans les organismes extérieurs à la Collectivité. Et enfin, nous avons les motions.

On va demander peut-être à ce que l'on fasse moins de bruit à l'extérieur. Merci.

Donc, je tourne vers l'exécutif, M. le Président de l'exécutif, est-ce que vous voulez débiter par le rapport sur le prix des carburants ? Très bien, vous avez la parole.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

\* **Raportu n° 319** : Raportu rilativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale.

\* **Rapport n° 319** : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Mmes et MM. les élus de l'Assemblée de Corse, chers collègues, chers amis, donc présentation de ce rapport.

Rapport intermédiaire bien sûr, puisqu'il vise, à titre principal, à solliciter l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse, le Gouvernement, les acteurs de la filière, pour réussir à trouver enfin une solution pérenne à une question identifiée et perçue comme essentielle, la question de la cherté du coût du carburant en Corse, coût ou plutôt surcoût du carburant en Corse par rapport à la moyenne nationale française qui est aujourd'hui objectivé, ce surcoût, et qui pénalise d'autant plus les Corses, qu'il s'inscrit dans un contexte global de crise économique, d'une part, d'autre part de précarité plus importante en Corse qu'ailleurs et enfin dans un contexte général où les modes de déplacements alternatifs aux véhicules individuels, sont moins développés que sur les territoires continentaux. Un dernier critère impactant d'autant plus les Corses, que, vous le savez, nous sommes une île montagne et que beaucoup de personnes continuent de vivre, et quelquefois de travailler dans des endroits où il n'y a pas de modes de déplacement en commun.

Alors, je disais un rapport intermédiaire, mais un rapport qui s'inscrit aussi dans une histoire à la fois longue et récente. Une histoire longue, la dérégulation des prix du carburant remonte à 1986. La première fois que l'Assemblée de Corse s'est saisie du problème de la cherté du carburant en Corse et a produit une délibération, c'est en 1987.

1987-2021 : 34 ans. 34 ans sans que nous ne trouvions de solutions satisfaisantes, cela démontre au moins que le problème est certainement complexe, car s'il avait été simple, je ne doute pas qu'il aurait été réglé avant.

1987 donc, et depuis lors à intervalles récurrents, mandature après mandature, eh bien l'Assemblée de Corse, les élus de la Corse se sont penchés sur ces problèmes sans parvenir, jusqu'à aujourd'hui, à proposer des solutions efficaces. Nous souhaitons collectivement réussir à trouver ces solutions et les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Sur le chemin de l'identification des solutions et le cadre du travail restant à mener, je pense nous avons beaucoup avancé, notamment depuis la crise dite des « gilets jaunes », je parlais de l'histoire longue. L'histoire récente, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase du malaise économique et social au niveau français, au moment de la crise des gilets jaunes puisque c'est l'augmentation à la pompe du prix du carburant sur le continent, pour le coup, aussi qui a conduit à cristalliser les difficultés économiques et sociales et qui a débouché sur cette crise majeure.

Cette crise majeure, elle a eu lieu à titre principal en France, également dans quelques pays européens, mais avec moins d'intensité, et elle a aussi, bien sûr, touché la Corse. La Collectivité de Corse a choisi d'apporter une forme de réponse, ou des formes de réponses, qui n'ont pas été expérimentées ailleurs.

J'ai proposé à l'époque au Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, et au Président du CESEC, Paul SCAGLIA, que nous instituions ensemble une conférence sociale réunissant les élus de la Corse, l'Etat, qui était invité même s'il a choisi de ne pas venir, élus du Conseil exécutif, élus de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, les acteurs des filières concernées, l'ensemble des protagonistes, les collectifs citoyens, notamment les collectifs dits de « gilets jaunes ».

Nous avons identifié deux thématiques principales à essayer de traiter dans le cadre de la crise de l'époque, à savoir d'une part le prix des denrées de première nécessité et de l'autre, le prix du carburant routier. Donc, nous avons créé deux groupes de travail auxquels ont participé celles et ceux qui ont choisi de le faire. Je laisse de côté, après l'avoir rappelé pour mémoire, le groupe de travail consacré au prix des produits de première nécessité, qui a débouché sur une charte qui a permis d'identifier un panier composé de plus de 200 produits dont le prix est désormais aligné sur la moyenne la plus basse des prix constatés dans des grandes ou moyennes surfaces de niveau équivalent sur le continent.

Et puis, nous avons travaillé sur le problème des carburants avec, comme je l'ai dit, également les acteurs citoyens et y compris, outre les « gilets jaunes », le collectif contre la cherté du carburant en Corse, dont je salue le représentant qui est aujourd'hui présent dans la tribune.

Nous avons travaillé. La Collectivité de Corse a sollicité l'intervention d'une AMO pour essayer d'y voir le plus clair possible dans une structure d'approvisionnement et de distribution qui est complexe, et une matière, elle-même, extrêmement technique, fluctuante ne serait-ce que parce que les prix de la matière première fluctuent tous les jours et que le marché de la distribution du carburant en Corse est beaucoup plus complexe et comporte plus de strates que cela n'est le cas sur les continent.

A côté de ces travaux il y a eu également, et je tiens à le rappeler, une intervention de l'Etat, non pas au sein de la conférence sociale, mais à travers trois rapports. Premier rapport, celui de l'inspection générale des finances en octobre 2018, en amont de la crise de « gilets jaunes ». Deuxième rapport, sur saisine de la préfète de Corse de l'époque, un rapport de l'autorité de la concurrence qui a été restitué en novembre 2020 et également, il faut le rappeler parce qu'on a tendance à l'oublier, un rapport confié à la direction générale de la concurrence et des fraudes, là encore, sur saisine de la préfète de Corse, et un rapport demandant à cette direction qui a tous les pouvoirs d'investigation, de rechercher si oui ou non, il y avait des mécanismes de surprofit, et notamment de surprofit illicite à toutes les étapes de la chaîne.

Je rappelle l'existence de ce troisième rapport parce que ce rapport a été restitué. Il a été restitué il y a plus d'un an et demi, et nous en avons demandé la communication à l'Assemblée de Corse, bien sûr, mais également au public et aux corses en général. Nous l'avons demandé d'abord par courrier, je l'ai fait à deux reprises, et puis il y a même eu une délibération de l'Assemblée de Corse qui a réitéré cette demande officiellement. Pour l'instant, ce rapport n'a pas été rendu public et je pense qu'il conviendrait que cela soit le cas.

Donc, nous avons aujourd'hui une vision sans doute pas définitive, sans doute pas complète, mais en tout cas beaucoup plus précise de la situation concernant les écarts de prix et concernant les raisons des écarts de prix.

Sur les écarts de prix, ils sont aujourd'hui objectivités, ils sont en moyenne de plus 6,7 % pour le gazole, autrement dit environ 1,5 centime par litre supplémentaire en Corse, et 5,3 % pour le sans-plomb 95, mais comme le carburant est plus cher, ça fait un différentiel plus important, 2,9 centimes d'euro par litre en plus en Corse. Donc, un différentiel de prix qui est objectivé et qui aujourd'hui n'est plus contesté.

Et puis, une deuxième difficulté propre à la Corse, c'est que les biocarburants bénéficient d'une fiscalité incitative. Donc le consommateur moyen du continent qui se dirige vers le biocarburant, profite à la pompe d'une fiscalité moins lourde - je rappelle que la fiscalité du carburant représente plus de 40 % du prix total du produit à la pompe - le consommateur continental peut bénéficier d'un biocarburant qui lui permet donc de bénéficier d'un prix inférieur, puisque la fiscalité plus avantageuse est répercutée sur le prix à la pompe, mais que cette possibilité n'existe pas en Corse, parce qu'il n'est possible de se livrer, vu le fait de l'insularité notamment, à la manipulation technique et chimique qui conduit à produire du biocarburant. Donc, on n'a pas de biocarburant en Corse et on a un prix qui est objectivement plus cher.

Deuxième question : pourquoi ce prix est-il objectivement plus cher ? Comment se fait-il qu'à partir d'une matière première qui est, sur le territoire français, au même prix pour l'ensemble de l'acquéreur initial, comment se fait-il qu'on retrouve ce produit plus cher de 5 à 7 %, à la pompe en Corse ? Ça a conduit à s'interroger sur le mécanisme de formation des prix et à chercher à identifier à chaque chaîne de la formation des prix, s'il existe des raisons de surcoûts, et si ces surcoûts existent, à quoi sont-ils dus ? Sont-ils dus par exemple, à ce qu'il est convenu d'appeler des surprofits ? Autrement dit, certains opérateurs prennent-ils une marge supérieure à la marge normale pratiquée dans la même situation par un opérateur sur le continent ? Existe-t-il des surmarges et des surprofits ? Première question.

Deuxième question : existe-t-il des éléments objectifs autres que les surprofits, qui expliquent une éventuelle augmentation du prix ? Et ces éléments objectifs peuvent procéder de plusieurs facteurs dont nous parleront tout à l'heure.

Enfin, dernière remarque, le surcoût constaté à la pompe, peut aussi provenir d'une combinaison de ces deux catégories de facteurs, c'est-à-dire à la fois un ou des surprofits auxquels s'ajouteraient des contraintes objectives identifiées.

Alors, une fois qu'on a posé ce cadre méthodologique, nous avons identifié l'ensemble de la chaîne et nous avons essayé de travailler avec notre AMO, bien sûr, dans le cadre des échanges avec les acteurs de la filière dont il faut souligner qu'ils ont participé aux travaux de la conférence sociale, ils auraient pu ne pas venir, ils l'ont fait, ils l'ont tous fait, et je tiens à les en remercier.

Et puis, nous avons aussi les rapports, et notamment le rapport de l'autorité de la concurrence. Je ne vais pas revenir sur une structure, que vous connaissez, d'approvisionnement et de distribution, mais je voudrais insister sur les éléments qui me paraissent être essentiels.

D'abord dire que tout le carburant routier qui arrive en Corse, vient de Fos, il n'y a pas de carburants qui viennent d'ailleurs, on ne s'approvisionne pas en Sardaigne, on en s'approvisionne pas en Italie, etc. La structure aujourd'hui est celle-là.

On nous explique qu'il y a une partie de contraintes techniques et réglementaires, il y a aussi un approvisionnement unique qui découle de la structuration en aval du marché. Autrement dit, je prends un exemple, on pourrait imaginer une fois la contrainte technique de l'équivalence entre du carburant venant de France et du carburant venant d'Italie, une fois cette équivalence trouvée au plan technique, on pourrait très bien imaginer que, par exemple, les distributeurs corses s'organisent pour faire venir du carburant du continent à un prix inférieur éventuellement que celui du carburant venant de Fos. Sauf que l'organisation du marché aujourd'hui ne permet pas cela et que l'organisation du marché, c'est le premier niveau, c'est qu'entre le moment où le carburant part de Fos et le moment où il arrive dans les unités de stockage en Corse, et où il est stocké en Corse, dans deux dépôts, un à Bastia et un à Ajaccio, il y a une situation qui est une situation de monopole, qui n'existait pas avant, et qui s'est construite progressivement à travers d'abord une prise de participation du groupe « RUBIS », qui est ensuite devenu majoritaire, qui est aujourd'hui majoritaire et en situation de monopole dans la coordination des approvisionnements de l'ensemble des carburants vers les dépôts pétroliers pour tous les opérateurs pétroliers confondus. Ca n'est pas un jugement de valeur, ce n'est pas un procès d'intention, c'est une constatation et cette constatation, et je me tourne vers certains élus avec lesquels j'ai discuté, et je m'adresse

aussi aux Corses, elle ne vaut pas acceptation de cette situation de la part du Conseil exécutif.

Nous constatons cette situation de monopole et nous disons immédiatement qu'une situation de monopole dans un domaine stratégique pour une situation insulaire est une situation potentiellement dangereuse, que le risque soit réalisé ou pas, qu'il y ait des surprofits ou qu'il n'y en ait pas, la situation de monopole dans l'approvisionnement des carburants est une situation, je le dis très clairement, comme ça ce problème sera purgé, qui ne nous convient pas politiquement et économiquement.

Une fois que j'ai précisé cela, que dis-je dans notre rapport ? Je dis la chose suivante : je dis qu'au moment où nous parlons, l'Autorité de la Concurrence n'a constaté aucun abus de position dominante, aucune entente illicite, aucun surprofit systématique de la part de « RUBIS » ; Autorité de la concurrence saisie par l'État, qui a également la capacité de s'autosaisir, dès lors que dans le cadre de ses investigations, elle relève des indices qui lui laissent penser qu'un comportement anormal est concrétisé. Donc, cela, l'Autorité de la Concurrence nous a dit dans son rapport « je ne l'ai pas constaté ».

Est-ce que cela veut dire que cela n'est pas arrivé ? Je n'ai pas les moyens de l'affirmer.

Est-ce que cela veut dire que ne cela n'arrivera pas ? Je n'ai pas les moyens de l'affirmer.

Je constate simplement que l'Autorité de la concurrence n'a pas mis en évidence, au moment où nous parlons, des surprofits. Et je pense aussi qu'il est indispensable que nous ayons en main le rapport de la Direction générale de la concurrence et des fraudes, qui a dû nécessairement à la demande du Préfet, et donc du Gouvernement, investiguer de façon précise et détaillée, et qui l'a déjà fait, et qui a remis un rapport il y a plus d'un an, un rapport que nous devrions avoir.

Une fois que j'ai dit cela, je dis dans le rapport et dans la délibération que la situation de monopole ne nous convient pas, premièrement. Deuxièmement, qu'il faut mettre d'ores et déjà en œuvre une mesure qui a été acceptée en son principe par « RUBIS », qui nous l'a écrit et j'avais communiqué cette lettre, qui dit : nous, nous n'avons rien à cacher, nous proposons à l'État et à la Collectivité de Corse d'être censeurs, c'est-à-dire présents à notre conseil d'administration sans droit de vote, mais en ayant accès à l'ensemble des informations et à l'ensemble des comptes qu'ont tous les associés de la structure qui gère aujourd'hui l'approvisionnement.



Je dis que, à mon avis, il faut le faire, non pas pour être des cautions, mais en quelque sorte pour mettre un pied dans la place. Que la Collectivité de Corse soit présente et que l'État soit présent d'ores et déjà pour vérifier ce qu'il se passe au sein de la société, à mon avis, c'est un pas, ce n'est peut-être pas le pas décisif, ce n'est peut-être pas le pas, qui nous convient totalement, mais c'est un premier pas qu'à mon avis il faut faire.

Deuxièmement, et je le dis aussi dans le rapport, je pense qu'il ne faut pas s'accommoder de cette situation de monopole et je propose, dans le cadre des discussions à venir, à l'Assemblée de Corse de réfléchir, avec le Gouvernement notamment, à toutes les formes juridiques qui permettraient de casser ce monopole ; formes juridiques ou formes économiques.

La première forme juridique la plus évidente, elle nous a été suggérée par l'Autorité de la concurrence, ça a été fait dans d'autres domaines, par exemple dans le domaine gazier : c'est de créer une structure d'économie mixte. Lorsqu'il y a un produit qui est un produit stratégique, qu'on a une situation de monopole renforcée ou aggravée par l'insularité, sur le continent, on a déjà mis une structure qui est une structure d'économie mixte pour gérer l'approvisionnement. Je dis que c'est une piste sur laquelle la Collectivité de Corse a travaillé, nous avons sollicité une étude et je dis qu'elle doit être mise à l'étude.

Troisième piste, la propriété éventuelle des installations de stockage. Aujourd'hui, il y a un monopole de ces installations de stockage qui fait que, même les sociétés qui sont associées, doivent acheter le produit à l'entrée : je parle de « TOTAL » qui est actionnaire de « DPLC » ; « DPLC » étant la structure qui gère les deux dépôts pétroliers. « TOTAL » doit acheter en amont de l'entrée dans les dépôts, le carburant qui appartient uniquement à « RUBIS ».

Donc, il y a également la possibilité juridique de réfléchir à une propriété publique ou mixte des infrastructures de stockage. Ces possibilités doivent être investiguées rapidement dans le cadre des discussions dont nous sollicitons l'ouverture.

Indépendamment de cette situation de monopole et des risques avérés ou pas qu'elle génère, l'approvisionnement vers la Corse entraîne aussi incontestablement des surcoûts objectifs.

Deux types de surcoûts pour mémoire ; on pourrait en citer d'autres, mais ils sont visés par l'Autorité de la concurrence :

L'insularité : vous avez une rupture dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le continent, vous partez de Fos, vous allez d'un point continental à un autre point continental. Ici, quand vous partez de Fos, il faut aller au port, charger un bateau, ce bateau vient en Corse, ce bateau se connecte ensuite au dépôt, d'ailleurs selon des modalités différentes puisqu'ici il y a un terminal et que à Lucciana, ce n'est pas le même type d'approvisionnement.

Et puis vous avez également, outre les surcoûts liés à l'insularité, des surcoûts liés à la taille et à la saisonnalité des structures de stockage. Sur le continent, et c'est expliqué aussi dans le rapport de l'Autorité de la concurrence, vous avez des unités de stockage qui vont d'un rapport de 1 à 10 par rapport à la taille de Bastia et d'Ajaccio. Et donc, vous le savez, vous ne pouvez pas faire d'économies d'échelle, comme vous avez des surcoûts qui sont des surcoûts induits.

Donc, ce sont deux éléments qui sont des éléments objectifs.

Si on continue dans la chaîne de distribution, la deuxième différence majeure, c'est que, et on l'a dit, et ça fait partie aussi, je dirais, des surcoûts dont, sur le principe, nous assumons l'existence. Aujourd'hui, on est allés sur le continent vers une forme de distribution au consommateur qui a totalement comprimé les étapes intermédiaires.

Vous avez deux catégories, pratiquement de façon exclusive, de système de distribution : vous avez le premier système qui est une gestion directe par les grandes enseignes pétrolières de leurs stations de distribution, pratiquement toutes automatisées. C'est-à-dire que c'est elles qui gèrent en direct, vous n'avez plus personne, vous n'avez pas de gérant, pas d'employés, etc., vous venez et vous faites l'essence. Et le deuxième système, c'est aujourd'hui la plupart des stations-services sont intégrées dans les grandes surfaces. La vente du carburant est considérée comme un produit d'appel pour la grande surface et donc la marge, sur la vente de carburant, est pratiquement inexistante.

En Corse, nous avons une structure qui est une structure différente. Vous avez, au sortir des deux dépôts pétroliers, les transporteurs, les transporteurs opérateurs, « VITO », « TOTAL », « ESSO » (ESSO étant le groupe FERRANDI) qui vont récupérer tous les jours ce carburant aux dépôts pétroliers et qui vont le livrer dans les 135 stations-service de Corse. Cette existence des transporteurs entre le dépôt et la station-service génère un coût supplémentaire, parce que ces opérateurs prennent une marge bien sûr. Puis, ils amènent le carburant dans les stations-service, et là c'est la grande différence aussi sur l'organisation de la distribution, ce que je vous ai dit, on a aujourd'hui un tissu de 135 stations-services : 86 d'entre elles sont exploitées par des indépendants et un certain nombre sous franchise, et il peut y avoir soit des exploitants

qui sont propriétaires directement de la station-service, soit sous forme de location gérance, et à ce moment-là il y a encore un échelon.

Dernier mot, et nous le savons toutes et tous, deux remarques : il y a bien sûr des stations-service dans le milieu urbain, il y a des stations-service dans le milieu périurbain, et il y a aussi des stations-service notamment dans des régions dites rurales, de montagne, de l'intérieur : station-service du Cap Corse, station-service de l'Alta Rocca, station-service de Petreto, station-service du Niolo... Il est évident que ces exploitants-là sont dans des coûts, et notamment à travers le volume, parce que lorsqu'ils achètent le produit, il y a bien sûr ce qui est appelé des remises arrières, mais des remises qui sont conditionnées par le volume que vous achetez. Plus vous achetez, moins vous payez cher. Quand vous avez une petite station, bien évidemment, les remises, même si on veut vous aider, elles sont moins fortes. Et donc vous avez un prix qui est plus élevé et donc vous le répercutez sur le consommateur final.

La partie monopolistique, j'en ai parlé ; la structure de distribution, nous en avons parlé. Chaque étape a des surcoûts. Tous ces surcoûts sont-ils illégitimes au moment où nous parlons ? Je pense que c'était la mandature précédente, mais c'est pour ça qu'il faut inscrire nos pas dans le travail. Nous nous étions accordés pour dire que nous, nous ne souhaitons pas remettre en cause, si ce n'est de façon progressive et aménagée, le système de détaillant tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Parlons clairement. Nous avons dit ensemble, mais chacun s'exprimera, c'est la position constante du Conseil exécutif, que nous ne sommes pas favorables à ce que le carburant soit vendu dans les grandes et moyennes surfaces comme un produit d'appel, ce qui bien sûr conduirait à diminuer la marge et donc à avoir un prix plus intéressant dans ces quelques dizaines de points de vente, mais qui conduirait à faire couler, pour parler clair, et les détaillants, et les emplois induits par la structure des stations-service.

Donc, nous avons dit : ce système-là, nous voulons le préserver avec quand même une réserve. C'est que notre vision de la recherche d'une diminution du prix du carburant à la pompe, elle doit se concilier aussi avec des projets de moyen et de longs termes qui nous conduisent à vouloir faire émerger des modèles alternatifs. Autrement dit, et pour parler clairement, nous ne sommes pas là pour avoir, par exemple, une fiscalité extrêmement avantageuse ou un prix extrêmement avantageux qui conduirait les Corses à avoir systématiquement recours à la voiture individuelle. Cela serait contradictoire avec la politique de développement durable que nous voulons et ce que nous voulons faire monter progressivement en gamme et en puissance, c'est-à-dire les déplacements doux, l'intermodalité avec le chemin de fer, le transport collectif, y compris dans les zones rurales, etc., etc. Mais ça, c'est un objectif de moyen terme ; mais

cet objectif de moyen terme qui est déjà difficile, il ne peut pas nous conduire à oublier la réalité du court terme : population en situation globale de précarité économique et sociale plus importante que le continent, mode de développement de transport en commun moins important, personnes qui habitent dans le rural et qui sont loin de leur lieu de travail et qui sont obligés de prendre leur voiture individuelle. Donc, il faut que nous construisions un système qui est adapté à la fois à cette exigence de l'immédiat et du court terme, et en même temps qui nous prépare à aller vers le système.

Par exemple, pour les stations-service, j'assume totalement que nous disions ensemble, enfin je l'espère, qu'il est hors de question de porter atteinte économiquement et socialement au système actuel de station-service tel qu'il est en Corse, avec les emplois qu'il génère, avec le fait que la station-service de l'Alta Rocca ou du Niolu, c'est aussi un point de vie, etc., etc., et pour cela, me semble-t-il, c'est important. Mais pour autant, on ne peut pas continuer non plus à être prisonniers du choix des grandes enseignes qui ouvrent en permanence de nouvelles stations-service. Ça, il faut aussi, à un moment donné, quand on sera autour de la table, qu'on se le dise tranquillement.

Une fois qu'on a identifié tout cela, que pouvons-nous faire au moment où on parle ? Nous, on avait dit, au moment de la crise, « on se met autour de la table et on essaye de comprendre ce qu'il se passe ». On l'a fait. Lorsqu'il y a eu le rapport de l'Autorité de la concurrence, c'était en avril dernier, on l'a communiqué devant l'Assemblée de Corse, on a discuté des conclusions du rapport de l'Autorité de la concurrence, et on s'est dit : on a identifié un certain nombre de pistes.

Ces pistes sont celles que je viens d'énumérer :

- supprimer ou trouver les moyens de supprimer la situation de monopole, premièrement ;
- deuxièmement, identifier les surcoûts objectifs liés à l'insularité par exemple, ou aux contraintes de stockage ;
- troisièmement, mettre en place un système de régulation des prix, à l'instar de ce qui peut être fait dans les départements et régions d'Outre-mer où cela a été mis en œuvre.

La contrepartie de ce système de régulation des prix, c'est de réfléchir à quelle est la marge normale que doivent avoir les opérateurs pour pouvoir continuer à vivre, tout simplement.

- Mettre en place, éventuellement, des dispositifs de compensation. Exemple, vous l'avez vu dans le journal hier : la hausse du prix de l'énergie a conduit le Premier ministre à envisager un bouclier tarifaire. Certains lui reprochent de ne pas toucher tout de suite à la fiscalité.

Admettons que demain la situation économique actuelle conduise à une hausse drastique des prix du pétrole et du carburant, vous allez avoir mécaniquement une hausse à la pompe et qui va être perçue comme insupportable dans le contexte que je viens de décrire.

Que dit l'Autorité de la concurrence pour répondre à cela ? L'Autorité de la concurrence dit : nous vous proposons d'utiliser l'article L410-2 du code du commerce qui prévoit que le Premier ministre peut prendre par décret des mesures, dans un certain nombre de circonstances, notamment lorsqu'il y a une hausse, etc., sur certains produits pour réguler les prix et en fixer le montant maximum. Alors, nous, nous disons : servons-nous de cette possibilité ouverte par l'Autorité de la concurrence, à la fois pour mettre en place le dispositif, mais surtout pour que la mise en place de ce dispositif, qui est transitoire et qui dure 6 mois, nous permette d'avancer sur la voie d'une solution pérenne.

À mon avis, ce sont les travaux que nous avons conduits qui nous permettent de le dire, la solution pérenne passe par, à la fois une modification de la structure de la distribution, et par une évolution législative et réglementaire.

Donc, ce que dit ce rapport, et je termine, c'est, sur le fondement des travaux qui ont été menés, au constat d'une situation qui perdure depuis 1987, adossé au constat dressé par l'Autorité de la concurrence sur le prix du carburant à la pompe, nous devons ouvrir une discussion avec le Gouvernement et trouver les moyens pérennes de régler ce problème.

Trouver les moyens pérennes de régler ce problème, c'est la question du monopole, premièrement : comment on la traite ? Comment on le fait évoluer ? Est-ce qu'on peut aller vers une solution mixte ? Est-ce qu'il y a d'autres solutions ? Premièrement.

Deuxièmement, c'est identifier la structure de formation des prix ; c'est fait.

Se dire que, comme dans tout domaine stratégique, le recours à la régulation des prix, et notamment à la fixation d'un prix maximum par une autorité qui ne serait pas forcément le préfet, c'est la création d'un institut statistique, c'est la décision ou une codécision que nous pourrions prendre, est un moyen de régulation.

Et puis, nous avons aujourd'hui une marge qui est une marge importante, dès lors qu'il y aurait des surcoûts liés à l'insularité, par exemple, liés à la structure de stockage, liés à l'existence d'une poussière, une pluralité de petits distributeurs dont nous voulons organiser le maintien, eh bien nous, nous disons qu'il y a une large marge fiscale, notamment à travers le différentiel de TVA. Aujourd'hui, il y a 13 % ; Outre-mer en paye 2,1 %. Nous avons une marge qui est large. Alors, on ne dit pas forcément qu'il faut passer de 13 à 2 %. Là je réponds à l'Autorité de la concurrence qui dit : non, mais il ne faut pas jouer sur le levier fiscal parce qu'il y aurait un risque de captation par les structures intermédiaires et les échelons intermédiaires.

Mais le mécanisme de régulation que nous voulons mettre en place, c'est précisément ce qui va permettre de s'assurer que toutes les strates de la distribution n'engrangent pas de surprofits et que la recette fiscale que nous allons dégager, ou le différentiel fiscal, va effectivement bénéficier au consommateur final.

Et je vais plus loin et je termine, il y a même la marge pour une diminution de la fiscalité, voire un transfert partiel de la défiscalité.

Je vous rappelle que la TIPP, aujourd'hui TICPE, c'est une ressource fiscale importante pour la Collectivité de Corse ; que nous avons fait le choix politique de ne jamais l'augmenter, alors que toutes les régions l'ont augmentée, et que nous avons là la possibilité, par le transfert de fiscalité, d'avoir une ressource fiscale supplémentaire sans impacter le prix pour le consommateur, et sans permettre qu'il y ait des sur-marges pour les structures intermédiaires de distribution.

Hier, sur la fiscalité, la recette était fléchée pour l'État sur la mobilité durable ; aujourd'hui, l'État l'a réintégrée dans le budget général. Nous, nous pourrions très bien considérer que cette recette fiscale qui provient de la taxation des produits pétroliers, notamment du carburant routier, nous l'affectons, par exemple, à la mobilité douce ; par exemple, à un fonds de solidarité pour financer une carte carburant pour les personnes en situation précaire ; par exemple, pour financer des services publics routiers dans l'intérieur, là où il n'y a pas de voiture individuelle, etc., etc.

Donc, je pense que c'est un système global qu'il faut construire. Est-ce que nous avons aujourd'hui toutes les clés de ce système global ? Non.

Donc, c'est en cela que je dis que c'est un rapport intermédiaire, c'est un rapport qui vise à objectiver un certain nombre de constatations et à dire au Gouvernement : actez le principe d'une discussion, ouvrons-là, menons là le plus rapidement possible et mettons en place les solutions qui s'imposent.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Je vais tout d'abord demander aux personnes qui n'ont pas de masque, de le remettre.

Il y a deux rapports : celui de la CDENAT et de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Mme la Présidente, il y a eu des observations des commissaires.

M. Jean-Michel SAVELLI a indiqué partager pour une large part le diagnostic établi.

Il a précisé que le différentiel de prix observé avec le continent est bien entendu dû à l'existence d'un réseau de distribution plus développé sur le continent, le recours à la grande distribution, mais également à l'existence d'enseignes de pétroliers low-cost, à marges très faibles.

Par ailleurs, il a rappelé que, pour ce qui relève de la structure des prix, des éléments de coût tels que le préacheminement et l'obligation de stockage contribuent à grever les prix en Corse.

Ayant pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des quatre pistes d'intervention et des trois temporalités présentées par le Président du Conseil exécutif, il s'est interrogé sur la manière de compenser les surcoûts sur le court terme, dans le cadre des suggestions de l'Autorité de la Concurrence, qui conseille d'encadrer et de compresser les prix.

Par ailleurs, revenant sur les propositions à court et moyen termes, sans s'appesantir sur les détails, il a alerté les commissaires sur la difficulté de procéder à des comparaisons avec l'île de La Réunion, cette dernière ne répondant pas à la même réglementation fiscale sur les produits pétroliers que celle en vigueur en Corse.

Il a fait valoir sa préférence pour une intervention de la Collectivité de Corse à la base des surcoûts, à la fois au niveau des dépôts pétroliers par une prise de participation au capital, dont le montage resterait à préciser, et au niveau du transport terrestre, en agissant de manière simple, sans interpeller le Gouvernement, par le biais de la DCT qui pourrait y être en partie dédiée, de manière à diminuer le coût à la pompe de

quatre centimes d'euros. Cela permettrait de maintenir un service de qualité et de faire en sorte que les zones rurales ne soient pas exclues des baisses éventuelles des marges.

Le Président Gilles SIMEONI a dit partager l'esprit de l'avis exprimé et le scepticisme quant à la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la Concurrence. Pour autant, ne pas reprendre cette piste pourrait être reproché à la CDC et l'affaiblir dans ses discussions avec le Gouvernement.

Par ailleurs, la situation économique particulière que traverse le pays, avec de fortes inquiétudes quant à la flambée du prix du pétrole qui se profile dans les semaines à venir, oblige à anticiper afin d'éviter une situation similaire à celle rencontrée l'année 2019.

Il a estimé que la référence à cette possibilité est à la fois opportune en termes de stratégie pour créer un espace de dialogue avec le gouvernement et pour anticiper une situation de flambée des prix générale.

Le Président SIMEONI a indiqué qu'un recours à un mécanisme d'encadrement des prix, envisagé de façon pérenne, impliquera une contrepartie portant sur une compensation légitime.

Sur la question de la fiscalité, le Président a précisé qu'il ne méconnaissait pas la difficulté de la Corse qui, bien qu'étant une île, ne compte pas parmi les régions ultra périphériques. Rappelant qu'il ne revendiquait pas un droit absolu à une fiscalité aménagée, il a tout de même mis l'accent sur les effets objectivés de l'insularité qui, selon lui, justifient, voire commandent, une fiscalité particulière.

De ce point de vue, il a élargi cette logique appliquée aux carburants à une réflexion plus globale, dans le cadre d'un statut fiscal et social. Il a estimé indispensable d'entamer des discussions sur la répartition de la recette fiscale, portant notamment sur les questions du transfert de TVA et du transfert total ou partiel de la TGAP.

Il a indiqué par ailleurs que les résultats d'une étude juridique, lancée pour vérifier la faisabilité d'une prise de participation au monopole pétrolier sur l'île, seraient présentés à l'Assemblée de Corse, dès que possible.

L'utilisation en partie de la DCT lui est apparue comme une réponse partielle à une problématique globale, estimant que l'enveloppe constante ne parvenait déjà pas à répondre à l'ensemble des besoins. Son utilisation, pour minorer les surcoûts du carburant, outre le fait qu'elle nécessiterait une modification législative, impliquerait une perte dommageable dans son utilisation initiale.



Il a souhaité alerter les membres de la commission sur le risque de se laisser enfermer dans une solution interne, qui mettrait à mal la situation budgétaire de la Collectivité, dont les moyens sont déjà contraints.

Il a également noté que les avis se rejoignent sur la prise en compte des petits détaillants, estimant toutefois que la multiplication du nombre de stations-services mériterait une vision partagée quant à la planification des ouvertures nouvelles. Sans quoi, le mécanisme de compensation se heurterait à une course en avant dictée par les opérateurs économiques.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte »

Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

**M. Joseph SAVELLI**

Mme la Présidente, il n'y a pas eu d'observations des commissaires en commission des finances.

Donc, avis favorable de la commission des finances.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je vais passer la parole aux groupes. Qui demande la parole ?

M. MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

Nous avons combien de temps ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Au total, 15 minutes. Nous l'avons décidé en commission permanente organisationnelle.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très bien. On ne fera pas usage de tout ce temps.

M. le Président, vous avez rappelé que le débat qui tourne autour des doutes, donc des suspicions et donc des fantasmes sur le prix du carburant est un débat daté. En effet, cela fait plus de trois décennies qu'on s'interroge sur la construction du prix. Je crains que ce soir, nous ne soyons pas davantage éclairés, tant il est vrai qu'un travail de fond a été opéré, mais que la complexité de la construction du prix génère une opacité, en tout cas quelque chose d'assez nébuleux qui ne nous permet pas d'y voir clair.

Concrètement, en faisant la somme de tous les efforts, en nous étant déplacés sur site à l'invitation des DPLC, pour certains, dont je fais partie, nous nous y sommes rendus de façon tout à fait neutre et objective, en répondant courtoisement à une invitation, en lisant le rapport de l'inspection des finances, en lisant le rapport de l'Autorité de la concurrence, le dernier document qui fait date de novembre 2020, en lisant votre rapport, en ne lisant pas manifestement un rapport qui peut nous éclairer en effet qui est celui de la Direction de la concurrence et des fraudes qui, à mon avis rentre dans une granulosité un peu plus fine qui peut peut-être nous éclairer : on ne comprend pas le différentiel.

Deux chiffres de référence, sans rentrer dans des considérations, pour le coup, pas très lyrique mais très technique :

Il y a un chiffre qui fait référence, c'est celui qui a été livré en 2019, avant le COVID, en gros, on parle de 300 millions de litres, tous carburants confondus (on reste dans les masses).

L'État dit « la part de l'effort qui est la mienne... » sur le différentiel TVA qui n'est pas de 20 %, qui est de 13 % (je pratique des arrondis vraiment pour fixer les esprits, sans rentrer pour autant dans la caricature) «... c'est 35 M€ ».

La Collectivité, sous votre autorité, M. le Président, décide de ne pas activer la TICPE ; en gros, on parle de 7 M€, je pense être dans les masses.

Ce qui signifie que l'effort de la puissance publique, État et Collectivité confondus, c'est 42 M€.

Faites une règle simple, divisez par les 300 millions de litres, ça veut dire qu'en gros, on devrait observer un différentiel au litre de 0,14 €. Vous y ajoutez, ce qui oscille entre 0,02 et 0,03 € par litre, ça veut dire qu'entre le mec qui fait son plein dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille et celui qui fait son plein dans la périphérie bastiaise, il devrait y avoir (0,14+0,03) 0,17 € de différence, en moins ! Je ne pense pas être caricatural pour le coup, même si je suis dans les masses grossières, j'essaie d'éclairer chacun d'entre nous pour qu'on sache bien de quoi parle.

Il y a quand même une difficulté en 2021, à l'époque des Big Data où tout est presque sur la table, tout ou presque est sur la table, une difficulté qui est quand même très calculatoire, très scientifique et très technique à expliquer d'où viennent, alors si ce n'est pas 0,17, c'est 0,15 €, on ne va pas ergoter sur le centime... Le centime, c'est 2 à 3 M€, un sò micca buchjuli, comme disait Dominique BUCCHINI ! Sur ces masses-là, ce n'est pas de 0,01 € qu'on parle, on parle de 0,12, 0,13, 0,14, 0,15 €. Nous n'arrivons pas à l'issue de la somme de ces rapports, de ces études de gens dont c'est le métier à expliquer d'où viennent ces 0,15 €.

D'où la difficulté que nous avons à nous positionner sur ce rapport, pour intermédiaire qu'il soit.

La question, ce n'est pas de taper sur les uns ou sur les autres. Vous dites, et vous avez raison en termes de méthode, M. le Président, qu' « on va essayer de négocier sur les marges ». Pour négocier sur les marges, il faut les fixer ! Il faut fixer les marges.

Encore une fois, on est dans quelque chose qui relève de la suspicion. On sent bien ce qu'il se passe. Très intuitivement, je pense qu'il y a un problème sur les tankers, mais c'est intuitif, ce que vous appelez du surprofit... Après, la notion de surprofit, il faut savoir la quantifier aussi. Où est le quantum du surprofit ? Le métier de ces gens-là, ce n'est pas d'être des philanthropes, c'est de faire du profit : où commence le surprofit ? Où finit l'excès ? On ne sait pas, il faut le fixer, il faut fixer des marges.

Il faut savoir ce qu'il se passe de la raffinerie de Fos jusqu'au port de Marseille, en tout cas de l'endroit où part le tanker. Il faut savoir ce qu'il se passe. N'y a-t-il qu'un tanker du reste ? Est-ce que les tankers ne sont pas mutualisés ? Questions auxquelles on ne peut pas répondre. Une fois que le tanker arrive à Lucciana ou à Ajaccio, qu'est-ce qu'il se passe ? Combien de temps y reste-t-il ? Une fois que le réseau de distribution locale amène l'essence à Cozzano ou à Levie, qu'est-ce qui peut expliquer comment se décompose au centime près les marges des uns et des autres.

Deuxième problème à la lecture de ce rapport, qui n'est pas lié à votre rapport es qualité mais au fait que vous vous appuyez sur l'Autorité de la concurrence qui a limité son champ d'action. En gros, elle s'est concentrée sur la distribution, semant d'une certaine façon le doute. D'une certaine façon, en se concentrant uniquement sur le secteur local. En gros on se dit « ce sont les transporteurs qui s'engraissent ». C'est le message subliminal qui court, mais qu'il s'agit de quantifier, tout simplement.

Comme ces choses-là ne sont pas quantifiées, il nous est difficile, il va vous être difficile de justifier l'application du L410-2. Parce que le L410-2, le préambule est très simple. En gros, il dit « les prix sont déterminés par le jeu de la libre concurrence ». 2<sup>ème</sup> alinéa, « Sauf.. ». 3<sup>ème</sup> alinéa, c'est l'usage que vous semblez privilégier : on saisit le Premier ministre, sauf qu'on le saisit dès lors qu'il s'agit, je cite, de « situations de crise ou de calamités ». Je ne suis pas sûr, quel que soit le ressenti des uns et des autres, que depuis Paris, on considère qu'il y a crise ou calamité. D'où la difficulté qui va être la vôtre, si ce rapport est adopté, ce que je pense, même si nous n'y participerons pas, de convaincre le Gouvernement de faire usage d'un alinéa, dès lors que l'Autorité de la concurrence elle-même, dont ce n'était pas manifestement le périmètre d'investigation, n'a pas mis sur le doigt qu'il y avait monopole. C'est vous qui affirmez, et à juste titre, sur des arguments en tout cas qui de notre point de vue sont fondés, qu'il y a monopole. Et donc, comme il y a monopole, vous dites « L410-2 ». Très bien. Et vous saisissez le Premier ministre.

Le Premier ministre voit ça sur la table et dit « attendez, il y a une crise ? Il y a une calamité en Corse ? ». Je ne suis pas sûr que ce rapport intermédiaire, tel qu'il est formulé dans sa délibération, puisse nous permettre d'atteindre l'objectif que nous recherchons collectivement depuis la conférence sociale et l'excellent travail d'ingénierie et d'expertise du collectif dont je salue la présence et qui, à mon avis, aurait mérité d'être davantage associé à cette réflexion.

C'est la raison pour laquelle, et j'en aurais fini, M. le Président, pour notre part, nous aurons un amendement substitutif visant de nouveau, pour vous aider, pour nous aider dans cette démarche, à saisir l'Autorité de la concurrence. Sauf à penser que la Direction de la concurrence et des fraudes fixe davantage les responsabilités et consacre davantage la situation de monopole, nous pensons qu'il s'agit d'élargir le champ d'investigations de l'Autorité de la concurrence de Fos jusqu'à Cozzano, pas de Lucciana à Cozzano.

Voilà l'esprit dans lequel nous proposons de travailler pour atteindre l'objectif, qu'évidemment est inutile de rappeler, nous avons tous en partage.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? M. Paul-Félix BENEDETTI.  
M. le Conseiller, vous avez la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, vous avez le mérite de porter sur la table un point important qui touche la structure économique et sociale de la Corse. C'est un point fondamental car un pays qui ne maîtrise pas ses énergies, une île entre autres, c'est un pays qui ne se maîtrisera jamais. Ça veut dire que chez nous, il prend toute son acuité quand, en plus de la dimension financière, on y rajoute la dimension géopolitique.

L'histoire du pétrole en Corse, c'est l'histoire d'une mainmise d'État. C'est au départ, le groupe ELF qui, arrivé en Corse, comme il est arrivé dans la France-Afrique, avec les mêmes hommes et malheureusement aussi, avec des Corses qui s'y sont illustrés indignement.

Aujourd'hui, il y a un nouveau groupe, que je considère comme un groupe parasite, qui est un groupe économique, mais il est l'héritier par ses comportements des réseaux FOCCART et PASQUA et il agit sur les mêmes territoires : l'Afrique, les îles périphériques de l'ex-empire français, un peu l'Amérique du Sud et la colonie corse. Moi, en tout cas, c'est la lecture que j'en fais.

Aujourd'hui, ce groupe, c'est quoi ? Ce sont des quadras investisseurs, issus des domaines pétroliers et de la finance qui, par des réseaux d'affaires, par la possibilité d'être bien placés au bon moment, là où il faut, d'avoir les bonnes informations, ont réussi à avoir les faveurs de l'État français, et ils sont là parce qu'il y a eu une décision d'État.

Cette décision d'État, c'est le désengagement de « TOTAL » qui, dans un premier temps, leur a simplement cédé 25 % de ses parts. Ça ne paraissait rien, mais c'était le début d'un mécanisme ; un mécanisme de conquête sans aucune guerre car le scénario était écrit d'avance.

Par contre, quand ils ont eu ce démantèlement à 25 %, en 2009, l'Autorité de la concurrence a été saisie et elle a presque émis un avis favorable car, à ce moment-là, le fait qu'un nouvel opérateur arrive avait ramené « TOTAL » de plus de 50 % à seulement 35 %.

Sauf qu'entre temps, ils ont racheté « SHELL », ce qui les a amenés à 35 % des parts.

Ensuite, ils ont racheté « ESSO », en 2010, à 53 % des parts.

Et enfin, en 2017, ils ont racheté « BP » pour arriver à 75 %.

Mais, sur ces deux transactions, les transactions qui ont permis de racheter « BP » et « SHELL », il n'y a eu aucune saisine de l'Autorité de la concurrence. Et là où je suis en désaccord avec l'interprétation des textes qui doivent autoriser et rendre obligatoire la saisine de l'Autorité de la concurrence, c'est les niveaux de seuil.

Les niveaux de seuil, premièrement, pour que ce soit une autorité de la concurrence intra-française, c'est qu'on ne soit pas sur des opérations qui sont dans le seuil européen, c'est le cas. Et ensuite, il faut que le chiffre d'affaires de l'entreprise concernée soit de l'ordre d'au moins 150 M€. C'est le cas. Donc, là-aussi, je n'arrive pas à comprendre qu'il puisse y avoir aujourd'hui la notion de non-saisine. La première fois, ça a été soumis et la deuxième fois, ça n'a pas été soumis.

Quand on est sur des logiques de concentration, on est sur un indice internationale, c'est l'indice IHH, il est très, très simple à calculer. Lorsqu'il y avait « TOTAL », on était à 3 000 et aujourd'hui, avec « RUBIS », on est à plus de 4 000. C'est-à-dire qu'on est en surconcentration.

La conclusion est automatique : il y a concentration.

Maintenant, la concentration dans le droit aujourd'hui français, à partir du moment où on n'est pas un territoire d'exception, il n'y a pas de case juridique. Il faut que la Corse demande une adaptation réglementaire. Mais cette adaptation réglementaire, elle ne doit pas être que sur le blocage des prix. On ne doit pas aller que vers l'article L410. On doit lire ce qu'a écrit l'Autorité de la concurrence.

La première recommandation, c'est l'application de l'article L752-27. Et cet article, qu'est-ce qu'il dit ? Bien entendu, il n'est applicable qu'à ceux qui sont constitutionnellement dans l'article 73 ; donc c'est là où il faut inévitablement qu'on évolue, mais c'est un autre débat. Mais qu'est-ce qu'il dit cet article ? Il dit que s'il y a concentration, s'il y a des mécanismes d'entourloupe, il y a possibilité de décréter les cessions d'actifs. « Cessions d'actifs », qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire revenir à l'état initial, ça veut dire rendre des parts, donner la possibilité à la Collectivité de Corse de prendre possession d'une part stratégique des dépôts pétroliers de la Corse. Et c'est là où il ne faut pas oublier cette recommandation fondamentale.

Ensuite, dans le blocage des prix, bien entendu, il y a le travail remarquable qu'avait fait à l'époque un insulaire comme nous, le député LUREL. Il y a eu ces deux règlements : un pour les Antilles, l'autre pour la Réunion, les décrets 1315 et 1314.

Mais dans le blocage des prix, ils prévoient deux seuils : un blocage positif, c'est le maintien des marges pour le gestionnaire de stations, avec une marge minimale, stratégique, pour permettre de vivre, en tenant compte du quantum d'existence d'une petite station. Et en Corse, on est en-deçà de toutes les moyennes, parce que nos stations sont toutes à moins de 2 000 m<sup>3</sup> de vente par an. Et bloquer la marge du grossiste vendeur et du pétrolier qui fait transport et stockage.

Le rapport de la concurrence, qu'est-ce qu'il dit aussi ? Il dit qu'en Corse, il y a déficit d'investissement. La société qui gère les deux dépôts pétroliers engrange les bénéfices qu'elle argumente trivialement pour le grand public comme étant marginaux : seulement, par exemple, 0,03 € ou 0,04 € par litre. Ce n'est rien par rapport à l'économie d'échelle. Sauf qu'on discute de millions de litres et à l'arrivée, en face, il y a des chiffres de bénéfices à plusieurs millions d'euros.

Or, il n'y a eu aucun investissement stratégique de fait depuis qu'ils sont là. Par contre, systématiquement, lorsqu'on achète leur Kbis, leur bilan comptable, il y a des distributions de dividendes systématisées.

Or, l'Autorité de la concurrence, qu'est-ce qu'elle a dit aussi ? Qu'on a en Corse, le problème de ce qui est appelé dans le métier « le contingentement », c'est-à-dire que le niveau de stockage qu'on a n'est pas adapté au flux moyen qu'on a en pointe, que ce soit en pointe d'hiver ou en pointe d'été. Aujourd'hui, en Corse, on est à 300 000 m<sup>3</sup>, mais on n'a que 30 000 m<sup>3</sup> de stock effectif. Ça veut dire que sur une pointe, en gardant les volumes stratégiques, on n'est à même pas à 2 semaines de stockage. Et ce qu'il se passe, c'est que quand il y a des pointes, on passe du dépôt d'Ajaccio sur le dépôt de Bastia pour des stations qui sont éloignées et bien entendu, ça rajoute des coûts de transports, mais qui sont liés à l'inconséquence de celui qui a l'obligation de gérer les stocks. On n'a pas de stock stratégique, on est obligé de faire appel souvent au stock stratégique de l'État.

Tout cela pour vous dire bien que la gestion globale est une gestion financière, ce n'est pas la gestion pour la Corse.

Dans ces conditions, nous, on considère qu'il ne sert à rien de vouloir participer comme observateurs attentifs, attentionnés d'un conseil d'administration d'une société qui a été rachetée à 45 % par un fonds de pension américain, qui n'a même plus rien à voir avec une logique française. On est encore très loin de « TOTAL » aujourd'hui.

Moi, je crois qu'on doit rentrer dans la proposition ferme d'une adaptation réglementaire qui permette aujourd'hui de revenir à l'état initial et que l'on ait une stratégie de redevenir propriétaire de nos dépôts, qu'on ait la conscience que le blocage des prix ne fera que le blocage des marges et que dans la situation actuelle, on ne fera que les enrichir.

Je prends un exemple : la Collectivité de Corse a eu pendant des années, elle l'a toujours d'ailleurs, la possibilité de modifier de manière additionnelle la taxe générale sur les carburants. Aujourd'hui, on n'a plus qu'une modulation de 1,5 centimes d'euro, mais on a eu jusqu'à il y a deux ans la possibilité de monter à 0,03 €. La Collectivité de Corse n'a jamais actionné ce bras de levier financier.

Est-ce qu'on a eu 0,03 € de réfaction à la pompe ? Non ! La taxe additionnelle, l'impôt sur les mauvais carburants, les carburants qui n'ont pas de carburants naturels, que ce soit des éthanols ou des bioesters, en Corse, on l'a parce qu'on n'a pas de sans plomb E10, on n'a que du sans plomb E5, c'est-à-dire 5 % d'additifs naturels au lieu de 10 %.

Le groupe « RUBIS » nous le répercute à la pompe parce qu'il ne peut pas faire de compensation territoriale, il n'a pas d'autres endroits où il peut en mettre plus. Par contre, le groupe « TOTAL » le fait. Or, le groupe « TOTAL », c'est plus de 30 % des volumes en Corse. Est-ce qu'on a une différence de prix à la pompe ? Non !

La TVA, c'est connu de tout le monde, on a une réfaction qui est, dans l'absolu, de 7 %. Cela représente de l'ordre de 30 M€ fictifs, et c'est là où les services de l'État ne sont pas honnêtes, parce que la moitié de ces carburants sont des carburants professionnalisés, qui rentrent sous le régime du remboursement de la TVA, et qui ne sont pas dus. Il n'y a que notre TVA à nous de nos véhicules individuels qui est payable.

C'est un discours, mais c'est pour cela que l'addition de la compensation d'État n'est pas ce qu'ils annoncent. Et il n'est pas normal, quand il y a un rapport fait par des personnes qui sont aussi compétentes, qu'ils fassent des boulettes à plus de 10 M€.

Donc, nous, notre position, en notre qualité d'indépendantiste, c'est la reconquête de quelque chose qui est stratégique.

C'est le refus de faire les pantins dans le conseil d'administration d'une multinationale.



C'est le refus de proposer un mécanisme de réfaction de TVA qui va encore une fois augmenter les marges de ceux qui se gavent, car nous n'avons pas les moyens du contrôle effectif des stratégies économiques d'investissement qui seules seront à même de permettre une baisse des coûts.

C'est pour cela que, moi, je suis favorable à l'esprit du rapport, à cette volonté que nous avons collectivement d'œuvrer à la maîtrise des coûts, à la rationalité des investissements et au refus des monopoles.

Mais, pas d'accord sur la baisse immédiate des taxes, sans que nous ayons le contrôle stratégique sur les dépôts et la volonté que l'on dépose, par le biais de nos parlementaires, un projet d'évolution réglementaire pour qu'on soit éligibles au L752 et au L410.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Mme GIACOMETTI va intervenir. Est-ce qu'il va y avoir d'autres interventions dans votre groupe ? Vous avez 15 minutes au total. Surtout que la demande émanait de votre groupe en commission permanente organisationnelle. Merci.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, ça a été rappelé, c'est un dossier ancien. Pour un certain nombre de revendications, elles sont partagées, puisqu'elles ont été communes et elles sont celles du mouvement national depuis très longtemps, et un certain nombre de préconisations qui sont amenées sont, effectivement, des revendications que nous avons pu avoir à différentes occasions et notamment en avril dernier.

Le constat, très rapidement, est partagé parce que le surcoût est illégitime, évidemment, dans une situation de précarité de plus en plus importante, à travers un recours au véhicule, vous l'avez dit, qui est parfois obligatoire en l'attente de la transition vers un modèle plus vertueux. Cela, nous pouvons que le partager.

Également, la volonté de la maîtrise d'un secteur stratégique pour notre île et nous avons, lors des conclusions du mois d'avril dernier, déjà avancé, avec le groupe « Corsica libera » à l'époque, un certain nombre de revendications, qui étaient celles bien sûr d'une fiscalité adaptée obligatoirement corrélée avec un mécanisme de blocage des

prix (obligatoirement corrélée avec un mécanisme de blocage des prix, puisque sinon nous savons très bien que la fiscalité adaptée ne sera qu'un mécanisme artificiel), qu'il nous fallait ouvrir évidemment des négociations avec l'État au bon niveau d'exigences et au bon niveau de discussions, puisque sinon là-aussi, nous serions dans l'artificialité des mesures demandées.

Ce rapport vient apporter, par rapport à celui d'avril, un certain nombre de précisions ; je fais référence à ceux qui ont fait suite à la conférence sociale et où nous avons eu à débattre. Nous avons là-aussi préconisé cet équilibre entre le maintien d'un petit réseau de distribution et la nécessité aussi d'évoluer, je le disais en introduction de mon propos, vers un modèle plus vertueux. Nous avons déjà acté la nécessité, je le disais aussi, d'une évolution législative indispensable.

Mais là où nous divergeons quand même de manière assez forte, c'est qu'effectivement, sur la question du tiers observateur, « Corsica libera » avait, au mois d'avril dernier, demandé à ce que soit étudiée une entrée au capital des DPLC, et je vais diviser les deux approches ; la possibilité... Alors, vous avez dit, dans votre propos, M. le Président, que serait étudiée la faisabilité d'une transformation en société d'économie mixte. Disons-le clairement ! Disons-le clairement, parce que sinon on a l'impression d'affaiblir ce qui avait déjà été avancé au mois d'avril dernier.

La structure du rapport, on la partage. La volonté affichée, nous la partageons. Le travail effectué, il l'a été sérieusement fait. Mais on a l'impression à la fin de rester sur notre faim, parce que la qualité de tiers observateur, ùn hà da ghjuvà a nunda. La qualité de tiers observateur, ça a été dit juste avant moi, dans une multinationale telle que « RUBIS », qui est tout à fait ouverte à la question, sauf que, et vous l'avez devancé dans votre présentation, vous avez dit « ce n'est pas pour servir de caution » et je sais que vous êtes sincère sur ce point. Ce n'est pas la question de la volonté, c'est la question des moyens que nous aurons pour peser réellement, avec un cadre qui sera celui du tiers observateur, qui est un cadre limitatif forcément.

Donc, dans ce cadre limitatif, nous risquons un effet pervers, et on en connaît quelques-uns, de quelque chose qui pourrait se transformer en fausse bonne idée : c'est celle d'être présent et de, finalement, parce que nous n'aurons pas en pleine possession la possibilité d'activer ce qui nous permettrait d'avoir un regard suffisamment averti (nous sommes face à des multinationales) pour pouvoir le faire, et ensuite, in fine, quel outil, quel levier aurions-nous pour pouvoir peser ?

La question est entière : comment pourrions-nous faire ?

Sur la question du tiers observateur, je suis extrêmement réservée pour, ensuite, la mise en œuvre. Alors, comment garantissons-nous l'exercice réel de cette participation en qualité de tiers observateur ?

Et sur les DPLC, disons-le clairement, il faut étudier aujourd'hui une entrée au capital, puisqu'on sait, et là, en revanche, nous partageons... Finalement, nous partageons tout, mais c'est la question de la mise en œuvre qui diffère un peu, en tout cas en temporalité. Je crois qu'aujourd'hui, vous avez raison de dire que c'est un rapport intermédiaire et que c'est une étape, mais l'étape il faut la marquer. Là, nous avons l'impression d'avoir déroulé tout un fil, d'avoir mis au jour des mécanismes, d'avoir posé le décor, et il est justement posé, d'avoir avancé un ensemble de préconisations, et voilà, la question de la fiscalité, disons-le, la transposition du décret LUREL, il faut que nous allions vers cela aujourd'hui. Je sais que c'est corrélé à une évolution législative, notamment dans sa finalité. Mais, allons jusque-là. Posons vraiment les étapes, en sachant qu'il faudra de toute façon en venir là si nous voulons obtenir véritablement quelque chose.

Et sur la présence au capital, c'est aussi la nécessité, que vous évoquez à juste titre, d'aujourd'hui diversifier les sources d'approvisionnement. Et que, ce tournant-là, il va falloir le prendre, parce que ce tournant-là, il est un choix, pas seulement politique, il est un choix économique, il est un choix de marché et que si nous voulons peser véritablement, il faut que nous nous en donnions les moyens.

Donc, oui, sur la structure de ce rapport. Oui, sur le constat. Mais soyons clairs aujourd'hui sur les étapes à marquer.

Non, sur un tiers observateur à RUBIS qui deviendra un alibi pour eux, et pour l'instant j'en reste convaincue.

Oui, pour une entrée au capital des DPLC, pour une transformation réelle et une maîtrise réelle d'un secteur stratégique comme nous la voulons et comme il est important de l'obtenir aujourd'hui.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Au sein du même groupe, M. ANGELINI.

M. le Conseiller, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites, de manière assez convergente me semble-t-il par un certain nombre de groupes et à l'instant même par Josépha GIACOMETTI, donc je ne vais pas alourdir le débat plus que de raison.

Simplement dire deux ou trois choses complémentaires, évoquer les amendements que notre groupe a préparés et a prévu de déposer et donc de défendre. Premièrement.

Ce débat, ça été dit, il est un débat ancien et en même temps, ça été dit également, d'une brûlante et douloureuse actualité.

Ancien, parce qu'il est question, notamment depuis la dérégulation de ce sujet, du coût des carburants, dans des écosystèmes et des microsociétés contraints comme peut l'être la Corse.

Et, d'une brûlante et douloureuse actualité, parce qu'on voit aujourd'hui, sur fond de hausse mondiale du prix des énergies, à quel point ces questions au sens, ça été dit par Paul-Fé notamment, et financier sur une échelle globalisée, et géopolitique ou géostratégique en termes de grands enjeux. On voit donc à quel point, ces débats-là, ils correspondent à une actualité qui est une actualité complexe et que l'on ne peut pas commenter ou résoudre à coup de slogans ou d'anathèmes. Ça c'est le cadre général, ancien et en même temps profondément actuel et ancré dans les difficultés du moment.

Deuxième constat, ce rapport, de notre point de vue, pour le groupe « Avanzemu », il est un remède ou un antidote à tous ceux qui disent, depuis un moment déjà, qu'il convient d'opposer, en tous les cas, ne le disent-ils pas aussi clairement, mais c'est qu'ils laissent entendre, le débat institutionnel et les problèmes du quotidien.

S'il y a un sujet qu'on ne pourra pas résoudre au fond, et encore faut-il qu'on ait l'honnêteté intellectuelle de se le dire, sans évolution législative et, en l'espèce, sans octroi à la collectivité dans laquelle nous siégeons, d'un pouvoir réglementaire, c'est celui-là. Après, on peut tourner et virer pendant encore des années, bien sûr qu'on va avoir et qu'on doit avoir une action sur le prix du carburant à la pompe, mais la vérité, c'est que si l'on veut résoudre fondamentalement et durablement ce sujet-là, il faut que cette Assemblée elle est la faculté de réglementer en vertu d'un pouvoir réglementaire dit de plein droit.

Sinon, bien sûr qu'on pourra agir et, encore une fois, c'est un devoir et un impératif à la fois politique et moral, mais on ne sera pas en capacité de le faire suffisamment.

Donc, à ceux qui disent : « occupons-nous des problèmes du quotidien », je dis oui, mais en limitant aussi les responsabilités qui sont les nôtres et en évoquant les sujets qui appellent, et Dieu sait que celui-là en fait partie, une évolution institutionnelle de l'ordre, en l'occurrence, du réglementaire. C'est le deuxième point.

Troisième point, ce débat il est fondamental, mais moi il me gêne un petit peu, parce qu'il a, à la fois, très bien et très mal démarré. Quand on est à Paris, à Lyon, à Strasbourg ou je ne sais où, il est facile de dire tel groupe, tel ensemble, telle station, tel opérateur, etc. Quand on est chez nous, c'est plus compliqué parce que la petite station de village, dans laquelle on va trouver des produits de première nécessité, en même temps qu'un litre de carburant ou autre, elle participe, et je pèse mes mots, d'une forme de service public dont nous ne voulons pas qu'elle soit amalgamée à ces stations ou à ces groupes qui procèdent de la situation monopolistique qui a été décrite, et à raison, politiquement en même temps qu'objectivée par les premiers éléments nous revenant de la haute autorité de la concurrence.

Donc, les choses sont posées, et pour notre part, attention, mais je sais que c'est un soin et une nécessité qui sont partagés, de ne pas stigmatiser ceux des nôtres qui, de quelque côté de la barrière qu'ils se situent, en fonction de réalités vécues, d'histoires partagées ou pas, sont confrontés à cette situation.

Mais quand on a posé ça, et j'en aurai terminé des considérations liminaires, on ne doit pas s'interdire pour autant d'avoir une action au fond.

Alors, pour notre part, les choses elles sont très claires. Faut-il envoyer des gens siéger dans un conseil d'administration ? La réponse est non pour nous, après on en discute, il n'y a pas de vérité révélée, moi je n'ai pas de religion, mais j'ai une conviction, au mieux c'est une caution, au pire c'est un piège.

Une caution parce que la Collectivité de Corse c'est un 1,3 ou 1,4 milliard, que sais-je, de budget, des milliers d'agents, la première collectivité de Corse. On ne va pas aller compter les points dans des conseils d'administration au sein desquels nous n'aurons, et pour cause, aucune, aucune espèce de prérogative.

Alors, de deux choses l'une : soit on considère qu'on a vocation à entrer au capital au sens des dépôts et, à ce titre, à budgétiser dans un contexte extrêmement contraint, conférer la discussion d'hier sur la « Corsica ferries », les montants qui nous

permettraient de l'envisager, mais à ce stade, c'est mission impossible parce que ça renvoie aussi à la comptabilité générale et à des principes qui, pour l'instant, nous sont un peu éloignés ; soit l'on considère que ça n'est pas le cas, ce qui n'est pas à ce stade forcément notre position, Josepha l'a un peu dit. À ce compte-là, pourquoi envoyer des gens qui seront des témoins passifs d'une évolution qui leur échappera en tout point.

Donc nous, de ce point de vue-là, je le dis tranquillement et sans acrimonie, nous ne sommes pas d'accord.

Deuxième point, ça a été dit également, la problématique de l'approvisionnement. Indépendamment de la question d'une entrée au capital sur DPLC, le sujet de fond c'est : en quoi la situation de l'approvisionnement est-elle historiquement aussi contrainte ?

Il y a des sujets, on l'a vu, ils relèvent pour partie du politique, pour partie d'une évolution plus large, et ils nous renvoient à un dernier sujet, qui est celui de la fiscalité, laquelle fiscalité, on le sait également, ne peut d'un claquement de doigt, être modifiée, quand bien même, comme Paul-Félix l'a un peu évoqué, pourrions-nous bénéficier, au titre de la taxe additionnelle, d'éléments d'ajustements, mais qui restent marginaux au regard du caractère historique et central du problème.

Alors, la position de notre groupe, et j'en aurai quasiment terminé, elle est simple.

Premièrement, faire écho à des préoccupations anciennes, telles que partagées par le corps social, par le peuple corse, dont nous sommes ici, toutes et tous, les relais et les ambassadeurs, dire en quoi elles correspondent à des problématiques plus vaste et en quoi notre île n'est pas, comme on a tendance à le dire, l'île de toutes les dérives et de tous les surcoûts. Le problème dont il est ici question, il est certes plus important parce que développé dans une économie déjà contrainte et victime de bien des turpitudes, mais il n'est pas propre qu'à notre île.

Deux : il ne serait être résolu durablement sans cette évolution et sans cette capacité à bénéficier dans les meilleurs délais. Je ne crois plus en l'adaptation réglementaire, on en a tous fait notre deuil, pour l'avoir expérimenté auprès d'entreprises et n'avoir bénéficié au mieux que de réponses négatives, au pire, et plus souvent, d'aucune réponse, il me paraît illusoire, en l'espèce, d'en demander une supplémentaire. Donc, n'en parlons plus, en revanche continuons de poser, dans le cadre des commissions et des travaux, la question donc de ce pouvoir-là.

Troisièmement, travailler sur ces deux leviers : la question de l'approvisionnement et des circuits contraints ; deux, la question de la fiscalité et la façon dont elle vient constituer, le prix final du carburant à la pompe. Paul-Félix évoquait, on l'a un peu regardé au sein du groupe, la question du L752-27, et j'en ai fini, bien sûr que ça relève de territoires qui ne sont pas constitutionnellement couverts par les mêmes dispositions, puisque l'on parle ici de ceux qui relèvent de l'article 73. Mais néanmoins, et je le redis en conclusion, ça peut être une des pistes que nous devons envisager.

Terminer en vous disant, en vous redisant, notre opposition à une présence de la Collectivité à ce titre-là, et en vous proposant également, d'une part, dans notre amendement n° 1, que nous soyons un peu plus clairs quant à l'autorité de la concurrence et au fait que nous mandations le Président de l'exécutif, et à travers lui, la Collectivité pour la saisir sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l'approvisionnement, au stockage et à la distribution.

Et également, dans l'amendement n° 2, que nous puissions être un peu plus clair quant aux situations de sur-marges, il a été dit, et c'est vrai, qu'elles n'ont été caractérisées, objectivées comme d'aucuns le disaient, en amont ou durant la crise, mais il n'en demeure pas moins vrai que nous devons nous dispenser de tout propos tendant à croire ou à laisser prospérer l'idée que les choses vont très bien, et que nous n'avons vocation à agir qu'à la marge.

Voilà pour les amendements que nous défendrons le moment venu.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. D'autres interventions ? M. POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Louis POZZO DI BORGO.**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, chers collègues, le bon côté de la chose, je vois qu'on se retrouve quand même sur le fond du rapport, il n'y a pas de divergences majeures, si ce n'est sur les actions à mener. Donc, un rapport qui fait quand même consensus dans son ensemble.

Mon premier propos sera d'abord de planter le décor. M. le Président, j'ai pu lire dans la presse ces dernières semaines beaucoup de critiques qui étaient portées sur ce rapport, notamment sur une volonté ou pas, je dirai, de pointer du doigt un monopole. Je crois que vos propos vont clore les débats. Mais aussi et surtout, je pense que sur la méthode, elle vous caractérise, vous l'aviez déjà initiée au moment de la crise de « gilets jaunes », avant le Covid, c'est de mettre tout le monde autour de la table et d'être dans une concertation la plus large possible.

Je voudrais quand même, dans le contexte, rappeler les mots du docteur PERNIN en 2019, qui disait que « la crise des gilets jaunes que nous traversons, serait sûrement la crise la plus faible des 20 prochaines années ». Je crois que nous y sommes, nous avons connu la Covid entre-temps, et malheureusement le plus difficile est devant nous, c'est pour ça que nous devons aussi être unis sur certains sujets et sortir de cet aspect politique ou politicien.

Cette crise que la Corse et l'Europe, pour ne pas dire le monde, traversent, a des conséquences économiques et sociales sans précédent. Et, malheureusement, c'est ce qui fait l'objet de ce rapport, puisqu'elle concentre aujourd'hui la majeure partie de nos inquiétudes, c'est la précarité énergétique qui est au cœur de tous les sujets et de toutes nos inquiétudes, car l'énergie c'est bien entendu l'électricité, je dirai pour les moins initiés ou tout du moins pour le quotidien, mais c'est aussi et surtout le carburant, nous y sommes, et j'irai un peu plus loin dans ma démonstration, aussi les transports puisque nous y viendrons.

Nous parlons carburant, nous parlons prix du carburant, mais il faut avoir un raisonnement global et aller aussi au-delà de cette simple approche.

Alors, je prendrai un chiffre pour illustrer la situation actuelle, puisque derrière le prix du carburant, il y a aussi malheureusement la population et des gens qui sont dans la précarité. Je vais vous parler d'un territoire que nous connaissons tous, que je connais bien, il s'agit du territoire Bastiais, de la CAB notamment. Un chiffre : 6 000 personnes sur les 60 000 habitants de l'agglomération ont un revenu fiscal inférieur à 400 €, inférieur à 400 € ! 10 % de la population de l'agglomération. Ce qui ne veut pas dire que les autres gagnent malheureusement beaucoup plus.

C'est vous dire l'impact aujourd'hui du prix du carburant et, plus largement de tout ce qui a trait à l'énergie, au niveau des ménages.

Vous le rappeliez dans votre rapport, M. le Président, aujourd'hui, et c'est très bien écrit dans ce rapport, il faut agir, ce n'est plus un choix, c'est une obligation. Le temps du constat pour nous est terminé avec ce rapport et nous sommes face aujourd'hui



à ce que l'on peut considérer comme une injustice profonde qu'il nous faudra combattre tous ensemble.

S'agissant du plan d'action que vous décrivez dans ce rapport, et que vous nous demandez de valider, il permet de projeter l'action de notre Collectivité et devra nécessairement être corrélé avec celles d'autres acteurs comme l'État, j'y viendrai, ça sera le second point de mon propos, les collectivités locales et, bien entendu, les acteurs économiques du secteur, et le tout, sur une échelle de temps. Alors Jean-Christophe l'a dit, il y a le quotidien, c'est le temps court, mais il y a aussi, bien entendu, le moyen terme et le plus long terme, on est effectivement dans les évolutions législatives ou constitutionnelles, et notamment l'article 73.

Ce rapport nous permet aussi de dissocier les grands domaines d'actions pour réduire les surcoûts. D'abord rétablir les équités fiscales, maîtriser et comprendre l'ensemble des paramètres de distribution et s'inscrire aussi dans une transition écologique, via les transports en commun, la mobilité verte et la distribution de nouveaux carburants.

Il y a d'abord ce que nous sommes en capacité de faire seuls. Alors, certains ne sont visiblement pas d'accord, c'est comme par exemple de désigner des représentants en qualité de tiers observateurs au sein des instances de dépôts pétroliers ; vous répondrez sur ce sujet, M. le Président. Nous, nous pensons que nous devrions siéger au sein de ces instances.

Mais aussi et surtout, d'investir dans la mobilité douce, puisque derrière ce contrôle des prix du carburant, il faut aussi une évolution des mentalités, il faut sortir de ce prisme mortifère de dire, et c'est notre modèle actuellement en Corse, de dire : une personne, une voiture. Ce n'est plus possible. Aujourd'hui la responsabilité de la Collectivité de Corse, la responsabilité des diverses intercommunalités et communes, c'est d'aller aussi vers des mobilités douces.

Par exemple, M. le Président, vous soutenez, via la communauté d'agglomération de Bastia, un investissement d'environ 12 M€, sur des voies douces à mobilité douce au sein de Bastia et son agglomération.

Vous soutenez aussi, nous soutenons avec cette Collectivité, les TCSP sur les transports en commun, pour les rendre plus fluides et afin d'amener le plus grand nombre d'entre nous à les utiliser.

Je parlerai aussi du train, alors c'est souvent ici des sujets assez engagés, le train ira jusqu'à Folelli, le train ira à Vescovato, et nous allons amener le maximum de Corses à l'emprunter.

C'est aussi notre devoir pour lutter contre, justement, ces monopoles sur le carburant, parce que c'est aussi en faisant cette consommation, que nous arriverons à casser ces monopoles.

Ensuite, il y a aussi, et c'est le second point de mon propos, ce qu'on ne peut faire seul, et là, il faut être deux, c'est la discussion notamment avec l'État. Alors, j'ai ici, souvent Jean-Martin sort des archives, c'est mon tour aujourd'hui, il n'est pas là, c'est dommage, deux articles, deux lettres de notre précédente Préfète, Josiane CHEVALIER, une première qui est datée du 1<sup>er</sup> décembre 2018, une seconde du 1<sup>er</sup> septembre 2019, où elle nous explique très tranquillement, qu'elle a mandaté la direction générale de la concurrence, de la consommation et répressions des fraudes pour établir un rapport, visant à prouver une situation de monopole et peut-être d'autres infractions au niveau de la concurrence et des fraudes.

Trois ans et demi après, je dirai, avoir diligenté la direction générale de la répression des fraudes, nous n'avons toujours rien. Ce n'est pas faute d'avoir saisi l'État, nous l'avons saisi à plusieurs reprises, vous l'avez saisi à plusieurs reprises, et nous attendons toujours.

Alors, aujourd'hui dans cet hémicycle on a entendu beaucoup de choses, mais peu de gens s'élever quand même contre ce fait-là, c'est-à-dire que nous sommes toujours dans l'attente de ce document, qui est quand même crucial, qui sera vraisemblablement la pierre angulaire, aussi, de notre prochaine réflexion puisque dans son pouvoir régalién, c'est quand même à l'État de démontrer s'il y a un monopole, c'est à l'État de démontrer s'il y a aussi des ententes illicites, c'est à eux de nous apporter cette information-là.

Or, ce document, à l'heure où nous parlons, nous ne l'avons toujours pas. Ça sera le sens de notre premier amendement, M. le Président, où nous allons, bien entendu, vous demander de saisir l'État pour mettre à disposition du public et de notre Assemblée, ce document qui nous paraît indispensable.

Pour la suite, nous l'avons dit, ce rapport a le mérite, quand même, de poser un constant, a le mérite aussi d'essayer de proposer des solutions, notamment, M. le Président de l'Exécutif, dans l'encadrement des prix.

Alors, ce n'est pas, effectivement, je dirai, la solution ultime, mais pour autant, le dispositif que vous souhaitez demander clairement au premier Ministre, de mettre en œuvre, c'est l'application de l'article L 410-2. Alors effectivement, il peut y avoir discussion sur la manière de saisir le premier Ministre, est-ce qu'il va considérer qu'il y a calamité ou pas ? Mais en tout cas, ça sera aussi le sens de notre second amendement, c'est de clairement demander au gouvernement de lutter contre le monopole, contre le monopole notamment du groupe Rubis sur l'approvisionnement en carburant.

C'est pour ça que nous demandons aussi l'activation de cet article et dans un laps de temps réduit, enfin contraint, c'est 6 mois maximum. Ça permettrait aussi à la Collectivité de Corse, d'observer l'impact réel de ce dispositif sur le niveau de vie des Corses.

Mais en matière d'économie, vous le savez, rien n'est simple et nous avons, vous avez, le devoir d'être précautionneux afin de ne pas fragiliser non plus, la filière, parce que derrière la filière il y a aussi des emplois, vous l'avez dit, et une économie qu'il faut pérenniser.

Donc, c'est pourquoi la constitution d'un fonds de garantie, nous paraît tout aussi indispensable, il est proposé dans ce rapport, afin de palier à tout impact négatif sur les détaillants.

Mais bien entendu, et ça été dit notamment par Josepha GIACOMETTI, mais aussi par Paul-Félix, cette seule mesure ne peut apporter une solution pérenne et efficace au problème du prix des carburants. Elle devra forcément être liée à la mise en œuvre d'une fiscalité adaptée, comme c'est déjà le cas, nous l'avons dit, en Outre-Mer, et notamment sur l'île de la Réunion.

La mise en place de cette fiscalité adaptée, va répondre à la problématique des carburants, et elle est motivée, bien entendu par l'insularité qui crée un surcoût, mais aussi par le caractère captif du marché ; l'indisponibilité de certains carburants ; la situation de monopole, je crois qu'aujourd'hui nous n'avons pas peur d'employer ce terme, il y a un monopole du groupe Rubis sur notre île, il faudra le démontrer et le combattre, dans l'approvisionnement et la structure du marché de distribution.

Tous ces paramètres créent un risque de marché captif, générateur de possibles sur-marges, ça été dit, mais nous le répétons. Nous jugeons aussi que ces sur-marges, ce n'est pas à nous de les prouver, c'est en tout cas, à la direction de la consommation et de la concurrence, la répression des fraudes. D'où la nécessité d'avoir ce rapport.

Après, dans les propositions que vous faites, bien entendu, il y a de travailler sur le levier de la TVA. Il est clairement mis en avant avec un exemple, un passage de 13 à 2 points, mais ce n'est qu'un exemple, permettrait tout de même de générer une baisse au litre de 7 centimes d'euros pour le consommateur, ce qui permettrait de faire réaliser au consommateur environ une économie de (3 M€), mais surtout de réinjecter dans l'ensemble de l'économie corse un peu plus de 47 M€.

Pour autant, on ne dit pas qu'il faut passer de 13 à 2, nous disons qu'il faut avoir une réflexion sur cette possibilité de maîtriser la fiscalité, puisque derrière cette fiscalité, si l'intégralité, je dirai, du retour de TVA ne se fait pas sur le prix au litre et à la pompe, elle pourra aussi servir au financement de nos politiques vertes. Et ça, c'est très important.

Enfin, autre levier, c'est la TGAP. Nous en avons longtemps discuté, c'est un sujet épineux, sa suppression sur notre territoire, permettrait encore une économie d'environ 3 centimes au litre, ce qui ferait encore 6 millions d'économie pour les consommateurs, et à-peu-près 10 M€ réinjectés dans notre économie. Et, si on cumule ces deux actions, ça permettrait tout de même de faire baisser de 19 centimes au litre le carburant, et ainsi de réinjecter plus de 57 M€ dans l'économie.

Alors, bien entendu, nous ne disons pas que la seule solution est là, ce que nous disons aujourd'hui au nom du groupe, la première chose, c'est que nous devons disposer du rapport qui a été commandé par la Préfète Josiane CHEVALIER car c'est un document de travail qui nous est indispensable. Ce n'est pas à la Collectivité de Corse de mandater une nouvelle fois un expert privé ou un bureau privé, c'est à l'État de jouer son rôle. Nous réclamons, et c'est le sens du premier amendement, la mise à disposition de ce rapport et la mise à disposition publique.

Le second point, c'est de dire que la Collectivité, effectivement, soit par le biais d'une entrée au capital, soit par tout autre moyen, doit lutter contre le monopole de Rubis, et c'est à l'État de nous donner les moyens de le faire.

Voilà M. le Président en quelques mots ce que je voulais dire au nom de notre groupe, et nous porterons ces deux amendements. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

M. le Président, moi j'ai une remarque à faire, je peux intervenir ? Je vous assure, je ne vous poserai pas de questions sur les indices de concentration !

Je voulais juste d'abord me féliciter du débat qui a lieu et de la qualité de ce débat, qui est quand même technique dans le domaine économique.

Permettez que je fasse une réflexion d'ordre méthodologique, mais qui est aussi d'ordre politique. Nous avons des problèmes économiques récurrents, qui sont le résultat, ça été dit, Paul-Félix l'a dit, de l'histoire, de la géographie, des comportements de collusion, bien sûr, qui sont liés également à la situation géographique, et on le répète à l'envie, quel que soit le domaine, nous sommes sur le domaine de l'énergie, mais nous parlions hier de transport et nous serons amenés à parler d'autres marchés à un moment donné.

La seule façon de régler le problème, c'est déjà de bien le poser. Moi, je tiens remercier le Président pour sa qualité de présentation pédagogique, bien sûr, qui nous démontre quand même quelle l'origine du surcoût que l'on constate, qui n'est pas qu'un coût de transport, on a pour habitude de dire : oui, on est dans une île, il y a un coût de transport et donc, il y a des surcoûts. Mais il n'y a pas que des surcoûts liés au transport, il y a des surcoûts de nature organisationnel notamment, et d'autres qui ont été bien évoqués, je ne reviendrai pas là-dessus.

Pour bien poser un problème, comme je le disais, il faut le cerner, le mesurer et l'anticiper. Alors oui, moi je suis d'accord avec un des paragraphes du rapport qui cite la création d'un institut territorial de la statistique. Alors, ce n'est pas une marotte d'universitaire, loin de là, je vais y revenir. Je suis d'accord avec cette proposition, et je ne suis pas tout à fait avec ce que nous dit le rapport du CESEC qui dit : on ne voit pas pourquoi on créerait encore un institut territorial de statistique, alors qu'il y a l'INSEE. J'entretiens les meilleurs rapports, je le dis, avec l'INSEE, avec sa direction actuelle, bien sûr, mais l'INSEE a des protocoles de recherche et de constitution de données qui suivent des protocoles nationaux, qui parfois, à notre demande ou de leur propre chef, sont adaptés à la situation locale, pour le dire dans les termes employés par les fonctionnaires.

Mais néanmoins, l'INSEE n'est pas là pour étudier systématiquement tout ce qui se passe sur l'économie corse. Ce n'est pas forcément dans toutes ses missions. Nous avons travaillé dans le cadre de l'agence du tourisme sur la question du PIB touristique, et je pense que, je parle sous le contrôle de la Présidente de l'ATC, nous aurons bientôt une évaluation du PIB touristique, il faut à chaque fois aller dans le sens d'une demande particulière. Et, l'INSEE ne contrôle pas toute la production de données en la matière, loin de là.

Ce que nous cherchons à quantifier ici, ce n'est pas seulement le niveau des prix, ce n'est pas seulement ça, le niveau des prix à l'échelle territoriale, c'est aussi et surtout, comme l'a dit Jean-Martin, quelles sont les variables qui agissent sur le prix. Et,

pour faire ça, ce n'est pas l'INSEE qui le fait, ce n'est pas possible, ce qu'il nous faut c'est véritablement un institut qui lui travaille sur la récolte des données et, au-delà de la récolte des données, qui fait des analyses économétriques, qui mesurent le lien entre les facteurs qui produisent le problème et le signal qu'il y a un problème. Ça c'est fondamental de pouvoir mesurer ces liens-là.

Je tiens à préciser que ce type d'institut existe dans quasiment toutes les îles, qu'elles soient autonomes ou pas, que ça existe en Sardaigne, aux Baléares, bien évidemment, en Sicile, mais que ça existe aussi dans les territoires d'Outre-Mer, donc dans des îles qui sont françaises.

Je disais que ce ne sont pas des fétiches universitaires, et je ne vais pas être beaucoup plus longue, mais je souhaite, puisque nous avons cet échange sur ce sujet précis, sur ce marché de l'énergie que je connais désormais plutôt bien, le marché touristique aussi, je tiens à vous rappeler que produire soi-même la donnée, c'est non seulement, lorsque l'on est un décideur, c'est non seulement savoir mesurer, c'est maîtriser la connaissance des phénomènes, des structures économiques, c'est pouvoir identifier les mécanismes de collusion, c'est prévoir aussi les impacts de chocs exogènes, et combien il y a de chocs exogènes dans le marché de l'énergie. Donc, c'est prévoir, et prévoir, vous le savez, c'est gouverner.

On a mis des années à savoir quel était le stock d'épargne. Hier Alex VINCIGUERRA nous en parlait. Des années ! En tant qu'universitaire, j'ai réclamé cette donnée pendant des années. Aujourd'hui, à la faveur, malheureusement, d'une crise de la Covid, on le sait.

Donc, c'est très important qu'on ne reproduise pas les mêmes erreurs, lorsque l'on a une compétence comme nous l'avons, dans le domaine économique, il nous faut un institut territorial de la statistique qui, au-delà de la modélisation et de la décision, est, à mon sens, un véritable outil d'émancipation, et ceci explique peut-être pourquoi nous n'avons pas l'étude de la direction de la concurrence.

Voilà l'intervention que je voulais faire, désolée, qui était peut-être sur ton un peu professoral, mais c'est une déformation, évidemment, professionnelle.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, merci Mmes et MM. intervenantes et intervenants, chers collègues, pour la qualité des contributions dans lesquelles, globalement, le Conseil exécutif, se reconnaît.

Peut-être commencer par la fin, d'abord votre intervention me donne l'occasion de rappeler le contenu de l'avis de CESEC, l'avis dense que vous avez sûrement lu. Alors, il y a des considérations, bien sûr, sur la méthode, il demande que la conférence sociale soit régulièrement réunie, afin de pouvoir développer la concertation dans le cadre de la démocratie participative. Moi, je pense qu'il faudra le faire, on l'a fait dans le domaine des produits de première nécessité, et on va continuer à travailler pour améliorer le dispositif de la charte, on l'a fait pour l'essence, on le fera certainement pour le prix des loyers, on le fera sans doute pour le prix de l'eau.

Donc, oui bien sûr, en réponse au CESEC, la conférence sociale a vocation à être réunie.

Le CESEC souligne également qu'il convient peut-être de chercher la diversification de l'approvisionnement, notamment à partir de la faisabilité d'un approvisionnement par des régions plus proches, Sardaigne, Italie. Il s'interroge sur l'opportunité de créer un institut territorial de la statistique. Vous avez, Mme la Présidente, répondu. Le CESEC dit : pourquoi ne pas se servir de l'INSEE. L'INSEE existe, nous travaillons avec l'INSEE, mais l'INSEE n'est pas configuré pour construire les agrégats statistiques qui correspondent aux besoins de la Corse.

Et dès aujourd'hui, et plus nous irons vers une évolution de nos compétences, ou même simplement, une mise en œuvre effective des compétences qui sont les nôtres, et plus se fera sentir avec force, comme vous venez de démontrer, le besoin d'un institut territorial de la statistique, nous l'avons dit souvent. Aujourd'hui, nous sommes dans la situation d'un pilote d'avion qui n'aurait pas de cockpit, l'avion peut être bon, le pilote plus ou moins, l'équipage en tout cas, oui, s'il n'y a pas de tableau de bord, il est difficile d'assurer le vol.

Donc, on a besoin de cet institut territorial, il se construira progressivement, et on en a besoin dans le cadre de ce rapport.

Alors moi, ce que je voudrais dire, c'est sommes-nous d'accord sur l'essentiel ? Que faut-il faire aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut faire un pas vers le traitement et la solution dans ce dossier ? À mon avis, nous sommes d'accord là-dessus.

Je me tourne vers Jean-Martin, même s'il n'est pas là, mais peut-être qu'il nous entend. Aujourd'hui, opacité sur les prix : jusqu'à un certain point, autorité de la concurrence : elle a été saisie et la saisine qui est intervenue est très large, elle ne se limite pas la saisine de l'autorité de la concurrence qui a débouché sur ce rapport, au périmètre insulaire. La mission qui était donnée à l'autorité de la concurrence, c'était, premièrement : de vérifier du début à la fin de la chaîne, en incluant FOS et au-delà, donc

de partir de l'origine. Et, deuxièmement : l'autorité de la concurrence a toute faculté pour s'autosaisir, si ces investigations lui avaient semblé justifier soit un élargissement du périmètre de son intervention, soit un approfondissement de ses investigations.

Donc moi, je ne suis pas opposé, on le verra tout à l'heure, à ressaisir l'autorité de la concurrence, mais je considère qu'à ce stade, ça risque d'être dilatoire et de rien nous amener de plus, parce que l'autorité de la concurrence, elle est déjà saisie sur l'ensemble du périmètre, elle est déjà intervenue, et elle avait la possibilité de s'autosaisir en allant au-delà si elle avait découvert quelque chose que le justifiait.

Si nous avons une question nouvelle à poser, on peut le voir, mais la direction générale de la concurrence et des fraudes, saisie par Mme CHEVALIER, sa mission est une mission précise et forte, j'avais imprimé à l'époque son interview, je voudrais quand même la relire, donc elle écrivait, d'ailleurs non pas à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif, mais au collectif contre la cherté des carburants et elle répondait, après avoir constaté effectivement un prix anormalement haut, elle indiquait en réponse : « il ne sera possible de prendre des décisions qui s'imposent, qu'au regard d'un éclairage suffisamment précis et complet, de la situation de la distribution des carburants dans l'île ».

« Dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée, suite au discours du Président de la République à Bastia, le 7 février dernier, l'inspection des finances, a déjà traité un certain nombre de données, et rencontré, à ce propos, différents acteurs insulaires ». C'est le rapport d'octobre 2018.

Il y a eu ensuite, le rapport de novembre 2020, celui dont vous nous venons de parler, et là, la préfète ajoutait : « sous mon autorité, ce travail d'investigation sera mené à son terme, dans les prochains mois par les services de la DGCCRF, les services de la direction de la concurrence et de la répression des fraudes en Corse, et je mobiliserai l'ensemble des moyens d'État nécessaires pour bien identifier et mettre en lumière les différents facteurs qui sont ici à l'œuvre, dans la formation des prix. J'en rendrai compte au Gouvernement, enfin qu'il puisse en être tirées toutes les conséquences, tant pour ce qui concerne l'État que pour les autres acteurs publics et privés, dont la responsabilité est appelée ici à s'exercer ».

Autrement dit, nous étions le 1<sup>er</sup> décembre 2018, la Préfète de Corse, a saisi l'institution qui a le plus de pouvoir d'investigation et de police, équivalant à des pouvoirs de police, qui avait pour mission précise d'aller du début à la fin, pour regarder comment se forment les prix et pour, éventuellement, en tirer toutes les conséquences utiles.



Donc, moi je dis qu'aujourd'hui nous devons demander la communication de ce rapport, qui a été restitué, ça été confirmé par la Préfecture, que nous avons demandé à trois reprises, et que nous n'avons pas pour l'instant, et que lorsque nous aurons ce rapport, nous verrons s'il y a lieu à demander des investigations complémentaires ou pas. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, je disais on est d'accord. Je vais répondre dans le même mouvement, d'abord sur la question d'être présent en tant que censeur, les propositions qui nous étaient faites, c'est Josepha GIACOMETTI qui l'a abordé en premier, ce point-là. C'est un risque que nous avons identifié nous-même puisque je l'ai dit, est-ce que nous allons servir de caution ou est-ce que ça va nous permettre de mettre un pied dans la porte ? Je pense que si je n'avais pas proposé de reprendre cette proposition, on m'aurait dit : mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Moi, je vous le dis très directement, on en discutera en commission, on est dans un processus évolutif, c'était un moyen d'avoir un regard, peut-être d'ailleurs au côté de l'État, sur le fonctionnement d'une société. Ça ne vaut que si on est tous persuadé, en tout cas ceux qui veulent lutter contre les logiques de monopoles et nous en sommes, me semble-t-il, convaincus de cette nécessité, ça ne vaut que si on est tous d'accord, si on n'est pas d'accord, je vous le dirai tout à l'heure, mais je le dit maintenant, ça ne me gêne absolument pas de retirer cet aspect-là de la délibération. Pour moi, l'essentiel n'est pas là.

Et je continue à répondre, me tournant cette fois-ci notamment vers Paul-Félix BENEDETTI. L'histoire de « Rubis », je ne la connais pas, je ne sais pas si c'est la France, l'Afrique, si c'est x, y, z, ce que je sais, comme vous et comme nous tous, que ça soit « Rubis », « Total » ou « Shell », comme c'était le cas avant, ce ne sont pas des compagnies qui sont, par essence, des amis de la Corse. Les décisions stratégiques que prennent « Rubis », « Total » et « Shell », ne se prennent pas à l'aune de la volonté de l'Assemblée de Corse ou des délibérations de l'Assemblée de Corse.

Autrement dit, bien évidemment que vous avez raison, mais même l'autorité de la concurrence l'a dit, elle dit : de fait, on était dans un niveau de concentration, au moment du rachat du capital, qui ne permettait pas d'atteindre les seuils, mais qui justifiait que l'on considère qu'il y avait concentration. Elle va même au-delà, l'autorité de la concurrence, elle dit : non seulement il y a concentration excessive, il y a un monopole. C'est-à-dire qu'elle considère que le fait que dans DPLC, il y est un capital qui est à 75 % pour « Rubis », à 24 % pour « Total » et à 1 % pour une personne physique pour des raisons historiques, elle considère que c'est constitutif d'un monopole.

Donc, je vais jusqu'au bout, si on était resté en l'état de trois grandes compagnies présentes au capital, est-ce que l'on aurait considéré que nos intérêts étaient préservés ? Non, à l'évidence.

Et, je vais encore un peu plus loin, si on rentre au capital de DPLC, et qu'on est minoritaire, est-ce que l'on aura la possibilité d'influer ? Non plus. Et, je pose une troisième question, vous l'avez dit : « Rubis » aujourd'hui choisi de distribuer des dividendes, plutôt que d'investir, ça se voit à travers ses comptes, qu'on soit au capital ou qu'on n'y soit minoritaires, on n'aura pas la possibilité de contraindre « Rubis », associé majoritaire, à investir plutôt qu'à distribuer. Donc à un moment donné, il faut chercher une autre solution.

Alors, vous considérez qu'elle n'est pas dite de façon suffisamment claire, je le dis-moi, dans le rapport on dit, il y a une situation de monopole qui ne peut pas perdurer, on le dit dans la délibération, il faut sortir de la situation de monopole, comment on va sortir ? Je pense qu'il faut travailler là-dessus.

Donc, ça je pense qu'on en est d'accord.

Troisièmement, et je vais aller à l'essentiel. Encore une remarque quand même, Paul-Félix BENEDETTI ou Jean-Christophe ANGELINI disent : ça aurait été mieux de viser, par exemple, l'article 410-3 ; l'article 410-3 qui est visé aussi par l'autorité de la concurrence. C'est vrai, l'article 410-3, sur le fond, il est intéressant, les mesures peuvent porter sur l'accès au marché, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, la marge des opérateurs, la gestion des facilités essentielles, etc. Sauf que, qui met en œuvre ces mesures ? C'est le Gouvernement.

Donc nous, dans le schéma que nous voulons construire, je ne pense pas que nous voulions, in fine, nous en remettre systématiquement au Gouvernement pour prendre les décisions. L'esprit de ce que nous voulons construire, a fortiori, pour des indépendantistes, c'est bien qu'au moins nous partagions la décision. Donc, on ne peut pas transposer purement et simplement cet article.

De la même façon, l'article L752-27 du code de commerce, c'est quoi ? C'est la possibilité qui est donnée à l'autorité de la concurrence de délivrer des injonctions structurelles dans l'Outre-Mer. Oui, peut-être faut-il autoriser l'autorité de la concurrence à délivrer des injonctions structurelles aussi en Corse. C'est la réflexion sur la lutte contre la concentration. Ça en fait partie, mais ce n'est pas la mesure.

Alors moi, je termine et je simplifie. Ce rapport à un moment donné, et je me tourne à nouveau vers Jean-Martin, on n'a pas tous les éléments, mais tous les éléments

dont nous avons besoin aujourd'hui pour identifier, sur le principe, le chemin sur lequel nous voulons aller, nous les avons. Et, à un moment donné, je pense qu'il faut renverser la charge de la preuve, on ne peut pas nous demander, à nous, autorité politique, institution politique, alors qu'on n'a pas de pouvoir d'investigation, alors qu'on n'a pas de pouvoir législatif, alors qu'on n'a pas de pouvoir réglementaire, une fois que nous avons décortiqué le mécanisme, que nous avons démontré comment les choses se passent, que nous avons démontré que partout ailleurs, où il y a des situations identiques, il y a des mécanismes de régulation, des mécanismes fiscaux, des mécanismes de contrôle que cette fiscalité ne soit pas détournée et qu'elle serve aux objectifs pour lesquels elle a été instituée, que dans les situations insulaires où il y a des risques de concentration, il y a une adaptation des seuils et des procédures pour vérifier que la concentration ne débouche pas sur des situations d'abus de position dominante.

Je considère que nous avons tout ce qu'il nous faut. La charge de la preuve, il faut la renverser maintenant, et il faut dire à « Rubis » et aux autres, prouvez-nous, vous, prouvez-nous, vous ! Avançons. Et moi, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de dire ça, de dire nous, maintenant on est allé aussi loin qu'on devait aller, on sort le problème d'être au capital, pour moi ce n'est pas ça l'essentiel. L'essentiel aujourd'hui c'est de dire, premièrement : donnez-nous le rapport de la direction générale de la concurrence et des fraudes, nous en avons besoin.

Deuxièmement, c'est d'ouvrir une discussion, parce que nous l'avons tous dit, et si ce que je dis n'est pas exact, vous me reprendrez, nous avons tous dit que nous savons qu'au bout du chemin, quelles que soient les constatations techniques supplémentaires que nous allons faire, il y a un certain nombre d'invariants. Les invariants, c'est que nous ne voulons pas d'un monopole qui nous place en situation de faiblesse, premièrement. Deuxièmement, c'est que nous savons qu'il y aura besoin d'un mécanisme qui sera a minimum législatif, que ce mécanisme doit nous permettre à la fois de réguler les prix, de les contrôler, de mettre en place les marges qui sont des marges normales, c'est précisé dans le dispositif « LUREL », et puis qu'il y aura aussi un recours à la fiscalité, et que ce recours à la fiscalité, il doit être encadré pour sécuriser la mise en œuvre du mécanisme fiscal pour qu'il ne soit pas détourné et pour qu'il serve les intérêts légitimes que nous aurons définis.

Donc, je reviens, et je termine, pour moi l'essentiel n'est pas dans la rédaction, sans doute perfectible, sur la demande de mise en œuvre, etc. Moi, au moment où nous avons rédigé ça, il y avait cette crainte que les prix ne s'envolent, que nous ne nous retrouvions démunis, entre ne rien faire et subir une crise, ou avoir à subir une décision gouvernementale qui mettrait les détaillants à la rue. Donc, nous nous sommes servis de la possibilité qui était avancée par l'autorité de la concurrence.

Mais le fond du problème, pour moi aujourd'hui, et pour nous, et ce que je vous propose d'acté, et on verra comment on le rédige, c'est quoi ? C'est qu'il faut demander au gouvernement, comme le dit le CESEC, une mise en œuvre rapide d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de l'île, en matière de fiscalité, de fixation de prix des carburants, et je rajouterai, et de contrôle des situations de concentration ou de monopole, à l'instar de la Guadeloupe ou de la Réunion, peut-être pas exactement la même chose, mais s'inspirer d'un dispositif qui est déjà en œuvre ailleurs.

C'est cela, à mon avis, qu'il faut qu'on dise aujourd'hui. Et si on dit ça, et qu'on dit au Gouvernement, parce qu'on a un dispositif qui nous permet, l'Assemblée de Corse, - c'est le visa général de l'article, le premier visa - l'Assemblée de Corse peut demander toute adaptation législative ou réglementaire nécessaire à la situation économique de l'île.

L'article central c'est celui-là. Sur tout le reste, que ça soit l'article 73, que ça soit un décret, que ça soit ceci, on discutera et on identifiera ensemble le meilleur moyen.

Donc voilà, à mon avis, ce que pourrait être la synthèse de ce que nous avons, à mon sens, à demander aujourd'hui, y compris pour ne pas décevoir les Corses, y compris pour ne pas décevoir les Corses ! Les Corses, en 2019, au moment de la crise des « gilets jaunes », quand nous avons pris cette initiative, ils nous ont demandé d'avancer de façon concrète, ça été compliqué, on a avancé. Aujourd'hui, on en a suffisamment pour dire au Gouvernement et aux acteurs de la filière, mettons-nous autour de la table et trouvons une solution, et nous savons que cette solution elle passe par une lutte contre les situations de monopole, et deuxièmement elle passe par une adaptation législative et réglementaire, à l'instar de ce qui a été mis en place dans des départements et régions d'Outre-mer.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, j'informe l'Assemblée que nous avons 5 amendements, d'ailleurs les groupes les ont évoqués. Donc, je souhaiterais savoir quelle est votre position par rapport à ces amendements, est-ce qu'on va les examiner en séance ou on les examine en commission ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je préférerais qu'on les examine en commission, si vous en êtes d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous allons faire une suspension...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je n'avais pas vu la délibération annexée au rapport, je vous présenterai en séance, oralement ou par écrit, deux amendements simples, ce sont des amendements de simplification de texte, d'enlever, pour moi, ce qui est formalisme et qui est demande. Ça va aller vite, après c'est d'accord ou pas d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y a aucun souci.

D'abord j'aurais dû poser la question, nous avons 5 amendements, au-delà de ces 5, y en a-t-il d'autres ? Très bien, donc il y a en a un sixième, et vous nous en ferez part en commission.

Ce que je propose donc, les commissions vont se réunir en même temps ? Ou la CDENATE et les finances ? D'accord ça fait beaucoup de monde qui va partir, je parce que je caressais le doux espoir de pouvoir faire passer des choses pendant ce temps, mais je pense que je ne vais peut-être pas avoir le quorum.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Mme la Présidente, vous permettez ? Simplement sur la forme, est-ce qu'il y a nécessité de réunir la commission des finances ? Il n'y a pas d'enjeux financiers, je pense que ce n'est pas la peine.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout à fait, mais moi je vous ai posé la question puisqu'il y avait deux rapports, et que le rapport initial a été examiné dans deux commissions, il n'y a pas lieu parce que les rapports ne portent pas sur des éléments financiers. Par contre, rien ne vous empêche, vous Président, si vous le souhaitez, je pense que la Présidente de la CDENATE est tout à fait d'accord pour que vous y assistiez, à la limite, vous ou votre vice-président.

Donc, la commission va se réunir, vous mettez les masques, bien évidemment...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Mme la Présidente, c'est le Président qui a le choix des rapports, c'est un rapport d'ordre sociétal, si on le regarde de manière générale, mais si on le regarde de manière formelle, c'est un rapport économique qui a trait à la fiscalité, qui a trait à la TVA, qui a trait aux prix.... Si un rapport comme ça, sa première commission, ce n'est pas la commission des finances, je ne vois pas laquelle c'est...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous ne parlons pas du rapport, le rapport est passé en commissions, ce sont les amendements, les amendements eux-mêmes n'ont pas de dimension fiscale ou financière, me semble-t-il.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre, s'il-vous-plait, la proposition du Conseil exécutif, sous réserve de l'appréciation de l'Assemblée de Corse, c'est que par nature la commission des finances et la commission développement économique et social, ont vocation à connaître de ces amendements. Après, on peut discuter de, je dirai, l'organisation concrète des travaux autour de trois axes : qui veut participer dans chacune des commissions ? Deuxièmement, un impératif d'efficacité parce qu'on ne va pas rédiger les amendements à 20. Et troisièmement, si le nombre de participants s'organise au titre des deux commissions pour nous permette de continuer la session, le Conseil exécutif propose que les deux rapports qui restent, puissent être examinés en session, y compris en l'absence de celles et ceux qui vont travailler sur les amendements, pour qu'on puisse avancer dans la clôture de nos travaux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, M. le Président, j'avais le même raisonnement que vous, j'ai anticipé là-dessus, sauf que les deux commissions ensemble au total, ne tiennent pas dans une salle. Donc, effectivement ce n'est pas la peine de tous y être, peut-être, mais il faut que tout le monde l'entende, y compris M. BENEDETTI.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Mme la Président, une proposition : au niveau de la commission des finances, un représentant par groupe tout simplement, ça vous permettrait de conserver le quorum dans l'hémicycle.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, ça me va. Tout le monde est d'accord ? M. BENEDETTI, c'est bon ? Mais on va quand même prendre deux minutes, parce qu'il fait un peu chaud dans la salle, on fait deux minutes de pause et on se remet sur les bureaux constitués ce matin et les désignations.

Le groupe « Core in Fronte », avant de partir en commission, il nous faut vos désignations.

**La séance suspendue à 17 h 35 est reprise à 18 h.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

En l'état actuel des choses, de ce que je vois dans l'hémicycle, on n'a pas encore le quorum, il faut aller chercher les élus qui sont dans le patio.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 324** : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni.

\* **Rapport n° 324** : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous propose la chose suivante, s'il y a une divergence de vue sur les désignations, on ne prendra pas la décision.

Tout le monde a ses procurations ? Nous avons donc le quorum, ce quorum nous autorise à délibérer, tous les groupes sont représentés et tout le monde est d'accord.

Alors, pour le **Conseil de l'énergie, de l'air et du climat** : 4 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI.

Suppléants : Nadine NIVAGGIONI, ensuite, pour Romain COLONNA, afin que « Core in Fronte » puisse être représenté, il y a Paul-Félix BENEDETTI, je parle sous le contrôle d'Hyacinthe VANNI, je vais lui laisser la parole, ensuite Pierre GHIONGA et Antoine POLI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Présidente. Qu'on soit bien d'accord, on a laissé une place de titulaire, pas de suppléant.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, j'ai une place de suppléant.

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors, il y a une petite erreur, on laisse une place de titulaire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. En titulaire, vous Jean BIANCUCCI et Romain COLONNA et il y avait Anne-Laure SANTUCCI...

**M. Hyacinthe VANNI**

On l'a barré pour la remplacer par Paul-Félix BENEDETTI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais vous avez barré quel nom ? On n'a barré personne, on barre un nom...

**Mme Paola MOSCA**

Mme la Présidente, nous nous sommes trompés de colonne, on a barré Mme SANTUCCI en pensant qu'elle était titulaire. En fait, il faudrait que l'on supprime un titulaire...



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, on ne supprime personne, on remplace un titulaire, qui voulez-vous remplacer ? Donc, Mme SANTUCCI, est-ce que vous la gardez en suppléante ou pas ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Mais, elle est suppléante de qui ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est suppléante de celui que vous nous indiquerez.

**M. Hyacinthe VANNI**

Attendez, je me déplace.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous êtes autorisé exceptionnellement, M. le Président, à vous déplacer.

C'est très simple...

Donc, je le dis pour le secrétariat général, désormais pour le conseil de l'énergie, de l'air et du climat, les titulaires sont : Jean BIANCUCCI, Paul-Félix BENEDETTI, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI.

Les suppléants sont : Nadine NIVAGGIONI, Anne-Laure SANTUCCI, Pierre GHIONGA et Antoine POLI.

Très bien.

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme la Présidente, excusez-moi, mais il faudrait peut-être sortir une suppléante de chez nous pour donner une suppléante à « Core in Fronte », pour que ça fasse équilibrer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'en déduis donc qu'Anne-Laure SANTUCCI vient de perdre le poste de suppléante, ça s'appelle une variable d'ajustement.

Donc, en suppléant de Paul-Félix BENEDETTI : Jean-Baptiste ARENA.

Sauf problème, on prend acte globalement.

**La commission départementale des impôts directs et taxes sur chiffre d'affaires de Haute-Corse :**

1 titulaire et un suppléant :

Titulaire : Joseph SAVELLI.

Suppléant : Louis POZZO DO BORGIO.

**Commission départementale des valeurs locatives de Haute-Corse :**

Titulaires : Ghjuvan'Santu LE MAO, Marie-Anne PIERI

Suppléants(es) : Vannina CHIARELLI LUZI, Marie-Thérèse MARIOTTI

**Commission départementale des valeurs locatives de Corse-du-Sud**

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Georges MELA

Suppléants(es) : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Valérie BOZZI

**Commission consultative de l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences :**

Il y a la Présidente de l'Assemblée, c'est d'office.

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Jean-Charles GIABICONI, Laurent MARCANGELI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Suppléants(es) : Romain COLONNA, Lisa FRANCISCI, Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre POLI

**Conseil de Gouvernance d'un pôle d'excellence TIC (technologies de l'information et de la communication) :**

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Michel SAVELLI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture de Haute-Corse :**

Titulaire : Jean-Marc BORRI

**Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture de Corse du Sud :**

Titulaire : Jean BIANCUCCI

**Commission départementale de la présence postale territoriale de Corse-du-Sud :**

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI

Suppléants(es) : Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Santa DUVAL, Julia TIBERI

**Commission départementale de la présence postale territoriale de la Haute-Corse :**

Titulaires : Françoise CAMPANA, Jean-Marc BORRI, Charlotte TERRIGHI, Vanina Le BOMIN

Suppléants(es) : Lisa FRANCISCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Vanina BORROMEI

**Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Corse du Sud :**

Titulaires : Danielle ANTONINI, Muriel FAGNI, Jean-Paul PANZANI, Santa DUVAL, Jean-Christophe ANGELINI

**Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Haute-Corse :**

Titulaires : Ghjuvan'Santu LE MAO, Anne-Laure SANTUCCI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Vanina BORROMEI

**Brouhaha.**

**Commission départementale de la coopération intercommunale – Corse-du-Sud :**

Titulaires : Paul-Joseph CAITUCOLI, Danielle ANTONINI, Valérie BOZZI et Pierre POLI

**Commission départementale de la coopération intercommunale – Haute-Corse :**

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Antoine POLI

**Commission départementale de la sécurité routière - Haute-Corse :**

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants(es) : Petr' Antone FILIPPI, Sandra MARCHETTI, Pierre GUIDONI

**Commission départementale de la sécurité routière – Corse-du-Sud :**

Titulaires : Eveline GALLONI-d'ISTRIA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Santa DUVAL

Suppléants : François SORBA, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI

**Comité de suivi opérationnel du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia :**

La Présidente de l'Assemblée de Corse.

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Jean-Martin MONDOLONI, Vanina BORROMEI, Paul-Félix BENEDETTI

**Commission régionale de gestion de la flotte de pêche (ancienne C.R. des pêches maritimes et de l'aquaculture marine) :**

Titulaire : François SORBA

Suppléant(e) : Anne-Laure SANTUCCI

**Commission des cultures marines (interdépartementale) :**

Titulaires : François SORBA, Pierre GHIONGA

Suppléants(es) : Anne-Laure SANTUCCI, Marie-Thérèse MARIOTTI

**Commission Régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (CRVA) :**

Titulaire : Anna-Maria COLOMBANI

**Comité Régional d'Orientation de la Banque Publique d'Investissement (BPI)**

Titulaires : Joseph SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI

Suppléants(es) : Jean-Charles GIABICONI, Jean-Louis SEATELLI

**Ecole de la 2ème Chance "e2c Bastia" :**

Titulaires : Juliette PONZEVERA, François CAMPANA, Jean-Martin MONDOLONI

Suppléants(es) : Anna-Maria COLOMBANI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Louis SEATELLI

**Conseil Départemental de Santé mentale - 2B :**

Titulaires : Jean-Marc BORRI, Frédérique DENSARI, Pierre GHIONGA

Suppléants(es) : Juliette PONZEVERA, Lisa FRANCISCI, Cathy COGNETTI-TURCHINI

**Conseil Départemental de Santé mentale - 2A :**

Titulaires : Danielle ANTONINI, Eveline GALLONI-d'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI

Suppléants(es) : Muriel FAGNI, Véronique ARRIGHI, Santa DUVAL

**Comité Régional du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) :**

Titulaire : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Suppléant(e) : Danielle ANTONINI

**Conseil d'administration du Fonds de dotation "Corsica Sulidaria" :**

Le président de chaque groupe doit être présent ou son représentant : Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Josépha GIACOMETTI, Véronique PIETRI.

**Comité de programmation du groupe d'action locale de Balagne :**

Titulaire : Frédérique DENSARI

Suppléant(e) : Jean-Marc BORRI

**Comité de programmation du groupe d'action locale de Corse Orientale :**

Titulaire : Lisa FRANCISCI

Suppléant(e) : Ghjuvan'Santu LE MAO

**Comité de programmation du groupe d'action locale du Pays Ajaccien :**

Titulaire : Don Joseph LUCCIONI

Suppléant(e) : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

**Comité de programmation du groupe d'action locale "Una terra/Dui mari (communauté de communes du Cap Corse, Conca d'Oru, CAB) :**

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI

Suppléant(e) : Juliette PONZEVERA

**Comité de programmation du groupe d'action locale du Sud Corse :**

Titulaire : Jean-Paul PANZANI

Suppléant(e) : Jean-Marc LUCCHINI

**Comité de programmation du groupe d'action locale d'Ornano/Sartenais/Taravo/Valinco :**

Titulaire : François SORBA

Suppléant(e) : Paul Jo CAITUCOLI

**Comité de programmation du groupe d'action locale de Castagniccia - Mare à Monti :**

Titulaire : Paola MOSCA

Suppléant(e) : François CAMPANA

**Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) :**

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Titulaires : Ghjuvan Santu LE MAO, Nadine NIVAGGIONI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Anne PIERI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

**Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) :**

2 titulaires qui ont des voix délibérative, des administrateurs : Jean-Félix ACQUAVIVA, Marie-Thérèse MARIOTTI

Ensuite, il y a 3 censeurs, avec voix consultative : Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI

**Comité technique 2A SAFER :**

Titulaire : Jean-Jacques LUCCHINI

**Comité technique 2B SAFER :**

Titulaire : Paola MOSCA

**Conseil départemental de l'Éducation nationale Haute-Corse :**

Titulaires : Françoise CAMPANA, Serena BATTESTINI, Paola MOSCA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Saveriu LUCIANI.

Suppléants(es) : Anna-Maria COLOMBANI, Marie-Claude BRANCA, Sandra MARCHETTI, Jean-Louis SEATELLI, Pierre GUIDONI, Vanina Le BOMIN

**Conseil départemental de l'Éducation nationale Corse-du-Sud :**

Titulaires : Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Véronique PIETRI, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Julia TIBERI

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Romain COLONNA, Marie-Claude BRANCA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre POLI

**Conseil Académique de l'Éducation nationale :**

Titulaires : Paola MOSCA, Anne-Laure SANTUCCI, François CAMPANA, Petr'Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Danielle ANTONINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis SEATELLI, Georges MELA, Xavier LUCIANI, Pierre POLI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI

Suppléants(es) : Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Nadine NIVAGGIONI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna-Maria COLOMBANI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Christelle COMBETTE, Charlotte TERRIGHI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina Le BOMIN, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI

**Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères :**

Titulaires : Sandra MARCHETTI, Anna-Maria COLOMBANI, Marie-Thérèse MARIOTTI

**Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) :**

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Charles GIABICONI, Nadine NIVAGGIONI, Christelle COMBETTE, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Vanina Le BOMIN

Suppléants(es) : Jean-Paul PANZANI, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA



**Bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) :**

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Nadine NIVAGGIONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants(es) : Jean-Charles GIABICONI, Jean-Paul PANZANI, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI

**Conseil d'Administration l'École Maritime et Aquacole « Jacques FAGGIANELLI » de Bastia :**

Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Martin MONDOLONI

**Commission de concertation de l'Académie de Corse :**

Titulaires : Petr' Antone FILIPPI, Paola MOSCA, Françoise CAMPANA, Jean-Martin MONDOLONI, Saveriu LUCIANI

Suppléants(es) : Anne-Laure SANTUCCI, Juliette PONZEVERA, Lisa FRANCISCI, Xavier LACOMBE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**Jury du Prix "Père André Marie" :**

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Didier BICCHIERAY

**Centre National de la Formation Professionnelle :**

Titulaire : Vannina CHIARELLI-LUZI

Suppléant(e) : Nadine NIVAGGIONI

**Accademia di i Vagabondi :**

La Présidente de l'Assemblée de Corse et 1 représentant par groupe : Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Claude BRANCA

**Comité d'achat du Fonds Régional d'Acquisition des Musées :**

Titulaires : Frédérique DENSARI, Jean-Martin MONDOLONI

**Conseil d'Orientation Consultatif du Centre d'Art Polyphonique de Corse :**

Titulaires : Don Joseph LUCCIONI, Petr'Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**Syndicat Mixte du GIUSSANI :**

Titulaires : Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Marc BORRI, Frédérique DENSARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA, Saveriu LUCIANI, Jean-Baptiste ARENA

Suppléants(es) : Sandra MARCHETTI, Petr'Antone FILIPPI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Didier BICCHIERAY, Vanina Le BOMIN, Serena BATTESTINI

**Centre Culturel Una Volta :**

Titulaire : Anna-Maria COLOMBANI

Suppléant(e) : Françoise CAMPANA

**Comité consultatif de la filière audiovisuelle :**

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Lisa FRANCISCI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**Prix littéraire méditerranéen corso-sarde Antigona :**

Titulaires : Petr'Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA

**Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Corse-du-Sud /**

Titulaire : Eveline GALLONI d'ISTRIA

Suppléant(e) : Jean-Paul PANZANI

**Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Haute Corse :**

Titulaire : Hervé VALDRIGHI

Suppléant(e) : Jean-Charles GIABICONI

**Convention entre la Collectivité de Corse et le Rectorat d'Académie pour  
« l'Assemblée des enfants » :**

Titulaires : Lisa FRANCISCI, Sandra MARCHETTI, Christelle COMBETTE,  
Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Et donc j'y sié debate ès-qualité.

**Comité de surveillance des œuvres sociales de la Collectivité de Corse :**

Un représentant par groupe.

Titulaire : Muriel FAGNI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Josepha  
GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI

**Comité de suivi et d'évaluation « Primura Prima urgenza è assistenza » :**

Je précise que c'est le comité qui s'occupe de la mise en place des  
défibrillateurs, etc., pour palier tous les cas d'urgence, les équipements et la formation.  
C'est très important, notamment en milieu rural. Très, très important, ça peut sauver des  
vies.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ès-qualité.

Titulaires : Muriel FAGNI, Sandra MARCHETTI, Ghjuvan'Santu LE MAO,  
Danielle ANTONINI, Marie-Anne PIERI, Pierre GHIONGA, Pierre POLI, Serena  
BATTESTINI

J'ai le plaisir de vous dire, puisque visiblement personne ne s'est manifesté,  
qu'on est déjà à raccord sur le plan des désignations...

**Brouhaha.**

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Puisque Mme FRANCISCI a des difficultés à allumer son micro, elle me  
faisait part par SMS d'un doute quant à la possibilité de sié debate au Groupement d'Action  
Local dans lequel elle est potentiellement désignée, dans la mesure où elle y sié debate déjà en  
tant que déléguée ou représentante de la communauté de communes du Fiumorbu.

Est-ce qu'il n'y a pas une incompatibilité ? Point d'ordre.

**Brouhaha.**

C'est la même problématique pour Ghjuvan'Santu LE MAO.

**Brouhaha.**

On peut mettre Ghjuvan'Santu LE MAO par conséquent.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La validation du Président de groupe ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Ça ne me dérange pas, s'ils avaient voulu désigner quelqu'un d'autre à la communauté de communes, ils auraient eu le poste... Ce n'est pas impossible...

**Brouhaha.**

Donc, titulaire : Ghjuvan'Santu LE MAO et suppléante : Paola MOSCA

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Attendez, pour ce GAL, la titulaire était Lisa FRANCISCI et le suppléant Ghjuvan'Santu LE MAO.

Elle y siège déjà au titre de la commune, elle ne peut pas y siéger au titre de la collectivité juridiquement.

**Mme Paola MOSCA**

Ghjuva'Santu LE MAO, titulaire

Paola MOSCA, suppléante.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc pour le GAL du Fiumorbu :

Ghjuva'Santu LE MAO, titulaire

Paola MOSCA, suppléante.

Y a-t-il d'autres points que vous voulez revoir ? Si jamais, il y aura une délibération modificative, mais on ne va pas faire ça jusqu'au mois de décembre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste une petite rectification sur une désignation à la défense de la forêt méditerranéenne : on avait désigné Anne-Laure SANTUCCI, qui est désigné par le SIS ; donc il faudrait changer et mettre Sandra MARCHETTI à la place d'Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il faudra faire une délibération rectificative.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets à votre approbation globale l'ensemble de ces désignations et la rectification qui a été évoquée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations prévues dans le rapport N° 324 et des modifications opérées sur d'anciennes délibérations<sup>1</sup>**

Pause méritée.

**La séance est suspendue à 18 h35 et reprise à 19 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons reprendre nos travaux, mais les services m'indiquent qu'il nous faut encore 5 minutes pour terminer la rédaction et la reprographie des amendements.

J'informe, pour ceux qui étaient en commission, que dans l'intervalle, nous avons passé toutes les désignations, qui ont été votées à l'unanimité. Donc, ça, c'est fait.

Je voudrais vous donner les résultats aussi des élections des bureaux des commissions. On attendait que tout le monde soit là pour que vous le sachiez.

---

<sup>1</sup> Délibération N°21/165 AC

C'est un point que nous avons traité hier et les commissions se sont réunies ce matin.

**\* Raportu n° 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica (SEGUITA)**

**\* Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse (SUITE)**

**Commission de contrôle :**

Président : M. Jean-Michel SAVELLI

Vice-présidente : Mme Sandra MARCHETTI

Rapporteuse : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Élus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu »

**Commission des affaires européennes :**

Président : M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Vice-président : M. Jean-Jacques LUCCHINI

Rapporteuse : Mme Paola MOSCA

Élus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu », non-participation du groupe « Un soffiu novu »

**Commission pour l'évolution statutaire de la Corse :**

Président : M. Romain COLONNA

Vice-président : M. Don Joseph LUCCIONI

Rapporteuse : Mme Françoise CAMPANA

Elus à l'unanimité ; absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte »

**Commission des compétences législatives et réglementaires :**

Président : M. Romain COLONNA

Vice-président : M. Don Joseph LUCCIONI

Rapporteuse : Mme Anna Maria COLOMBANI

Elus à l'unanimité ; absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte »

**Commission des politiques de santé :**

Présidente : Mme Danielle ANTONINI

Vice-présidente : Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Rapporteur : M. Jean-Marc BORRI

Elus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu »

**Commission des problématiques de violence en Corse :**

Président : M. Petru Antone FILIPPI

Vice-présidente : Mme Anna Maria COLOMBANI

Rapporteuse : Mme Anne-Laure SANTUCCI

Elus à l'unanimité ; absence du groupe « Un soffiu novu » ; abstention du groupe « Avanzemu ».

On vous demande de prendre acte.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse<sup>2</sup>**

Merci, pour tous ceux qui se sont réunis ce matin dans toutes ces commissions.

---

<sup>2</sup> Délibération N°21/166 AC

**Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du  
Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous saisis officiellement pour que nous puissions mettre en œuvre les dispositions qui permettent le dépassement du temps légal de travail.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande à l'assemblée ici réunie si elle est d'accord pour qu'on mette en place la procédure permettant d'adapter les temps de travail en période de session.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.**

Merci et merci bien sûr aux personnels qui sont avec nous pour pouvoir continuer notre activité.

Je vous propose de passer une ou deux motions.

Je veux bien, et c'est ce qui se fait normalement, que chaque déposant de motion s'exprime quand même. Cela me paraît normal ?

**MUZIONE / MOTIONS**

\* N° 2021/O2/033 déposée par les groupes « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » et « Fà populu in seme » : **Station thermale de Petrapola**

**(Motion substitutive à la motion n° 2021/O2/024 suite à son examen par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, réunie le jeudi 30 septembre 2021)**

**M. Saveriu LUCIANI**

Présidente, on souhaiterait que notre groupe soit associé à cette motion.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, le groupe « Avanzemu » s'associe à cette motion et « Core in fronte » également.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut présenter la motion.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je vous remercie.

M. le Président, mes chers collègues,

Cette motion sur Pietrapola, avant de rentrer véritablement dans le cœur de cette motion, je me suis rendu compte, en la travaillant, que la Collectivité de Corse avait quand même délibéré déjà sur le thermalisme en Corse, notamment avec une délibération du 25 juillet 2013 portant adoption d'une motion relative au thermalisme en Corse.

Ensuite, il y a une délibération également du 27 octobre 2016 prenant acte de la remise d'un rapport qui donnait la définition des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique.

Ensuite, nous arrivons au cœur de la problématique du domaine de Pietrapola : c'est la délibération du 30 juillet 2020 qui approuve le C.A. 2019 des Bains de Pietrapola et qui acte la fermeture de la station et l'exercice comptable également fermé pour une durée indéterminée. Il faut savoir que l'établissement a été fermé le 31 décembre 2019.

Il y a eu une délibération le 31 juillet 2020, portée par notre groupe, sous l'ancienne mandature, à laquelle s'était associé Julien PAOLINI et également le Docteur BENEDETTI, et où était soulevée déjà la problématique de Pietrapola ; à savoir, les travaux qui devaient être faits pour que cette station puisse fonctionner normalement.

Le marché du thermalisme connaît un essor très, très important. Le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de seniors supplémentaire et accueillir à l'horizon 2030, 20 millions de seniors. Il y a un potentiel de curistes supplémentaire et qui oscilleront entre 150 000 et 200 000.

La Corse pourrait être un fleuron du thermalisme et ça pourrait être également un développement pour le rural. Nous parlons souvent de la revitalisation du rural au sein de cette assemblée.

Il faut savoir que sur notre belle terre de Corse, il y a un certain nombre de sources thermales qui sont connues et reconnues pour leurs vertus médicales : Puzzichellu, sur la Plaine orientale, notamment pour les problèmes de peau ; Baracci ; Guitera ; Guagno ; Pietrapola ; Urbalacone ; Caldaniccia ; Caldane di Tallano, que ma collègue Chantal PEDINIELLI connaît bien ; Orezza ; Ornaso et Dirza. Toutes ont des propriétés thérapeutiques reconnues.

Aujourd'hui, ces sources sont largement sous-exploitées. Certaines n'ont pas le débit suffisant pour avoir une exploitation, mais il y a quand même 5 sources qui présentent un débit relativement important : Pietrapola, Guitera, Orezza, Baracci et Guagno qui ont un débit par jour entre 100 000 et 300 000 litres. Donc, ce sont des sources qui, demain, pourraient faire l'objet d'une exploitation, si cette filière s'organisait, parce que, comme beaucoup de choses en Corse, souvent c'est un problème d'organisation des filières.

Les travaux de l'association française pour la recherche du thermal établissent qu'il y aurait 520 000 malades annuellement qui passent par des cures thermales.

D'après l'observatoire économique du thermalisme et l'association nationale des maires des communes thermales, les retombées en termes d'emplois induits sont importantes, puisque 100 curistes supplémentaires induisent 10 emplois nouveaux.

Donc, la tendance est confirmée de la progression du thermalisme.

Aujourd'hui, quand on parle de thermalisme, on pense cure médicale, mais ça peut être également thermalisme bien-être. Et de plus en plus, vous avez des propositions de cures de bien-être.

J'arrive au cœur de ma motion, il faut préserver les Bains de Pietrapola.

Pietrapola, c'est la seule station thermale qui a un agrément Sécurité sociale ; elle a cet agrément depuis 1978. Aujourd'hui, elle a fait l'objet d'une fermeture, depuis le 31 décembre 2019. Cette fermeture est efficace depuis 3 ans. Il lui reste 2 ans. Si d'ici 2 ans, les thermes ne rouvrent pas, nous perdons cet agrément, et c'est le seul agrément que nous ayons en Corse.

Donc, il faut impérativement aujourd'hui acter et surtout commencer les travaux, M. le Président, parce que Pietrapola a une capacité : elle a le débit suffisant, elle a l'établissement, elle est organisée et c'est un extraordinaire lien social pour la micro-région et également, pour la Corse.

Nous pourrions rechercher des partenaires financiers, trouver au niveau européen via les fonds structurels, ou à l'échelon national avec, par exemple, le Plan avenir montagne, ou la mobilisation de l'Agence nationale pour la recherche des territoires.

M. le Président, aujourd'hui, cette station est fermée depuis le 31 décembre 2019. Il y a un problème de pollution qui aujourd'hui ne semble pas être réglé. Mais il faut quand même commencer à réhabiliter cette station.

Moi qui rencontre souvent le maire de Pietrapola, qui est le maire d'Isolaccio, Jacky BARTOLI, qui m'en parle souvent et qui ne comprend pas aujourd'hui qu'on ne puisse pas avancer au niveau des travaux. Un comité de suivi a été mis en place suite à la délibération du 31 juillet 2020 ; le maire me dit qu'il n'y est pas souvent associé. Donc, il faudrait associer Jacky BARTOLI à ce comité, pour qu'il soit tenu au courant de ce qui se passe au niveau des thermes, car pour lui c'est très, très important.

Alors qu'est-ce qu'on vous demande aujourd'hui ? On vous demande la tenue d'une réunion du comité de suivi, sous quinzaine, avec les représentants de la Collectivité de Corse, avec la communauté de communes du Fiumorbu-Castellu, la commune d'Isolaccio afin de faire un point d'information sur la situation et de définir un planning prévisionnel de travaux qui seront à réaliser.

Il semblerait, j'ai appris en commission, qu'il y aurait une somme de 2 M€ qui aurait été votée pour des travaux ; moi qui suis élue depuis 3 ans, je n'ai pas eu connaissance de cette somme. Je voudrais avoir des réponses. Et qu'il y a eu un marché infructueux, le maire d'Isolaccio n'était pas au courant non plus. Donc, je vous pose la question.

Je passe la parole à M. LE MAO.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, M. le Conseiller.

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Tout d'abord, en amont de la présentation, on ne peut pas parler de Pietrapola sans saluer le travail qui a été fait par Pascale SIMONI pendant les trois dernières années, parce qu'elle a eu la responsabilité de s'occuper de i Bagni di Petrapola et avec leurs nombreuses problématiques.

Cet établissement thermal a une importance capitale pour la commune d'Isolaccio, pour le territoire du Fiumorbu-Castellu et de l'Oriente, mais également pour la Corse pour différentes raisons : pour la revitalisation du rural, pour la relance du thermalisme, et pour le développement socio-économique et touristique.

C'est pourquoi nous avons souhaité, en amendant cette motion et en la cosignant, affirmer notre engagement et notre détermination à voir cet établissement rouvrir ses portes rapidement, et dans les meilleures conditions possibles.

Annette l'a rappelé, cet établissement dispose d'une prise en charge des cures par la Sécurité sociale et cet agrément est valable jusqu'à novembre 2024, suite à l'arrêt au 31 décembre 2019.

On doit également permettre à tout le monde ici de comprendre la problématique et le cheminement de cette motion, en faisant un rapide historique de cet établissement.

Donc, en 2018, la Collectivité de Corse devient propriétaire de l'établissement à la suite de la fusion des trois collectivités. Elle décide, par le biais d'un conseil d'exploitation en régie autonome, de maintenir en activité ce centre, mais dans des conditions extrêmement difficiles, avec une vétusté très importante des locaux, un défaut d'entretien manifeste des anciens propriétaires et un manque de personnel.

En 2019, la station thermale est contrainte de fermer pour non-conformité, suite à une infection bactériologique, et de nouvelles analyses détecteront ensuite la présence de légionnelle.

Donc, en 2020 et en 2021, de nouvelles analyses sont faites et malheureusement, il y a toujours cette présence de légionnelle.

Au niveau de l'administratif, en août 2020, il y a un comité de suivi qui est composé du Président du Conseil exécutif, du Maire d'Isolaccio, du Président de la communauté des communes, d'élus de l'Assemblée de Corse, du Président du Comité de massifs, d'élus du territoire, du Comité scientifique et de l'ARS.

Il a été mis en place afin de suivre la réalisation des grandes étapes de la restructuration de cet établissement, mais avant de réaliser les travaux, la priorité première était de rechercher l'origine de la pollution et de la traiter, tout en s'assurant qu'elle ne vienne pas contaminer la source principale.

Au niveau du plan financier, la Collectivité de Corse a alloué en 2021 près de 2,4 M€ dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de soins de l'établissement, et ce sont des travaux qui respecteront également les normes HQE et BBC.

Sur le planning prévisionnel des travaux, l'AMO doit être validée pour fin 2021, les appels d'offres doivent être lancés début 2022, les travaux doivent suivre dans la foulée. En espérant une réouverture des bains pour début 2023.

Donc, aujourd'hui, la réalisation des travaux concernant le traitement de la pollution a été réalisée. Des analyses ont été faites en juillet et en août 2021 qui indiquent désormais l'absence de la pollution. Donc, il y a de nouvelles analyses qui doivent être faites dans les jours qui arrivent, de façon à espérer qu'il y ait toujours la disparition de la légionnelle.

Donc, logiquement, le planning prévisionnel devrait être respecté.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous demandons la mise en route du comité de suivi qui a été composé l'année dernière, puisque la pollution semble avoir disparu, de façon à ce que l'ensemble des acteurs concernés puissent être informés du suivi des travaux de la réhabilitation di i Bagni di Petrapola.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a un rapport de la commission.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Il y a un avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur cette motion à l'unanimité.

Absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais demander son avis à l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable, bien sûr.

Je rappelle brièvement, mais ça a été rappelé, que quand la Collectivité de Corse est devenue propriétaire en 2018, la situation des Bains de Petrapola n'était pas du tout brillante. Vous le savez, l'établissement était pratiquement à l'abandon, des problèmes de personnel énormes. On a fonctionné pendant plusieurs semaines et plusieurs mois avec les plus grandes difficultés pour trouver du personnel qualifié, qu'on est allé chercher même très loin pour pouvoir assurer une continuité d'exploitation.

Ensuite, il y a eu ce problème de pollution qui a conduit nécessairement à l'interruption de toute activité, même si en amont de la pollution, l'activité était déjà extrêmement faible.

Puis, aujourd'hui, la pollution, normalement, a disparu. Il n'en reste pas moins que, d'une part, il y a des investissements extrêmement importants à mener, et d'autre part, il faut un projet de développement pour cette station, dans le cadre général du thermalisme, et que ce projet doit être effectivement discuté dans ce comité de pilotage.

Donc, bien évidemment, je suis au courant des inquiétudes et de l'engagement que je salue du Maire d'Isolaccio, Jacky BARTOLI. Je sais que l'ensemble des élus de la région, la population du village et ailleurs est très intéressée, il y a un potentiel important.

Il y a une première enveloppe de 500 000 € qui a été votée, c'était en 2019, elle a été engagée et en partie consommée.

Il y a ensuite des travaux qui ont été évalués, avec un phasage entre 2 M€ et 4 M€ de travaux, selon les différentes phases.

Reste à savoir maintenant dans quel cadre nous allons intervenir, avec finalement la mise en perspective de la future exploitation.

S'agira-t-il d'une régie ? On en a parlé.

S'agira-t-il d'une délégation de service public ? Option qui semble avoir la préférence du maire d'Isolacciu di Fiumorbu.

S'agira-t-il d'une autre forme ?

C'est le travail que nous allons mener. Je vous l'ai dit, je m'y engage. On réunit le plus vite possible ce comité pour discuter et pour montrer que notre volonté est de nous engager pour cet établissement à construire un système économique et social vertueux derrière. Nous travaillerons ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais donc soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Merci.

Il y a un problème de transmission des amendements sur tablette. On va photocopier pour tout le monde et on continue sur les motions.

\* N° 2021/O2/029 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien de la proposition de loi relative au gel des matchs le 5 mai**

**Mme Juliette PONZEVERA**

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, le devoir de mémoire doit être une valeur socle de toutes sociétés.

A l'approche du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe de Furiani, le long combat mené par le Collectif des victimes du 5 mai 1992, soutenu par la société corse dans son ensemble et par de nombreuses institutions et personnalités françaises et européennes, a vocation à être entériné en dépassant toute logique partisane.

De nombreuses motions allant dans ce sens ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et le conseil municipal de Bastia.

---

<sup>3</sup> Délibération N°21/167 AC

La proposition de loi portée par Michel CASTELLANI, pour le groupe « Libertés et territoires » devant l'Assemblée nationale le 13 février 2000, a été adoptée à la quasi-unanimité (- 1 voix en première lecture) ;

Cette proposition de loi a ensuite été inscrite au Sénat par le Sénateur de Haute-Corse, Paulu Santu PARIGI, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe écologiste « Solidarités et territoires » et sera examinée le 14 octobre prochain.

Dans ce cadre, et afin d'éviter une navette parlementaire incessante, un vote conforme est nécessaire.

En effet, si ce n'est pas le cas, la proposition ne serait pas effective et retarderait encore la mise en place de cette demande plus que légitime des victimes et de leur famille.

En ce sens, nous vous proposons que :

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son soutien à toutes les victimes de la catastrophe de Furiani et notamment au Collectif des victimes du 5 mai 1992.

**SOUHAITE** qu'aucune rencontre ou manifestation sportive, organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions, ne soit jouée à la date du 5 mai.

**DEMANDE** aux sénateurs de voter le texte conforme, pour son adoption définitive et sa promulgation effective.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Je me tourne vers l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable, bien sûr. Un pas de plus dans un long chemin qui, je l'espère, nous permettra d'aboutir.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a un orateur contre? Non. Donc, je soumetts à votre approbation la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

\* N° 2021/O2/028 déposée par M. Joseph SAVELLI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Pour la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement**

**M. Joseph SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Je ne vais pas vous faire lecture de la motion portant sur la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement, mais plutôt vous communiquer les éléments qui ont forgé sa rédaction et qui conduisent aujourd'hui notre groupe à demander à l'Assemblée de Corse de se prononcer en sa faveur.

D'abord, et à titre liminaire, je tiens à rappeler que notre collectivité a un intérêt à se saisir de la question, car si elle n'est pas en charge de son paiement, il n'en demeure pas moins qu'elle est responsable de son administration par l'instruction des demandes, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui se réunit donc sous l'égide de la MDPH.

Je parle sous le contrôle de la Présidente de la MDPH, on recense environ 7 000 allocataires, parce que derrière l'allocation, il y a évidemment des allocataires.

Ils ne relèvent pas tous du dispositif de conjugalisation, mais ça donne un peu une idée de ce que cette problématique est prégnante sur le territoire.

---

<sup>4</sup> Délibération N°21/168 AC

Par ailleurs, il n'est pas un sujet comme un autre. Tout comme il ne s'agit pas d'un minima social comme un autre, car son octroi est souvent conditionné par la perte de la capacité à travailler.

Cela pose donc une question de société essentielle à laquelle le groupe auquel appartiennent nos députés a répondu avec clarté par le dépôt d'une proposition de loi portée par Jeanine DUBIE, le 13 février 2020, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe « Libertés et territoires », adoptée en première lecture contre l'avis du Gouvernement, dans le cadre d'un vote dépassant les clivages traditionnels et rassemblant l'ensemble des groupes, à l'exception de la majorité présidentielle.

Il y a une erreur matérielle qui s'est glissée dans la motion, je ne sais pas si elle a été rectifiée : c'est « Jeanine DUBIE » et non pas « DUBLE ». Je ne sais pas si cela a une importance quelconque.

Son objectif visait à individualiser le versement de l'AAH par la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe.

Elle a ensuite été adoptée au Sénat, prouvant une fois de plus que ce sujet rassemble la majorité des groupes politiques autour de ce principe, y compris certains élus de « La République En Marche ».

Ce n'est qu'en Commission des affaires sociales, que la majorité, par la voie de Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, a remis en cause le principe porté par la proposition de loi ; à savoir, la volonté d'individualiser le versement de l'AAH.

À noter à ce propos que M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, s'est prononcé à titre personnel pour la déconjugalisation de l'AAH ; preuve de plus que le sujet divise au sein de la majorité présidentielle.

Néanmoins, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, l'individualisation de l'AAH a été abandonnée au profit d'un système d'abattement ; ce qui n'est pas audible pour les personnes et associations concernées.

En effet, la demande pour l'individualisation de ce versement est une revendication du monde associatif et des acteurs du secteur social, et fait l'objet d'une forte mobilisation par la signature de pétitions, avec parmi les pétitionnaires l'APF France Handicap, le Collectif Handicap, la Ligue des droits de l'Homme, l'UNAPEI, pour n'en citer que certaines.

Elle repose sur l'idée que la conjugalisation de l'AAH place la personne atteinte de handicap en situation de dépendance vis-à-vis du conjoint et que cette situation de dépendance porte atteinte à la dignité de l'individu et peut entraîner des situations de maltraitance, voire de violence.

La navette parlementaire continuant son chemin, tant que les deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat, ne parviennent pas à tomber d'accord sur la rédaction complète du texte, l'ensemble des parlementaires et de fait, les parlementaires de la Corse, peuvent continuer à faire valoir cette position pour que la déconjugalisation soit mise en œuvre et ce, le plus rapidement possible.

Nous espérons donc que nous porterons cette demande de manière unanime, afin de donner le plus de force possible à cette revendication.

Ainsi, il est demandé à notre assemblée de se prononcer en faveur de la déconjugalisation de l'AAH et pour l'individualisation de son versement, et de demander aux parlementaires de la Corse de faire valoir cette proposition dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale en seconde lecture.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable. Un sujet qui peut paraître technique, mais bien sûr important.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il un orateur contre ? Non. Donc, je soumetts à votre approbation la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité<sup>5</sup>.**

---

<sup>5</sup> Délibération N°21/169 AC

**\* N° 2021/O2/030** déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968**

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Une motion, dont le sujet est bien connu de tous ici puisque plusieurs acteurs institutionnels et politiques se sont déjà largement investis sur cette question : une demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968, il y a plus d'un demi-siècle.

Pour vous dire toute la vérité, nous sommes demandés en interne, auprès des familles, des différentes personnes concernées, s'il était opportun de reposer cette motion. J'avais moi-même eu l'honneur, au nom de « Femu a Corsica », d'en déposer une il y a trois ans maintenant, qui avait été votée à l'unanimité par cette assemblée.

Donc, on s'est demandé en toute franchise, s'il était opportun de revenir politiquement sur ce dossier, auprès des familles notamment. Et on a tous convenu assez rapidement qu'il y avait un élément qui était intervenu ces dernières années, qui justifiait que l'on se prononce encore une fois sur cette question : c'était le fait qu'Emmanuel MACRON, Président de la République, s'était fortement engagé en 2017 pour la levée du secret-défense dans ce dossier.

Et on a du mal à comprendre comment un Président de la République de la France puisse à ce point s'engager, en tout cas de manière déclarative, et que depuis 4 ans, aucune avancée concrète n'ait pu être constatée sur ce dossier. C'est quelque chose de totalement incompréhensible. D'autant plus qu'au plus haut niveau de l'État, Emmanuel MACRON, lui-même, participe de manière indirecte aux commémorations du 11 septembre dernier ; nous y étions avec Mme la Présidente MAUPERTUIS.

En même temps, il y a une participation et un soutien actif auprès des familles, et en même temps il y a une absence d'avancée concrète sur ce dossier. Donc, là, il y a une forme de dualité, pour ne pas dire autre chose, qui n'a pas de réponse auprès des familles et auprès, je crois, de cette instance politique.

Donc, il faudrait, et je serai très bref à cette heure-ci, avancer sur ce dossier.

Diceraghju simplicemente ? pà compie, duie parolle, dicendu chì ogni annu, in Aiacciu, pè a cummemurazione, ci sò tutte l'autorità religiose, istituzionale, è c'hè u

grupp u I Muvrini, di i fratelli BERNARDINI, chì falla da u Cismonte ogni annu pà cantà a messa è esse vicinu à e famiglie. I salutemi.

E quandu no semu andati, incu Mme a Presidente, è ch'emu vistu I Muvrini cantà incu i so amichi, cantà a messa vicinu à e famiglie, emu pinsatu à una canzone ch'elli cantavanu ind'è u 1979, scritta ind'è un altru cuntestu, chì si chjama « Verità si face », è dice duie parolle :

« E lingue che tu strughji, sò dritti è calpighjati  
A luce chè tu fughji, sò populi inghjuliati  
E rime di u straziu, per te sempre so spente,  
Ma cantanu di laziu, è sparghjenu sumentu.

A verità si face, à l'oru di e lapre  
Chì tobanu u tace , quande lu core s'apre.

Si farà, vincerà  
Spargherà le so ale.

A verità si face. »

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, O sgiò cunsiglieri.

Je demande l'avis de l'Exécutif sur cette motion.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Là aussi, malheureusement, ce sont des dossiers qui reviennent de façon systématique. Nous sommes nombreux, dans cette Assemblée, maire d'Aiacciu, ailleurs, maire de Nice, on a même pris l'initiative d'écrire à plusieurs, y compris avec Renaud MUSELIER, avec Jean-Guy TALAMONI, etc., je sais qu'il y a ce combat inlassable des familles, et notamment des frères PAOLI pour la vérité et pour la justice, parce qu'à la limite, la vérité aujourd'hui, elle n'a plus qu'à devenir officielle. La justice, ça serait que la vérité soit dite officiellement.

Donc voilà, je crois que c'est important que l'on envoie à nouveau ce message et ce d'autant mieux qu'on sait que cela répond à une attente forte de ces femmes et ces hommes qui continuent à souffrir des décennies après le drame.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il des orateurs contre ? Non.

Je soumetts à votre approbation cette motion.

**La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité<sup>6</sup>.**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2021/O2/026** déposée par le groupe « Avanzemu » : **U Corsu : a lingua di tutti, una lingua per tutti.**

**M. Xavier LUCIANI**

Emu da parla corsu o micca ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cume vo vulete.

**M. Xavier LUCIANI**

Ghjista una muzione chì averebbe pussutu esse presentate da l'altri gruppi, perchè mi pare ch'ellà sia spartuta da tutt'ognunu.

Truverete sumiglia nant'à sta muzione, ùn la leghju micca, mà truverete sumiglia incu a quistione ch'aghju postu erimana, notamment comme dirait le français, nant'à ciò chì chjamemu « l'immersione ». Ghjè una dumanda chì cunferma di a parta di a Cullettività raportu à u cuntrattu di pianu chì s'hà da fà, i famosi 15 millions di a parta di a Cullettività ch'avete cunfirmatu erimana.

Dinò per di vi chì c'hè quantunqua 30 millions in ghjocu, 24 per l'educazione è 6 per l'aspetti sucietali ch'ùn n'esistianu micca prima, postu chè u cuntrattu di piani era u cuntrattu di pianu di a mandatura GIACOBBI, di u 2015.

---

<sup>6</sup> Délibération N°21/170 AC

Dinò chì ci vole appaghjà, a dicu perchè ghjè qualcosa ch'ùn s'hè micca fatta in 2015, appaghjà a cunvenzione d'oggettivi à u cuntrattu, ch'elli sianu a paru ghjustu à puntu pè putè valutà l'azzione è i soldi investiti.

Dinò di vi chì, muzione perchè ? Perchè ci simu accorti chè a decisione di u Cunsigliu cunstituzionale francese di u mesu di maghju, ch'ellu c'era sempre cusì un'idea di una lingua facultativa. A dicia tant'anni fà, u facultativu per a lingua, ghjè dinò l'idea d'un facultativu per un populu, è quessa per cuntinu nostru, in si po micca accettà, tutti quante no simu, pensu.

Dunque, l'idea d'avè un votu nant'à a cunferma di ciò chè n'emu dettu tanti anni fà, nant'à l'ozzione di a cufficialità, mi pare oghje a à vigilia di l'elezzione presidenziale francese, un segnu dinò di di chì a lingua ci vole ch'ella sia prutetta, incu una garanzia ghjuridica per a ghjente, per i Corsi è soprattuttu per a popolazione di quì ch'ampara sta lingua dinò. Ma dinò di chì ùn si po più à u livellu di ciò chè n'investimu noi, i 30 milioni à vene, campà ind'è un'incertezza pedagogica è ch'ellu ci sia per noi dunque a garanzia d'avè una stradda chì sia a più sicura pussibile.

Eccu, a l'ingrossu. Dunque, vi ricordu quantunque u fattu chi c'hè statu un sforzu nant'à a furmazione ch'hà da cuntinuà, soprattuttu chì avà si tratta dinò di a furmazione di i persunali di u sicondu gradu. Si tratta dinò, per noi, di generalisazione à nivellu di l'insignamentu, ma c'hè dinò st'affare di mette u corsu ind'è a sucietà ; quessu, ùn ci tornu micca perchè chì sò affari chì avà tuttu u mondu capisce è cunnosce.

Ma di vi dinò chì u fattu di mette in ballu torna, ind'è sta muzione, à l'ultimu, l'idea di cufficialità, chì ghjera stata spertuta in Parigi 5 anni fà mi pare, di maghju, à u Ministeru di l'Educazione naziunale, incu Najat VALLAUD-BELKACEM, è c'eramu tutti, c'era a manca, a dritta, i naziunalista, ghjè quantunque l'idea di di, è quessa a sapete bè, d'avè un statutu, perchè per avà un s'hè micca cunisciuta.

Vi facciu rimarcà chì c'hè statu stu raportu di dui diputati francesi, KERLOGOT et EUZET, nant'à a decisione di u Cunsigliu cunstituzionale chì ci mette torna à chì feremu.

Dunque, l'idea per noi, ghjè d'assicurà, quandu omu vede ciò si passa a u Paese Gallu, ciò chì si passa in Calatogna, oppure à u Paese Bascu, d'avè quantunque una dinamica « glotopolitica » à a misura di ciò chè no dumandemu, di l'aspirazione di u populu corsu.

Dunque, l'idea, cu sta muzione oghje, hè di di quì chì simu in una logica chè no vulemu, apprò di una lingua ufficiale è soprattuttu, ch'appia un avvene, è micca solu à

a scola, è micca solu per fà si la valè cusì, a rombu di cumunicati, mà dinò fattiva. Dunque cume a dicia erimani, ch'ella sia a lingua di tutti è per tutti.

Eccu u sensu di sta muzione. E mi pare oghje chì ci vole à dà un segnale à Parigi nant' à a vuluntà di i Corsi, a ripetu, in vigilia di e presidenziale, mi pare un' affare più ch' impurtante. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

A ringrazià vi, O sghjo cunsigliu, aghju à dumandà l' avisu di u Cunsigliu esecutivu nant' à sta muzione.

**M. Le Président Gilles SIMEONI**

A favore di sicuru. Semplicemente un puntu.

A muzione è l' autore mi dumandanu d' ingagià mi nant' à l' impegnu per u cuntrattu di pianu. Di sicuru, mi possu ingagià per noi, ùn mi possu micca ingagià per u Statu. Sapete chì, per u mumentu, ùn hè ancu firmatu. Dunque noi emu à mantene a nostra...

**M. Xavier LUCIANI**

Ghjustu pè dà vi una precisione,

L' emu travagliatu insieme stu cuntrattu, si po dì quì, è c' era quantunque da a parte di u Statu, quandu n' emu parlatu di cresce di 50 % u bugettu, a parte di u Statu è a nostra, di cullà da 17 milione è qualcosa à 24 milioni, c' era l' accordu di u Statu.

Dunque, ghjè per quessa chì hè megliu à ricordà li dinò chì s' era ingagati cun noi.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ci avianu dettu di sì, a Rettrice, ghjera une donna. Avà ci vole à aspettà, perche sapete chì ci sò, diciaraghju, i prublemi più glubali, postu chì, per esempiu, i presidenti di regione anu decisu d' ùn firmà micca i cuntratti di pianu, per protestà contr' à l' attitudine bugettaria è pulitica di u Guvernu.

Dunche simu ind' è una situazione un pocu bluccata à u livellu glubale. Eppò quì si sarà, cercaremu à fà per u megliu, ch' ellu sia per u cuntrattu in generale o per a piazza riservata à a lingua corsa in particolare.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

C'hè un uratore contru a muzione ? Nò, va bè.

Allora a mettu à u votu. Site tutti apprò à l'unanimità.

**La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité<sup>7</sup>.**

Allora, nurmalmente sò in traci di distribuisce l'amendamenti.

Alors, est-ce que tout le monde a eu un jeu d'amendements ?

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
(SUITE)**

\* **Raportu n° 319** : Raportu relativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale.

\* **Rapport n° 319** : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. (SUITE)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Les 5 amendements initiaux que je n'ai plus sous les yeux, mais ce n'est pas trop grave, ont été présentés en CDENATE. Donc, je vais passer la parole à la Présidente de la CDENATE pour qu'elle nous dise comment les choses se sont passées, nous qui pendant ce temps étions ici, à traiter d'autres sujets.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Mma a Presidente, se vo permettite, ùn rilighjemu micca tutti l'amendamenti postu chì tutti i gruppi eranu rapresentati in cummissione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Nò, va bè.

---

<sup>7</sup> Délibération N°21/171 AC

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ma i pigliemi, unu dopu à l'altru.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè, unu dopu à l'altru, di sicuru.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Allora, per l'ammendamentu n° 1, purtatu da u gruppe « Un Soffiu Novu », hè statu sottammendatu, è hà ottenutu un avisu favurevule.

L'ammendamentu n° 2, purtata d' « Avanzemu », hè statu anch'ellu sottammendatu è l'avisu hè favurevule à l'unanimità.

L'ammendamentu n° 3, purtatu da u gruppu « Avanzemu » hà ottenute un avisu favurevule dinò à l'unanimità.

Listessu per l'ammendamentu n° 4 purtatu da « Fà Populu Inseme ».

L'ammendamentu n° 5 hè statu purtatu da « Fà Populu Inseme », a ottenute un avisu favurevule è ùn hà micca participatu « Un Soffiu Novu ».

L'ammendamentu n° 6, c'hè statu u avisu favurevule à l'unanimità.

L'ammendamentu n° 7 : avisu favurevule, ùn anu micca participatu i gruppi « Avanzemu » è « Un Soffiu Novu ».

E u raportu hè statu vutatu à l'unanimità, cusì ammendatu è ù anu micca participatu « Avanzemu » è « Un Soffiu Novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le Président demande la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Un point d'ordre, il y a eu une petite erreur dans l'amendement n° 5, donc le texte initial, qui n'avait pas vocation à être modifié, c'était : « dit que l'adoption de ces textes - c'est-à-dire ce que l'on demande - devra être précédée d'une phase de travaux

techniques, associant la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière ». Vous vous rappelez, on avait dit : on demande des modifications, on demande des travaux.

Et puis, il y avait l'amendement qui a été présenté par « Fà Populu » et qui a été validé en commission, qui était : « demande qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse et demande que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation ».

Et c'est ça qui a été adopté. Mais ce sont deux choses différentes. En l'état de la présentation de l'amendement, on met en lieu et place de, c'est-à-dire que si on garde l'amendement tel qu'il est présenté, là, on fait disparaître « dit que l'adoption de ces textes devra être précédée d'une phase de travaux... ».

Or, on veut à la fois qu'il y ait une phase de travaux sur le travail général, la proposition, et l'amendement c'est « demande la fin du monopole et des travaux qui permettent d'arriver à la fin du monopole ».

Donc, je pense que la volonté de la commission c'était qu'il soit notamment écrit, plutôt qu'en lieu et place, compléter, on garde la première phrase, et ensuite derrière « par ». Donc, on conserve et on complète par l'amendement.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On va prendre chaque amendement un par un. Merci, à Mme la Présidente, le Président est déjà intervenu parce que c'était une question matérielle.

**L'amendement n° 1**, je voudrais avoir l'avis du Conseil exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord ? Y a-t-il un orateur contre et/ou un orateur pour ? Non.

Donc, on va voter le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

Maintenant, on va voter l'amendement n° 1, ainsi sous-amendé.

**L'amendement n° 1, sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

L'amendement n° 2, du groupe « Avanzemu ». Je demande l'avis de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien ? Un orateur pour ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Ce n'est pas nécessaire, la commission en a débattu largement, et comme ça été dit, tous les groupes étaient représentés. Simplement insister sur la compétence contentieuse de l'autorité de la concurrence qui est ici sollicitée et pas simplement son caractère consultatif, comme dans l'amendement dont il était question plus tôt.

Donc, il y a un sous-amendement qui a été validé et qui correspond à l'amendement n° 2, pour nous.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

**L'amendement n° 2, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

**Amendement n° 3** déposé par le groupe « Avanzemu ». Avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Orateur pour.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Dans le même ordre d'idée, il s'agit de rendre plus cohérente la rédaction du rapport et en application, dirons-nous, des amendements qui viennent d'être votés, de supprimer d'une part toute référence, en page 12 notamment, aux conclusions qui auraient été celles des études conduites par la Collectivité de Corse et l'Etat, sur les évidences en termes de sur profit ou de sur marge, et d'autre part d'intégrer en page 8 du rapport et dans la délibération, les conclusions dédiées au sens de l'autorité de la concurrence et des avis qui ont déjà été formulés par cette dernière.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

**L'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

**Amendement n° 4** déposé par le groupe « Fà Populu Inseme ». Avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a un orateur pour ?

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, Mme la Présidente. Très rapidement.

Dans le droit fil de nos échanges lors de la présentation du rapport, nous demandons, bien entendu, que cette étude de la direction générale de la concurrence, de

la consommation et de la répression des fraudes soit rendue publique et, bien entendu, que le Président de l'exécutif et cette Assemblée en soient destinataires. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

**L'amendement n° 4, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

**Amendement n° 5** déposé par le groupe « Fà Populu Inseme ». Avis de l'exécutif, au-delà de l'aspect formel que vous avez évoqué tout à l'heure ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a un orateur pour ?

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci. Simplement, suite aux échanges que nous avons eus en commission, effectivement un amendement qui vient demander la fin de cette situation de monopole en Corse et qui va bien au-delà aussi de la position, je dirai, que peut avoir le groupe Rubis, puisque le monopole entraîne aussi de facto un risque en termes d'approvisionnement, c'est un peu l'esprit de cet amendement aussi.

Bien entendu, le point central de cet amendement est l'ouverture de négociations avec l'Etat et les acteurs de la filière pour permettre de sortir de cette situation. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, je mets au vote l'amendement.

**L'amendement n° 5, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité.**

Non-participation : le groupe « Un Soffiu Novu ».

**Amendement n° 6** déposé par la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Je demande l'avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Mme la Présidente de la commission, nous examinons l'amendement n° 6 qui a été déposé par la commission et on voudrait savoir si vous voulez vous exprimer, puisqu'il est d'usage de demander à l'orateur pour ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

C'était juste un amendement de forme, il y avait juste la suppression d'un passage relatif à la participation au conseil d'administration, c'est tout.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce n'est pas vraiment un amendement de forme ! On est plus sur le fond que sur la forme...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

En tout cas, ça été très bien joué. C'est le « women power », en fait, on ne s'en rend pas compte, mais on prend le conseil d'administration comme ça ! Merci, Mme la Présidente.

Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, je soumetts au vote cet amendement.

**L'amendement n° 6, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

**L'amendement N° 7** déposé par la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Je demande l'avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est un amendement qui essentiel puisqu'il est celui qui synthétise l'ensemble de nos travaux, la session d'aujourd'hui et les objectifs que nous nous fixons. Donc si vous m'y autorisez, je vais dire simplement qu'avant vous ne le lisiez éventuellement ou que je le lise, je considère que c'est la porte d'entrée vers une modification radicale de la situation actuelle dans le sens attendu par les Corses, puisque : « L'Assemblée de Corse, demande, conformément à l'article L.422-16 du Code général des collectivités territoriales, l'article donc, qui permet à l'Assemblée de Corse, de demander des modifications législatives ou réglementaires au Gouvernement, donc demande conformément à l'article L.422-16 du Code général des collectivités territoriales, la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire, en matière de contrôle des situations de monopole et des seuils de concentration, de fixation du prix des carburants, et de fiscalité, s'inspirant notamment des articles L. 410-2, 410-3 et 752-27 du Code de commerce, tels que visés dans le rapport de l'Autorité de la Concurrence du 20 novembre 2020, ainsi que des décrets LUREL ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Merci, M. le Président. Mme la Présidente de commission ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Nunda à aghjustà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, je soumetts au vote cet amendement ?

**L'amendement n° 7, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité.**

Non-participation : le groupe « Avanzemu ».



L'examen des amendements a été fait, donc, nous revenons au rapport lui-même qui sera, quoi qu'il arrive, ainsi amendé.

Maintenant, je vais demander aux groupes de s'exprimer sur le vote. Donc, je passe la parole à qui veut la prendre.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Explications de vote.

Suite à des échanges en commission qui ont été fructueux, qui sont allés vers un esprit porteur d'équilibre pour la Corse par rapport à l'enjeu, par rapport à un problème sociétal, par rapport à un problème économique, par rapport à des injustices, par rapport à des manœuvres qui sont surnoises, qui sont des fois difficiles à établir avec certitude, mais qui sont quand même ancrées dans l'inconscient collectif, où quelque part, il y a un problème pour qu'en permanence on ait un décalage relatif de plus de 15 % entre le prix de la France européenne et le prix de la Corse insulaire.

Ce décalage, il est lié, peut-être à l'insularité, mais très probablement à une situation de monopole et de sur-monopole. Et, le texte qui est aujourd'hui proposé à destination du Gouvernement français, c'est un texte qui dit simplement que l'on veut une règle, une règle globale, qui nous permette de nous protéger, de ne pas se laisser spolier et d'avoir un développement raisonné, et développement aujourd'hui, quand on est un pays industrialisé, la partie énergétique, la partie carburant liquide en est un des moteurs les plus essentiels.

Donc, qu'est-ce qu'il a été rajouté par rapport au texte initial ? Il a été rajouté qu'il était important de soutenir ce qui avait été mis dans les conclusions de l'Autorité de la concurrence, c'est-à-dire bien entendu d'avoir la disposition d'un blocage des prix temporaire, mais surtout d'actionner aussi les articles de loi qui sont des articles de censure qui peuvent permettre d'avoir une implication publique dans des fonctionnements privés, c'est-à-dire d'imposer des choix techniques, d'imposer des restructurations et, si besoin, d'imposer un réalignement du capital vers un équilibre juste. En gros, la possibilité d'une corsisation des dépôts.

C'est la porte ouverte, en tout cas, au niveau législatif, à ce qui est écrit, peut-être qu'on n'ira pas au bout d'une solution maximaliste, mais en tout cas dans l'esprit, c'est de vouloir retrouver un équilibre et de redonner aux Corses du pouvoir d'achat et d'éviter qu'il y ait des enrichissements inappropriés.

Moi, je crois que sur ce vote, où j'étais éloigné au départ, on est arrivé à un consensus. Je salue le travail de synthèse, l'esprit de la majorité, qui a permis d'avoir cet équilibre.

„J'espère que mes amis et collègues des autres groupes auront aussi la sagesse de penser qu'il y a un message au Gouvernement, il y a une injustice en Corse, il y a des millions d'euros qui sont volés, qui sont volés le plus au plus démunis, ceux pour qui les 50, 100, 150 euros en plus chaque mois, du fait d'une surfacturation d'essence, du fait d'un dispositif de transport inapproprié ou qui est individualisé par nos voitures, on doit aussi obtenir ce qu'ont pu avoir les territoires ultramarins, parce qu'ils ont eu, il y a quelques années des parlementaires efficaces, qui ont su imposer la logique de la préservation, la logique de la spécificité. Et, c'est ce qu'il y a aujourd'hui dans ce texte.

Ensuite, moi je trouvais que c'était saugrenu d'aller assister au conseil d'administration de ces multinationales, ça été retiré sans qu'il y ait trop de discussions. Je salue aussi la mesure, elle ne m'aurait pas bloqué, j'aurais simplement dit que nous, nous n'irions pas.

Donc, nous voterons avec satisfaction ce texte et j'espère qu'il sera porté au plus haut, qu'il sera soutenu par les députés corses.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Intervention pour « Avanzemu » de Jean-Christophe ANGELINI.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci Mme la Présidente.

Donc, effectivement en écho à ce qui vient d'être dit et plus généralement, saluer la qualité des échanges et des débats en commission. Pour être précis et de ne refaire le débat de fond, il a déjà eu lieu en session et en commission, simplement expliquer notre vote et dire les choses suivantes.

La première c'est que nous avons prévu originellement de voter contre, en toute franchise et en toute transparence, notamment parce que nous considérons que ce rapport, pour intéressant qu'il pouvait être, n'allait pas assez loin dans le traitement au fond de la problématique. Les travaux, ça été dit et je rejoins l'analyse, ont permis d'aller beaucoup plus loin dans le diagnostic et surtout dans les réponses à apporter.

Néanmoins, deux ou trois sujets subsistent.

Le premier, qui a donné lieu à une abstention de notre part, sur le dernier amendement proposé. J'ai été de ceux parmi les premiers, je crois, qui ont proposé une adaptation législative et réglementaire, ou plutôt une prise en compte dans le cadre d'un pouvoir réglementaire plus particulièrement à venir, de cette problématique. Néanmoins, on ne peut pas, de notre point de vue, demander à une commission dédiée, animée par des spécialistes, des juristes, de travailler sur le sujet et en même temps solliciter l'avis de l'Autorité de la concurrence dans sa compétence contentieuse et, au seuil de cette démarche, préjuger de tout ceci et périmétrer de manière trop précise l'étendu de l'adaptation à venir.

Donc, c'est pour nous une question de méthode plus que de fond, et ça ne remet pas en cause notre analyse globale sur l'élan qui est aujourd'hui donné et que nous ne souhaitons ni altérer, ni briser.

Ceci étant posé, nous aurions préféré, et de loin, que l'on vote par article, même si le rapport a une cohérence globale dont j'ai un peu parlé. Dès l'instant que ces quelques imperfections subsistent, même si le rapport, je le redis, est beaucoup plus intéressant, nous ne voterons pas contre, mais nous choisissons politiquement de ne pas participer, à ce stade, en laissant une position ouverte, quant à la restitution de l'avis de l'Autorité de la concurrence, quant au déroulé de la compétence contentieuse que nous attendons, quand enfin aux travaux qui nous restent à conclure, notamment dans le cadre du pouvoir réglementaire et de l'adaptation de fond que nous continuons d'appeler de nos vœux.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Donc, autre intervention pour les explications de vote ? Je vous en prie.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci. Très rapidement, il se fait tard.

Vous l'aurez compris, le groupe « Fà Populu Inseme » va voter ce rapport. Simplement quelques mots sur celui-ci. Il s'inscrit dans le droit-fil de la conférence sociale qui a eu lieu il y a quelques mois, il prend en compte la précarité qui touche aujourd'hui les Corses.

Un rapport qui, ça été dit par les intervenants précédents, a pris en compte aussi les aspirations des uns et des autres. Un rapport qui a beaucoup évolué par rapport, je dirai, à sa forme première, et qui aujourd'hui, nous le pensions, et nous le pensons toujours, aurait pu faire consensus. Il en sera visiblement autrement.

Malgré tout, nous pensons que un premier pas vers quelque chose de nouveau, nous étions jusqu'à présent dans l'analyse, dans le constat, le Président de l'exécutif l'a dit, aujourd'hui nous avons le devoir d'agir.

Alors, effectivement 410-2, qui pourrait être mis en œuvre, qui permettrait, je dirai, un contrôle des prix, un blocage des prix, au-delà de ça, effectivement, l'évolution législative qui doit aller avec.

Et donc, c'est un rapport qui fait sens aujourd'hui, que nous voterons, je l'ai dit. Mais aussi pour rassurer la filière, ça été dit en commission, en parallèle de cet article 410-2, qui pourrait être activé effectivement par le Premier ministre, nous avons aussi souhaité rassurer, en y mettant en face un fonds de garantie pour les détaillants, afin qu'il n'y ait pas de problématiques économiques et de casse social, puisque c'est aussi un secteur qui est pourvoyeur d'emplois.

Donc, je le disais, un rapport équilibré qui va nous permettre d'aller plus loin pour l'intérêt des Corses et pour l'intérêt de la Corse en général. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors je passe la parole au Président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais remercier d'abord l'ensemble des intervenantes et intervenants, l'ensemble des commissaires puisque le travail a été, à la fois, intéressant au stade des débats et, me semble-t-il, extrêmement constructif et productif au stade du travail en commissions, au pluriel, puisqu'il y a eu à la fois la commission développement économique et social et des représentants de la commission des finances.

Ce que je souhaiterais dire au nom du Conseil exécutif de Corse, c'est que nous considérons que ce rapport est une étape extrêmement importante. Une étape extrêmement importante, alors même que, je l'ai dit, depuis 1987, ce problème est posé, que les ressorts des difficultés n'avaient jamais été clairement identifiés d'une part, d'autre part qu'aucune piste d'amélioration efficace n'avait été proposée.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation, sous réserve du vote à intervenir de l'Assemblée de Corse, qui va être radicalement nouvelle.

La plus-value, qu'ont apportée nos débats et le travail, n'a pas conduit le Conseil exécutif à faire des concessions sur le fond du rapport. Nous étions d'accord avec ce qui a été dit par chacun des intervenants, y compris en commission. Et, les amendements et sous-amendements ont permis d'améliorer la clarté du raisonnement, la compréhension de la démarche et la précision des objectifs que nous nous assignons.

C'est le travail et le débat devant l'Assemblée de Corse et le travail commun qui ont permis cette réalisation, et c'est la raison pour laquelle, c'est vrai, je regrette qu'alors même que tous les amendements ont été débattus en commun et que chacun des amendements qui a été présenté par les groupes, les 4 groupes, a été adopté et voté à l'unanimité, ou sans aucune réserve de fond, je regrette qu'il n'ait été possible d'aller au bout de cette logique. Et, il me semble qu'un vote à l'unanimité aurait été la traduction logique du travail que nous avons accompli ensemble, mais je respecte, bien sûr, profondément le choix de chacune et chacun des élus et de chacun des groupes.

Ceci étant, je considère que les éléments fondamentaux pour lesquels nous, nationalistes, et je reprendrai un instant le fil du combat historique qui est le nôtre, mais qui est partagé par d'autres, les éléments fondamentaux pour lesquels nous nous sommes battus et dans ce dossier fondamental, et de façon générale, pour une évolution statutaire institutionnelle, une amélioration des conditions économiques et sociales de la vie des Corses, tous les éléments fondamentaux pour lesquels nous nous sommes historiquement battus, sont repris, contenus, inscrits et mis en forme dans la délibération issue de nos travaux et de nos travaux convergents.

Il y a d'abord, je le répète, le considérant de principe. Ce considérant de principe, premièrement il vise une demande de modification législative et réglementaire qui arrive à l'initiative de l'Assemblée de Corse. Ce sont nos prérogatives et c'est la voie d'entrée, vous le savez, pour le changement, dans ce domaine comme dans les autres.

Deuxièmement, il rappelle que nous demandons un dispositif nouveau sur la base de contraintes et de besoins spécifiques de la Corse, des contraintes et des besoins que nous avons identifiés ensemble. Et nous rappelons que la Corse est un territoire insulaire et nous donnons une nouvelle fois la clef juridique pour fonder, justifier et expliquer le dispositif spécifique que nous demandons.

Et, nous visons ensuite les situations que nous n'acceptons plus, que nous voulons combattre ou faire évoluer. D'abord, les situations de monopole et les seuils de concentration, c'était la discussion que nous avons eue en permanence. Ensuite, nous

voulons que le dispositif permette la fixation du prix des carburants. Et enfin, nous voulons aussi une fiscalité qui soit adaptée à nos contraintes et à l'insularité.

Et, nous souhaitons que le nouveau dispositif à construire s'inspire de deux choses, d'abord les articles qui ont été visés par l'Autorité de la concurrence à titre transitoire pour certains, c'est le 410-2, six mois, mais à titre beaucoup plus structurel, c'était l'objet de certaines interventions, pour permettre une modification de fond de la donne et, y compris, de revenir en arrière sur des situations monopolistiques.

Nous visons donc à la fois ces articles, et cela donne à notre délibération la légitimité des travaux de l'Autorité de la concurrence, et nous visons également expressément les décrets LUREL qui ont permis à certains départements et régions d'Outre-mer, placés dans une situation, je ne dirai pas identique, mais similaire à la nôtre, de mettre en œuvre un dispositif qui dans les grands traits qu'il présente, se rapproche de ce que nous allons chercher à construire.

Ce travail, et c'est le deuxième point, nous ne le fournissons pas clé en main et le deuxième article précise bien que ces travaux que nous aurons à mener dans le cadre d'une discussion avec le Gouvernement, doivent être accompagnés d'une phase de travaux techniques impliquant les acteurs de la filière, et notamment les acteurs insulaires parce que, nous l'avons dit, nous l'avons répété, et je tiens à le redire solennellement avant le vote, il ne peut pas être question pour nous de mettre en œuvre des mesures ou des dispositions qui impacteraient des activités économiques et leur dimension sociale que nous considérons indispensables.

C'est donc un message aussi rassurant que nous passons vis-à-vis de l'ensemble des détaillants, des acteurs de la filière insulaire et des salariés qui sont concernés.

Troisièmement, nous disons clairement, et c'est une demande, un amendement qui a été porté aussi par le groupe de la majorité, mais qui a été partagé, la fin de la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse. C'est une demande forte qui implique un certain nombre d'options qui seront sur la table. Mais nous posons un principe, et nous disons aussi que ce principe, nous voulons qu'il soit concrétisé au terme des travaux que nous aurons à mener.

Enfin, et c'était le souhait notamment du groupe « Avanzemu », mais également de Josepha GIACOMETTI ce matin, ou également du groupe « Un Soffiu Novu », nous saisissons à nouveau l'Autorité de la concurrence pour élargir le périmètre très en amont et ne pas se contenter d'une analyse limitée au marché insulaire, nous voulons savoir ce qui se passe entre le tout début, FOS, et le moment où le produit prend

la mer. C'est ce que vous avez demandé, et vous avez bien fait de le demander, et nous l'avons repris. Et, cela sera évalué par l'Autorité de la concurrence, à la fois dans le cadre de l'exercice de sa compétence consultative, et dans le cadre éventuellement de sa compétence contentieuse.

Un dernier point pour dire qu'il nous avait semblé que la présence au capital de la société Rubis, pouvait être un élément nous permettant d'avoir accès à un certain nombre d'informations, il est ressorti de nos débats que beaucoup de conseillers de cette Assemblée considéraient que ce n'était là qu'un masque ou un artifice. Le Conseil exécutif de Corse en a pris acte bien volontiers, et dès lors que cette mesure n'emportait pas votre adhésion et votre conviction, il était normal qu'elle fut retranchée de la délibération.

Je termine en disant, quel est le message que nous enverrons, si l'Assemblée de Corse décide de voter ce rapport ? Le message est double, d'abord à destination du Premier ministre et du Gouvernement, nous disons clairement que nous voulons ouvrir un cycle de travaux court, argumenté, en balisant le chemin au plan juridique, en nous servant des compétences qui sont les nôtres, en arrivant adossé à un travail technique que nous avons initié à l'occasion de la conférence sociale et qui a impliqué l'ensemble des acteurs. Et, nous disons au Gouvernement que nous sommes prêts pour cette discussion, que nos arguments sont fondés en droit et en opportunité et que nous voulons avancer, et que nous voulons avancer en impliquant l'ensemble des acteurs et en discutant avec le Gouvernement.

Donc, nous disons, le chemin est celui-ci et l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse et la Collectivité de Corse veulent le prendre.

Le deuxième discours et le deuxième message que nous faisons passer, il est à destination des Corses, et je dirai encore une fois, en espérant entre le moment où ma voix s'arrêtera de parler et le moment où nous voterons, je m'adresse aux deux groupes, l'un nationaliste, l'autre de droite, qui ne souhaitent pas voter ce rapport, moi je pense que vous devriez le voter, c'est maintenant.

Le rapport que nous nous apprêtons à voter, il vient donner un espoir, alors que depuis 1987 rien n'a bougé dans ce domaine. Ce que nous sommes en train de faire, c'est de permettre à toutes les personnes qui sont dans une situation de précarité, avant tout pour celles-là, eh bien, d'avoir l'espoir que nous essayerons de ne pas décevoir, que dans quelques mois, eh bien, nous aurons, en tout ou en partie, traité et réglé ce problème.

Je ne sais pas si nous réussirons, mais ce que je sais c'est que si nous voulons nous donner le maximum de chance de réussir, il faut voter ce rapport.

Et je termine avec des chiffres, un mot, ça fait sens, ne prenons que les gens les plus éloignés des transports en commun, de leur activité salariée, et qui sont dans des situations précaires ou des difficultés, si nous leur faisons gagner 40, 45, 50 € euros par mois, et qu'à côté de cela nous arrivons à avancer sur la transition énergétique et la rénovation des logements sociaux et que nous faisons économiser, et ça été chiffré par l'AUE, 1 200 ou 1 300 ou 1 400 € par mois à des familles qui sont dans des logements sociaux, en termes de factures énergétiques. Autrement dit, 120 ou 130 € sur la facture énergétique, 40 ou 50 sur le carburant, donc 180 € ; 180 € restitués en termes de pouvoir d'achat pour des milliers, et sans doute même des dizaines de milliers de personnes en Corse, aurions-nous les moyens d'une aide directe de cette nature ? Vous savez bien que nous ne l'avons pas. Et là, nous pouvons le faire dans un système qui est vertueux économiquement, balisé juridiquement et conforme politiquement aux aspirations que nous avons exprimées.

Alors moi, je vous le dis, le Conseil exécutif est heureux de pouvoir soutenir de toutes ses forces ce rapport.

Je pense qu'il n'y aura pas une seule personne en Corse, une seule personne en Corse, qui sera opposée à ce que nous allons voter ce soir, ou en tout cas ce que le Conseil exécutif vous demande de voter à vous, Assemblée de Corse, et ce que le Conseil exécutif soutient, en tout cas, fortement, avec conviction et avec espoir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Merci, M. le Président.

Donc, je vais mettre au vote le rapport.

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité des votants<sup>8</sup>.**

**38 voix POUR** : Fà Populu Inseme (32), Core in Fronte (6).

**24 non-participations** : Avanzemu (8), Un Soffiu Novu (16).

**1 Absente** : Mme Charlotte TERRIGHI (Un Soffiu Novu).

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Nous nous retrouvons à la fin du mois prochain.

---

<sup>8</sup> Délibération N°21/172 AC



A bona sera è bona strada.

**La séance est levée à 21 heures.**

# **A N N E X E S**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

**RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER**

**N° 2021/O2/319**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU – UN SOUFFLE NOUVEAU POUR LA CORSE »

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Les articles 1 à 4 de la délibération sont remplacés par l'article suivant :

***SAISIT** l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de sa compétence consultative, en complément de « l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration de marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale », pour poursuivre l'étude sur le prix du carburant en Corse au-delà de la seule distribution insulaire, impliquant de fait d'élargir le périmètre d'instruction aux phases en amont de la livraison aux distributeurs (achat aux producteurs, stockage au sein des dépôts pétroliers du continent, acheminement en Corse et stockage local).*

Les articles 5 et 6 sont renumérotés 2 et 3.

**SOUS-AMENDEMENT**

**ARTICLE 1 :**

**SAISIT** l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de ses compétences consultative et contentieuse, en complément de « l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration de marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale », pour poursuivre l'étude sur le prix du carburant en Corse au-delà de la seule distribution insulaire, impliquant de fait d'élargir le périmètre d'instruction aux phases en amont de la livraison aux distributeurs (achat aux producteurs, stockage au sein des dépôts pétroliers du continent, acheminement en Corse et stockage local).

Les articles 5 et 6 sont renumérotés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**  
ainsi sous-amendé  
**(unanimité)**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**  
Sous-amendé

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

La question des prix des carburants a d'ores et déjà été visée à travers un avis de l'Autorité de la Concurrence.

L'Autorité de la Concurrence possède la compétence contentieuse afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d'exiger de la part des entreprises concernées des éléments d'information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de règlementation.

Il nous apparaît, à la fois légitime, logique, incontournable et irréfutable que l'Autorité de la Concurrence soit saisie afin de se prononcer et d'apporter un éclairage supplémentaire à notre Assemblée sur la situation du marché des carburants en Corse.

Nous proposons donc que la Collectivité de Corse la saisisse en ce sens, par l'autorité du Président de l'Exécutif.

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

- Page 8 du rapport, à la fin de l'alinéa A, **intégrer** le paragraphe suivant :

*« L’Autorité de la Concurrence dispose, par ailleurs, de la compétence contentieuse afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d’exiger de la part des entreprises concernées des éléments d’information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de réglementation. »*

*Cette saisine sera effectuée par la Collectivité de Corse afin que l’Autorité de la concurrence poursuive ses démarches entamées à travers son rapport initial dont l’Assemblée de Corse a pris acte le 30 avril 2021. Les conclusions et décisions de l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse seront présentées devant l’Assemblée de Corse. »*

- **Ajouter** l’article suivant, qu’il conviendra de numéroter, à la délibération :

*« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin de saisir, pour la Collectivité de Corse, l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l’approvisionnement, au stockage et à la distribution des carburants. »*

### **SOUS-AMENDEMENT**

1) La première partie de l’amendement est sous-amendée comme suit :

- Page 8 du rapport, à la fin de l’alinéa A, **intégrer** le paragraphe suivant :

*« L’Autorité de la Concurrence dispose, par ailleurs, **des compétences consultative et contentieuse** afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d’exiger de la part des entreprises concernées des éléments d’information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de réglementation. »*

*Cette saisine sera effectuée par la Collectivité de Corse afin que l’Autorité de la concurrence poursuive ses démarches entamées à travers son rapport initial dont l’Assemblée de Corse a pris acte le 30 avril 2021. Les conclusions et décisions de l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse seront présentées devant l’Assemblée de Corse. »*

2) La partie de la proposition d’amendement suivante est supprimée, en ce qu’elle a vu fusionner ses dispositions avec le sous-amendement de l’amendement N°1.

- **« Ajouter** l’article suivant, qu’il conviendra de numéroter, à la délibération :

*« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin de saisir, pour la Collectivité de Corse, l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l’approvisionnement, au stockage et à la distribution des carburants. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION

**FAVORABLE**  
ainsi sous-amendé  
**(unanimité)**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

**ADOPTE**  
Sous-amendé

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Concernant les bénéfices pouvant être engendrés dans le domaine qui nous concerne pour les entreprises privées en charge de l'approvisionnement, du stockage ou de la distribution des carburants, nous considérons que la situation monopolistique a été établie par le rapport de l'Autorité de la Concurrence et que les marges réelles pouvant être générées par ledit monopole doivent être étudiées à travers la saisine sur sa compétence contentieuse par le même organisme.

A ce stade, il convient donc d'éviter toute formulation pouvant prêter à confusion sur cette situation et de désigner clairement ladite situation.

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

- **Intégrer**, page 8 du rapport, avant le paragraphe « *Cependant, à elle seule, cette mesure paraît devoir avoir un impact limité sur la pression actuelle observée sur les ménages et sur l'économie.* », le paragraphe suivant :

*« En effet, l'Autorité de la Concurrence a décrit, dans son avis 20-A-11 du 17 novembre, une situation monopolistique, notamment au niveau de l'approvisionnement et du stockage des carburants en Corse, qui a très probablement une incidence non*



*négligeable sur le prix final du litre de carburant à la pompe. Cette situation monopolistique s'inscrit, de fait, dans les critères énoncés par l'article L. 410-2 du Code du commerce qui permet de solliciter le Gouvernement pour la prise de décret en Conseil d'Etat précisé dans l'article. »*

- **Supprimer**, page 12 du rapport, les paragraphes suivants :

*« Toutefois, les études conduites par la Collectivité de Corse et l'Etat n'ont pas mis en évidence de surprofit ou de surmarge pouvant entraîner via une régulation, une baisse de prix mécanique.*

*Même si une étude supérieure devait objectiver un tel phénomène, l'ajustement mécanique ne dépasserait vraisemblablement pas l'ordre de grandeur d'1c€/l compte tenu de la décomposition des marges décrite par Ecopa. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE  
(unanimité)**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****Objet : demande de transmission de l'étude de la DGCCRF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Une étude a été commandée par Madame la Préfète de Corse aux services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en novembre 2018. La restitution de ce rapport à l'Etat a été confirmée par voie de presse, en mai 2019.

L'Assemblée de Corse a adopté le 20 décembre 2020 une motion, demandant à la Préfète de Corse « *de rendre publique l'étude relative à la situation de la distribution des carburants en Corse réalisée par la DGCCRF* ». Le rapport du Président de l'Exécutif le 30 avril 2021 réitérait cette demande.

Aucune suite n'a été donnée à ces demandes,

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir inclure dans la délibération relative au rapport un article 6, dont la teneur serait la suivante :

« **DEMANDE** au Gouvernement de transmettre l'étude à la Collectivité de Corse et de rendre public le rapport ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**SOUS-AMENDEMENT**

« **DEMANDE** au Gouvernement de transmettre à la Collectivité de Corse le rapport commandé par l'Etat aux services de la DGCCRF en novembre 2018 et de le rendre public ».

\* **AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**  
ainsi sous-amendé  
**(unanimité)**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**  
Sous-amendé

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Objet : Modification de l'article 4 du projet de délibération

L'analyse et les propositions résultant de la Conférence sociale du 14 avril 2021, ensemble le rapport de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021, ont identifié la situation de monopole affectant le secteur des carburants en Corse, constat partagé par les services de l'Inspection Générale des Finances en 2018, l'Autorité de la Concurrence en 2020, la Conférence sociale en 2021 et l'Assemblée de Corse de longue date.

Cette situation monopolistique est inacceptable.

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir modifier l'article 4 du projet de délibération comme suit :

*COMPLETER :*

« **DIT** que l'adoption de ces textes devra être précédée d'une phase de travaux techniques, associant la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière ; »

*PAR :*

**ARTICLE 4:** « **DEMANDE** qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse ;

**DEMANDE** que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

\* **AVIS DE LA COMMISSION**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>FAVORABLE</b> NPPV du groupe « Un Soffiu novu »
<b>ADOpte</b> (NPPV : Un Soffiu Novu)

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 6****DEPOSE PAR : LA CDENATE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****1) Supprimer** à la page 14 du rapport le passage suivant :

« IV- La proposition de désigner.....d'être représenté. »

**2) Supprimer** l'article 5 du projet de délibération.**\* AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE  
(Unanimité)****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

**RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT  
ROUTIER**

**N° 2021/O2/319**

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : LA CDENATE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Les articles 2 et 3 du projet de délibération sont ainsi modifiés :

« **DEMANDE**, conformément à l'article L.422-16 du CGCT, la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire, en matière de contrôle des situations de monopole et des seuils de concentration, de fixation du prix des carburants, et de fiscalité, s'inspirant notamment des articles L. 410-2, 410-3 et 752-27 du Code de commerce, tels que visés dans le rapport de l'Autorité de la Concurrence du 20 novembre 2020, ainsi que des décrets LUREL.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**  
NPPV des groupes  
« Avanzemu » et « Un  
Soffiu Novu »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte**  
(NPPV : Avanzemu)

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/033****MOTION SUBSTITUTIVE  
A LA MOTION N° 2021/O2/024  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LES GROUPES « UN SOFFIU NOVU » ET « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : STATION THERMALE DE PETRAPOLA.**

---

**VU** la délibération N° 13/172 du 25 juillet 2013 portant adoption d'une motion relative au thermalisme en Corse,

**VU** la délibération N° 16/235 du 27 octobre 2016 prenant acte de la remise du rapport « *Définitions des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique* »,

**VU** la délibération N° 17/036 du 23 février 2017 portant sur les eaux minérales naturelles de Corse (10 propositions de développement),

**VU** la délibération N° 20/102 du 30 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 des Bains de Petrapola, et actant sa fermeture comme son exercice comptable pour une durée indéterminée,

**VU** la délibération N° 20/126 du 31 juillet 2020 portant adoption d'une motion relative à la station thermale de Petrapola les Bains,

**CONSIDERANT** que le marché des cures thermales connaît une croissance continue et que le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de seniors supplémentaires à accueillir dans des stations thermales, qu'il y aura 20 millions de



séniors en 2030, soit 4 millions de plus qu'en 2015, et un potentiel de curistes supplémentaires oscillant entre 150 000 et 200 000,

**CONSIDERANT** la diversification renforcée de l'offre dans des couples marchés/produits : cures curatives- préventives, bien-être, vacances éco-thermales, bio-cures, etc. ...

**CONSIDERANT** les attentes croissantes de la population en matière de bien-être et la nécessité de disposer de programmes adaptés d'éducation sanitaire et préventive pour les curistes et les accompagnants : mal de dos, stress, burn-out, bore-out, fatigue, surpoids, nutrition, anti-âge, etc. ...

**CONSIDERANT** l'existence en Corse de nombreuses sources thermales aux caractéristiques physiques et chimiques très variées... :

- Eaux sulfurées calciques : PUZICHELLU
  - Eaux sulfurées sodiques : BARACCI, GUITERA, GUAGNO, PETRAPOLA, URBALACONE, CALDANICCIA, CALDANE di TALLANO
  - Eaux ferrugineuses : OREZZA
  - Eaux bicarbonatés calciques : ORNASO
  - Eaux faiblement minéralisées à haute radioactivité : DIRZA
- ... et aux propriétés thérapeutiques médicalement reconnues en dermatologie, traumatologie, rhumatologie, affection de l'appareil locomoteur et des voies respiratoires, Etc. ...

**CONSIDERANT** que cette ressource thermique est abondante et que cinq sources ont un débit compris entre 100 000 et 300 000 litres par jour (PETRAPOLA, GUITERA, OREZZA, BARACCI, GUAGNO),

**CONSIDERANT** que la Collectivité de Corse est devenue propriétaire de l'établissement thermal de Pietrapola en 2018 après la fusion des départements et de la Collectivité territoriale Corse,

**CONSIDERANT** que la Collectivité de Corse a souhaité maintenir l'activité thermique, par le biais d'un conseil d'exploitation en régie autonome, malgré une vétusté absolue des locaux et un manque de personnel,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, cette ressource est largement sous-exploitée, et qu'une relance du thermalisme en Corse présente un intérêt socio-économique incontestable dans des territoires ruraux qui trouveraient là un vecteur de revitalisation,

**CONSIDERANT** les travaux de l'Association française pour la recherche thermique qui établissent à 520 000 le nombre de malades ayant recours annuellement à un traitement médical naturel, et attestent de l'efficacité de la médecine thermique pour le traitement des pathologies chroniques,

**CONSIDERANT** que d'après l'Observatoire Economique du Thermalisme et de l'Association nationale des maires de communes thermales, les retombées en termes

d'emplois induits sont importantes puisque 100 curistes supplémentaires génèrent 10 emplois nouveaux,

**CONSIDERANT** la tendance confirmée de la forte progression du marché des cures thermales à l'échelle nationale et l'intérêt économique, pour la Corse, de structurer la filière du thermalisme,

**CONSIDERANT** l'intérêt de préserver l'agrément de Petrapola pour ne pas perdre la chance de disposer, en Corse, de la seule station agréée et reconnue par la sécurité sociale, en capacité de devenir un extraordinaire levier social et économique dont l'essor rejaillira sur l'ensemble de l'économie insulaire,

**CONSIDERANT** la fermeture de la structure au public ainsi que la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2019,

**CONSIDERANT** la pollution par la présence de légionnelles dès 2019 sur la source « D' »,

**CONSIDERANT** la mise en place d'un comité de suivi, en juillet 2020, en vue de la réouverture de l'établissement thermal de Pietrapola,

**CONSIDERANT** que des partenariats financiers peuvent être trouvés au niveau européen via les fonds structurels ou à l'échelon national avec par exemple le Plan Avenir Montagnes ou la mobilisation de l'Agence Nationale pour la Cohérence des Territoires,

**CONSIDERANT** les crédits alloués par la Collectivité de Corse pour l'opération de réhabilitation de l'établissement thermal de Pietrapola,

**CONSIDERANT** qu'avant de pouvoir démarrer les travaux, il était nécessaire de trouver l'origine de la pollution, de protéger le point d'émergence afin d'éviter que la pollution ne gagne ce point à partir des zones polluées et de vérifier que la pollution n'ait pas contaminée directement la source « D' »,

**CONSIDERANT** que les deux derniers prélèvements datant du 13 juillet 2021 et du 5 août 2021 se sont révélés indemnes de légionnelles et qu'un troisième prélèvement sera réalisé après la sécurisation du point de résurgence de la source « D' » afin de s'assurer que la pollution a disparu,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUTIENT** la relance et le développement du thermalisme en Corse qui peuvent être générateurs d'emploi et d'activité dans les zones rurales de l'intérieur disposant de cette ressource.

**CONSIDERE** que le site de Petrapola, disposant déjà de tous les aménagements, d'un agrément, d'un débit important, et de propriétés thérapeutiques reconnues au niveau national, constitue la clef du développement thermal en Corse qu'il convient de soutenir activement et sans délais.

**DEMANDE** la tenue d'une réunion du comité de suivi sous quinzaine avec les représentants de la Collectivité de Corse, la Communauté des Communes du Fium'Orbu Castellu et de la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu afin de faire un point d'information sur la situation et de définir le planning prévisionnel des travaux qui seront réalisés.

## CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

N° 2021/O2/026

MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**DEPOSEE PAR :** LE GROUPE "AVANZEMU"**OBJET :** U CORSU : A LINGUA DI TUTTI, UNA LINGUA PER TUTTI.  
LE CORSE : LA LANGUE DE TOUS, UNE LANGUE POUR TOUS.

*VISTA a decisione n° 2021-818 di u Cunsigliu Custituziunale Francese di u 21 di maghju di u 2021 chì stringhje ogni sperimentu immersivu in e scole,*

*VU la décision n° 2021-818 du Conseil Constitutionnel Français du 21 mai 2021 qui restreint l'expérimentation de l'enseignement immersif dans les écoles,*

*CUNSIDERENDU* chì a lingua, primura maiò di a vita d'un Populu, arremba una bella parte di a so strategia di riacquistu sucetale nant'à a pulitica educativa è l'insignamentu,

**CONSIDERANT** que la langue, préoccupation majeure de la vie d'un Peuple, conforte une grande part de sa stratégie de réappropriation sociétale sur la politique éducative et l'enseignement,

*CUNSIDERENDU* u pianu lingua 2020 è stu bisognu forte d'attualizallu,

**CONSIDERANT** le Plan Lingua 2020 et l'urgence d'une mise à jour actualisée,

*CUNSIDERENDU* u travaglione di a Direzione di a Lingua fattu sti pochi anni, accimendu cartulari propiu utuli, cum'è u pianu Media, a messa in anda di e « Case di a Lingua », l'accompagnamentu di Canopé è di e scole bilingue, di u Mondu associativu,

**CONSIDERANT** l'immense travail effectué ces dernières années par la Direction de la Langue, laquelle a conclu des dossiers très importants, notamment le plan Média, la mise en route des « Case di a Lingua », l'accompagnement financier de Canopé, des sites scolaires bilingues et du Monde associatif,

**CUNSIDERENDU** *l'acquisti di a mandatura scorsa inquant'à u cuncorsu di l'agregazione, u grande pianu di furmazione per i maestri di l'elementariu, l'entrata di l'immersivu in 15 scole materne publiche per più di 300 sculari,*

**CONSIDERANT** les acquis de la mandature écoulée pour ce qui est de la création du concours de l'agrégation de Corse, le grand plan de formation des professeurs des écoles, l'entrée de l'enseignement immersif dans 15 classes maternelles publiques pour plus de 300 élèves,

**CUNSIDERENDU** *l'impegnu di parechje generazione d'insignanti in l'educazione bislingua o immersiva,*

**CONSIDERANT** l'engagement puissant de générations d'enseignants dans l'éducation bilingue ou immersive,

**CUNSIDERENDU** *e lingue minoritarie da petre maiò di u patrimoni mundiale,*

**CONSIDERANT** nos langues minoritaires comme éléments constitutifs du patrimoine mondial,

**CUNSIDERENDU** *u periculu di sparizione di ste lingue, calpighjate da un monolinguisimu di Statu,*

**CONSIDERANT** le danger de disparition de ces langues, piétinées par le monolinguisme d'Etat,

**CUNSIDERENDU** *l'immersione à partesi da a piccula zitellina da metudu u più efficace in l'amparera di e lingue,*

**CONSIDERANT** l'immersion, à partir de la petite enfance, comme méthode la plus efficace dans le processus d'apprentissage des langues,

**CUNSIDERENDU** *a classifica di l'UNESCO, in l'atlante di e lingue, mentuvendu u Corsu cum'è lingua in periculu di morte,*

**CONSIDERANT** la classification de l'UNESCO, dans son atlas linguistique, mentionnant le Corse comme langue en danger de mort,

**CUNSIDERENDU** *i sperimenti in Corsica di scole materne publiche immersive dipoi settembre di u 2018,*

**CONSIDERANT** les expérimentations en Corse dans plusieurs écoles maternelles immersives à partir de la rentrée scolaire 2018,

**CUNSIDERENDU** *chì i primi sculari di st'insignamentu entrenu oramai à a scola elementaria,*

**CONSIDERANT** le fait que les premiers élèves ayant bénéficié de cet enseignement entrent désormais à l'école élémentaire,

**CUNSIDERENDU** *chì u sperimentu attuale ùn permette un seguitu logicu di sti zitelli,*

**CONSIDERANT** que l'expérimentation actuelle ne permet pas un suivi logique de ces élèves,

**CUNSIDERENDU** *l'impurtanza di u percentuale di sculari corsi in lingua corsa, vale à dì più di 11 000 i zitelli in u primariu in 564 scole (sia 45%), quasi 8 500 à seguità corsi à u cullegiu, ma solu 15%, una volta ghjunti in prima è in terminale,*

**CONSIDERANT** l'importance du pourcentage d'élèves corses inscrits en langue corse, en primaire plus de 98% reçoivent un enseignement minimal et l'on compte plus de 11 000 enfants en primaire dans 564 classes bilingues (soit 45%), tandis que près de 8 500 élèves sont inscrits au collège, mais seulement 15% des effectifs une fois arrivés en classe de première et de terminale,

**CUNSIDERENDU** *u grande pianu di furmazione in via per i professori di e scole di l'elementariu dipoi u 2016,*

**CONSIDERANT** le grand plan de formation engagé au profit des professeurs des écoles de l'élémentaire depuis 2016,

**CUNSIDERENDU** *u pianu di furmazione per u secondu gradu à prò di e squatre di professori di discipline cusì dette non linguistiche,*

**CONSIDERANT** le plan de formation pour le second degré en faveur des équipes pédagogiques de professeurs de disciplines non linguistiques,

**CUNSIDERENDU** *l'ogettivi palisati da u CPER 2021-2028, per sviluppà l'immersione sculare è sucetale,*

**CONSIDERANT** les objectifs affirmés dans le futur Contrat de Plan État Région 2021-2028,

**CUNSIDERENDU** *u primu sforzu di a parte di u CPER lingua corsa 2015-2020 chì prupunia 17,8 milioni,*

**CONSIDERANT** l'effort puissant produit par l'action du CPER 2015-2020, lequel s'élevait à 17,48 millions d'euros,

**CUNSIDERENDU** *a pruposta finanziaria di U CPER 2021-2028, almanaccatu durante l'inguernu è u veranu scorsu, à prò d'una crescita di 50%, passendu da 17,48 à 24 milioni per a parte educativa, è à 30,4 milioni s'ellu s'aghjusta a parte sucetale ch'ùn esistia micca sin'à avà,*

**CONSIDERANT** la maquette financière du CPER 2021-2028, élaborée durant l'hiver et le printemps derniers, impliquant une augmentation de 50% et passant ainsi de 17,48 à 24 millions pour la partie Éducation, et à 30,4 millions si l'on y ajoute la partie sociétale jusqu'ici jamais proposée,

**CUNSIDERENDU** *e cunclusioni lazze di u raportu nant'à l'insignamentu immersivu cummandatu da Castex à i deputati Kerlogot è Euzet,*

**CONSIDERANT** les timides conclusions du rapport sur l'enseignement immersif commandé par le Premier ministre Castex aux députés Kerlogot et Euzet,

**CUNSIDERENDU** *per fine a necessità d'impalcà a sparghjera è a generalisazione di a lingua in u spaziu sculare,*

**CONSIDERANT** enfin la nécessité de structurer la diffusion et la généralisation de la langue dans l'espace scolaire,

**CUNSIDERENDU** *u scopu naziunale di sucetà bi plurilingua,*

**CONSIDERANT** l'objectif national corse de construction d'une société bi plurilingue,

**CUNSIDERENDU** *a rivendicazione storica da accimà, quella d'un statutu d'officialità,*

**CONSIDERANT** la revendication historique à atteindre, celle d'un Statut d'officialité,

**CUNSIDERENDU** *a forza ricunnisciuta di l'adesione di u Populu Corsu,*

**CONSIDERANT** le soutien massif et l'adhésion du Peuple Corse,

### **L'ASSEMBLEA DI CORSICA L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DUMANDA** *à u Cunsigliu esecutivu a cunferma di l'impegnu finanziariu in u CPER 2021-2028.*

**DEMANDE** au Conseil Exécutif de confirmer son engagement financier dans la mise en œuvre du CPER 2021-2028.

**TORNA À DUMANDÀ** *à u Statu misure à prò di u sviluppu è di a generalisazione di l'insignamentu immersivu in u settore publicu di l'educazione.*

**REITERE** sa demande à l'Etat de mesures permettant le développement et la généralisation de l'enseignement immersif dans le secteur public de l'Education.

**RIVINDICHEGHJA** *un'altra volta un statutu d'officialità per a lingua corsa nant'à u so territoriu naziunale.*

**REVENDIQUE** une nouvelle fois un Statut de coofficialité pour la langue corse sur son territoire national.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/029****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : Mme Juliette PONZEVERA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"****OBJET : SOUTIEN DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU GEL DES MATCHS LE 5 MAI.**

---

**VU** la motion N° 2011/E7/058 déposée par Jean Charles ORSUCCI au nom du groupe « Démocrates, Socialistes et Radicaux » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 2 décembre 2011, visant à demander solennellement à la FFF et à la LFP, de respecter leurs engagements et de faire de la date du 5 mai une journée du souvenir sans aucune programmation de rencontre,

**VU** la motion N° 2011/E7/064 déposée par Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 2 décembre 2011, visant à ce que le 5 Mai, anniversaire du drame de Furiani, soit considéré comme une journée d'hommage aux victimes et demandant aux autorités régissant le football français d'inscrire dans leur règlement respectif qu'aucune rencontre de football professionnel ne soit plus disputée en France à cette date,

**VU** la motion N° 2013/O1/004 déposée par Gilles SIMEONI au nom du groupe « Femu a Corsica » et adoptée à l'unanimité le 7 février 2013, visant à demander aux autorités compétentes et au Gouvernement qu'ils valident et mettent en œuvre le principe selon lequel aucune rencontre de football de coupe nationale ou de championnat national ne se jouera en France le 5 mai,



**VU** la motion du Conseil municipal de Bastia adoptée à l'unanimité le 29 mai 2014, visant à ce que le 5 mai aucune rencontre de football professionnel ne se joue en France,

**VU** la motion N° 19-141 AC déposée par Juliette PONZEVERA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » et adoptée à l'unanimité le 25 avril 2019, relative au soutien aux victimes de la catastrophe de Furiani : pas de match le 5 mai,

**VU** la proposition de loi visant au gel des matchs de football le 5 mai portée par Michel Castellani et le groupe Libertés et Territoires, devant l'Assemblée nationale, le 13 février 2020,

**CONSIDERANT** que cette proposition de loi a été adoptée à la quasi unanimité par l'Assemblée nationale, en première lecture,

**CONSIDERANT** l'examen de cette proposition de loi dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, en première lecture, devant le Sénat, le 14 octobre prochain,

**CONSIDERANT** la nécessité d'un vote conforme pour l'adoption de ce texte,

**CONSIDERANT** que ce texte et par extension la démarche « Pas de Match le 5 mai » a vocation à dépasser toute logique partisane,

**CONSIDERANT** que le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe de Furiani aura lieu le 5 mai 2022,

**CONSIDERANT** le long combat mené par le Collectif des victimes du 5 mai 1992,

**CONSIDERANT** les nombreux soutiens à la démarche « Pas de Match le 5 mai » exprimés par la société corse dans son ensemble, ainsi que par de nombreuses institutions et personnalités françaises et européennes,

**CONSIDERANT** que le devoir de mémoire doit être une valeur socle de toute société,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son soutien à toutes les victimes de la catastrophe de Furiani et notamment au Collectif des victimes du 5 mai 1992.

**SOUHAITE** qu'aucune rencontre ou manifestation sportive, organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et

deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions, ne soit jouée à la date du 5 mai.

**DEMANDE** aux sénateurs de voter le texte conforme, pour son adoption définitive et sa promulgation effective.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/028****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Joseph SAVELLI AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"****OBJET : POUR LA DECONJUGALISATION DE L'AAH ET POUR  
L'INDIVIDUALISATION DE SON VERSEMENT.**

---

**VU** la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale portée par Jeanine DUBIE, le 13 février 2020, dans le cadre de la niche du groupe parlementaire Libertés et Territoires, adoptée en première lecture,

**CONSIDERANT** que cette proposition de loi visait à instaurer l'individualisation du versement de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe dans son calcul,

**CONSIDERANT** que le Sénat a confirmé, lors de l'examen du texte en première lecture, le principe de l'individualisation de l'AAH,

**CONSIDERANT** que la proposition de loi a été inscrite par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, en seconde lecture à l'Assemblée Nationale,

**CONSIDERANT** que ce principe a été remis en cause en Commission des affaires sociales par la majorité, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** que l'individualisation de l'AAH n'est plus en prise en compte dans le cadre du texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** l'examen prévu de cette proposition de loi en deuxième lecture devant le Sénat le 12 octobre prochain,

**CONSIDERANT** le combat des associations des personnes en situation de handicap en faveur de l'individualisation de l'AAH,

**CONSIDERANT** que la personne en situation de handicap se retrouve placée dans une situation de dépendance vis-à-vis de son conjoint ou de sa conjointe,

**CONSIDERANT** que cette situation de dépendance porte atteinte à la dignité de l'individu et peut entraîner de la maltraitance voire de la violence,

**CONSIDERANT** que dans toute société, le respect des droits et de la dignité des personnes doit être considéré comme un principe fondamental,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SE PRONONCE** en faveur de la déconjugalisation de l'AAH et pour l'individualisation de son versement.

**DEMANDE** aux parlementaires de la Corse de faire valoir cette position dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, en seconde lecture.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/030****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"****OBJET : DEMANDE DE LEVEE DU SECRET-DEFENSE DANS LE DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE AIACCIU-NIZZA DU 11 SEPTEMBRE 1968.**

---

**VU** la délibération N°18/414 de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2018, portant adoption d'une motion demandant la levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle, votée à l'unanimité,

**CONSIDERANT** les différents éléments et indices qui concordent et qui laissent penser qu'un tir de missile lié à des exercices militaires est à l'origine du crash de l'avion qui effectuait la traversée Aiacciu-Nizza le 11 septembre 1968,

**CONSIDERANT** le fait que malgré les nombreuses actions en justice diligentées et les demandes des avocats relayées par les magistrats, le secret-défense n'a toujours pas été levé,

**CONSIDERANT** l'exigence absolue de vérité et de justice face à la douleur immense des familles et l'impossibilité d'un deuil accompli dans ce contexte d'incertitude, d'ignorance et d'attente,

**CONSIDERANT** les engagements du Président de la République Emmanuel Macron, notamment ceux formulés par écrit dans un courrier en date du 2 octobre 2017 : « il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à l'établissement de la vérité »,

**CONSIDERANT** la lettre en date du 17 octobre 2018, cosignée par le Maire de Nice, Christian Estrosi, le Maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, saisissant le Président Emmanuel Macron pour une levée du secret-défense dans ce dossier,

**CONSIDERANT** le fait que malgré les légitimes relances répétées de l'Association des familles de victimes du crash de la Caravelle (AFVCCAN), il est à déplorer que le *statu quo* préside,

**CONSIDERANT** l'absence d'avancées concrètes depuis ces différents courriers, déclarations et votes,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANIFESTE** sa totale incompréhension au regard du peu d'avancées dans ce dossier malgré une parole présidentielle engagée il y a déjà plusieurs années.

**REITERE** son entière solidarité envers les familles des victimes et son soutien au combat profondément juste qu'elles mènent sans relâche depuis plus de 50 ans pour qu'enfin la vérité soit connue de tous.

**SAISIT** de nouveau le Président de la République Emmanuel Macron pour lui demander de solliciter la Ministre des Armées en vue d'ordonner, concrètement, la levée du secret-défense dans ce dossier et de saisir les autorités compétentes en pareille matière.